LE DEVOIR

fais ce que dois

Le Caveau — la petite boite française où l'on mange bien.
au 2063 rue Victoria (arrière les Terrasses) 844-1624

Vol. LXIX - No 129 | Nuageux avec pluie. Maximum 14. | Montréal, mardi 7 juin 1977 | Férie | 25 CENTS

Les sièges sociaux

1) 240 grandes entreprises qui emploient 50,000 personnes

par Michel Vastel

Même si les sièges sociaux risquent d'être au centre du débat sur le projet de loi 1, le gouvernement demeure dans la plus complète ignorance quant au nombre, à l'importance, à la nature et au mode de fonctionnement de ces unités administratives d'un genre très particulier.

Il y a par exemple à peine plus d'un mois que le gouvernement a formellement demandé à l'Office de planification du Québec d'étudier cette question en profondeur. D'après les renseignements obtenus par LE DEVOIR, l'OPDQ n'en serait qu'au stade préliminaire de ses recherches.

Même si, depuis la défunte loi 22, les gouvernements ont admis que les sièges sociaux doivent jouir d'un statut particulier quant à leur politique linguistique, c'est seulement cette semaine, sous la direction de la Régie de la Langue française, qu'un groupe de 10 hommes d'affaires se rend en Europe, notamment en France, en Hollande, en Belgique et en Suisse pour étudier, sur place, deux questions importantes: la terminologie employée et la mobilité des cadres au sein des grandes multinationales européennes.

Le groupe d'hommes d'affaires, qui a quitté Montréal ces jours derniers, se rendra dans de grandes entreprises en France: Lafarge, la Compagnie française des pétroles, IBM, Esso, mais aussi chez Phillips, en Hollande, Nestlé en Suisse, Petrofina en Belgique...

Des demandes répétées ont été faites aux gouvernements depuis le début des années 70 aux fins de vider la question des sièges sociaux. En vain semble-t-il, mais le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin, et ses collègues de la commission parlementaire qui commence aujourd'hui l'étude du projet de Charte de la langue française, auront la primeur, cette semaine, d'une première étude, exhaustive sur les grands sièges sociaux implantés au Québec.

Selon les résultats de cette enquête, dont LE DEVOIR a pu prendre connaissance en partie, les constatations suivantes se dégagent:

- Le nombre des sièges sociaux de "grandes" entreprises, plus de 500 employés, se situe entre 230 et 240 pour l'ensemble de la province.
- L'ensemble de ces sièges sociaux emploie quelque 50,000 personnes dont la moitié environ sont des cadres, l'autre moitié étant le personnel de soutien. Les sièges sociaux emploient donc en moyenne 216 personnes.
- On peut évaluer la masse salariale de tous ces sièges sociaux à environ $800 millions. Ils contrôlent l'embauche de 500,000 à 600,000 personnes au Québec.

Ces quelques renseignements préliminaires ne font cependant pas justice à un phénomène d'une complexité extrême. La seule cueillette de ces données par SECOR, bureau de conseillers en gestion de Montréal, et qui donnera lieu à un mémoire de près de 200 pages, a demandé plus de deux semaines de travail, à temps plein, par une équipe pluridisciplinaire de sept professionnels.

En fait, pour arriver à analyser complètement le phénomène des sièges sociaux au Québec, seul le gouvernement (avec les vastes ressources dont il dispose, et surtout les possibilités que représente le "fichier central des entreprises" au ministère des Institutions financières) pourrait réunir toutes les données nécessaires.

Deux autres études ont été réalisées au cours des dernières années, par des groupes privés mais elles ne prétendent pas avoir un caractère scientifique.

L'une d'entre elles, réalisée par le Conseil du Patronat en février 1975, réunit cependant un échantillon assez vaste (162 sièges sociaux) et aboutit à des résultats qui recoupent ceux du groupe SECOR. Le CPQ avait dû lui-même bâtir sa propre

Voir page 6: Sièges sociaux

De 1961 à 1974, Québec aurait retiré $1.7 milliard

par Donald Charette

OTTAWA (PC) — Tout en affirmant qu'il est impossible d'en tirer le bilan de la Confédération, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, a ajouté hier une nouvelle pièce au dossier des comptes économiques et a rendu publique une étude de Statistique Canada qui démontre que, de 1961 à 1974, le Québec a retiré $1.7 milliard du fédéralisme canadien.

Ces "comptes économiques provinciaux" établissent que trois provinces, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont été "perdantes" au cours de ces 13 années puisqu'elles ont davantage contribué au fédéral qu'elles n'en ont retiré.

Selon ce document, qui est le fruit de quatre ans de travail de Statistique Canada, toutes les autres provinces ont reçu davantage qu'elles n'ont versé, la différence étant absorbée par les provinces les plus riches. Le Québec, quant à lui, aurait bénéficié d'un surplus de $1.7 milliard, ce qui représente environ $250 par habitant.

M. Macdonald s'est bien défendu hier au cours d'une conférence de presse de vouloir relancer la guerre des chiffres avec le Québec. Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a lancé la première salve le 25 mars dernier en révélant des documents qui prouvaient que le Québec s'était fait siphonner $4.3 milliards de 1961 à 1975.

Le fédéral devait répliquer le 6 avril lorsque le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean Chrétien, se livrait à des "observations préliminaires" concluant que le gouvernement du Québec avait mal interprété certains chiffres contenus dans ce document. L'Ontario entrait dans la ronde un peu plus tard

Voir page 6: $1.7 milliard



Il est possible de faire d'un capharnaüm un musée de grande classe comme en témoigne cette pièce du château de Ramesay meublée sous la direction de M. Jean Palardy. Fermée depuis plus d'un an pour des fins de restauration, l'immense maison sera accessible dès aujourd'hui au public. Nos informations page 3. (Photo Jacques Grenier)

L'UN tend la main à Samson

QUÉBEC (par Jean-Claude Picard) — Cherchant par tous les moyens à devancer le plus rapidement possible les libéraux dans l'opinion publique et voulant ainsi écarter du chemin tous les obstacles immédiats, si minuscules fussent-ils, l'Union nationale flirte avec le Ralliement des créditistes et cherche même à attirer dans ses rangs leur chef et député de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson.

Pour l'instant, ces fréquentations, que l'on tient de part et d'autre à garder discrètes, n'ont aucun caractère officiel et l'intégration des créditistes aux troupes de M. Rodrigue Biron est loin d'être accomplie mais il n'en reste pas moins, a appris LE DEVOIR de bonne source que les premiers contacts ont été établis il y a déjà plusieurs semaines et que M. Samson s'est montré intéressé.

En fait l'appât est alléchant puisque M. Biron aurait offert au chef créditiste le poste de leader parlementaire de son parti s'il acceptait de joindre les rangs de l'Union nationale, ce qui en ferait automatiquement le numéro deux du parti.

L'UN, on le sait, est sans leader parlementaire depuis une bonne quinzaine de jours alors que le député de Johnson, qui occupait le poste, M. Maurice Bellemare, a dû être hospitalisé d'urgence suite à l'excès de fatigue et au surmenage accumulés au cours des deux dernières années.

Le vieux batailleur de 64 ans, à qui l'Union nationale doit de ne pas être complètement disparue de la scène politique au lendemain de la déroute de 1973, subissait encore il y a quelques jours examen sur examen dans un hôpital de Montréal.

Selon nos informations, le diagnostic des médecins est formel: M. Bellemare souffre de diabète, de cholestérol et de haute pression. Il n'a plus l'âge ni la santé pour occuper l'éreintant poste de leader parlementair et devra de toutes façons s'astreindre au repos le plus complet d'ici l'automne.

Ce qui évidemment place le parti en fort mauvaise posture au moment où la session parlementaire bat son plein et où s'amorce l'orageux débat sur la Charte de la langue française.

Or, on ne cache pas, dans l'entourage de M. Biron, qu'aucun membre de la députation actuelle n'a l'expérience ou l'étoffe pour remplacer à pied levé le vieux lion du Cap-de-la-Madeleine, se colleter à tous les jours avec le gouvernement et jouer d'astuce, ainsi que le veut la tradi-

Voir page 6: Camil Samson

L'ONTARIO AUX URNES

Pour un Davis fort en réserve?

par Lise Bissonnette

TORONTO — Encore mal remis de ses émotions du 15 novembre québécois, le quotidien Toronto Star demandait samedi à ses lecteurs de fermer les yeux sur les quelques défauts de William Davis, le premier ministre conservateur, et de lui accorder leur suffrage jeudi prochain en songeant à l'intérêt supérieur de l'unité canadienne. Le lendemain, dimanche, le quotidien populaire The Sun se réfugiait dans le même raisonnement pour appuyer le gouvernement sortant, alors qu'il lui avait préféré les néo-démocrates en 1975.

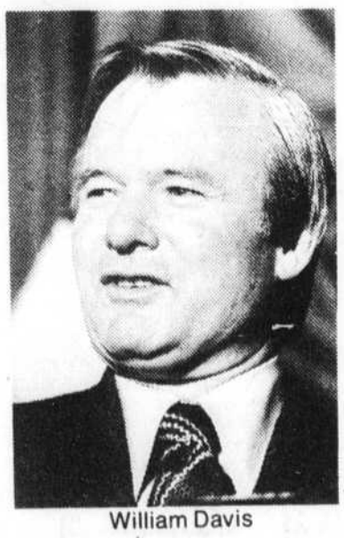
Alors que les hommes politiques ont été à peu près les seuls à traiter entre eux de ce problème durant la campagne électorale, on se demande avec une inquiétude certaine, dans les camps adverses, si ces interventions de dernière heure ne guideront pas, au jour du scrutin, le choix des 30% d'indécis encore rebelles à tous les sondages. Car le leader néo-démocrate, Stephen Lewis, et le leader libéral, Stuart Smith, ont négligé à peu près entièrement d'aller sur ce terrain durant les dernières semaines, n'y faisant le plus souvent allusion que pour vilipender l'usage "partisan", selon eux, qu'en faisait M. Davis.

Le Toronto Star a épousé étroitement la rhétorique conservatrice.

Après avoir reconnu les trois leaders au-dessus de tout soupçon pour ce qui est de leur dévouement à la cause canadienne, il a renvoyé MM. Smith et Lewis sur les bancs de l'opposition, le premier à cause de son inexpérience, le second à cause des changements économiques qu'il propose et qu'on craint porteurs "d'incertitude sinon d'instabilité".

Le Star conclut: "Au moment où le doute pèse sur l'avenir du Canada, le gouvernement Davis peut servir le pays mieux que ses opposants sur le plan de l'expérience, de la confiance, de la stabilité".

A la formulation près, on croirait entendre l'exposé de William Davis chaque fois qu'il parle à ses électeurs de l'importance "historique" de cette élection. "Les autres leaders ne sont pas moins engagés que moi envers la cause canadienne, disait-il par exemple mercredi dernier à des hommes d'affaires de Sault-Sainte-Marie. Mais il faut comprendre que la force et la santé de l'Ontario jouent un rôle vital dans le destin du Canada tout entier".



William Davis

The Sun s'exprime de la même façon mais comme son genre ne craint pas les rumeurs, il reprend celle qui a couru avec le plus d'insistance depuis le début de la campagne: "Ce sera rassurant d'avoir un Davis fort en réserve, juste au cas où quelque événement exigerait un changement dans les rangs du Parti conservateur fédéral. De plus en plus, il semble devenir une figure nationale."

Depuis le lancement de cette rumeur, William Davis l'a toujours repoussée. Il veut simplement parler au nom de l'Ontario, dit-il. Il n'est pas bilingue et jusqu'ici, nul ne l'a vraiment

Voir page 7: L'Ontario

La revanche du Japon

2) Condamné au développement

par **Véronique Maurus**

envoyé spécial du Monde

NAGAVA — "Nous vous recevons pour dissiper un malentendu: lorsque vous rentrerez en France vous pourrez expliquer ce qui se passe", déclare, en guise d'accueil, le responsable des relations publiques de Toyota. Justement non, car, noyé sous les effusions de l'hospitalité nippone, saturé d'audio-visuels, encombré de brochures et de documents, l'invité n'arrive jamais à se défaire d'une impression de malaise. Promené du stade Toyota à la coopérative Toyota, sans oublier le centre d'études, le port privé, le syndicat, le mémorial, etc., étourdi par une avalanche de chiffres en forme de records et par l'apologie insistante du "bon esprit" de l'ouvrier nippon, il perd le souffle et ne parvient pas à se laisser convaincre. La machine est trop parfaite. Il balance entre la sensation désagréable d'être berné et celle — pire encore — de n'y rien comprendre, enfermé qu'il est dans les limites d'un esprit occidental. L'industrie nippone, et, en particulier, le secteur automobile — l'un de ses plus beaux fleurons — lui apparaît comme un monstre. Un monstre incompréhensible, mais d'une efficacité redoutable.

Il n'a fallu qu'une quinzaine d'années aux constructeurs nippons pour se hisser aux premiers rangs mondiaux et rafler tous les records: production, ventes (les deux voitures les plus vendues dans le monde sont japonaises), exportation, productivité — un ouvrier nippon produit en moyenne 32 véhicules par an contre 12,5 pour son homologue français. L'insolente vitalité des firmes japonaises agace. Elle inquiète aussi les constructeurs européens, menacés désormais sur leur propre territoire par des modèles peut-être moins performants, mais d'une qualité tout à fait honnête et vendus sur place à des prix équivalant aux fleurs, ce qui, compte tenu des frais de transport, de douane et de distribution, reflète un écart de prix de revient de 25 à 30% en faveur des Japonais.

Du "comment font-ils?" au "ils en font trop", le pas est vite franchi. Les savantes manoeuvres déployées depuis un an par les firmes européennes afin de se prémunir contre cette concurrence jugée déloyale, ne laissent pas d'alarmer les firmes nippones, qui pour les désamorcer multiplient contacts et invitations dans la meilleure tradition d'une campagne bien orchestrée. L'objectif: montrer que l'industrie automobile japonaise est une industrie "comme les autres", juste un peu plus performante, et que son succès n'est dû qu'à une bonne organisation commerciale, à des choix judicieux, à des efforts d'investissements importants et aux qualités exceptionnelles de sa main-d'oeuvre.

C'est vrai pour une large part. Il suffit de visiter le Wharf Center, le port privé de Toyota, pour saisir à quel point l'organisation commerciale est efficace et étudiée dans ses moindres détails. A 30 kilomètres des usines, au coeur d'un invraisemblable fouillis de cheminées et de maisonnettes en bois aux murs sales, coupés de jardinets, où des cerisiers ra-

Voir page 2: La revanche



au sommaire

- Les élections scolaires sur l'île de Montréal: 205 candidats se disputent 80 sièges — page 3
- Autour de deux textes collectifs: un éditorial de Claude Ryan
- Les préoccupations de la FPJQ: une analyse de Michel Roy
- Une capitale sinistrée? un commentaire de J.-C. Leclerc — page 4
- L'Office de la langue française deviendra un monstre administratif (CPQ) — page 9
- L'industrie manufacturière devra créer un demi-million d'emplois — page 19

Laurin évoque des changements de fond

par Gérald LeBlanc

Le parrain de la Charte de la langue française, M. Camille Laurin, attendra la fin des audiences de la commission parlementaire, qui débutent aujourd'hui, avant de présenter au conseil des ministres la brochette d'amendements qu'il entend apporter au projet de loi no 1.

Le ministre d'État au Développement culturel ne prévoit pas de nouvelle impression du projet de loi, qu'il entend toujours faire adopter avant la fin de la session d'été, mais il laisse maintenant entendre que certaines modifications "pourront toucher le fond" de la législation.

Rencontrant la presse hier soir, avant le souper-causerie du Conseil des hommes d'affaires québécois au Holiday Inn de la Place Dupuis, M. Laurin a même indiqué quatre secteurs susceptibles de "changements significatifs". Il s'agit de la langue d'enseignement, de la langue d'administration des communautés à majorité anglophone, de la langue des tribunaux et de l'Assemblée nationale.

Aux journalistes anglophones, M. Laurin a admis que les changements envisagés seraient plus importants que ceux survenus entre son Livre blanc et le projet de loi no 1. Il n'est cependant pas question, selon le ministre, de modifier la direction fondamentale et les principes directeurs de sa législation. C'est pourquoi il ne prévoit d'ailleurs pas de réimpression du projet de loi, comme c'est souvent le cas lorsque les amendements sont trop nombreux ou trop substantiels.

Même si le texte de certains amendements est déjà rédigé et que le comité de révision, mis sur pied la semaine dernière, en prépare d'autres, M. Laurin a refusé de mentionner spécifiquement les articles qui seront modifiés.

Tout au plus, a-t-il répété que l'article 172, modifiant la Charte des droits et libertés de la personne pour l'ajuster à la nouvelle Charte du français, serait sans doute le premier à subir des modifications.

"J'ai toujours soutenu, a-t-il dit, que la formulation de l'article laissait à désirer. Il nous faut encore trouver une meilleure rédaction."

Pris par ses tournées à travers le Québec, M. Laurin n'a pu lire jusqu'ici qu'une dizaine des quelque 200 mémoires reçus à la commission parlementaire de l'Éducation, qui étudiera ce matin, à compter de 10 heures la Charte de la langue française au Québec ou le projet de loi no 1.

M. Laurin ne sait pas encore s'il faudra prolonger les audiences de la commission en raison du grand nombre de mémoires déjà annoncés mais il rappelle l'expé-

Voir page 6: Camille Laurin

No 1352 — du 6 au 12 juin

L'EXPRESS

- Nord-Sud: l'impossible dialogue
- Le plan Barre: les menaces de l'été
- Pétroliers: 213 accidents en huit ans.

La revanche du Japon

Suite de la première page

bougris rappellent seuls le Japon des estampes, des milliers de voitures alignées attendent le départ. Le port est vide aujourd'hui. Sous la lumière triste d'un soleil brouillé, les quais déserts paraissent disproportionnés. Ils accueillent pourtant chaque mois trente-cinq navires dans lesquels sont chargées en un temps record (six heures et quatre équipes de treize personnes pour deux mille quatre-vingts véhicules) quelque soixante mille voitures. Les dix-sept bateaux spécialement affrétés par Toyota les acheminent dans cent cinquante pays à un coût défiant toute concurrence: 1,400 francs par véhicule du Japon à la France, 300 dollars (1500 francs) en moyenne pour les États-Unis. Et un pourcentage de véhicules endommagés qui ne dépasse pas 5%.

Ce n'est qu'un exemple de la redoutable efficacité commerciale nippone. L'importance accordée par les constructeurs japonais au marketing trouve sa meilleure expression dans la conception des modèles et des gammes. "Calqués" sur les véhicules les plus prisés sur les marchés visés, ils sont conformes non seulement aux normes et aux réglementations du pays, mais aussi à son climat et surtout aux goûts de ses consommateurs. Un exemple: après avoir, dans un premier temps, "attaqué" en Europe, selon la tactique de l'encerclement progressif, dite "de l'escargot", les pays non producteurs (plus la Grande-Bretagne) avec une gamme "jumelle" de celle d'Opel, Toyota prépare la deuxième étape de son offensive (en France et en R.F.A.) en s'apprêtant à sortir des modèles de "conception européenne", dont les premiers échantillons — aperçus dans l'usine — évoquent irrésistiblement des formes connues (Peugeot 104, Volkswagen Golf, etc.). L'adaptation parfaite de la production au marché, organisée par une société commerciale (Toyota Motors Sales) distincte, qui dicte et oriente l'activité de la société principale (Toyota Motors Corporation), uniquement chargée de la production, est sans doute l'un des principaux facteurs de succès du constructeur japonais.

Reste le prix de revient, inférieur en moyenne de 20 à 30% à ceux de ses concurrents. Là aussi de nombreux éléments entrent en jeu: au premier chef, le prix de l'acier, fourni à un niveau inférieur de 30% environ au niveau européen, ainsi que l'importance des investissements (en moyenne 10% du chiffre d'affaires depuis dix ans), qui ont permis aux firmes automobiles d'atteindre un degré d'automatisation remarquable — mais pas vraiment exceptionnel — et de limiter au minimum le nombre de ses ouvriers. Productivité fait loi. Les ateliers de Toyota n'ont a priori rien de particulièrement attrayant. Les machines sont sales, bruyantes, entassées, pauvrement éclairées, mais les automates sont si nombreux et astucieusement disposés que l'ensemble a l'air de tourner tout seul sans intervention humaine.

A cet égard, l'un des meilleurs exemples est sans doute l'usine de moteurs Toyota, de Kamigo, qui, avec seulement quatre mille deux cents salariés en deux équipes, "crache" neuf mille moteurs par jour.

L'une des causes essentielles de la compétitivité japonaise — l'une des plus incompréhensibles aussi pour l'observateur occidental — reste cependant l'extraordinaire "qualité" de la main-d'oeuvre. Dextérité, habileté (les "pertes) et les défauts sont exceptionnellement faibles), assiduité (le taux d'absentéïsme dépasse rarement 5%), plus un niveau d'instruction quasiment équivalent à celui du baccalauréat, rien apparemment ne manque à cet ouvrier modèle qui, dit-il (1), ne fait pas grève, car "ce n'est pas raisonnable, l'employeur perdrait de l'argent!" Les patrons japonais ne manquent pas une occasion de louer ce "bon esprit", encouragé par le niveau élevé des salaires (supérieurs de 20% au niveau français), les nombreuses "réalisations sociales" (stade, foyers, coopératives, télégrammes de félicitations aux jeunes mariés, etc.) et l'encadrement vigilant d'un syndicat "maison", dont les cotisations sont prélevées directement sur les salaires, l'inscription étant obligatoire...

Ceux qui paient

Voilà l'image que veulent projeter les Japonais. Pas de "miracle", pas de dumping, les secrets de l'industrie automobile nippone seraient somme toute bien simples et ses méthodes inattaquables d'un point de vue strictement industriel. Mais est-ce bien tout? Derrière la façade triomphante l'arrière-boutique est moins rose car derrière "ceux qui gagnent" il y a "ceux qui paient", et ils sont nombreux. Au premier rang, les sous-traitants, comme on l'a vu dans l'article précédent. Toyota, qui achète à l'extérieur les deux tiers des éléments nécessaires à la fabrication d'une automobile, n'emploie officiellement que 282 sous-traitants, mais, ceux-ci font appel à leur tour à une foule de petites entreprises (dont certaines quasi artisanales). De proche en proche Toyota utiliserait ainsi les services de au moins 25,000 firmes, employant au total quelques 200,000 travailleurs, au lieu de 43,500 indiqués par le chiffre des effectifs. D'autre part, chez ces petits sous-traitants, le niveau des salaires, on le sait, est loin d'atteindre celui des grandes firmes et la garantie d'emploi, pilier de la politique sociale des grands groupes, n'a ici aucun sens. La plupart de ces petites firmes emploient des retraités des grandes, auxquels leurs maigres ressources — le système français de retraite n'existe pas au Japon — ne permettent pas de survivre sans travailler; c'est ce qu'on nomme au Japon la "deuxième vie", celle des salariés de plus de cinquante-cinq ans.

Quant à l'exceptionnelle qualité de la main-d'oeuvre nippone, et à la solidité du consensus social, tant vantés, on peut s'interroger. Un journaliste japonais s'est rendu à la source et a publié un livre (2) décrivant, de l'intérieur, une situation qui n'a rien d'idyllique. Écoutons le parler: "Le respect de l'homme, voici l'esprit Toyota! C'est d'une impudence extrême quand on y a travaillé. Et tous mes copains au visage maladif, tous ces saisonniers qui se sont succédé, où sont-ils? Et Yamamota ou Kudo en train de tourner en cavalant entre les vieilles machines, dans le froid, le vacarme et la poussière, et les soupirs poussés lors du travail à la chaîne".

Témoignage saisissant, ce livre remet en cause un certain nombre d'idées reçues. La productivité? Elle est, selon lui, largement "encouragée" par le fait que si les objectifs de production journaliers fixés à chaque équipe ne sont pas atteints, celle-ci est astreinte à des heures supplémentaires quasiment inévitables. "Si l'on fait une maladresse, la chaîne s'arrête. Mais si la chaîne s'arrête, les heures de travail vont s'allonger et il y aura des heures supplémentaires. C'est ainsi que, uniquement pour ne pas être en retard, pour ne pas causer d'ennuis aux copains, on est amenés à s'y mettre de toutes ses forces", explique M. Kamata Satoshi, qui dénonce par ailleurs la pssaivité des ouvriers "forcés à l'automatisme", conditionnés, "robotisés. Isolés par des mutations continuelles, ils demeurent silencieux, faute de "relais" permettant la contestation. Le syndicat? Voilà ce qu'en dit un de ses camarades: "Le syndicat qui vit grâce à notre argent est vendu aux patrons. Qu'est-ce qu'on peut attendre d'un syndicat où les responsables sont tous des chefs d'atelier ou des contremaîtres? Ils changent chaque année, mais il n'y en a pas un seul qui veut laissera sa place. Et nous, quand on dit quelque chose ils nous répondent de la fermer, car il faut coopérer qu'ils disent: si la production n'augmente pas, les salaires n'augmenteront pas non plus".

L'auteur ose même mettre en question la célèbre stabilité des travailleurs au sein de l'entreprise. "A combien s'élève le nombre d'ouvriers qui sont entrés chez Toyota, et qui, désespérés, ont donné leur compte? (..') On arrive au chiffre d'environ sept mille ouvriers par an qui, déçus, quittent Toyota", dit-il étayant ces chiffres par "la liste du mérite par années d'ancienneté affichée sur le tables". "Cinq cent cinquante et un ouvriers atteignent plus de quinze ans d'ancienneté, je pense que c'est peu pour les quarante mille ouvriers de l'entreprise", conclut-il.

L'assiduité, la productivité et la souplesse, les trois règles d'or du système social japonais, ne seraient-elles que le résultat d'un système habilet d'une oppression, et non celui d'une "mentalite" japonaise particulière? On s'interroge d'autant plus que la faiblesse de l'absentéisme, par exemple, s'explique largement par le fait qu'un bon tiers du salaire est payé en primes ou "bonus", lesquels chutent largement en cas de retard ou d'absence, même en cas de maladie...

En tout cas, le résultat est là: bien que les salaires soient au moins égaux, le coût total de la main-d'oeuvre japonaise demeure très inférieur à celui de la main-d'oeuvre européenne. Ce pour deux raisons: d'une part, le temps de travail est plus long de 20% environ (compte tenu de l'absentéisme des congés-maladie et des jours fériés moins importants) et, d'autre part, les "charges sociales" très limitées. Selon une étude du Département américain du travail, dans le secteur automobile, les salaires japonais (exprimés en dollars) sont supérieurs de 19,2% aux salaires horaires français, mais le coût supplémentaire de la politique sociale (charges sociales, dépenses de comité d'entreprise, etc.) n'atteint au Japon que 13,5% de ces salaires (contre 67,7% en France), si bien qu'au total, le coût de la main-d'oeuvre (exprimé en dollars) est au Japon inférieur de 19,5%.

Croître ou périr

Comment achever le portrait de ce "miracle japonais", sans citer l'importance du rôle joué par l'imbrication, étroite des milieux industriels, bancaires, commerciaux et gouvernementaux? Elle est concrétisée par les réunions rituelles (chaque mercredi après-midi) des principaux responsables au cours desquelles se "fait" toute la politique industrielle nippone. Dans le cas de l'automobile, cette "cohésion" au plus haut niveau a largement contribué à l'édification d'une industrie solide, grâce à l'injection répétée de capitaux considérables — récemment, quelque 100 milliards de yens auraient ainsi été prêtés pour sauver Toyo Kogio (Mazda) — et au maintien, pendant quinze ans, d'un protectionnisme efficace. En réservant aux firmes nippones un marché captif de cent quinze millions de consommateurs, il leur a permis d'établir leur production sur des bases assez larges pour réaliser des économies d'échelle considérables.

Reste que ce système si performant, tellement cohérent, qu'il s'effondre dès qu'on en retire une pièce, est condamné au développement... sous peine de mort. Toyota ne peut se permettre de licencier ou de bloquer les salaires sans risquer de briser son sacrosaint "équilibre social". Mais elle est par ailleurs contrainte d'accroître la productivité de ses usines pour demeurer compétitive. Elle n'a donc d'autre solution que d'augmenter sans cesse le volume de sa production et, pour la vendre, d'attaquer le marché européen où elle peut encore gagner des points alors qu'il lui est difficile d'aller plus loins aux États-Unis, dangereux de trop s'appuyer sur le Moyen-Orient ou le tiers-monde, et impossible de pousser encore un marché japonais proche de la saturation.

Croître ou périr, l'industrie automobile nippone n'a pas grand choix. C'est pourquoi elle s'est préoccupée plus que toute autre de l'évolution à moyen et à long termes du produit et a massivement investi dans la recherche anti-pollution. Passée maîtresse dans ce domaine, elle commence à vendre des brevets tant en Europe qu'aux États-Unis, amorçant ainsi un "second âge" prometteur... et d'autant plus inquiétant pour ses rivales.

Prochain article:
UNE IRRÉSISTIBLE PERCÉE TECHNOLOGIQUE

(1) Nous citons un ouvriers sorti "au hasard" d'une chaîne et offert en pâture aux questions des journalistes français par la direction de Toyota.

(2) Toyota: l'usine du désespoir, de Kamata Satoshi, écrivain et journaliste. Il s'est fait engager pendant six mois chez Toyota comme ouvrier saisonnier en 1972. Son livre, qui relate cette expérience, est paru en 1973 au Japon, où dix-huit mille exemplaires ont été vendus. Il vient d'être traduit et publié en France aux Editions ouvrières.

Clark rencontre aujourd'hui Wagner

OTTAWA (PC) — C'est aujourd'hui à Ottawa que MM. Joe Clark et Claude Wagner se rencontrent pour discuter des problèmes qui ont éclaté chez les conservateurs du Québec à la suite des résultats des élections partielles du 24 mai dernier.

La division qui existe au sein du caucus québécois a été étalée au grand jour, la semaine dernière, alors que le député de Joliette, M. Roch LaSalle, en présence du président de l'association du parti, M. Michael Meighen, a vivement critiqué l'attitude du député de St-Hyacinthe au cours de la campagne électorale au Québec, le sommant de se soumettre à l'organisation du parti ou de démissionner.

M. LaSalle a accusé notamment M. Wagner d'avoir fait preuve d'apathie au cours de la campagne en vue des élections partielles et de s'être réjoui, de façon à peine voilée, de la déconfiture des conservateurs le soir du 24 mai.

L'échange entre les deux hommes a atteint une rare violence verbale, alors que M. LaSalle a affirmé que M. Wagner ne méritait pas de retirer les bénéfices du fonds que le parti a mis à sa disposition, tandis que le député de Saint-Hyacinthe déclarait qu'il n'avait pas de leçon de loyauté à recevoir de personne, surtout de ceux qui étaient passés maîtres dans l'art de la défection.

Mercredi dernier, le caucus conservateur a convenu de reporter la discussion du problème à cette semaine, de manière à attendre le retour du leader Joe Clark, en tournée en Colombie-Britannique.

M. Clark tentera vraisemblablement d'en arriver à une entente avec M. Wagner afin d'éviter que la question ne soit soumise au caucus du parti, qui doit se réunir la veille du scrutin provincial en Ontario.

Certains propos de M. Wagner, au lendemain du 24 mai, ont été interprétés comme une mise en cause du leadership de M. Clark de la part de celui qui ne l'avait battu, en février 1976, que par une poignée de voix.

Invité à s'expliquer devant la presse, M. Wagner devait affirmer plus tard qu'il ne remettait pas en question le leadership de M. Clark, mais plutôt la stratégie du parti au Québec.

En fin de semaine dernière, à St-Hyacinthe, M. Wagner a par ailleurs soutenu que les résultats des dernières élections partielles "démontrent une fois de plus que la cote de popularité du Parti conservateur demeure relativement stagnante au Québec".

Il a en outre réitéré sa foi dans les objectifs du parti, tout en se réservant toutefois le droit de dissidence sur les moyens pour les atteindre.

Le ministre des Postes reproche au syndicat son attitude rétrograde

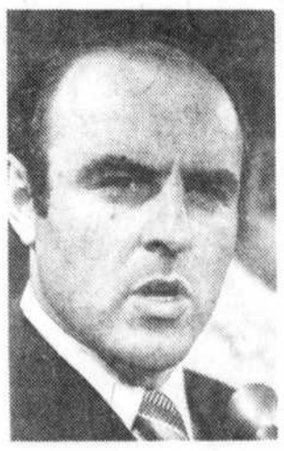
OTTAWA (PC) — Le ministre des Postes, M. Jean-Jacques Blais s'en est pris, hier aux Communes, au Syndicat canadien des postiers qu'il a accusé d'utiliser des tactiques du 19e siècle.

M. Blais a tenu à préciser que la direction des postes avait tenté de consulter le Syndicat afin de mettre fin au climat de lutte pour le pouvoir. Les députés de l'opposition conservatrice lui demandaient s'il allait donner suite à une recommandation des postiers visant la création d'une commission royale d'enquête sur l'administration aux postes.

Le ministre des Postes a répliqué que les postiers avaient adopté une position de confrontation qui rendait la négociation et la coopération difficiles.

Il a ajouté que le Syndicat tentait de démoraliser la direction du bureau de poste pour améliorer son pouvoir de négociation.

À sa sortie des Communes, M. Blais a avoué qu'il avait été un peu agressif mais a dit qu'il devait défendre son ministère des attaques des conservateurs. Selon lui les conservateurs qui ont fait allusion aux mauvaises relations de travail aux postes, ainsi qu'au chaos qui y règne, n'ont fait que ressortir les vieux clichés.



Interrogé à savoir si ces déclarations très dures à l'endroit du syndicat n'avaient pas été une erreur tactique, le ministre a répondu: "J'espère que ça ne fera pas trop de tort".

L'opposition conservatrice dirigée par le député Walter Dinsdale a demandé à M. Blais de rendre publics les rapports préparés pour son ministère sur l'administration aux postes.

De plus il est revenu à la charge et a réclamé la création d'un comité des Communes qui serait chargé d'étudier l'administration du ministère de M. Blais et de formuler des recommandations.

Pour sa part, le député conservateur M. Lincoln Alexander a invité M. Blais à faire preuve d'une plus grande largesse d'esprit à l'endroit des syndiqués et de leur permettre d'afficher des bulletins d'information syndicale sur les lieux de travail. C'est un point mineur qui est à l'origine de l'impasse la plus récente dans les négociations, a-t-il dit.

M. Blais a répliqué que le syndicat a le droit d'afficher ses bulletins d'information mais ils doivent d'abord être approuvés par un surveillant du bureau de poste.

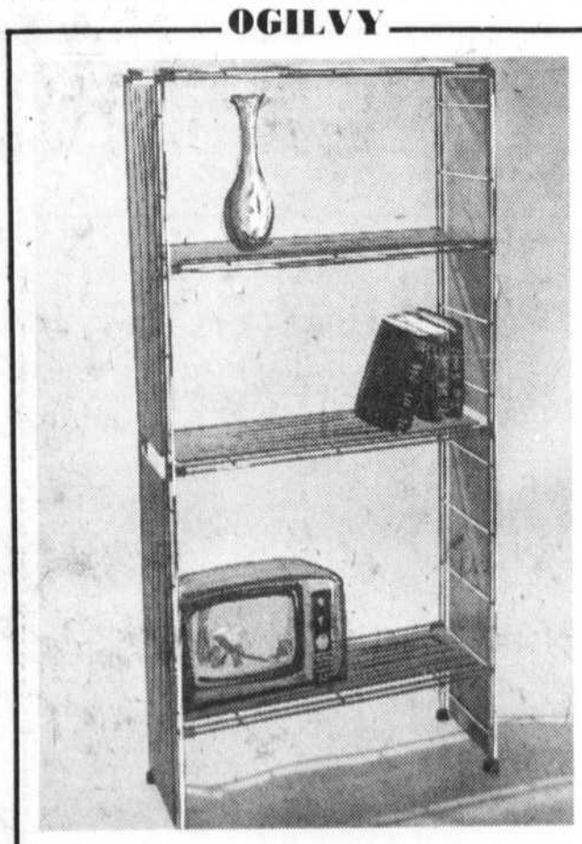
La question du droit d'affichage des renseignements de nature syndicale au bureau de poste fait présentement l'objet d'audiences de la Commission des relations de travail de la fonction publique fédérale, à Ottawa.

Le Syndicat canadien des postiers qui représente quelque 28,000 membres, a commencé hier à présenter les preuves visant à démontrer que le ministère des Postes s'ingère dans les affaires internes du syndicat.

Les porte-parole syndicaux ont déjà fait savoir, par ailleurs, qu'ils retourneraient à la table des négociations lorsqu'ils auraient obtenu le droit de communiquer des renseignements à leurs membres, sur les lieux de travail.

Rejoint à son bureau, hier à Ottawa, le président du Syndicat, M. Joe Davidson a refusé de commenter les déclarations du ministre. Il a indiqué qu'il serait injuste de le faire puisqu'il n'avait pas encore lu les déclarations de M. Blais.

OGILVY



Étagères à montage facile

Prix du rabais général, $64!

Ces pratiques étagères de style moderne avec montants en acier sont finies en bois de teck. L'ensemble comporte 8 tablettes (9x24") dont quatre peuvent être montées verticalement sans outils. D'une valeur initiale de $80, elles vous sont offertes avec une réduction de 20%.

C'est une offre à ne pas manquer !

Écrivez ou composez 842-7711
Ogilvy, Les Articles ménagers, au quatrième
Centre-ville seulement,
angle Ste-Catherine et de la Montagne

OGILVY

VIENT DE PARAÎTRE

Histoire de la traduction au Canada

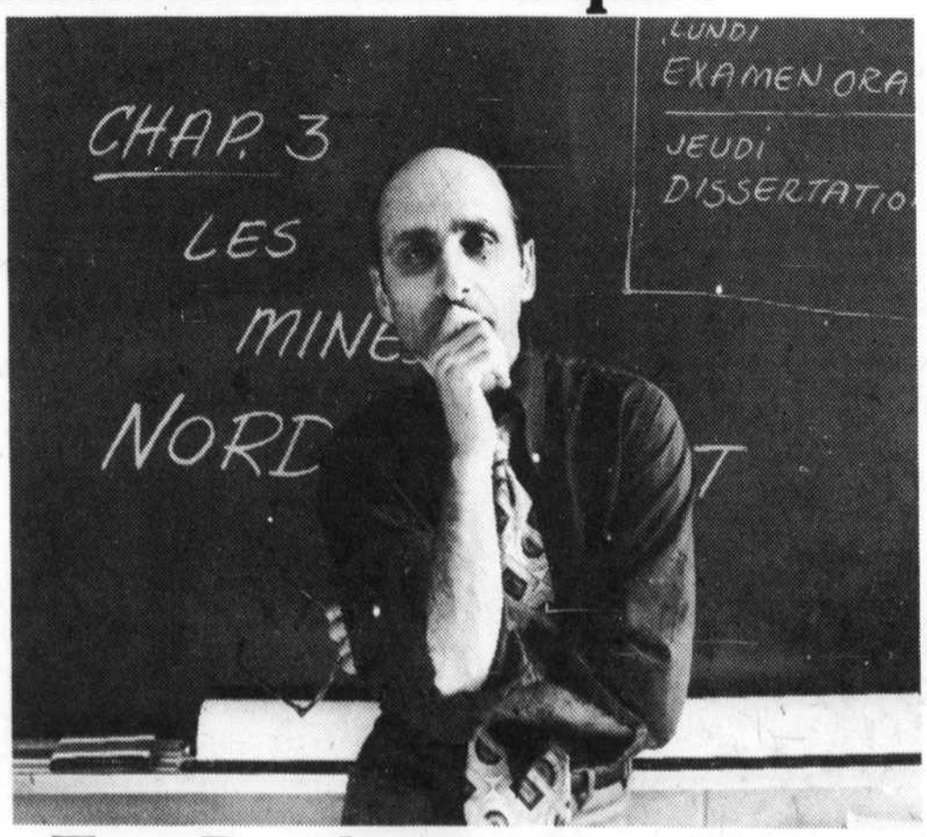
en collaboration

numéro spécial de la revue Meta

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

Vous aimeriez investir un peu d'argent. Mais où trouver un placement sans risque?



Au Trust Royal...sans risque et garanti!

Il s'agit tout simplement d'un Certificat de placement garanti. Il vous garantit un taux d'intérêt très élevé.

C'est un type de dépôt à terme: vous mettez de côté une somme X pour une période de temps déterminée d'avance. Si c'est pour 5 ans, le montant minimum n'est que $500. De 1 à 5 ans, il vous faut $1000. Pour moins d'un an, $5000.

Nous vous versons l'intérêt de deux façons: soit par la poste sous forme de chèque, soit sous forme de dépôt direct dans votre compte de chèques ou d'épargne du Trust Royal.

Ce n'est qu'un exemple des moyens que nous avons de vous en offrir plus pour votre argent. Nous avons toute une gamme de services financiers. Allant d'un simple Certificat de placement garanti jusqu'à la gestion la plus complète d'un portefeuille d'investissements.

Venez nous voir.

Vous verrez comment nous pouvons vous aider.

Le Trust Royal
vous en offre plus pour votre argent.

15 bureaux pour mieux vous servir dans le Grand Montréal

Les élections scolaires sur l'île de Montréal

205 candidats se disputeront 80 sièges

par Rodolphe Morissette

Au moment de la clôture de la période de mises en candidature aux élections scolaires du 13 juin dans les huit commissions scolaires de l'île de Montréal, vingt commissaires étaient élus sans concurrent. Les 205 autres candidats de disputeront les 80 sièges restants.

A la Commission des écoles catholiques de Montréal, 54 candidats se disputent 19 sièges. Le Regroupement scolaire progressif (RSP) y présente 16 candidats, tandis que le Mouvement scolaire confessionnel (MSC) appuie un candidat dans 18 quartiers.

Le premier groupe a pour thème la décentralisation de la commission; subsidiairement, il prône l'unification des commissions scolaires de l'île. Le second fait, en revanche, de la restructuration l'enjeu principal et fait la promotion de commissions scolaires unifiées. Nos deux groupes s'affrontent dans 15 quartiers; il faut compter en outre avec 20 candidats indépendants.

Quarter I: Benoit Hubert (MSC), Lucille Morel. **Quartier 2:** Viviane Caron (RSP), Rollande Pelletier (MSC). **Quartier 3:** Jacques Desjardins (RSP), Donat J. Taddeo (MSC). **Quartier 4:** Pierrette Normandeau (RSP), Robert Sauvé (MSC). **Quartier 5:** Yves Archambault (RSP), Denise Brizard, J.-Réjean Charron (MSC). **Quartier 6:** Jimmy DiGenova (MSC), Raymond Gosselin, Gaston Michaud (RSP). **Quartier 7:** Armand Baron, Norbert Lacoste (MSC), Irène Poupart (RSP), Albert Rouleau, Marcel Thibault. **Quartier 8:** Robert Aubin, Luc Larivée (MSC), André LeBlanc (RSP). **Quartier 9:** André Laquinte, Pierre Légaré (RSP), Rodrigue Tourville (MSC). **Quartier 10:** André Côté, Jean-Guy Deschamps (MSC), John Galipeau. **Quarter II:** Pierre Des Ruisseaux (MSC), Auguste Mollica, Yolande Paquette (RSP). **Quartier 12:** Madeleine Miron (MSC), Alain Paquette, Cécile Poissant (RSP). **Quartier 13:** Angelo Montini (MSC), Daniel Ricard, Lise Sarrazin (RSP). **Quartier 14:** Umberto DiGenova, Jeannette Milot (MSC), Gilbert Rouleau. **Quartier 15:** Louis Bouchard (MSC), Robert Desrochers; Clément Lemelin (RSP), Evasio Vellone. **Quartier 16:** Thérèse Killens (MSC), Norma Legault (RSP). **Quartier 17:** Colette Biche (MSC), Hélène Savard-Jacob (RSP). **Quartier 18:** Jacqueline Arcand-Beauchemin (RSP), G.-Maurice Lalande, Eric Renaud. **Quartier 19:** Jacques Bergeron (RSP), André Corbeil (MSC) et Thérèse Desrochers.

Protestant School Board of GM

Au Protestant School Board of Greater Montréal, 29 candidats, tous indépendants, se sont inscrits pour l'élection de 15 commissaires. Cette commission scolaire protestante, qui couvre tout le territoire de l'île de Montréal à l'exception du Lakeshore, à l'extrême-ouest, est la deuxième en importance.

Quatre candidats ont été élus sans concurrents hier. Il s'agit de Mmes Jean Rothman (quartier 4), Barbara Guard (quartier 5), Jean Dougherty (quartier 9) et de M. Alan Dutler (quartier 11).

Les 25 candidats se répartissant comme suit. **Quartier I:** William Brooks, Allan Talbot. **Quartier 2:** Laurence Patterson, Daniel Romey. **Quartier 3:** William Mitchell, Anne Oulton. **Quartier 6:** Edward Polak, John A. Simms. **Quartier 7:** Maximilien Polak, Jon Simon. **Quartier 8:** Micki Brogmam, Armand Elbas. **Quartier 10:** Dorothy Sirota, Leonidas Lapa. **Quartier 12:** Gisela Amarica, Frederic Rudman; Jerry Slevacek, Christos Valentzaz. **Quartier 13:** Euripides Georgiou, Georges Vogas. **Quartier 14:** Abel Lewis, Carl Whittaker. **Quartier 15:** Walter Kolanitch, Winifred Petter etGilles Raymond.

Commission scolaire Jérôme-Le Royer

La CSJLR dessert les territoires de Saint-Léonard, Anjou, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles. Les 81,415 électeurs auront à choisir 11 commissaires. Sur les 31 candidats inscrits, 11 font partie de l'équipe Participation scolaire (EPS), qui prône la participation des parents aux décisions ainsi que les commissions scolaires unifiées. D'autre part, le groupe Regroupement scolaire (RS) présente huit candidats, tous appuyés par le Mouvement scolaire confessionnel, qui défend l'école confessionnelle et s'oppose à l'idée de commissions scolaires unifiées.

Quartier 1: Guy Durocher (RS), Jean-Guy Rouleau (EPS). **Quartier 2:** Roger Bouchard (EPS), Robert Renaud (RS), Eugène Viau. **Quartier 3:** Ghislaine Boisvert (RS), Réal Théroux (EPS). **Quartier 4:** Ferdinand Prémont (EPS), Monique Ruel (RS), Louise Steiger. **Quartier 5:** Gilles Caron (EPS), Claude Gordon (RS), Marguerite Hamelin. **Quartier 6:** Mireille Beaudry (RS), Michel Massue, Maurice Saraillon (EPS). **Quartier 7:** Joseph Andreoni (MSG), Aline Lemonnier (EPS), Yvon Ruel. **Quartier 8:** Yvon Desrochers, Léon Dubois (EPS), Matteo Mertucci. **Quartier 9:** Alfonzo Gagliano, Jean-Marc Sansom (EPS), Conrad Voisard (RS). **Quartier 10:** Marie-Paule Marcaurelle (EPS), Gabriel Paradis; Lise Scalzulli. **Quartier 11:** Joseph Lemieux, Yvon Lewis (EPS) et Pierre Longpré (RS).

Commission scolaire Sainte-Croix

Aux 11 sièges de la CS Sainte-Croix se présentent 25 candidats. Il s'agit de la plus petite commission de l'île. Le thème central de l'élection est l'école privée. On y retrouve maints militants du Parti québécois qui s'engagent à revaloriser l'école publique.

Aucun candidat n'a été élu sans concurrent. Aucune équipe de candidants, même s'il y a des filiation officieuses, à tendance politique.

Quartier 1: François Desmarais, Suzanne Dufresne, Roger Girard.

Quartier 2: Lina Allard, Denise Gascon.

Quartier 3: Nicole Boily, Colette Dansereau-Klaesi.

Quartier 4: Vera Nadia Danyluk, Pierre Tessier.

Quartier 5: Louise Archambault-Sheils, André Rolland.

Quartier 6: André Béliveau, Pauline Emond.

Quartier 7: François Belzile, Gérard Lépine.

Quartier 8: Roger Gariépy, Jeanne Lantier.

Quartier 9: Gérald Boire, Denyse Daze-Lafforgue, Roger Roy.

Quartier 10: Serge Chapelle, Thérèse Laliberté.

Quartier 11: Ernest Charlebois, Douglas B. Floreani et Claire Robitaille.

Sault-Saint-Louis

Neuf poste de commissaires étaient ouverts et deux membres de l'équipe sortante ont été élus lors de la mise en candidature. Il s'agit de M. Robert Desforges (quartier 8) et de Mme Maureen Tester (quartier 9).

Les vingt autres candidats se répartissent de la manière que voici dans les sept quartiers:

Quartier 1: Gérard Lareille, Antoine Vespa.

Quartier 2: Sabin Hébert, Domenico Mavelli.

Quartier 3: Madeleine Daigneault, Jules Poirier, Bartolemeo Gellitto, Gérard Thibault.

Quartier 4: Goerges Duquette, V. Hubert Lavigne, Lucien Leboeuf, Richard Lucas.

Quartier 5: Carol-Ann Farinacci, Roger Lacelle, Marcel Poirier, Maurice Sauvé.

Quartier 6: J. René Legendre, René Vincent.

Quartier 7: Robert Bourgeois et André Galarneau.

Baldwin-Cartier

La commission Baldwin-Cartier dessert la plupart des municipalités de l'extrême-ouest de la Métropole. Cinq des 21 candidats ont été élus sans concurrent.

Outre le président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, M. Jacques Mongeau (quartier 6), les élus sont MM. Edward Bobes (quartier 4), Rolland Barbeau (quartier 5), Yvon Charrier (quartier 7) et Louis Blanchette (quartier 11).

Les 16 autres sont tous des candidats indépendants.

Quartier 1: Roger Blain, Frank Kruzich, Maurice Malone. **Quartier 2:** Louis Boulanger, Thérèse Duvieusart; Lorne Kearns. **Quartier 3:** Gérald Lacoste, John Walsh. **Quartier 8:** Francine Morin, Don Wesley. **Quartier 9:** Diane Berty, Annette Hupé; Jos Zomanovich. **Quartier 10:** René Boulard, Lorne Maguire et Jacquie Maisonneuve.

Lakeshore et Verdun

Les noms des candidats des deux commissions scolaires de Lakeshore et de Verdun n'étaient pas disponibles tard hier soir. On sait par ailleurs que 22 candidats se présentent aux neuf sièges à Verdun (aucun élu encore) et que 21 personnes briguent les suffrages dans les 15 quartiers du Lakeshore et neuf d'entre eux ont été élus par acclamation.

Les libéraux accusés d'intimider les média

OTTAWA (PC) — Les députés conservateurs ont accusé hier le gouvernement libéral d'avoir tenté d'empêcher la distribution d'un magazine hebdomadaire et d'intimider les média.

M. Gerald Baldwin (PC-Rivière-la-Paix) a réclamé aux Communes l'institution d'une enquête sur des gestes présumément posés par le ministre des Transports, M. Otto Lang, pour empêcher la distribution en Saskatchewan de l'édition de la semaine dernière du "Canadian Magazine".

Le magazine publiait un article intitulé "The Unhappy Landing of Otto Lang-an investigation of human error" (littéralement: l'atterrissage malheureux d'Otto Lang — une enquête sur l'erreur humaine). Cette publication a été distribuée sous forme de supplément de fin de semaine par 11 quotidiens canadiens.

Cependant, les deux journaux les plus importants de la Saskatchewan, soit le Star-Phoenix de Saskatoon et le Leader-Post de Regina n'ont pas inclus le "Canadian Magazine" dans leur édition du samedi. M. Lang est le seul ministre du cabinet dans cette province.

Dans une interview accordée à Saskatoon, M. Lang a déclaré que ses avocats avaient menacé le propriétaire des deux quotidiens, M. Michael Sifton, de poursuites judiciaires.si cet article était publié.

En même temps, le ministre a soutenu que les standards journalistiques devaient être haussés pour éviter que "les gens ne veulent jamais plus devenir des politiciens".

"Il faut donc prendre fermement position", de dire le ministre des Transports.

Aux Communes, le député Baldwin a également réclamé la tenue d'une enquête sur les propos tenus par le député libéral de Maisonneuve-Rosemont selon lequel le gouvernement tenterait de harnacher la presse parce qu'il la craint et qu'il a été dans l'impossibilité de la contrôler.

"Il existe une phobie à Ottawa, une idée fixe qui est de domestiquer cette puissance de la presse, de la harnacher", a dit M. Joyal.

Le gouvernement s'est mis à craindre les médias qui constituent la seule opposition réelle à Ottawa, devait-il ajouter.

Les députés conservateurs Tom Cossitt (Leeds) et John Crosbie (St. John's West) devaient reprendre les propos de M. Baldwin, alors que les députés amorçaient un débat sur les gestes posés par M. Lang, se demandant s'il fallait y voir un abus de privilèges parlementaires.

Saisie de matériel porno

Les policiers de la Gendarmerie royale du Canada ont effectué hier matin, à leur grande surprise, une importante saisie de matériel pornographique et arrêté une personne.

Il s'agit de Judith Ann Christie, 35 ans, de Chasy, dans l'état de New York, que les policiers ont arrêtée au volant d'un camion louée sur la montée de Liesse, à Saint-Laurent.

Les policiers avaient appris que ce camion transportait une cargaison de marchandises entrées illégalement au Canada. Leur surprise a atteint son comble lorsqu'ils découvrirent qu'il s'agissait d'une centaine de boîtes contenant des revues, des films et autre matériel pornographique. La police a évalué, provisoirement, à environ $80,000 la valeur de ce matériel sur le marché canadien. Au passage des douanes, une partie importante de ce matériel avait pu être dissimulée dans un faux mur dont les policiers ont retrouvé la trace dans le camion.

La police n'exclut pas la possibilité d'effectuer d'autres arrestations bientôt étant donné qu'elle soupçonne que ce trafic s'inscrit dans les activités d'une bande de contrebandiers.

Consacré à l'histoire de Montréal

Réouverture du château de Ramesay

par Gilles St-Jean

Fermé et rénové pendant plus d'un an, le château de Ramezay a été présenté à la presse, hier, et l'on a pu voir que d'un capharnaüm, il est possible de faire un musée de grande classe. Le musée était auparavant un "grenier, un pawn shop", selon l'expression de quelques-uns de ses responsables, et grâce à la collaboration de nombreux conseillers et sociétés d'histoire du Canada, il est devenu magnifique.

La restauration du château en a fait un musée portant sur l'histoire de Montréal, des découvreurs jusqu'à la Confédération. On avait dès 1972 commencé à restaurer cet auguste édifice, le dernier bâtiment public canadien du XVIIIe siècle, en remettant dans leur état original plusieurs pièces de cette immense maison.

Le rez-de-chaussée comprend 12 pièces, quatre meublées en styles Henri II, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, grâce à l'excellent travail de M. Jean Palardy... et aux sous des mécènes, dont M. David M. Stewart n'est pas le moindre. D'autres salles contiennent mobilier, estampes, huiles, objets utilitaires des habitants du château sous les régimes français et anglais.

Il est à signaler la reconstitution en matériel original d'un salon Louis XV, dont les boiseries proviennent de Nantes, siège de la Compagnie des Indes. Ces boiseries, d'une très belle facture, sont ornées de gravures de violons et de magnifiques peintures champêtres.

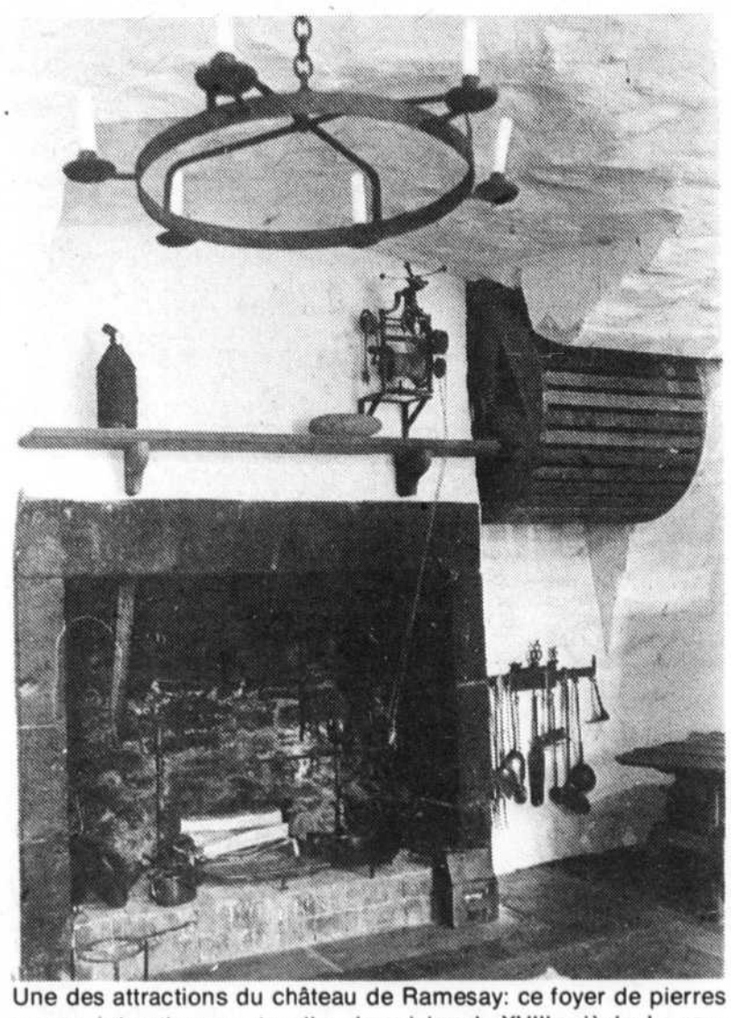
Les meubles, également d'époque, sont dans un état presque parfait.

Au sous-sol, on retrouve une exposition sur les Amérindiens et le mode de vie des premiers colons. Objets de tous les jours, outils, meubles, sont agencés dans le but de faire comprendre aux visiteurs comment vivaient nos ancêtres. On retrouve dans cette partie du musée une salle de projection, plus particulièrement destinée aux enfants, à qui l'on fera voir des diapositives sur l'histoire de Montréal.

Plus intéressante encore est cette initiative du musée de faire, une fois par semaine, des démonstrations, réelles, des objets exhibés dans les salles. Des dames en costume d'époque feront la cuisine dans une vraie cuisine canadienne antique. A ce chapitre, on peut voir un évier comme on les faisait en ce temps-là, très peu profond, avec un tuyau d'écoulement qui communique directement avec l'extérieur de la maison. Terrible en hiver!...

Le musée, fermé le lundi, ouvrira dès aujourd'hui de 11 h à 17 h durant l'été.

Cette restauration, qui fait de Ramezay un grand musée, est l'oeuvre de la Fondation McDonald-Stewart, en collaboration avec le Conseil des arts de la région métropolitaine, le ministère des Affaires culturelles du Québec, l'Fondation technique des Musées nationaux du Canada et la collaboration d'un groupe de spécialistes.



Une des attractions du château de Ramesay: ce foyer de pierres et ses authentiques ustensiles de cuisine du XVIIIe siècle. Le rouleau de bois à droite servait de moteur à la broche à rôtir. On y plaçait un chien qui, en se déplaçant, actionnait toute la machine. (Photo Jacques Grenier)

Modifications d'odomètres: la Cour d'appel ajoute la prison

Déjà condamné par la Cour provinciale à 16 sentences de $100 d'amende chacune, pour avoir illégalement modifié l'odomètre de certains véhicules, un ex-garagiste de Châteauguay vient de se voir imposer en plus, par la Cour d'appel, 16 sentences d'emprisonnement de 15 jours.

Les juges Montgomery, Crête et Kaufman précisent toutefois que ces sentences additionnelles devront être purgées concurremment par Jean Danis.

Celui-ci s'était reconnu coupable, le 25 février 1976, des 16 chefs d'accusation qui allaient en contravention de la Loi sur les poids et mesures, le tout s'échelonnant sur une période de plusieurs mois, en 1974 et 1975. Danis présidait alors une compagnie opérant un garage, boul. Salaberry, à Châteauguay.

"La protection du public est devenue un impératif dans notre société de consommation, a dit le juge Crête. Cette protection du public fut sans doute un des objectifs du législateur lorsqu'il a, par la sanction des offenses comme celles dont il s'agit en l'espèce, prévu une amende pouvant aller jusqu'à $5,000 avec ou sans emprisonnement pour une durée maximale de deux ans. On ne peut traiter une affaire de ce genre à la manière des infractions au Code de la route. Il s'agit véritablement d'une fraude, qui permet à celui qui la commet de réaliser plus facilement la vente d'une voiture usagée et d'en obtenir un meilleur prix, au préjudice de l'acheteur".

Enfin, le dossier ne révélant pas si les offenses reprochées à Danis ont été commises par lui-même ou par personnes interposées, la Cour d'appel estime que, dans ce premier cas, elle aurait peut-être envisagé une peine d'emprisonnement plus longue que celle de 15 jours.

aujourd'hui

A 19 h à l'hôtel Reine Elizabeth, M. Jacques Parizeau, ministre des Finances, est conférencier au 17e congrès international de l'Association nucléaire canadienne.

●

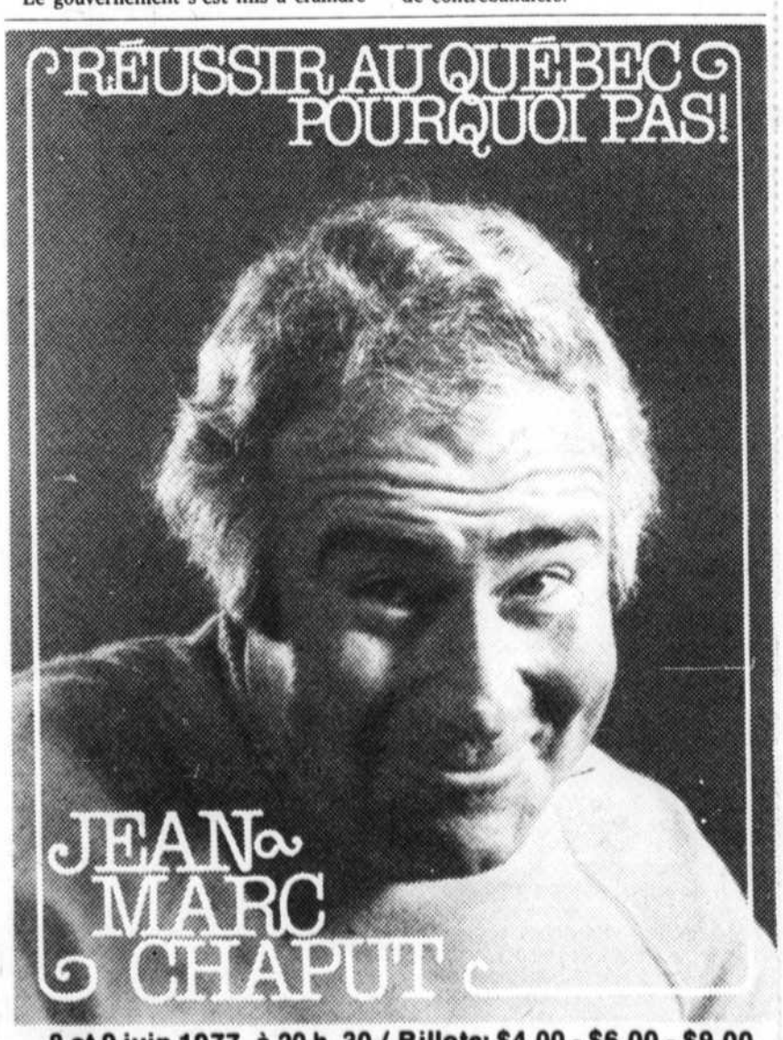
A 19 h 30 au centre d'auto-santé des femmes, 3793, rue Clark, démonstration d'auto-examen du col de l'utérus et des seins, suivie d'une discussion.

10 %
10 ans
payable semi-annuellement
OBLIGATIONS
municipales
scolaires
hôpitaux
cégeps
demandez notre LISTE
Mcneil Mantha inc.
Fondée en 1930
210 St-Jacques
845-8201
Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Nom.....
Adresse.....
Tél.:.....

COURS D'ÉTÉ
de la
poterie bonsecours
CENTRE DE CÉRAMIQUE
au
Centre d'Art de St-Jacques-des-Piles dans la belle MAURICIE
Tournage - Façonnage
Émaillage - Cuissons
Sessions de 2 semaines du 4 juillet au 28 août
Inscription et renseignements à la
POTERIE BONSECOURS
433, rue Notre-Dame est, Vieux-Montréal
844-6165 ou 844-6253
ou, Trois-Rivières:
(819) 376-3417
Permis Culture Personnelle no. 330516

AVIS
MOUNT SAINT PATRICK
6100 Deacon Road, Montréal
Le président et les directeurs du conseil d'administration de Mount Saint Patrick Inc. désire par la présente dissiper toutes rumeurs qui courent à l'effet de la fermeture imminente de notre institution, et aviser les corps médical et psychiatrique, le personnel des services sociaux dans les hôpitaux ainsi que tout le personnel enseignant des différentes commissions scolaires, que le centre d'accueil est bel et bien ouvert, s'acquitte de ses fonctions et continuera d'accueillir les enfants nécessitant notre aide, notre soutien et nos soins.

RÉUSSIR AU QUÉBEC POURQUOI PAS!


8 et 9 juin 1977, à 20 h. 30 / Billets: $4.00 - $6.00 - $9.00
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

éditorial

Autour de deux textes collectifs

S'il était besoin d'une nouvelle preuve de la coexistence tenace au sein de notre communauté de deux courants fondamentaux dont les origines plongent aussi loin dans notre histoire qu'aux années qui précédèrent la Confédération, deux déclarations émises vendredi dernier au sujet du projet de loi no 1 par des groupes fort différents de personnalités québécoises se sont chargées de la fournir.

En fin de matinée vendredi, on prenait connaissance dans les salles de rédaction des journaux d'une longue lettre ouverte à MM. René Lévesque et Camille Laurin, signée par 326 personnalités recrutées surtout dans le monde des affaires, mais représentant aussi d'autres secteurs également importants de l'activité. Cette lettre critiquait sévèrement le projet de loi no 1 et pressait le gouvernement non seulement d'y apporter des modifications importantes mais aussi d'en changer à plusieurs chapitres l'esprit.

Quelques heures plus tard, c'était au tour de 165 personnalités aussi enracinées dans le terreau québécois de se faire entendre. Recrutés surtout dans le monde universitaire, dans les milieux des arts, des lettres et de l'enseignement, les signataires de cette seconde déclaration se déclaraient "fiers d'appuyer le projet de loi no 1", affirmant qu'il "rétablit enfin, après une longue attente historique, les droits du français dans tous les domaines de la vie collective au Québec et traite nos minorités avec une justice et une générosité sans pareilles dans les législations en vigueur dans les autres provinces du Canada".

Au strict plan du contenu, il ne saurait être question d'établir une comparaison entre les deux documents. Le texte du premier groupe, ou si l'on veut des 326, contient une analyse détaillée des dispositions du projet de loi. Rédigé dans une langue d'une excellente qualité, il présente une argumentation serrée à l'appui de la position des auteurs. Le texte des 165, au contraire, est une pétition de caractère général comme on en lit souvent aujourd'hui. Rédigé dans une langue des grandes circonstances, il reprend en une trentaine de lignes des arguments maintes fois mis de l'avant par l'un ou l'autre de ses signataires. Il affirme mais ne démontre point, sans doute parce que les auteurs estiment avoir établi ailleurs leur démonstration et qu'ils tenaient plutôt à poser cette fois un geste net et percutant.

Mais indépendamment du contenu objectif de chaque message et des préférences que l'on peut avoir pour l'un ou l'autre, chacun exprime une dimension vitale de la conscience québécoise. Le Québec s'est fait depuis plus d'un siècle sous l'impulsion de deux grands courants dont l'un mettait plutôt l'accent sur les libertés personnelles, l'initiative individuelle, et aussi l'ouverture aux défis du pays plus large et du continent nord-américain, tandis que l'autre soulignait premièrement les dangers de notre situation et cherchait par tous les moyens à entourer notre peuple de réseaux institutionnels aptes à le protéger contre les sources étrangères de corrosion et à faciliter au maximum son épanouissement suivant la ligne de son génie propre. Le premier courant a exercé davantage son influence au niveau de la politique fédérale, du monde des affaires et des professions à caractère technique. Le second a davantage gravité, traditionnellement, autour des organismes à vocation sociale et culturelle et des institutions locales, scolaires et provinciales.

Même s'ils ont souvent été vivement opposés l'un à l'autre, chaque courant a fourni et fournit encore une contribution capitale au développement de notre collectivité. A cause de l'existence de ces deux courants et de l'appui que chacun a trouvé, selon les circonstances, auprès de notre peuple, certains ont conclu de l'extérieur que celui-ci était opportuniste et de l'intérieur qu'il souffrait de schizophrénie attribuable à un phénomène familier d'aliénation. Ces critiques oubliaient que l'histoire de tous les peuples, dans la mesure où elle a été imprégnée par un respect minimal de la liberté, s'est généralement développée suivant ce type de coexistence tantôt paisible tantôt agitée entre deux grandes familles d'esprits foncièrement différentes. Les peuples les plus libres sont ceux où chaque courant a pu trouver une place raisonnable sous le soleil. A travers des hauts et des bas familiers, telle a été la trame de notre développement depuis plus d'un siècle.

●

Avec les débats suscités par le projet de loi no 1, on assiste cependant à un retour de catégories faciles qui ont souvent incliné certains gardiens de la conscience nationale à s'ériger en juges de ce qui est bon et mauvais pour ce peuple et à classifier en conséquence leurs concitoyens selon qu'ils se rallient ou non à leurs plans de salut collectif. De ce retour, l'incarnation la plus déplorable nous vient du père du projet de loi no 1, le docteur Camille Laurin.

A plusieurs reprises depuis le début d'avril, le ministre d'Etat au Développement culturel avait, devant certaines objections, manifesté une tendance regrettable à s'en prendre à la personne et aux motifs de l'interlocuteur plutôt que de répondre à ses arguments objectifs. Quand les objections venaient des anglophones, il avait beau jeu de répondre que ceux-ci défendaient des intérêts et des privilèges. Quand elles émanaient de francophones, il insinuait habilement qu'ils étaient liés à l'establishment anglophone ou dépassés par la marche de l'histoire. Fort heureusement, peu de personnes acceptèrent de suivre le docteur Laurin sur ce terrain glissant de la psychanalyse politique.

En fin de semaine, le docteur Laurin s'est toutefois surpassé. Devant le caractère digne, courtois et substantiel de la lettre que lui adressait le groupe de 326, on se serait attendu à ce qu'il adopte à tout le moins une attitude réceptive, à ce qu'il se montre intéressé à discuter. Et cela d'autant plus qu'en l'occurrence, plusieurs signataires représentent, qu'on approuve ou non toutes leurs idées, ce que notre communauté a produit de mieux dans le domaine économique. Mais tandis qu'il saluait les signataires du manifeste des 165 comme "des définisseurs de situations dont on peut être fiers", il envoyait paître avec arrogance les membres du groupe des 326 comme de vulgaires membres "d'un establishment inféodé à l'establishment anglophone".

M. Laurin avait-il examiné soigneusement avant de porter son jugement la liste des signataires de la lettre des 326? Parmi ces signataires, on trouve certes bon nombre de francophones dont la carrière a été étroitement associée à celle de collègues anglophones et s'est parfois même déroulée au sein d'institutions appartenant à des intérêts anglophones. Et même cela, loin d'être un mal, devrait être un bien aux yeux du ministre puisque c'est précisément ce type de présence qu'il entend multiplier avec le projet de loi no 1. Mais dans la liste de signataires qui a déplu à M. Laurin, on trouve aussi bon nombre de personnes dont toute la carrière a servi à édifier des institutions économiques appartenant à des intérêts francophones, dirigées par ceux-ci et souvent même placées sous le signe de la formule mutualiste ou coopérative. On y trouve également des personnes qui, dans d'autres professions, ont fait honneur à leurs compatriotes en atteignant à un niveau d'excellence peu commun.

Parce que ces personnes discernent dans le projet de loi no 1 des dangers qui pourraient nuire au développement économique du milieu et attiser les sentiments d'intolérance au Québec et dans le reste du pays, M. Laurin les qualifie brutalement de mercenaires inféodés à l'establishment anglophone. A moins qu'il n'ait parlé par ignorance, sans avoir étudié soigneusement la liste des signataires, M. Laurin s'est rendu coupable en tenant pareil langage de mensonge et de diffamation envers des compatriotes au moins aussi méritants que lui. Si tel est vraiment l'esprit qui l'anime au moment où il prétend se mettre à l'écoute des organismes et des personnes du milieu québécois, il est tout simplement indigne du rôle qui lui a été confié.

●

Les passages les plus constructifs de notre histoire ont été ceux où, dépassant leurs antagonismes et leurs préjugés respectifs, les tenants de l'un et l'autre courant dont nous avons parlé ont su s'élever à une vision de l'intérêt commun qui les incitait à rechercher des compromis judicieux entre les points de vue qui les opposaient.

C'est à un semblable dépassement que devrait viser le gouvernement Lévesque autour du projet de loi no 1. Ce projet, dans sa forme présente, nie l'expérience et la sagesse d'une partie importante des nôtres dans un secteur d'activité — l'économie — où leur expertise est infiniment plus directe et plus valable que celle du ministre Laurin et de ses scribes. Il risque de compromettre le développement d'une action dont Jean-Marie Poitras, Hervé Belzile, Paul Desmarais, Guy Bernier, Marcel Bélanger, Claude Castonguay, Raymond Lavoie, Jean de Grandpré, Lucien Rolland et Roger Lavoie, pour ne nommer que quelques-uns des 326, ont été les pionniers et dont on avait cru comprendre que l'un des objectifs premiers du projet de loi no 1, c'était d'en favoriser, non d'en compromettre l'essor.

Claude RYAN

bloc-notes

Les préoccupations de la FPJQ

Il est bien connu que les journalistes ont tendance à prêter aux gouvernements plus de cohérence qu'ils n'en ont, et aux hommes politiques des desseins plus machiavéliques que leurs esprits ne peuvent en concevoir. Réunis en colloque de vigilance samedi pour étudier les risques sérieux que présente le projet de loi de Mme Jeanne Sauvé sur les télécommunications et apprécier les conséquences fâcheuses de l'enquête ouverte par le CRTC à Radio-Canada, nos collègues n'ont pas échappé complètement à cette tendance, en particulier ceux de la presse télévisée et parlée, gênés par la méfiance rancunière que leur porte le pouvoir fédéral depuis novembre dernier.

La situation faite à la liberté de l'information dans ce pays n'est certainement pas dramatique. Ce qui explique du reste les difficultés qu'éprouvent les associations professionnelles, comme la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, à alerter l'opinion publique. Celle-ci ne perçoit pas encore clairement les dangers auxquels on voudrait la rendre sensible, pas plus qu'elle n'est vraiment préoccupée par le mouvement irréversible de la concentration de la propriété des entreprises de presse.

Et, pourtant, sans être alarmante, la situation est effectivement préoccupante dans la mesure où le gouvernement, si nul ne lui résistait, pourrait céder à la forte tentation d'encadrer, puis d'investir subtilement ce monde de la presse qu'il serait naturellement commode de maîtriser. Toutefois, dans une démocratie libérale, où restent très vivantes les traditions de liberté d'expression, d'opposition et de contestation, la moindre velléité de restreindre la marge de manoeuvre de l'information se heurte toujours à de fortes résistances.

Et si les journalistes de Radio-Canada, comme ceux de la presse écrite ou parlée venaient à l'oublier, M. Serge Joyal, député encore libéral de Maisonneuve-Rosemont, serait là pour le leur rappeler, pour rappeler surtout que la presse, sous toutes ses formes, constitue au Canada, dans l'état actuel des forces politiques, la véritable opposition au gouvernement libéral, d'où une propension chez ceux qui détiennent le pouvoir à "harnacher" le pouvoir de la presse, notamment la radio-télévision.

Les données concrètes du problème, celles qui retenaient l'attention des participants au colloque de la FPJQ, samedi, sont de deux ordres. C'est d'abord l'inquiétude qu'inspirent certaines dispositions du projet de loi sur les télécommunications, en particulier celles qui subordonnent dans certains cas la Commission de la radiotélévision et des télécommunications canadiennes, organisme jusqu'ici autonome et décisionnel, à la surveillance et aux pouvoirs du ministre au point que celui-ci pourrait passer outre aux conclusions du CRTC, lui ordonner de reprendre l'examen d'une question, ou encore modifier ses décisions. Toujours au sujet du projet de loi C-43, il y aurait lieu de réviser de plus près la définition proposée de la politique canadienne des télécommunications. Enfin, plus que dans la précédente loi, le projet laisse une grande discrétion au gouvernement.

Le deuxième problème est celui de l'enquête instituée par le CRTC, à la demande du gouvernement, sur la façon dont Radio-Canada s'acquitte de son mandat, surtout dans le domaine de l'information, enquête ordonnée à la suite de nombreuses déclarations de personnalités politiques hostiles au réseau français. Mme Armande Saint-Jean, présidente de la FPJQ et elle-même animatrice d'une émission d'actualité à Radio-Canada, observe depuis le début de l'enquête une grande nervosité chez ses collègues de l'information et parmi les cadres; une tendance chez les journalistes de la maison à douter d'eux-mêmes et à s'autocensurer; et enfin une perte de crédibilité de Radio-Canada auprès de ses auditoires.

Quelques participants voient dans cette enquête du CRTC, et davantage dans l'éventuelle enquête royale que le gouvernement se propose d'instituer sur la radiotélévision au Canada, la domination prochaine de l'information politique par le pouvoir politique. C'est évidemment la pire des hypothèses, qu'on ne saurait théoriquement exclure tout à fait, mais dont la réalisation supposerait la mainmise du gouvernement sur la Société d'Etat, mainmise qui lui serait accordée, d'après cette hypothèse, par suite d'une enquête royale. C'est une vision alarmiste et pessimiste qu'on ne peut partager dans l'état actuel des choses. Si vraiment le gouvernement en venait là — ce qui serait contraire au régime de liberté de l'information — les colloques de vigilance deviendraient des journées d'alarme: la démocratie serait attaquée.

A vrai dire, l'enquête complète et totale sur la radiodiffusion canadienne, cette enquête que le premier ministre invite discrètement le CRTC à lui recommander, deviendrait indispensable si, à l'issue de l'examen en cours, Radio-Canada ne retrouvait pas, en même temps que sa liberté complète, l'autonomie sans laquelle la Société d'Etat cesserait d'être l'une des principales entreprises d'information du pays.

Michel ROY

Une capitale sinistrée?

La politique adoptée par le gouvernement fédéral de déménager certains de ses services dans les régions fortement touchées par le chômage, et le programme récemment annoncé d'implanter à Hull d'ici 1980 quelque 15,000 des emplois fédéraux de la capitale, sont évidemment bien accueillis par ceux qui vont bénéficier des retombées multiples de ces investissements gouvernementaux. Ils posent néanmoins un problème.

On a déjà fait état des inquiétudes des fonctionnaires, spécialement des anglophones, qui pourraient être envoyés en terre lointaine, sinon... étrangère. La fonction publique fédérale ayant puisé ses nombreux employés partout au Canada, inévitablement aux dépens des régions éloignées, ce n'est que juste retour des choses que le mouvement inverse soit maintenant amorcé. Au reste, maints fonctionnaires ne détesteront pas quitter Ottawa, même si l'on s'est plu à donner à la capitale nombre de douceurs qui restent un luxe le plus souvent ailleurs au pays.

Plus sérieux que ce problème "humain" que la fonction publique fédérale est censée avoir surmonté au nom de l'unité nationale et de la mobilité de la main-d'oeuvre, le coût de ces grands dérangements a été invoqué récemment dans la ville qui est condamnée à faire les frais des nouvelles politiques, Ottawa, dont la croissance en Ontario est soudain menacée. S'il faut en croire les promoteurs immobiliers et l'hôtel de ville, le gouvernement fédéral va laisser vacants de nombreux espaces qu'il occupait jusqu'à maintenant par bail et les locataires potentiels ne se bousculent pas à la porte.

On présume que le gouvernement fédéral, en déménageant une partie de ses activités à Hull, ne va pas d'abord vider les édifices publics qui sont sa propriété, mais plutôt les immeubles privés qu'il avait loués. Il serait aberrant en effet qu'il paye loyer ailleurs alors qu'il possède, estime-t-on, la moitié des espaces à bureaux de la capitale. Or, les propriétaires privés des immeubles laissés vacants par le gouvernement fédéral ne semblent pas prêts de combler rapidement cette perte.

Il va en résulter une sous-utilisation de ces espaces qui va se traduire, pour les activités périphériques et le trésor municipal, par une baisse de revenus. Le maire, M. Lorry Greenberg, a confié au **Globe and Mail** qu'il pourrait en résulter pour chaque contribuable de la ville une facture supplémentaire de $45. Voilà qui ne va pas rendre populaires les déménagements fédéraux.

Un problème analogue s'est posé à Montréal avec le projet de la Place Guy-Favreau. Pour relancer le bâtiment et ériger en même temps un grand symbole de la présence fédérale dans la métropole québécoise, le gouvernement fédéral était prêt à reloger ses milliers de fonctionnaires de la région en un seul et même immeuble. C'était bâtir sans besoin, alors que tant d'espaces étaient déjà disponibles; c'était remplir ici un vide pour en créer un autre là.

Ne serait-il pas possible que le gouvernement fédéral — les autres gouvernements ne sont pas sans reproche à cet égard — planifie ses déménagements comme il aurait appris, nous assure-t-il, à planifier ses grands travaux de manière à ne pas créer de pressions inflationnistes et à plutôt corriger les lacunes dans le marché du travail?

Certes, on ne change pas de modèle de développement, dans la fonction publique comme ailleurs, sans coûts ni sans sacrifices. Faut-il pour autant que ces politiques instaurées au nom de la décentralisation ou de l'unité nationale — comme celle du bilinguisme — soient inévitablement marquées, dès leur naissance, du sceau du gaspillage sinon de la dilapidation des fonds publics? Les promoteurs qui prennent avantage de ces programmes ne vont pas s'en plaindre, ni les travailleurs qu'ils vont embaucher, ni les commerçants qui attendent la nouvelle clientèle fédérale.

Les contribuables, eux, qui paient la note, sont en droit d'exiger la plus grande "économie" à cet égard.

Jean-Claude LECLERC

Côte d'Azur

Le Tout double-Menton

par ROLANDE A. LACERTE

Samedi soir, dans un restaurant à la mode de la Côte d'Azur, le Tout double-Menton dîne et danse. Cheveux argent et platine, breloques, pendeloques et âge d'or. (L'âge d'or fait plus ou moins de carats selon la situation de fortune et la situation géographique!) Des gens élégants, discrets, qui ont tout réussi, même à bien vieillir. L'orchestre maison joue la mer de Trenet, la vie en rose, Guantanamera et les feuilles, de Prévert-Kosma, qui n'en finissent pas de mourir.

On se croirait à bord de la machine à remonter le bon vieux temps effectuant un tête-à-queue sur l'océan des âges. Les danseurs s'ébrouent sur les succès d'hier, dans un monde qui a pourtant vertigineusement changé alentour. Des Casanova crépusculaires célèbrent des Hélène qui furent belles et s'en souviennent encore. Et l'on songe, malgré soi, au Titanic, s'attendant presque à voir succéder au Besame mucho le Closer to Thee my God. Quand l'orchestre fait la pause, on entend la mer qui bat le flanc de l'écueil.

Et on leur reprocherait quoi, à ces gens-là, qui vieillissent tranquilles, au soleil de midi et demi? De n'être pas nés à la Baie d'Hudson ou dans quelque steppe glacée de la Sibérie? De ne pas vivoter dans un immeuble sordide et mal chauffé, dépendants de l'insécurité sociale? D'oublier le massacre des bébés phoques, le désespoir des sans-travail, les femmes violées, le Zaïre, la Rhodésie et le Pakistan? Quand on est âgé et fatigué, qu'est-ce que l'on peut bien faire pour tous ces points chauds où le monde a mal? On n'est pas Atlas pour porter sur son dos, qui se courbe chaque jour davantage, le globe douloureux et encore moins Hercule pour nettoyer les écuries d'Augias, justement que ce sont les forces qui manquent le plus, qu'on ne se sent pas soi-même très bien, qu'on a parfois mal au foie, aux pieds, à l'estomac. Le monde va mal mais on a déjà ses insomnies, merci.

Au nom de quel idéal, de quel combat voudrait-on empêcher de vivre sereinement leur crépuscule les retraités et demi-retraités qui se sont taillé une place au soleil et qui versent, toujours prudents, des arrhes (payez maintenant, mourez plus tard) pour être enterrés au cimetière Beausoleil, vue imprenable sur la mer?

Qu'ils continuent à lutter pour changer un monde qui roule sa bosse, imperturbable, dans l'univers cosmique? Ils ont déjà tenté de le faire "au temps de leur jeunesse folle" et voyez le résultat... Tous ceux qui ne sont pas d'accord et seraient tentés de les blâmer n'ont qu'à attendre (oh! pas longtemps) leur tour venu, leur jour venu, ils verront bien!

lettres au DEVOIR

Les méthodes de sélection à l'Université de Montréal

Dans une lettre parue le 2 juin intitulée "Des méthodes de sélection bizarres à l'Université de Montréal", l'un de nos 2253 candidats à la Faculté de Droit s'interroge sur le sérieux de certains aspects de nos procédures d'admission.

Tout d'abord, permettez-moi de douter que la population puisse se faire une idée générale de l'ensemble et du sérieux de la sélection en lui fournissant comme seuls éléments d'appréciation trois questions sur 52 et en omettant de préciser que ce test dont la durée est de 20 minutes s'accompagne de quatre autres tests dont la durée totale est de deux heures.

Pour le bénéfice de ce candidat et celui de la population, il convient de signaler que le test dont on cite des exemples de questions est un test d'information ayant pour but d'évaluer les connaissances des candidats dans le domaine d'études et la profession choisies par ces derniers. Les objectifs de ce test sont explicités clairement dans un document qui est transmis à chaque candidat invité à subir le Test d'admission en Droit. Sachant qu'un nombre important de candidats parmi les 375 qui s'inscrivent annuellement à la Faculté de Droit, discontinuent leurs études après seulement quelques mois parce que ce programme ne les intéresse plus alors que plusieurs centaines de candidats sont refusés faute de places, on est en droit de se poser des questions quant au sérieux de certaines candidatures. Le test d'information nous permet précisément de déterminer quels sont les candidats qui ont choisi ce programme en connaissance de cause et quels sont ceux qui ont choisi ce programme sans le connaître.

Par ailleurs, il est regrettable que le questionnaire confidentiel ait perturbé M. Ladouceur au point de l'amener à confondre antécédents judiciaires et antécédents familiaux. L'objectif de ce questionnaire confidentiel est de fournir des renseignements nous permettant de définir le mieux possible le statut socio-économique de nos candidats. A l'occasion, des personnes affirment que la réussite à nos tests dépend du statut socio-économique de ceux qui les subissent. D'autres affirment qu'au niveau universitaire, ce facteur n'intervient plus. La seule façon pour nous de vérifier que le statut socio-économique d'un candidat n'affecte pas son rendement aux tests psychométriques consiste à recueillir des renseignements permettant de déterminer ce statut puis à comparer la performance aux tests des candidats ayant un statut socio-économique différent.

Pour respecter le caractère confidentiel de ces renseignements, nous avons écrit et dit à tous les candidats que ces informations ne sont pas communiquées à la Faculté et, par conséquent, n'interviennent d'aucune façon dans les décisions d'admission ou de refus. En guise de précaution supplémentaire, nous avons indiqué à tous les candidats qu'ils n'étaient pas obligés de répondre à ces questions.

Pour "informer" la population, M. Ladouceur n'a pas tout dit!

Fernand BOUCHER, Ph.D.
psychologue,
Bureau du Registraire,
Section de mesure et d'évaluation
des critères d'admission,
Université de Montréal.
Montréal, le 3 juin 1977.

Oui aux mesures coercitives

Monsieur James N. Doyle,
président,
Chambre de Commerce
du Québec.

Les administrateurs de la Chambre de Commerce du district de Hauterive veulent, par la présente, répondre à votre invitation de vous fournir leur point de vue concernant les projets de législation du gouvernement du Québec au sujet de la langue française.

Nous ne voulons pas commenter en profondeur, ni de façon exhaustive le projet de loi en général: nous n'avons ni le temps, ni les ressources humaines pour le faire. Nous désirons plutôt réagir à certaines parties de la lettre que vous adressiez le 14 avril au ministre Camille Laurin. Nous pensons en effet que cette lettre contient l'essentiel des avis que la Chambre provinciale adressera bientôt au ministre ou à la Commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi.

S'il est vrai que ce débat ébranle le pays jusque dans ses structures de base, c'est peut-être un signe qu'il est opportun et prioritaire. Vous auriez souhaité qu'on attende, qu'on laisse faire, qu'on traîne encore avec cette question non économiquement prioritaire. C'est justement en bonne partie à cause de telles attitudes d'attentisme de la part des gouvernements et des organismes comme notre Chambre provinciale, que la situation du Québécois francophone ne s'est pas davantage améliorée. Par conséquent, si la Chambre provinciale veut intervenir dans le débat, qu'elle intervienne clairement, positivement, sans insinuer qu'elle aurait préféré s'occuper d'autres choses pendant ce temps-là.

Après avoir poliment et rapidement glissé sur le problème de la qualité de l'enseignement du français et rappelé à l'Etat ses responsabilités dans ce domaine, vous tapez sur le ministre et sur son "Livre blanc", en leur reprochant longuement de ne rien prévoir pour "améliorer la qualité de l'enseignement de la langue seconde".

Rappelez-vous qu'il s'agit d'un projet de loi sur la langue française et non pas sur l'enseignement des langues secondes. C'est un autre problème qui sera traité à un autre moment. Lorsqu'un mari réalise qu'il est en train de devenir cocu dans sa propre maison, ce qui doit d'abord le préoccuper ce n'est pas de s'assurer d'être compris par l'amant de sa femme, mais bien de récupérer la fidélité de sa femme.

Monsieur le président, admettez que vous charriez drôlement quand vous soutenez que "les anglophones québécois, ayant le choix de l'école anglaise ou française, pourront devenir nos seuls vrais bilingues" et quand vous affirmez que bloquer l'accessibilité à l'école anglophone, c'est "refuser à toutes fins pratiques l'apprentissage adéquat de l'anglais aux francophones". Nous osons croire que la Chambre provinciale, soucieuse de conserver sa crédibilité, défendra des positions mieux fondées et plus positives que celles-là.

Nous sommes d'accord pour inviter le gouvernement à une plus grande ouverture d'esprit, concernant la langue d'enseignement pour les anglophones des autres provinces du Canada qui viennent s'installer au Québec. Plusieurs arguments militent en faveur d'un tel assouplissement du projet de loi; nous vous demandons toutefois de ne pas utiliser celui de "la survivance culturelle des anglophones québécois": un tel argument ne fait vraiment pas sérieux et il choque particulièrement les éléments éclairés des minorités francophones dans les autres provinces.

Bien sûr qu'il y a eu du progrès pour la langue française et pour les francophones dans les entreprises; mais que de chemin il reste à faire! Nous en savons quelque chose, nous aussi, de la Côte-Nord. Or nous ne sommes pas d'accord avec vous pour dire que "seules des mesures incitatives pourraient être considérées", pour amener les industries à continuer dans la bonne voie. Il faut aussi des mesures coercitives pour celles (et il y en a!) qui prennent trop de temps à se civiliser. On peut discuter sur le choix des mesures coercitives, mais il en faut et nous demandons à la Chambre provinciale de soutenir cette position. Nous pensons que la grande majorité des Chambres de commerce locales, et régionales du Québec partagent notre point de vue. Nous espérons que "l'organisme le plus représentatif des entreprises et des hommes d'affaires de toutes catégories et de toutes les régions du Québec" saura l'exprimer auprès des instances gouvernementales concernées.

Claude MARCEAU, Président
de la Cambre de commerce du
district de Hauterive.
Hauterive, le 30 mai 1977.

Un important anniversaire oecuménique à Lausanne

Cher M. Ryan,

Le 29 mai, jour de la Pentecôte, on a célébré à Lausanne, en Suisse, le 50e anniversaire de la première Conférence mondiale de Foi et Constitution. Cette conférence, organisée grâce au leadership de l'évêque anglican Charles Brent, rassemblait 400 délégués de 127 Eglises protestantes, anglicanes et orthodoxes. Le but était de "discuter ensemble de ce qui les séparait et de ce qui les unissait".

En tant qu'oecuméniste catholique, j'aimerais rendre hommage à tous ces frères chrétiens qui, en 1927, posaient un geste prophétique. Leur initiative n'a pas réglé les divergences, mais elle annonçait un important processus de dialogue et de cheminement entre théologiens de diverses confessions et cultures. D'intéressantes étapes ont été parcourues depuis.

Aujourd'hui, 12 théologiens catholiques, proposés par le Secrétariat pour l'Unité à Rome, font partie de la Commission internationale de Foi et Constitution. Au sein du Conseil Oecuménique des Eglises, cette commission s'efforce de franchir d'autres difficiles étapes qui, il faut l'espérer, permettront un jour aux chrétiens réconciliés de s'approcher ensemble du sacrement de l'Eucharistie institué par Jésus-Christ pour signifier et intensifier l'unité entre les hommes, ses frères.

Irénée BEAUBIEN, s.j.
directeur
Centre Canadien d'Oecuménisme
Montréal, le 24 mai 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef:
Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny
Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. A l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Les leçons de deux conflits récents à Laval et à l'UQAM

À trop centrer la négociation collective sur l'aménagement des pouvoirs, on risque de conduire l'université à la paralysie

par YVES MARTIN

■ Lors de la cérémonie de la collation des grandes à l'Université de Sherbrooke, qui avait lieu le 4 juin dernier, le recteur de l'institution, M. Yves Martin, a prononcé une allocution dans laquelle il a abordé certaines leçons qui lui paraissent se dégager de deux conflits de travail qui ont longuement paralysé ces derniers mois l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. La manière dont ont été soulevés certains enjeux crée aux yeux de M. Martin un danger susceptible de conduire les universités à l'uniformité, sinon à la paralysie, voire à l'autodestruction. Voici des extraits de l'allocution de M. Martin.

Il m'apparaît qu'au Québec, comme c'est le cas dans l'ensemble des pays occidentaux sous des modalités et des formes diverses, l'enseignement supérieur est à un tournant: je l'ai dit ailleurs; je crois cependant opportun d'y revenir plus explicitement, sans pour autant prétendre proposer un diagnostic le moindrement complet, ni surtout des orientations fermement définies.

Deux conflits majeurs ont perturbé le monde de l'enseignement supérieur au Québec au cours de l'année universitaire qui s'achève. Ces conflits posent des questions fondamentales quant à l'Université de demain: fort heureusement, notre Université a échappé à de telles perturbations, mais nous ne saurions être indifférents aux signes et aux questions qui s'y rattachent. Ces événements ont été l'occasion immédiate, pour les autorités gouvernementales, de décider de la création d'une Commission d'étude sur l'enseignement supérieur au Québec, commission dont les travaux doivent commencer au cours des prochaines semaines. Par ailleurs, le ministère de l'Education était déjà engagé dans un nouveau processus de financement de l'enseignement supérieur présupposant l'élaboration et l'adoption de ce que l'on appelle des stratégies d'allocation des ressources, dans le nouveau jargon de la programmation budgétaire gouvernementale. Et, on le sait, le gouvernement actuel s'est engagé à placer l'éducation, et l'enseignement supérieur en particulier, parmi ses grandes priorités.

La conjoncture que je viens d'évoquer très schématiquement appelle de toute évidence à des réflexions auxquelles je crois, pour ma part, les universitaires doivent participer, non pas de façon exclusive — parce que ce serait leur chasse-gardée — mais avec le sens le plus aigu des responsabilités qui leur incombent à cet égard.

La baisse des clientèles: comment y faire face?

S'agissant de la problématique d'ensemble du devenir de l'enseignement supérieur au Québec, elle doit, me semble-t-il, être située d'abord dans le cadre bien concret de l'évolution prévisible des clientèles étudiantes au cours des quelque quinze prochaines années. Après les commissions scolaires et les collèges, les universités subissent déjà et subiront bientôt à leur tour de façon très marquée les conséquences de la chute radicale de la natalité qu'a connue le Québec depuis le début des années soixante. On peut se faire une idée de l'ampleur du phénomène si l'on sait qu'on peut prévoir une baisse de l'ordre de 35 à 40% entre 1981-1982 et 1992-1993 en ce qui concerne la population du groupe d'âges 18-24 — au sein de laquelle se recrute principalement la clientèle universitaire.

Dans un tel contexte, il est évident que les choix politiques deviennent plus difficiles, parce qu'ils doivent se faire plus explicitement par référence à des orientations et à des critères essentiellement qualitatifs, par rapport à des finalités nettement affirmées sur le plan culturel tout autant que sur le plan économique. La diminution de la pression exercée par la croissance des clientèles est l'occasion de repenser le financement de l'enseignement supérieur en fonction d'objectifs qualitatifs, tout en maintenant et en accentuant les actions visant à favoriser davantage l'accès à l'Université d'une plus forte proportion de jeunes et d'adultes. Pourquoi l'Etat ne déciderait-il pas d'utiliser, pour une part significative, la "marge de manoeuvre" (pour employer une expression désormais courante) dégagée par la baisse prévisible des clientèles pour favoriser la promotion de la qualité et de l'excellence à l'Université, en particulier par un meilleur encadrement des étudiants? Pour promouvoir le développement de la recherche et des études des deuxième et troisième cycles, contribuant par là, notamment, à limiter les effets du vieillissement autrement inévitable de nos équipes de chercheurs — effets qui peuvent être extrêmement désastreux à long terme (et ce "long terme" correspond à une période qui ne nous conduit même pas aux débuts du XXIe siècle, dans moins de vingt ans). Pour doter, enfin — je ne tente pas de dresser une liste exhaustive d'objectifs, — les universités de moyens qui leur permettraient, progressivement, de mieux remplir la mission propre de "service à la collectivité", qu'on leur reconnaît, au-delà de leur mission d'enseignement et de recherche: service aux collectivités locales et régionales, aux groupes de citoyens, aux mouvements agricoles, au mouvement syndical, au mouvement coopératif, aux organismes bénévoles, etc.

De quelques postulats essentiels

A la lumière des conflits universitaires récents, dans la mouvance du phénomène de la syndicalisation en milieu universitaire, une autre dimension de la problématique générale de l'évolution de l'enseignement supérieur au Québec me paraît devoir être franchement et lucidement clarifiée — autant au niveau de l'Etat lui-même que de l'ensemble et de chacun des établissements universitaires. Allons-nous, collectivement, opter pour le maintien de la diversité, de la personnalité propre et originale de nos établissements universitaires ou, consciemment ou inconsciemment, nous laisser entraîner dans une logique d'actions successives conduisant inéluctablement vers l'uniformisation et la "banalisation" de nos universités?

C'est là, me semble-t-il, du point de vue de l'intérêt public, une question-clé qu'on hésite à aborder clairement si l'on se colle de trop près à des conflits sans penser à l'Université de demain au Québec. Une **réflexion collective** sur la nature de l'Université et sur les exigences liées à l'exercice de sa mission propre dans notre société aurait dû, idéalement, précéder le déclenchement du processus formel de la **négociation collective** sous l'empire du Code du travail, dans les universités du Québec, s'agissant notamment de leur personnel enseignant. Tel n'a pas été le cas, et c'est dans le cadre conventionnel de négociations — et parfois de conflits majeurs — que nous avons été et sommes amenés à situer cette réflexion, à cheminer plus ou moins péniblement vers des consensus qui puissent se refléter dans le langage hermétiquement scellé de clauses de conventions collectivés, ou dont on conviendrait qu'ils ne sauraient s'y laisser enfermer.

Accepter ce cadre d'une manière positive et réaliste ne signifie pas pour autant que l'objet de la réflexion collective perd son sens; cet objet même se manifeste ainsi, au contraire, de façon plus évidente comme étant le point central du débat.

A la vérité, on pourrait identifier un certain nombre de thèmes à propos desquels existe, me semble-t-il, non seulement des consensus, mais une unanimité chez les universitaires. On pourrait considérer ces thèmes en quelque sorte comme des postulats. Ainsi, on s'accordera d'emblée notamment sur la nécessité de maintenir et d'améliorer jusqu'à l'excellence la qualité de l'enseignement universitaire; de faire de l'Université un milieu authentiquement propice à la recherche; de préserver la liberté académique et la fonction critique; de protéger l'autonomie pédagogique de chaque établissement; de conserver la plus large marge possible d'autonomie administrative eu égard aux contraintes inévitables et justifiées d'un financement essentiellement assuré à même les fonds publics gérés par l'Etat.

De tels objectifs délimitent une zone d'intérêt commun pour les groupes divers qui constituent l'Université. Dans le contexte de négociations collectives entre les professeurs syndiqués et les administrateurs universitaires, cette zone d'intérêt commun constitue, pour les uns et pour les autres, le point de départ. Le débat porte sur l'aménagement des mécanismes et des moyens propres à assurer la réalisation, **dans leur intégrité**, d'objectifs identiquement définis par les "parties" en cause. Je souligne les mots "dans leur intégrité", parce qu'il m'apparaît que c'est là le coeur du débat, que c'est fondamentalement par référence à cette dimension que se situent les divergences de conceptions qui ont conduit à la paralysie, dramatique, de deux établissements universitaires au Québec, pendant de longs mois.

La négociation collective: le cas particulier de l'université

Plus spécifiquement encore, c'est la notion de pouvoir qu'on place au centre des conflits sur les mécanismes de nature à assurer l'intégrité d'objectifs communs. Les questions relatives à ces mécanismes ne sauraient être correctement abordées sans un rappel préalable du caractère particulier de l'administration universitaire telle que nous la connaissons ici au Québec, comme en certains autres pays.

Dans le secteur public ou parapublic, l'Université se caractérise par le fait qu'elle est administrée — la fonction de support mise à part — par des cadres assumant pour la plupart temporairement à ce titre, en vertu d'une sélection largement démocratique, des responsabilités particulières, tout en demeurant partie intégrante du personnel enseignant. Cette caractéristique est, à mes yeux, extrêmement importante, surtout si l'on tient compte du fait que les mandats de ces cadres sont limités à un nombre maximum d'années. Accéder à de tels postes, ce n'est pas "prendre un pouvoir" que l'on exercerait dans une perspective de permanence, c'est accepter des responsabilités de direction, bien sûr, mais c'est en même temps accepter de remplir des fonctions de mandataires, de gardiens en quelque sorte de la cohérence de l'ensemble, ayant des comptes à rendre à la communauté universitaire et, au-delà, à l'ensemble de la collectivité. Cela dit d'abord pour ramener à sa juste proportion la notion de pouvoir dans le contexte universitaire, mais surtout pour suggérer qu'un débat centré sur l'aménagement des pouvoirs au sein d'une université ne conduit nulle part, à moins que ce ne soit à la paralysie ou à l'auto-destruction, si l'on n'a pas au préalable défini le sens et le contenu des responsabilités à aménager en vue d'atteindre des objectifs reconnus d'intérêt commun.

On ne devrait pas avoir besoin de se référer au modèle "industriel", pour le brandir comme spectre ou pour s'en servir comme d'un rempart, pas plus qu'on n'aurait besoin d'avoir recours au concept conventionnel de "droits de gérance", si l'on se demandait, d'entrée de jeu, à quelles conditions on assurera le développement cohérent d'un établissement ou à quelles conditions on y maintiendra et y améliorera, dans une visée à long terme, la qualité de l'enseignement et de la recherche, compte tenu des exigences d'une société en changement désormais continu.

Ainsi, par exemple, la qualité de l'enseignement et de la recherche étant fondée avant tout sur la qualité et la compétence du personnel enseignant, les questions qui concernent l'engagement des professeurs, le renouvellement de leurs contrats, leur promotion, leur permanence sont de toute évidence des questions fondamentales pour le présent comme pour l'avenir d'une université particulière ou de l'Université en général. A quelles conditions les réponses à ces questions demeureront conciliables avec l'objectif de qualité? C'est là le point de départ de la réflexion; des conclusions d'une réflexion ainsi engagée découleront logiquement l'aménagement approprié des mécanismes et des responsabilités et, ultimement, le type d'université que l'on aura façonné pour l'avenir.

Je n'entends pas, à ce moment-ci, aller au-delà d'une position de problème formulée en termes généraux; je ne cacherai cependant pas une profonde inquiétude à propos de ce que sera "l'Université du proche avenir" au Québec, à la lumière des problématiques qui forment pour une large part la trame des récents conflits universitaires au Québec et de nos interrogations communes sur l'orientation du syndicalisme universitaire. J'ai surtout voulu souligner que si l'Etat a des choix politiques à faire, les universitaires ont aussi, et peut-être en toute première ligne, leurs propres choix à faire, pour remplir au mieux le mandat social qui est le leur.

M. Maurice Pinard et la méthodologie des sondages

Derrière des débats techniques, des conceptions différentes, voire opposées, de l'opinion publique

par PIERRE DROUILLY

De retour d'un voyage en Europe, j'ai pris connaissance d'un article de Maurice Pinard paru dans Le Devoir du 21 avril dernier concernant une série d'articles que j'avais publiés dans ce même journal les premier, deux et trois mars. Sans vouloir entamer une querelle d'universitaires dans lesquelles trop souvent la critique scientifique se mêle à la rivalité professionnelle, je ne peux laisser passer un certain nombre de remarques de M. Pinard qui m'apparaissent inacceptables parce qu'elles dénaturent complètement le contenu même de mes articles, et cela avec une certaine mauvaise foi incompatible, à mon avis, avec le progrès de nos connaissances en la matière.

En premier lieu M. Pinard, sous le prétexte de relever des "erreurs de fait" plus que nombreuses, donne l'impression que les faits sur lesquels je me suis basé sont mal décrits, incomplets, souvent erronés. J'aurais ainsi oublié de rapporter les résultats d'un sondage paru en 1970 et de deux autres parus en 1973: or le sondage paru dans La Presse du 25 avril 1970 ne donnait pas assez de détails pour effectuer les pondérations que je voulais faire, alors que les résultats du sondage Crop II furent communiqués sur les ondes de C.J.M.S; le 25 octobre 1973 et ne furent reproduits dans aucun journal à ma connaissance, et enfin que le sondage de Serge Carlos et Al. fit l'objet d'une série d'articles dans La Presse des 19-24 novembre 1973 dans lesquels aucun résultat sur l'intention de vote comme telle n'est donné. Dans ce dernier cas M. Pinard produit ces résultats dans son article, résultats qu'il a, je suppose, obtenus par communication personnelle. Quant à moi j'avais écarté ce type de sources personnelles, écrivant expressément que "tout le matériel utilisé dans notre étude ne fait référence qu'aux données **publiées** dans les journaux du temps". Une autre position m'aurait obligé sinon à utiliser aussi les très nombreux sondages que mes fonctions officielles au sein du Parti québécois ont portés à ma connaissance: cela m'apparaissait inacceptable au plan éthique vis-à-vis le parti et au plan intellectuel vis-à-vis les lecteurs qui n'auraient pas pu contrôler des données restées confidentielles.

Quant à l'erreur sur les résultats de l'élection de 1970 pour laquelle j'attribuai 24% au PQ au lieu de 23%, cette correction ne change rien à mes conclusions: de pareilles erreurs de calcul sont inévitables dans un système politique où le chercheur doit recalculer lui-même ce genre de données globales que les rapports du Président Général des Elections ne fournissent même pas (contrairement à ce qui se passe à Ottawa).

Par contre les autres soi-disant erreurs relevées par M. Pinard sont tout simplement le résultat d'une méthode de calcul différente: comme cela est d'ailleurs dit, mais manifestement incompris, je "néglige de mentionner le vote obtenu (de même que les intentions de vote) pour les "autres" partis ou candidats", ce qui évidemment modifie tous les pourcentages, mais dans le même sens pour toutes les séries de chiffres. Loin d'être accidentelle, cette "négligence" est de stricte méthode: globalement les "autres" ne receuillent pas plus que 3% du vote, ce qui représente l'ordre de précision de l'instrument utilisé, qui est le sondage. De même qu'on ne mesure pas un pas de vis avec une équerre de charpentier, ces candidatures marginales ne sont pas saisissables par un outil aussi fruste qu'un sondage. Penser le contraire c'est tomber dans l'illusion de la réalité de l'objet à cause de la réalité du nombre qui prétend le mesurer.

Cette erreur méthodologique fondamentale semble bien être le fait de M. Pinard qui déclare que je "vise à mesurer les résultats réels de l'élection (sic) de façon rigoureuse à 3% près", alors que j'avais bien parlé d'une "précision de l'ordre de 3%": il feint ainsi d'ignorer l'origine de ce 3% qui est ce que l'on appelle l'écart probable, mathématiquement fonction de l'inverse de la racine carrée du nombre de répondants ainsi que la marge d'erreur probabilitaire choisie dans l'arbitraire des habitudes du chercheur (c'est le fameux alpha que les étudiants de statistique redoutent tant...). Je ne voulais pas insister sur un nombre, mais plutôt sur **l'existence** d'une marge d'erreur, alors que M. Pinard semble accorder aux nombres une précision qu'ils n'ont pas: ainsi par exemple parce que les sondages de 1970 attribuent successivement 32 puis 28-29% d'intention de vote au PQ, il en déduit une baisse réelle de cette intention, alors que la baisse apparente dans les chiffres est de l'ordre de grandeur du degré de précision de ces données. Par contre l'énorme écart entre **l'ensemble des sondages** et le résultat de l'élection ne fait pas problème, au contraire. Cela n'est pas sans rappeler le mot de Poincaré qui disait d'un chercheur qu'il est sûr de sa deuxième décimale, mais que c'est sur la première qu'il a des doutes!

M. Pinard pousse assez loin l'art de faire dire plus à un texte qu'il ne dit effectivement afin de mieux réfuter la caricature ainsi obtenue. Par exemple, écrit-il "le postulat implicite de M. Drouilly est que les sondages pré-électoraux devraient prédire exactement les résultats du scrutin, quelle que soit la période de temps entre le sondage et l'élection. Vu différemment, il postule implicitement qu'il ne se produit aucune altération dans les intentions de vote au cours d'une campagne électorale qui puisse en changer la distribution". Or il est évident que je ne m'accroche pas à cette position totalement intenable. Ce que j'ai écrit, mais peut-être n'étais-je pas assez clair? c'est qu'avant de conclure qu'il y a eu un changement profond de l'opinion publique parce que l'on constate un écart entre un sondage et les résultats d'une élection, il y a lieu de s'interroger en premier lieu sur la validité du sondage et de son interprétation. Quand on mesure un objet avec un instrument, et que la mesure est aberrante, on s'interroge d'abord sur la qualité de l'instrument et non pas sur la possibilité de mesurer, possibilité qui est toujours garantie par une théorie scientifique (qui n'est pas un simple postulat implicite). C'est seulement lorsqu'on aura éprouvé la qualité de l'instrument de mesure qu'on pourra remettre en question la théorie de la mesure. Tel est le cas par exemple de la fameuse expérience de Michelson et Morley en physique, qui fut à l'origine de la théorie de la relativité.

En matière de prévision électorale, la théorie mathématique affirme que l'oopinion publique anticipée est mesurable par un sondage: la précision de cet instrument est essentiellement constituée par sa représentativité, laquelle est faible à cause des non-répondants. La pondération n'est donc nullement une façon de "faire les corrections appropriées aux résultats obtenus dans un sondage pour en constater la validité", mais la condition **sine qua non** pour l'utilisation d'un sondage: si l'échantillon n'est pas représentatif, il ne vaut tout simplement rien, ce que la connaissance intuitive admettra en fait et ce que la théorie probabiliste affirme en droit. Notons en passant que M. Pinard pondère **lui aussi** les sondages, mais qu'il le fait globalement et applique donc la plus mauvaise des pondérations qui soient.

Pour nous, il ne s'agit donc pas d'une opération qui "force" les chiffres, ce qui est un des dangers les plus graves de l'utilisation des statistiques, mais d'une opération standard absolument routinisée. Il est donc faux de dire qu'on "décide des pondérations appropriées **à posteriori**, après que le résultat de l'élection est connu, alors qu'il eût fallu montrer autant de perspicacité **avant** le jour du scrutin", d'une part parce qu'on applique **toujours les mêmes pondérations** (âge, sexe, langue) quitte à négliger un sondage quand cette pondération n'est pas faisable faute de données (ce que nous fîmes), d'autre part parce que, n'en déplaise à M. Pinard, ces pondérations sont régulièrement effectuées par toutes les maisons de sondages et dans le cas précis qui nous intéresse l'ont été à la veille de la dernière élection par les responsables de l'analyse des sondages au sein du PQ. Du reste la réflexion scientifique ne s'embarasse pas de prévision spectaculaires, et c'est pour cette raison qu'à la fin de mon étude, sur laquelle incidemment M. Pinard reste muet, j'avais introduit la notion de "rétroprojection" pour désigner cette opération intellectuelle par laquelle on feint de prévoir après coup. Ainsi ce ne sont pas les résultats de l'élection qui indiquent la nécessité de pondérer, mais bien les besoins de la méthode: et même une parfaite concordance entre un sondage et l'élection ne dispense pas de cette opération car elle pourrait bien être fortuite avec un échantillon non-représentatif. M. Pinard oublie cette circonstance lorsqu'il admet sans discussion la concordance entre les sondages réalisés en 1973 et les résultats de l'élection.

C'est cette quasi obsession autour des chiffres produits par un sondage qui fait dire à M. Pinard que certaines pondérations sont "purement arbitraires", comme celles que j'opère lorsque j'estime que 16% de vote non-francophone au PQ en 1970 est invraisemblable. Or, je le faisais sur la base des autres sondages effectués simultanément, qui accordent respectivement 5 et 3% à ce vote, et aussi sur le fait méthodologique qu'étant donné que dans ce sondage environ 50 non-francophones seulement avaient donné une intention de vote, avec un si petit nombre de répondants la marge d'erreur grimpe à 15%, soit autant que le nombre qu'elle mesure! Je suppose d'ailleurs que M. Pinard n'ignore pas cette faiblesse des sondages pour estimer des pourcentages dans des sous-catégories restreintes, faiblesse que l'on évite en sur-échantillonnant de telles sous-populations, quitte à répondérer par la suite les résultats obtenus.

Au risque d'avoir entraîné le débat sur un plan un peu technique, je voulais surtout reprendre les attaques de M. Pinard qui portent atteinte plus spécifiquement à la crédibilité scientifique d'un auteur qu'à ses interprétations sociologiques. C'est un vieux truc polémique dont M. Pinard connaît tous les secrets: il consiste à casser les carreaux des fenêtres de la méthodologie pour donner l'impression que l'édifice théorique est complètement délabré. Car ce qui m'apparaît évident, c'est que derrière toutes ces ratiocinations méthodologiques se cache une profonde divergence théorique sur l'interprétation du fait politique québécois. Je regrette simplement que M. Pinard ne le dise pas explicitement. En effet loin de "postuler qu'il ne se passe rien au niveau des intentions de vote à mesure que la campagne électorale se développe, et loin d'appliquer "une solution univoque qui consiste à faire des pondérations mécaniques dans tous les cas", j'ai essayé de montrer qu'on surestime généralement l'importance de la campagne électorale dans la formation des intentions de vote vu que la stabilité de ces intentions telle que révélée par les sondages lorsqu'ils sont convenablement interprétés montre que si variation il y a, elle ne peut être que marginale, superficielle, secondaire.

Et ce fait va entièrement à l'encontre de la conception qu'un politicologue comme M. Pinard se fait de l'opinion publique, opinion qu'il déstructure et atomise sous forme d'une somme d'opinions individuelles confrontées à des choix isolés au moment de la campagne électorale: d'où l'utilisation centrale de notions aussi vagues et mal définies que celles de satisfaction/insatisfaction, fédéralisme/indépendantisme, et le recours à la théorie psychologique de la dissonance cognitive pour interpréter des faits essentiellement politiques et sociaux. Nous ne sommes pas loin de la fédéralité et de la québécitude...!

Nous pensons au contraire que les électeurs ne vont pas aux urnes comme on va au supermarché: ils ne choisissent pas au mérite les partis comme on choisit une marque de savon. Ils règlent leurs options sur de grandes orientations politiques, économiques et sociales auxquelles la société est affrontée, et ce choix est déterminé pour chacun par la place qu'il occupe objectivement dans la société. Ces options se forment donc bien avant une élection, tout au cours de la pratique politique quotidienne: la campagne électorale ne peut au mieux que cristalliser une situation prédéterminée au moment de l'émission des brefs d'élection, et c'est là une des raisons pour lesquelles nos pondérations accordent si bien les sondages aux résultats de l'élection, même lorsque vingt ou vingt-cinq pour cent des électeurs sont "indécis" parce qu'ils croient encore ne pas savoir pour qui ils voteront ou même s'ils iront voter.

Contrairement à M. Pinard, je ne dirai pas que les électeurs votent libéral parce qu'ils sont fédéralistes, mais plutôt qu'ils sont fédéralistes parce qu'ils sont libéraux, et ils sont libéraux parce qu'ils pensent que ce parti défend mieux leurs intérêts. Et inversement ce n'est pas parce qu'ils sont indépendantistes que des électeurs votent Parti Québécois, mais ils deviennent indépendantistes à force de voter PQ. Les catégories de fédéralistes et d'indépendantistes ne sont pas des essences immuables qui règlent les options politiques: elles ne sont pas antérieures aux choix politiques, mais leur sont inféodées. On se condamne, si on refuse cela, à ne pas comprendre pourquoi le mouvement indépendantiste ne cesse de progresser depuis 1960.

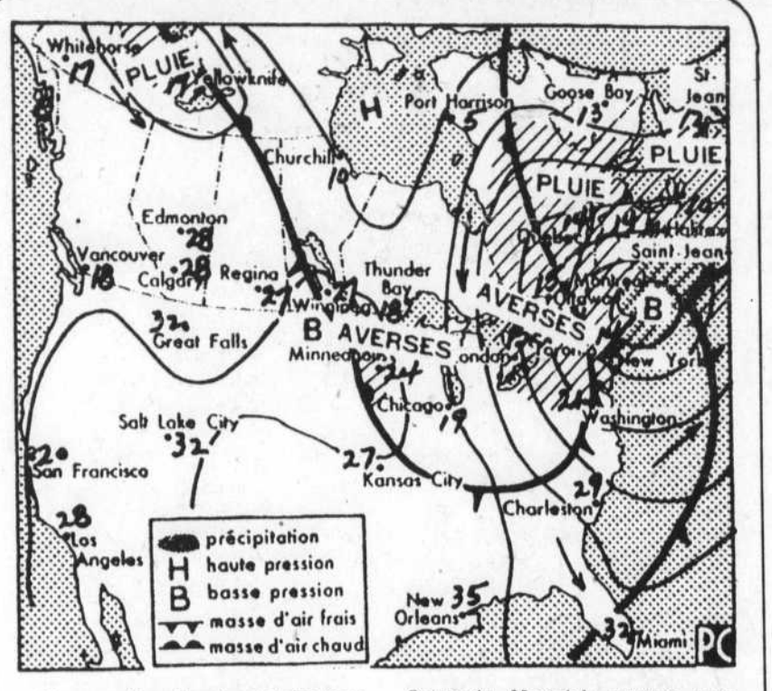
Je ne conteste pas à M. Pinard le droit de s'interdire toute explication profonde des phénomènes électoraux à force de vouloir les interpréter en termes psychosociologiques. Je m'étonne seulement qu'il travestisse une attaque politique en critique méthodologique insidieuse et par ailleurs injustifiée. Peut-être au fond avais-je la naiveté de croire que l'on peut réfléchir sur l'interprétation des sondages sans avoir à l'esprit, comme M. Pinard, "leur importance vraisemblable dans les débats constitutionnels en cours et le referendum à venir"?

24-25-26 juin
à
KANAMOUCHE



Grande fin de semaine de pêche à l'occasion de la Fête Nationale des Québécois.
Territoire de 60 milles carrés - Lac à truite, brochet, doré.
Chalets de bois rond - restaurant - cuisine française.
Spécial 3 jours: $120.00 par personne, tout compris (taxes en sus).
Pour informations et réservation, appeler:
1-833-6662
St-Michel-des-Saints

la météo



Une zone dépressionnaire en train de se former le long de la côte américaine a provoqué du temps frais et pluvieux sur le centre et l'est de la province hier après-midi et un ennuagement sur l'ouest québécois. Tout indique que ce système se creusera assez profondément au cours des prochaines 24 heures de sorte que le temps frais et pluvieux englobera toutes nos régions aujourd'hui. Pour l'aperçu, on prévoit une persistance de ce régime cyclonique dont les températures ne varieront pas.

●

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: nuageux avec pluie. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour mercredi: frais et pluvieux.

Outaouais, Montréal: nuageux avec pluie. Maximum de 13 à 15. Aperçu pour mercredi: frais et pluvieux.

●

Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: nuageux avec pluie et vents modérés. Maximum de 12 à 14. Aperçu pour mercredi: frais et pluvieux.

●

Haute-Mauricie, Lac Saint-Jean, Chibougamau: nuageux avec pluie ou bruine et vents modérés. Maximum de 11 à 14. Aperçu pour mercredi: pluvieux.

●

Rimouski, Gaspésie, Sept-Iles, Baie-Comeau: nuageux avec faible pluie ou bruine passagère, vents modérés. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour mercredi: nuageux avec averses et frais.

suites de la première page

SIÈGES SOCIAUX

liste de sièges sociaux parce qu'à cette date, il lui fut répondu qu'il n'existait aucune liste des sièges sociaux au Québec à l'intérieur de l'un ou l'autre des services du gouvernement du Québec.

Les sièges sociaux interrogés par le CPQ avaient un effectif moyen de 337 personnes mais les résultats de l'organisation ont pu être faussés pr le fait que 96% de ces sièges sociaux étaient situés dans la région métropolitaine.

Plus récemment encore, le président d'Alcan-Alluminium s'est renseigné auprès de 13 grandes compagnies: Alcan, la Banque de Montréal, Bell Canada, Canadien Pacifique, Consolidated Bathurst, Domtar, Du Pont, Genstar, Imperial Tobacco, Montreal Trust, le Royal Trust, la Banque Royal et la Sun Life. M. Leman arrivait aux résultats suivants: un total de 13, 260 employs et des dépenses directes de $430 millions.

Si l'on veut apprécier l'importance pour le Québec des sièges sociaux, et surtout pour la région de Montréal , il faudrait mener ce genre d'enquête auprès de chacun des sièges sociaux.

Le fait qu'une entreprise ait son siège social à Montréal ne signifie rien en soi. Le meilleur exemple qu'on puisse en donner est le cas de la Banque de Nouvelle-Ecosse qui, pour des raisons historiques, à toujours son siège social à Halifax. Mais les 1,200 personnes du "siège social" travaillent **toutes** à Toronto, auxquelles on pourrait encore ajouter un millier d'employés du centre de données informatiques, au service de toutes les succursales BNE à travers le Canada. Le seul bénéfice, pour la Nouvelle-Ecosse, d'avoir un siège social de Banque chez elle, est l'assemblée annuelle des actionnaires qui constitue il est vrai le plus gros évènement social de l'année à Halifax!

Plus près du Québec on pourrait citer le cas de Bel Canada dont plus de la moitié des 4,500 emplois relevant du "siège social", ne sont pas situés au Québec. De même, Du Pont, sur un grand total de 689 emplois de "siège social", en a 124 à Toronto et huit à Vancouver.

Inversement, Chromasco Ltd a toujours son siège social à Toronto mais la totalité de ses cadres travaillent au dernier étage de l'édifice de l'Alliance, rue Sherbrooke.

Il faut par ailleurs se méfier à la fois de la taille et de la nature du siège social. Quant à la taille, on peut presque à coup sûr considérer que les sièges sociaux d'entreprises de moins de 200 employés n'ont pas d'importance significative pour l'économie de la province. Dans de telles entreprises, le siège social se résume tout au plus à un président, deux vice-présidents, et, au mieux, un secrétaire et un trésorier. Lorsque Warnock Hersey "déménage" son siège social, il faut savoir qu'il transfère tout au plus 14 personnes à Ottawa. Par contre, le Canadien Pacifique, en une seule "réorganisation administrative", qui touche l'administration de son fonds de retraite, déplace six fois plus de cadres vers Toronto.

D'ailleurs tous les spécialistes qui se penchent actuellement sur le phénomène des sièges sociaux ne s'intéressent pas tant aux statistiques du ministère fédéral de la Consommation et des corporations, dont le peu de fiabilité a déjà été démontré, plutôt qu'à ce qu'ils appellent la "soustraction organisationnelle".

Un siège social, en effet, ne constitue qu'une adresse légale, où les lettres patentes et les livres comptables de la compagnie doivent être conservés. Le conseil d'administration n'est même pas toujours obligé de s'y réunir. Avec le développement de la télé-informatique, il est très facile de fonctionner avec des services centraux dispersés dans deux ou trois grandes places au Canada.

Ainsi, comme l'explique le président de Celanese, M. Bernard Côté, le siège social de cette multinationale se trouve au Québec pour des raisons purement historiques. Il n'est dû qu'au regroupement, autour de l'ancienne Chemcell, de trois compagnies dont l'une était née en Ontario (CIL) et l'autre en Alberta. La production de Celanese reste tellement catégorisée: les produits chimiques en Alberta, le polyester en Ontario et l'acétate au Québec, qu'il serait très facile d'imaginer un "éclatement" du siège social de Celanese en trois directions régionales.

L'histoire de Celanese est celle d'à peu près toutes les grandes compagnies qui ont leur siège social à Montréal. Il est significatif que, dans le sondage du Conseil du patronat, plus de 90% aient donné, comme première raison de l'établissement de leur siège social au Québec: "La compagnie a été fondée au Québec", et pour deuxième raison seulement que "la plupart des usines sont localisées au Québec".

Rares sont les exemples de grandes compagnies qui aient quitté complètement la province. On n'en a dénombré que quatre sur les 144 plus grandes entreprises canadiennes, depuis 1960. La plupart des compagnies se contentent de déplacer des services vraiment plus utiles à Toronto, comme tous les services reliés au marché financier, et les services de marketing. Dans les deux cas, il s'agit de raisons administratives et économiques plus que socio-politiques. M. Maurice Sauvé, vice-président de Consolidated-Bathurst, qui a longuement étudié cette question, estime pour sa part que la question linguistique compte pour au plus 10% dans la décision d'une entreprise de déplacer un service.

Quant à évaluer l'impact économique des sièges sociaux, on demeure dans la plus complète ignorance. Les entreprises elles-mêmes hésitent à fournir des chiffres quant au nombre d'employés, à la masse salariale, aux services et aux biens achetés sur place.

Le relevé effectué par le président de l'Alcan auprès de 13 entreprises établit à $33,000 par employé, le total des dépenses brutes effectuées par un siège social.

M. Leman estime que ce chiffre est "conservateur" car certaines compagnies n'ont pas tenu compte de la valeur de leur édifice, qu'elles possèdent et ne considèrent donc pas, sur un plan comptable, comme une "dépense directe". En ce qui concerne DuPont par exemple, les dépenses se chiffrent à $25 millions pour 557 employés, ce qui donnerait une moyenne de $45,000 par employé. Par contre Domtar, avec $34.5 millions pour ses 1181 employés, arrive à une moyenne de $29,200 par employé...

Le Montreal Board of Trade prétend par ailleurs que le coefficient multiplicateur, tant en termes d'emplois que de dépenses serait de 1 pour 3, ce qui veut dire qu'un emploi de siège social signifierait quatre emplois pour la métropole. D'autres estiment qu'il faudrait s'en tenir à un coefficient de 1 pour 2. Cette estimation, conservatrice, situerait à 150,000 le nombre d'emplois au Québec directement reliés aux grands sièges sociaux. C'est tout au plus 10% de la main-d'oeuvre du secteur privé québécois.

Mais, si les sièges sociaux font tant parler d'eux, c'est qu'ils représentent une formidable concentration de cerveaux... Et c'est dans ces têtes, plutôt que sur le plancher des usines, que se prennent les grandes décisions...

(à suivre)

CAMIL SAMSON

tion parlementaire, avec les leaders des autres partis.

Des dix députés actuels de l'UN, seuls MM. Yvon Brochu, Armand Russell et Fernand Grenier ont une quelconque expérience de la vie parlementaire. Des trois, c'est ce dernier qui serait le plus susceptible de remplacer le député de Johnson et de diriger le parti en Chambre mais l'expérience des quinze derniers jours — où il a effectivement occupé le poste — semble avoir démontré qu'il lui manque l'étoffe et la combativité nécessaires.

Ainsi, le vide que crée la maladie de M. Bellemare a permis au chef Rodrigue Biron de relancer avec M. Samson des négociations entreprises depuis déjà plusieurs mois mais qui n'avaient pas abouti parce que l'UN n'avait rien d'autre à offrir au chef créditiste qu'un siège de backbencher.

Rejoint hier à Rouyn-Noranda, où il recevait, comme à tous les lundis, ses électeurs, M. Samson n'a pas nié que l'UN lui avait proposé le poste mais a souligné que l'affaire était loin d'être consommée.

M. Samson a expliqué qu'il avait lui-même proposé, il y a plusieurs mois, un regroupement des partis d'opposition en vue de combattre "le socialisme et le séparatisme" et que c'est dans ce cadre qu'il a mené ses entretiens avec le chef de l'UN.

Quant à savoir s'il était prêt à abandonner la direction de son parti, qu'il a acquise, on s'en souviendra, après maintes péripéties, plus loufoques les unes que les autres, M. Samson s'est refusé à tout commentaire, ajoutant seulement "qu'il était actuellement en période de réflexion et que chacun devra faire son bout de chemin pour favoriser ce regroupement".

De con côté, M. Biron, qui passait lui aussi sa journée d'hier dans son conté de Lotbinière, s'est refusé à tout commentaire, niant même avoir rencontré M. Samson pour autre chose que de discuter de l'attitude qu'adoptera l'UN au moment où le chef créditiste présentera demain, une motion visant à ramener la prière à l'Assemblée Nationale.

Le Ralliement des créditistes a obtenu, rappelons-le, 4.5% du vote aux dernières élections. Il n'a fait élire qu'un seul député, soit M. Samson lui-même, s'est classé deuxième dans deux comtés et troisième dans quelques autres.

Toutefois, le millier de voix que ce parti a obtenues dans certains comtés, comme ceux d'Iberville ou de Shefford, par exemple a directement empêché l'élection du candidat unioniste. Une intégration des deux groupes, sous la bannière de l'UN, renforcerait donc passablement la position de ce parti qui, il ne faut pas l'oublier, s'est classé deuxième dans une bonne vingtaine de comtés à la dernière élection, en plus de faire élire 11 députés.

On signale de plus que déjà au niveau de plusieurs comtés, les unionistes ont réussi à se gagner plusieurs électeurs créditistes et à les regrouper dans leur propre organisation, ce qui expliquerait notamment la difficulté à laquelle se bute actuellement M. Samson de rebâtir ses organisations de comté et de conserver au moins ses militants traditionnels.

Ainsi, dans l'état actuel des choses, ce dernier semble ne plus avoir grand'chose à attendre de l'électorat québécois, sinon sa propre ré-élection dans le comté de Rouyn-Noranda, et son éventuel passage à l'UN lui fournirait une porte de sortie alléchante, en plus de soulager des unionistes d'un problème qu'il leur faut absolument régler.

Débat sur le projet de loi no 1

Pas de "filibuster" libéral

par Pierre O'Neill

L'opposition libérale n'entend pas faire de "filibuster" dans le débat sur le projet de loi numéro un du gouvernement Lévesque.

Participant à un colloque organisé par le groupement régional des libéraux de Montréal-Nord, le député de l'Acadie, Mme Thérèse Lavoie-Roux, a indiqué hier soir que son parti se montrera par ailleurs vigilant au cours des séances de la commission parlementaire qui débutent aujourd'hui, de manière à forcer le gouvernement au respect de certains principes démocratiques fondamentaux. En outre, l'opposition proposera au gouvernement d'accepter d'introduire au projet de loi un amendement qui comporte de meilleures garanties d'un enseignement adéquat de l'anglais, langue seconde.

La crainte que l'adoption de la Charte du français du gouvernement péquiste nuise aux chances des enfants francophones d'apprendre correctement l'anglais dans l'avenir est apparue intense chez de nombreux militants libéraux qui ont participé au colloque de la région Montréal-Nord. Le député de Mont-Royal, M. John Ciaccia, a pour sa part traité du problème constitutionnel et de l'unité canadienne, pendant que son collègue du comté de Saint-Laurent, M. Claude Forget, a proposé un certain nombre de solutions possibles au problème des relations de travail.

Les militants se sont par ailleurs inquiétés de la lenteur du processus pour le choix d'un nouveau chef du parti, et ont souhaité que le congrès d'orientation prévu pour l'automne prochain parvienne à produire un programme original et attrayant pour l'électorat québécois comme pour les libéraux. Quelques autres ont demandé qu'une meilleure place soit faite à la langue anglaise dans les discussions de cette soirée organisée par le parti.

Le député de Mont-Royal, M. Ciaccia fut longuement applaudi lorsqu'il a déploré que le parti ne sache pas favoriser davantage la participation de l'élément anglophone de la société à ses assises. "Nous devons, a-t-il dit tendre la main à tous les groupes ethniques." Puis, le député de Mont-Royal s'est montré en désaccord avec Mme Thérèse Lavoie-Roux, qui venait tout juste d'exprimer l'opinion que les partis politiques devraient se tenir à l'écart des élections qui se tiendront le 13 juin à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

A une militante libérale qui s'inquiétait de sa position dans le débat entre l'école privée et l'école publique, Mme Lavoie-Roux a expliqué qu'elle ne préconise pas l'abolition du secteur privé mais qu'elle favorise un appui prioritaire de l'État à l'endroit du secteur public. Et s'il était prouvé que le secteur privé coûte plus cher que le public par rapport à ses responsabilité, elle croit que ce désiquilibre devrait être aussitôt corrigé.

Enfin, le député de Saint-Laurent, M. Claude Forget, amené à traiter des relations de travail, a refusé de souscrire à l'opinion d'un intervenant qui suggérait que le Parti libéral propose d'enlever le droit de grève aux employés du secteur public. Il a souligné que l'interdiction ne change rien à ce phénomène et qu'un parti qui se dit libéral doit s'abstenir d'imposer des solutions autoritaires.

Dans la recherche d'une solution qui réduirait les dommages causés par les conflits de travail, M. Forget estime essentiel pour un gouvernement de conserver le contrôle sur les dépenses publiques. Il ne croit pas qu'il soit utile d'aller plus loin que cela dans l'hypothèse d'une intervention gouvernementale au moment des négociations du secteur public. Il juge en outre nécessaire de briser le monopole dans lequel se déroulent les négociations et qui fait que tous les hôpitaux peuvent se trouver simultanément paralysés par la grève. De ses dix ans d'expérience à l'administration gouvernementale, M. Forget tire à leçon que la centralisation s'est avérée une source de confrontation toujours plus grande.

$1.7 MILLIARD

alors que le trésorier de cette province, M. Darcy McKeough, affirmait au moment de la lecture du budget, que le Québec avait réalisé un gain de $6.2 milliards au cours de la dernière décennie.

En répliquant à nouveau hier, M. Macdonald a expliqué qu'il visait à avertir le public de la nature expérimentale de ces comptes qui font qu'on ne peut les interpréter, comme l'a fait le Québec, pour tirer une ligne sur l'apport du système actuel.

"Il s'agit des mêmes chiffres que ceux que le Québec a utilisés, de dire le ministre, mais il est impossible de les interpréter pour ou contre, mais il est impossible de les interpréter pour ou contre la Confédération, et c'est pourquoi nous lançons un avertissement au public".

Le document fédéral contient d'ailleurs de nombreux rappels à la prudence à ce sujet ce qui n'empêche pas M. Macdonald d'y souligner "l'importance de maintenir la Confédération". Il a ajouté qu'aucun système de comptes économiques ne saurait mesurer adéquatement les avantages économiques d'une appartenance à la Confédération pour illustrer: "les avantages d'un marché vaste, d'une monnaie stable, de la capacité de négocier sur un plan international, dans l'intérêt du Canada, ou de la capacité de niveler les fluctuations économiques dans les différentes régions, ou de la magniture des ressources auxquelles on peut faire appel pour entreprendre d'importants projets de développement économique.

Enfin, les comptes provinciaux assignent au Québec les salaires versés aux fonctionnaires fédéraux travaillant au Québec, mais qui résident en Ontario, ce qui ferait diminuer de $800 millions les dépenses du gouvernement fédéral en Ontario, mais les ferait augmenter de $800 millions au Québec.

Une partie du rapport remis hier résume ainsi, le flux d'argent entre Québec et Ottawa durant toutes ces années, "le Québec a versé plus qu'il n'a reçu jusqu'au milieu des années 60, après quoi il a reçu plus qu'il n'a versé. Si l'on possédait des données pour 1975 et 1976, on verrait que le Québec a retiré des avantages encore plus grands de ses rapports avec le gouvernement fédéral".

Bien que le ministre des Finances ait mentionné à plusieurs reprises au cours de sa conférence de presse que de telles données ne peuvent être concluantes et qu'elles doivent être utilisées avec circonspection, le document fédéral met en lumière l'effet stabilisateur de la Confédération et se termine par une citation des premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest qui disaient récemment que "toutes les provinces sont gagnantes dans la Confédération".

CAMILLE LAURIN

rience de 1974, alors que la commission parlementaire n'avait entendu que 76 des 156 mémoires présentés sur la loi 22 (Loi sur la langue officielle) du gouvernement Bourassa.

Le parrain de la Charte de la langue française rappelle que tous les partis s'étaient alors entendus pour admettre que les 76 mémoires entendus rendaient superflu l'audition des autres, qui n'apportaient rien de nouveau. La même chose pourrait se produire cette année mais M. Laurin laisse ce choix à la commission parlementaire.

Après l'audition des mémoires du public, il faudra soumettre le projet de loi no 1 au vote en deuxième lecture à l'Assemblée nationale avant d'en reprendre l'étude détaillée, article par article, en commission parlementaire.

Ce processus pourrait être long, en raison notamment de la "lutte vigoureuse" que mènera la députation libérale, si l'on se fie à la promesse faite par le chef de l'Opposition officielle, M. Gérard D. Lévesque.

Il faut par ailleurs faire vite si le gouvernement veut voir le projet de loi appliquer dès la prochaine rentrée scolaire en septembre.

Si les travaux de la commission parlementaire devaient se poursuivre jusqu'au 15 juillet, un problème supplémentaire surgirait; des réparations majeures doivent en effet être effectuées aux édifices de l'Assemblée nationale à compter de cette date.

Les travaux de dynamitage prévus pourraient donc forcer les parlementaires à se réunir ailleurs que dans le Salon rouge, où se tiennent traditionnellement les rencontres des commissions parlementaires.

Selon des locataires

Nombre grandissant d'évictions dans NDG

par Clément Trudel

L'association des locataires de Notre-Dame de Grâce s'est élevée hier contre un nombre grandissant d'évictions "sans raison valide" et contre l'intimidation dont sont victimes certains locataires. Le groupe fait partie du Front commun des associations de locataires dont il partage les recomandations faites déjà à un "groupe de travail".

En conférance de presse, on a mentionné sept cas concrets, dont l'un touche un dossier en appel à la Régie des loyers alors que "l'administrateur semblait être acheté par la propriétaire", qui a acheté un immeuble après la date d'adoption de la Loi no 39.

Un autre dossier révèle un cas d'éviction par une compagnie qui prétendait que "ses parents" avaient besoin du logement qu'occupait Mme Jacobi. Les compagnies n'ont pas le privilège, selon la loi, de se prévaloir de la clause autorisant une éviction pour combler les besoins d'un membre de la famille du propriétaire."

L'un des prétextes le plus souvent constaté pour l'éviction de locataires, dans Notre-Dame-de-Grace, est que ce locataire se plaint constamment à la Régie ou constitue "une nuisance" pour les colocataires de l'immeuble."

Entre autres formes de harcèlement à l'endroit de locataires, l'on cite les appels téléphoniques au cours de la nuit, voire les attaques corporelles. "Comme remèdes, le groupe suggère que tout propriétaire soit tenu de demander l'autorisation pour hausser le coût d'un loyer et que l'on tienne un fichier précis sur les hauses consenties." Le Québec devrait au surplus intervenir pour que toute "saisie avant jugement" disparaisse dans ce type de contestations.

7 juin

par la PC et l'AP

Les sapeurs alliés, dont de nombreux Canadiens, remportaient leur plus grande victoire de la Première Guerre mondiale il y a 60 ans aujourd'hui, le 7 juin 1917. Les lignes avancées allemandes qui surplombaient Ypres furent détruites et l'infanterie enleva la crête en trois heures. Cet engagement sera suivi de la troisième bataille d'Ypres à l'issue de laquelle les Canadiens capturèrent Passchendale, le 4 novembre, après un carnage indescriptible.

1975 — Les États-Unis retirent leur dernier avion de combat basé à Formose.

1973 — En voyage en Israël, le chancelier ouest-allemand Willy Brandt dénonce les persécutions des Juifs par les nazis.

1970 — Par référendum, les Suisses repoussent une proposition tendant à réduire d'un tiers le million de travailleurs étrangers employés chez eux.

1968 — A Los Angeles, un grand jury inculpe Sirhan Bishara Sirhan de meurtre, à la suite de l'assassinat du sénateur Robert Kennedy.

1967 — La guerre des Six jours: les Israéliens atteignent les rives du canal de Suez.

1966 — Les délégués à l'assemblée générale de l'Eglise presbytérienne du Canada se prononcent par 133 voix contre 72 en faveur de l'ordination des femmes.

1940 — La résistance organisée à l'invasion allemande cesse en Norvège.

1935 — Stanley Baldwin (conservateur) forme un gouvernement en Grande-Bretagne.

1866 — Les Prussiens entrent au Holstein.

1672 — Les Hollandais battent une flotte franco-anglaise dans la baie de Southwold Angleterre.

1654 — Couronnement de Louis XIV à Reims.

1557 — L'Angleterre déclare la guerre à la France en tant qu'alliée de l'Espagne, et les Ecossais envahissent l'Angleterre.

1546 — La paix d'Ardres met fin à la guerre entre l'Angleterre d'une part et la France et l'Ecosse de l'autre.

632 — Mort du prophète Mohammed, fondateur de l'Islam.

Ils sont nés un 7 juin: Alexandre Pouchkine, écrivain russe (1799-1837); Tom Jones, chanteur populaire gallois 1940.

Les postiers exposent leurs griefs

OTTAWA (PC) — Témoignant hier devant la Commission des relations de travail de la fonction publique une représentante syndicale a raconté qu'un commis de bureau de poste de Pointe-Claire avait uriné sur le plancher, après qu'un inspecteur lui eut refusé la permission de se rendre aux toilettes.

À la suite de cet incident, qui s'est produit le 27 avril dernier, le commis a été suspendu, ainsi que cette représentante du Syndicat des postiers du Canada, Mme Diane Castonguay, qui faisait enquête.

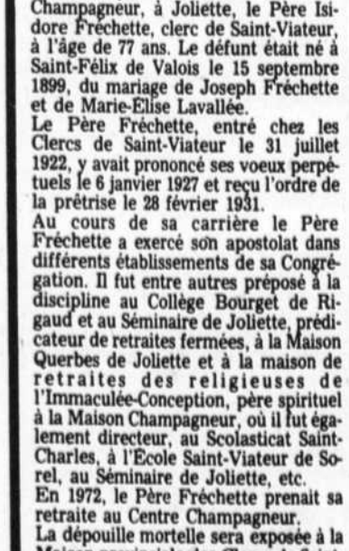
La commission, présidée par M. J.B. Brown, est chargée d'étudier les plaintes des postiers, qui soutiennent que le ministère des Postes s'ingère dans les affaires internes du syndicat.

DÉCÈS

CONTANT-DURAND, Thérèse. — A Montréal, le 4 juin 1977 est décédée Thérèse Contant, épouse de Dr. Charles A. Durand, mère de Mme Mariette Durand et de Michelle épouse du Dr. Pierre Chapdelaine et de Nicole épouse de Alfred Pinsky. Les funérailles auront lieu mardi le 7 juin. Le confoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No 3960 Boul. Décarie, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 11 h 00. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE, Eva. — A Montréal, le 6 juin 1977 à l'âge de 83 ans, est décédé Eva St-Amour épouse de feu le capitaine Joseph Edward Ouellette. Elle laisse dans le deuil ses enfants Robert (époux de Jacqueline Boivin), Maurice (époux de Mariel Dorais), Jean (époux de Madeleine Roger) et André (époux de Rita Ethier) ainsi que ses frères et soeurs et de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu le 9 juin. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie Ltée, angle Boul. Décarie et Avenue Notre Dame de Grâce pour se rendre à l'église Notre Dame de Grâce où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NÉCROLOGIE



PÈRE ISIDORE FRÉCHETTE (1899-1977)

Le lundi 6 juin 1977 décédait au Centre Champagneur, à Joliette, le Père Isidore Fréchette, clerc de Saint-Viateur, à l'âge de 77 ans. Le défunt était né à Saint-Félix de Valois le 15 septembre 1899, du mariage de Joseph Fréchette et de Marie-Élise Lavallée.

Le Père Fréchette, entré chez les Clercs de Saint-Viateur le 31 juillet 1922, y avait prononcé ses voeux perpétuels le 6 janvier 1927 et reçu l'ordre de la prêtrise le 28 février 1931.

Au cours de sa carrière le Père Fréchette a exercé son apostolat dans différents établissements de sa Congrégation. Il fut entre autres préposé à la discipline au Collège Bourget de Rigaud et au Séminaire de Joliette, prédicateur de retraites fermées, à la Maison Querbes de Joliette et à la maison de retraites religieuses de l'Immaculée-Conception, père spirituel à la Maison Champagneur, où il fut également directeur, au Scolasticat Saint-Charles, à l'Ecole Saint-Viateur de Sorel, au Séminaire de Joliette, etc.

En 1972, le Père Fréchette prenait sa retraite au Centre Champagneur.

La dépouille mortelle sera exposée à la Maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 132 nord, rue Saint-Charles à Joliette, à partir de mardi midi, le 7. Les funérailles auront lieu au même endroit, le jeudi 9, à 10 h 30, suivies de l'inhumation dans le cimetière de la communauté.

au fil des mots

La langue et la pensée (1)

par Louis-Paul Béguin

C'est avec un plaisir immense que j'ai pris connaissance des deux articles sur la théorie linguistique de Whorf, de MM. Jean-Yves Morin et Claude Gagnon, en réponse au professeur John MacNamara. Ce digne professeur reprochait au Livre blanc d'avoir déclaré que la langue est en fait une façon de vivre. Les liens entre le langage et la pensée sont-ils forts ou inexistants?

Les deux articles de MM. Morin et Gagnon sont deux réfutations claires et sans équivoque d'une certaine croyance qui voudrait que la langue et la pensée sont deux choses différentes, qui évolueraient donc chacune de leur côté. La culture ne serait pas influencée par la langue.

Il faut féliciter la direction du DEVOIR ne nous avoir permis de lire deux exposés aussi clairs, aussi bien écrits sur un sujet souvent mal expliqué.

Je suis, pour ma part, très heureux de connaître les opinions en la matière de ces deux professeurs de linguistique.

M. Gagnon nous dit ceci: *Whorf n'a jamais dit que la langue forme l'esprit... ce qu'il a dit, c'est que les deux processus* (langue et pensée) *semblent dialectiquement reliés et que l'un est immpossible sans l'autre... parce que l'un est l'actualisation de l'autre.*

J'ai un jour traité de cette question dans cette chronique. Pour moi, la pensée s'organise grâce à la langue, se matérialise par elle, pour plus tard se perfectionner. L'enfant doit pouvoir penser pour apprendre sa langue. C'est Jacques Lacan qui nous a dit que l'enfant entre dans le symbolique lorsqu'il découvre sa propre image dans le miroir. Pour la première fois il voit son corps en entier. C'est quand il peut utiliser le symbolique pour expliquer le réel que l'enfant commence a posséder sa langue, le mécanisme de celle-ci. Ce symbolque, qui permet d'utiliser des concepts abstraits, se situe entre le Réel et l'Imaginaire. Le langage n'est que symbolique. La culture relève de lui. Cette possibilité de faire des phrases, pour dire quelque chose, donc pour rattacher le réel à l'image qu'on s'en fait, s'acquiert dans la langue maternelle. Le couple, l'algorithme signifié/signifiant lie le réel et le symbolique.

Ainsi, la langue a une fonction de création du monde. Humboldt a dit que la langue est l'organe qui façonne la pensée. Chaque langue découpe la réalité (la recrée, en la symbolisant) à sa façon. L'anglais et le français sont en effet assez "proches" pour qu'il y ait une même vision du monde, mais assez différents pour que l'expression de la réalité ne soit pas sur le même plan. Le français lie et l'anglais filme le mouvement. J'ai donné l'exemple suivant: *it is no use running*, phrase dans laquelle on vot le mouvement, se dit: *pas la peine de courir*, façon plus abstraite de dire la même chose. Le français aime analyser, l'anglais filmer l'action.

Applaudissons à la conclusion de M. Claude Gagnon: les possibilités de traduction de la structure linguistique (du Livre blanc) détermineront l'extension de son autonomie.

L'Ontario aux urnes

Suite de la première page

cité comme une figure dominante de la scène interprovinciale ou fédérale-provinciale, depuis son élection à la tête du gouvernement en 1971. Mais dans les couloirs de Queen's Park, on chuchote que c'est son entourage qui en rêve, et qui le prépare doucement à réclamer la succession de Joseph Clark, qui a le handicap de venir de l'Ouest, ce que l'establishment tory ontarien a toujours peine à accepter.

Quelques indices: dès après l'élection du gouvernement indépendantiste au Québec, M. Davis s'est rendu dans la province voisine rencontrer son homologue, René Lévesque, et c'est la photo hivernale d'un bain de foule au carnaval de Québec qui lui sert d'affiche au cours d'une camapgne électorale pré-estivale.

Seul des trois leaders à prononcer un discours consacré uniquement à l'unité canadienne (le 27 mai, à London), il y a réclamé l'appui des électeurs "parce que je désire, a-t-il dit, parler au nom de l'Ontario dans les années qui viennent". Non seulement y a-t-il suggéré la création d'une sorte de secrétariat fédéral-provincial préoccupé de tous les aspects de l'avenir du Canada, mais encore a-t-il annoncé qu'il allait mettre lui-même la question à l'ordre du jour d'une rencontre des premiers ministres des provinces qui devrait avoir lieu en août au Nouveau-Brunswick.

La publicité conservatrice est la seule à utiliser le thème de l'unité canadienne, tant à la télévision que dans ses brochures, et M. Davis met habituellement un terme à presque tous ses discours en appelant à la réflexion "non partisane" sur ce thème. Dès le début de la campagne, alors qu'il prenait lui aussi le chemin de New York pour y prononcer un discours à teneur économique, il y soulignait que la santé de l'Ontario était l'une des clés de l'unité du Canada.

Même son prédécesseur, M. John Robarts, dont la rumeur veut qu'il soit bientôt appelé par le gouvernement canadien à jouer un important rôle de promotion de la cause de l'unité, a donné un coup de main au Parti conservateur ontarien sous cet angle.

Sous sa signature, on a expédié dans les foyers, à 100,000 exemplaires un appel au ralliement derrière M. Davis. M. Robarts y amalgame dans la même phrase les trois dangers pour l'Ontario que seraient la faiblesse du leadership libéral, la montée du Nouveau Parti démocratique, et l'élection du Parti québécois. "Comme membres du parti et citoyens de cette province, écrit-il, nous ne pouvons nous permettre de rester oisifs et de laisser sans adversaires ceux qui proposent un changement politique radical dans l'exercise du pouvoir en Ontario, ou ceux qui menacent l'existence de la Confédération".

Le leader libéral

M. Stuart Smith, a explosé la semaine dernière. Encore dimanche soir, il répétait lors d'une émission spéciale à la télévison torontoise que de "voir William Davis se draper littéralement dans le drapeau du Canada et se poser en la nation" pour gagner une élection lui donnait "la nausée".

"Durant six ans, depuis qu'il est au pouvoir, il n'a rien fait pour améliorer ou garder des relations avec le Québec, poursuit-il, il n'a même pas pris la suite du travail qu'avait fait en ce sens John Robarts."

Malgré son indignation, M. Smith partage totalement l'avis de M. Davis sur l'attitude à prendre vis-à-vis le nouveau gouvernement du Québec: pas d'acceptation tacite du concept de souveraineté-association, et aucune négociation qui fasse place à la moindre idée d'indépendance.

Stephen Lewis a été moins tonitruant mais tout aussi sévère à l'égard de la tactique électorale de M. Davis. "Je crois que ma crédibilité est aussi bonne que la sienne et mon intuition me dit que le NPD, s'il prenait le pouvoir, pourrait s'opposer avec autant d'efficacité à la séparation du Québec", disait-il lundi aux mêmes interviewers.

Sa propre réponse au défi posé par le Québec aurait trois volets: garantir fermement les droits de la minorité francophone en Ontario, établir clairement que l'Ontario tient à maintenir le Québec dans la Confédération en faisant appel directement aux forces fédéralistes du Québec, se mettre au service du "non" au référendum tout en s'attelant à proposer les modifications constitutionnelles qui s'imposent.

Tout ce débat va-t-il vraiment au coeur des Ontariens?

Faute de boule de cristal, et même si le secret des urnes ne le dira vraiment jamais, on peut cependant en douter.

Ainsi, il y a une semaine, lors d'une de ces assemblées contradictoires fort polies que les Ontariens nomment "rencontres de tous les candidats", M. Davis faisait face à une foule de 300 personnes, avec ses adversaires de son propre comté de Brampton. On leur a demandé des comptes ou des promesses sur tout et sur rien: les limites aux dépenses gouvernementales, la croissance industrielle, la crise de l'énergie, les impôts des corporations à but non lucratif, la préservation des terres agricoles, la hausse des tarifs de l'Hydro-Ontario, l'implantation des gouvernements régionaux, l'égalité des droits pour les homosexuels, l'âge minimum requis pour la consommation d'alcool, la situation des handicapés.

Une seule question portait sur le "rôle de l'Ontario dans la crise de la Confédération." C'est un modèle qui se répète aux émissions de ligne ouverte, qui fleurissent et se multiplient en frôlant la démesure, et lors de la plupart des rencontres des candidats avec leurs électeurs, que ce soit durant le porte à porte, les bains de foules, les grands rallyes de fin de journée.

Mais il reste à peine deux jours avant la fin du spectacle électoral, dont d'aucuns débattent encore de la nécessité, et les sondages les plus crédibles donnent les néo-démocrates environ à 5% derrière les conservateurs, qui seraient assurés de 40% des voix au moins. Ce n'est pas un nez mais presque, d'autant que le NPD a l'habitude de mieux se tirer des scrutins que des sondages. Un "finish" aussi serré, quand tant de préoccupations sollicitent les électeurs et qu'il faut bien choisir, pourrait remonter d'un cran la séduction du thème de l'unité canadienne.

Énergie: les Québécois devront changer leurs habitudes

par Gilles Provost

"L'accent premier de la politique énergétique québécoise portera sur le ralentissement de la croissance de la demande d'énergie; le gouvernement veut dépasser le stade des actions symboliques en suscitant une véritable modification des comportements et des habitudes", a affirmé hier M. Claude Turgeon, au nom de la direction générale de l'Énergie du Québec, devant les membres de l'Association nucléaire canadienne réunis en congrès à Montréal pendant trois jours.

Si les tendances actuelles de la consommation se poursuivaient encore pendant une quinzaine d'années, le Québec aboutirait à une impasse, a affirmé le conférencier: d'ici 1990, les Québécois devraient investir $45 milliards pour l'électricité et dépenser $65 milliards pour l'importation du gaz et du pétrole.

Aux yeux du gouvernement, notre société ne peut se payer un tel luxe et c'est pourquoi on entend faire un effort très particulier pour réduire cette demande à des niveaux plus acceptables.

Cette réduction, aussi pénible soit-elle, permettrait au Québec de diminuer sa dépendance à l'égard de l'étranger, de diminuer ses paiements pour le gaz et le pétrole et de limiter le montant des investissements dans l'électricité.

Sur les moyens, toutefois, le conférencier est resté muet, se contentant de dire qu'ils seront énoncés dans le Livre blanc qui sera bientôt publié à ce sujet.

Plus tôt dans l'après-midi, le président de l'Énergie atomique du Canada, M. Ross Campbell, a lui aussi tracé un tableau assez sombre de l'avenir énergétique du Canada (même si nous sommes encore mieux pourvus que plusieurs autres pays développés), et il a conclu à la nécessité de développer l'énergie nucléaire aussi rapidement que possible.

Selon M. Campbell, le Canada fera face dans quelques années à une pénurie de pétrole et même le développement rapide de l'exploitation des sables bitumineux en Alberta ne pourra pas empêcher une dépendance de plus en plus marquée à l'égard de l'étranger. "D'ici quinze ans, nous pourrions être contraints de dépenser chaque jour de $20 à $25 millions pour importer le million de barils de pétrole quotidien dont nous aurons besoin, même en limitant le gaspillage", dit-il.

Même si l'avenir du gaz est plus rose, M. Campbell estime que le Canada devra développer rapidement son industrie secondaire et exporter des produits finis en quantité pour compenser le pétrole que nous devrons importer.

Le seul moyen de réduire le déficit de notre balance des paiements, à ses yeux, sera de développer autant que possible les sources d'énergie non conventionnelles et d'utiliser au maximum l'énergie nucléaire.

Le Canada, rappelle M. Campbell, est autosuffisant en uranium et il peut même en exporter une quantité appréciable. De plus, le transport de l'uranium ne coûte pratiquement rien, contrairement aux coûts élevés de transport pour le charbon, le pétrole et le gaz. Troisièmement, le Canada possède déjà sa propre industrie nucléaire et les centrales originales mises au point au pays sont parmi les plus efficaces, les moins chères et les plus fiables au monde.

Le président de l'EACL soutient aussi que l'énergie nucléaire a un impact minime sur l'environnement, comparativement aux autres formes d'énergie.

Passant aux aspects négatifs, M. Campbell a rapidement balayé les objections, affirmant que le problème des déchets nucléaires, aussi délicat soit-il, peut être réglé assez facilement par un enfouissement dans des mines de sel ou dans des roches volcaniques.

Non seulement est-il possible d'isoler les déchets nucléaires de l'environnement en permanence et pour un coût très raisonnable mais même la démolition éventuelle des réacteurs a été étudiée en détail, soutient le président de l'EACL. Ici encore, on arrive à la conclusion que ce démentèlement est possible et relativement peu onéreux. "L'étude très fouillée" à laquelle M. Campbell fait allusion a été résumée dans LE DEVOIR d'hier et il ne s'agit en fait que d'une évaluation préliminaire du problème.

Quoi qu'il en soit, le président de l'EACL a aussi insisté sur la nécessité d'accélérer les formalités nécessaires avant la construction d'une centrale nucléaire (sans restreindre la participation du public évidemment) comme les États-Unis semblent vouloir le faire. Présentement, il faut de dix à douze ans pour construire une centrale, si on tient compte de toutes les études préliminaires.

A cet égard, M. Campbell a déploré les divisions juridictionnelles du Canada, soulignant que cela alourdissait considérablement le processus de décision dans le domaine de l'énergie. "Je suppose qu'à peu près personne ne contesterait que tout ce qui affecte le bien-être national aussi profondément que l'alimentation en énergie est de responsabilité fédérale", a-t-il dit.

Le congrès de l'Association nucléaire canadienne réunit plus d'un millier de délégués provenant de toutes les régions du Canada. La très grande majorité d'entre eux sont directement impliqués dans l'industrie nucléaire. On a mis un accent spécial sur le bilinguisme puisque la traduction simultanée est complétée par la distribution du texte de toutes les conférences, dans les deux langues.

Hier, l'assemblée a écouté stoïquement une vingtaine de conférences d'affilée sur la situation de l'énergie nucléaire au Canada et dans les pays où nous exportons des réacteurs ainsi que sur divers aspects de l'élaboration des politiques énergétiques au pays et à l'étranger.

Aujourd'hui, une autre vingtaine de conférences porteront sur le stockage des déchets, sur les inquiétudes du public, sur les chances de succès des réacteurs canadiens sur les marchés internationaux futurs, etc. Demain, enfin, ce seront surtout des conférences beaucoup plus techniques sur plusieurs aspects spécialisés de la technologie nucléaire.

Le fédéral dévoilera vendredi une politique de l'alimentation

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de la Consommation et celui de l'Agriculture feront connaitre vendredi prochain, dans un communiqué commun, les grandes lignes d'une politique nationale de l'alimentation, ont annoncé hier des sources bien informées.

Le communiqué tracera les grandes lignes de développement d'une politique nationale globale couvrant tout un éventail de problèmes, allant de la production des aliments à leur transport, en passant par la transformation, le marketing et la nutrition.

Il aura un caractère général, et ne comportera aucune recommandation spécifique, ont dit les mêmes sources.

Cette politique arrive à un moment ou l'on se préoccupe de plus en plus de la croissance verticale des prix enregistrée au cours des derniers mois, alors qu'un an plus tôt les prix connaissaient une relative stabilité.

L'an dernier, en effet, ils avaient augmenté de 6 p.c. tandis que l'indice des prix à la consommation — l'élément le plus communément utilisé pour mesurer l'inflation — montait de 6.8 p.c.

Au cours des derniers mois, les prix des produits alimentaires ont augmenté à un rythme plus rapide que tout autre produit. En avril, la hausse a été de 1 p.c., soit deux fois le taux d'augmentation de tous les autres produits qui composent l'indice des prix à la consommation.

Les associations de consommateurs se plaignent sans cesse de ce que la politique alimentaire au Canada est réduite à une simple politique agricole. La plupart des critiques visaient les comités de commercialisation des produits agricoles qui contrôlent l'approvisionnement en produits alimentaires, afin de maintenir les prix à un niveau élevé.

Cependant, les agriculteurs, appuyés par M. Eugene Whelan, ministre fédéral de l'Agriculture, estiment que ces comités sont indispensables pour les protéger contre les fluctuations des prix.

Les revenus des agriculteurs sont en déclin depuis quelques années et, de plus en plus, les petites fermes familiales sont acculées à la faillite.

Il existe actuellement près d'une centaine de comités de commercialisation sous juridiction provinciale ou fédérale qui contrôlent le ravitaillement et les prix des céréales, du lait et des produits laitiers, des oeufs et des poulets, des fruits et des légumes, des porcs et du poisson.

Depuis 1973, les divers ministres qui se sont succédés au portefeuille de la Consommation — M. Herh Gray d'abord, puis M. André Ouellet et M. Tony Abbott — ont critiqué la méthode de gestion de la production alimentaire et préconisé une politique plus globale.

Un comité composé de 10 sous-ministres avait soumis, l'an dernier, un rapport recommandant l'élaboration d'une politique nationale globale.

Depuis, un comité spécial composé de représentants des ministères fédéraux de l'Agriculture, de la Consommation et de la Santé et du Bien-être, a mis au point une définition des éléments de base qui devraient être inclus dans une politique globale.

Il a soumis son rapport au gouvernement et le conseil des ministres, réuni jeudi dernier, l'entérinait.

Le communiqué commun qui sera publié vendredi prochain aurait pour but de dissiper les rumeurs selon lesquelles il y aurait désaccord entre les ministres Whelan et Abbot au sujet de cette politique nationale.

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

POUR LES ÉTUDIANTS A TEMPS PARTIEL

BACCALAURÉAT D'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B.MUS.)

Objectifs

Le programme offre une formation musicale et pédagogique de l'étudiant. Choix de cinq orientations: éducation musicale, interprétation, musicologie, écriture musicale, musicothérapie en milieu scolaire.

Ce programme prépare à enseigner le langage musical, la littérature musicale, l'instrument, la musique d'ensemble. Il permet d'accéder aux études supérieures en interprétation, en écriture musicale et en musicologie. La concentration en musicothérapie oriente vers l'enseignement dans les classes d'éducation spéciale.

Admission à temps partiel

Jusqu'au 1er juillet 1977.

Conditions d'admission

- Diplôme d'études collégiales (formation générale ou professionnelle) ou l'équivalent.

Cours de niveau collégial exigés:
Littérature musicale: 102, 202, 302, 402.
Solfège, culture auditive et langage musical: 101, 201, 301, 401.
Exécution: 103, 203, 303, 403.

- Les candidats, âgés d'au moins vingt-deux ans, possédant des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné.

Quelques-uns des cours offerts:

- Cours sur les méthodes d'éducation musicale: MARTENOT - ORFF - KODALY - CORNELOUP - DALCROZE
- Cours de pédagogie musicale à l'intention des professeurs de PIANO, de GUITARE, de VIOLON (MUS 5660 - MUS 5750).

Etude des programmes et d'un répertoire couvrant les degrés du préparatoire au niveau collégial.

- Cours sur l'éveil des facultés musicales au niveau préscolaire (MUS 1500).
- Session intensive pour les professeurs à l'élémentaire sur la méthode CORNELOUP, les 25, 26 et 27 novembre 1977.

Pour information, communiquez avec le module Musique au numéro suivant: 282-6876.

Les demandes d'admission doivent parvenir au Service de l'admission avant le 1er juillet 1977.

Présentez-vous à l'adresse suivante: OU
1187, rue de Bleury
Local 2930
Tél.. 282-7161

Envoyez vos demandes à l'adresse suivante:
Université du Québec à Montréal
Bureau du registraire
Case postale 8888, Succursale «A»
Montréal, P.Q. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

POUR LES ÉTUDIANTS A TEMPS PARTIEL

BACCALAURÉAT EN HISTOIRE DE L'ART (B.A.)

Objectifs

Ce programme vise à former des historiens de l'art en faisant appel à l'utilisation des théories et de méthodologies de pointe en Histoire de l'Art. Ce programme permet en outre d'acquérir, dès le premier cycle, une formation pratique en recherche et en administration de l'art; dans ce but, les étudiants participent aux travaux de groupes de recherche et à des activités telles que l'organisation d'expositions, la collaboration avec le Musée d'Art Contemporain et avec diverses galeries d'Art. Parmi les groupes de recherche, on peut citer: le Groupe de Recherche en Arts Populaires, le Groupe de Recherche en Administration de l'art et le Groupe de Recherche et de Diffusion des Arts Anciens du Québec.

Conditions d'admission

- Diplôme d'études collégiales (formation générale ou professionnelle) ou l'équivalent.
- Candidats adultes: les candidats, âgés d'au moins vingt-deux ans, possédant des connaissances suffisantes et une expérience pertinente peuvent être admis sur recommandation du comité de sélection concerné.

Pour information, communiquez avec le module d'Histoire de l'Art au numéro 282-4610 ou au Service de l'admission 282-7161.

Admission

Jusqu'au 1er juillet 1977.

Présentez-vous à l'adresse suivante: OU
1187, rue de Bleury
Local 2930
Tél.: 282-7161

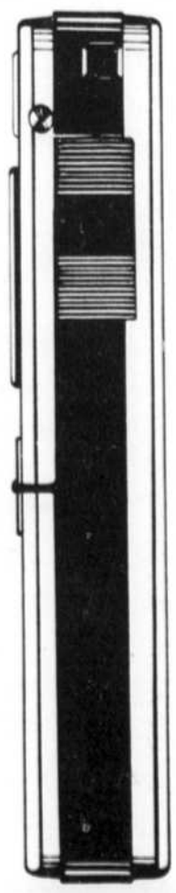
Envoyer votre demande à l'adresse suivante:
Université du Québec à Montréal
Bureau du registraire
Case postale 8888, Succursale «A»
Montréal, P.Q. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Nous avons moins à offrir

La nouvelle mini-machine à dicter Stenorette prend **moins d'espace.** Aussi pourrez-vous facilement l'apporter partout où vous irez. Et si vous ne l'oubliez pas ... elle se souviendra toujours de vous! Si vous voulez d'autres raisons pour lesquelles il faut viser le minimum, téléphonez à NTI Equipement de bureau ltée à Montréal: (514) 866-1492.

Stenorette



Vue de côté. Grandeur réelle. (4⅝" x 3⅛" x 1")

Pub Krohn

Cancer
Société Canadienne du Cancer

Des handicapés se prononcent contre la création de l'Office

par Gilles St-Jean

Le Comité de liaison des handicapés physiques du Québec qui regroupe 4,000 personnes, s'est prononcé hier contre le projet de loi no 9, déposé vendredi à l'Assemblée nationale par M. Denis Lazure, ministre des Affaires sociales. L'argumentation du CLHPQ porte principalement contre l'article du bill 9 qui instituerait un Office des personnes handicapées.

Le comité demande des modifications substantielles, à défaut du retrait du bill 9. A cause de l'Office, dit-on. Cette agence gouvernementale, selon ses porte-parole, deviendrait un monstre de centralisation, qui subordonnerait les libertés et droits fondamentaux du groupe de personnes qu'il représente, à cause de leurs caractéristiques physiques.

Pour le comité, il est impensable que l'Office se voit accorder des pouvoirs de dépistage, d'orientation professionnelle, de catalogage que propose le bill 9. "Nous n'accepterons pas, ont déclaré les porte-parole du groupe, que l'on nous traite comme des citoyens de seconde zone."

"Nous préférerions, dit l'un d'eux, M. Jean Bellefeuille, président du Comité, que le MAS, si le bill 9 est adopté, confère à chaque ministère le devoir et lui fasse les suggestions d'opérer des changements dans son secteur particulier, et non pas que l'Office élabore tout de lui-même."

"L'attitude du gouvernement nous inquiète, ajoute M. Jean-Pierre Bouchard, administrateur du Comité. Il semble vouloir nous "mettre sur la glace" en attendant que l'Office soit créé et fasse ses recommandations. On n'en a pas besoin, de cet Office."

Au chapitre du travail, le Comité indique qu'il préférerait, au lieu de mesures "coercitives" prônées par le projet de loi, une série de mesures positives, comme la création de centres de formation où les handicapés physiques pourraient se préparer à travailler. Pour eux, il est particulièrement dégradant, dit-on, de se voir prendre la main par l'Office et conduire à un bureau ou une usine dont le patron se verra menacé de poursuites s'il n'a pas "ses 3% d'handicapés".

"Si ce système de prise en main par l'État était appliqué, dit M. Jean-Marc Chabot, secrétaire du Comité, les handicapés auraient peut-être moins le choix de faire ce qu'ils aiment. Par ailleurs, depuis le dépôt du projet de loi vendredi, tous les organismes qui s'occupent des handicapés sont débordés d'appels de patrons désireux d'obtenir immédiatement les services des handicapés. C'est ainsi qu'ils vont pouvoir "écrémer" les plus compétents parmi nous, laissant les autres sans préparation, pour quand la loi sera adoptée."

Le Comité a l'intention de présenter aux handicapés physiques du Québec l'étalage de ses revendications puis de se préparer à intervenir en commission parlementaire cet automne.

Pour le Comité, le Livre blanc qui précédait la rédaction du projet de loi était presque parfait, de leur point de vue. Peut-être, dit l'un deux, le Livre blanc était-il un cheval de Troie pour M. Lazure...

D'autre part, à Québec, l'Association pour les déficients mentaux a condamné elle aussi le bill 9, qui ressemble trop, selon elle, à la Loi 55 actuellement en vigueur.

Telle a été la première réaction du directeur général de l'AQDM, M. Jacques Pelletier, qui a exprimé hier le sentiment de son groupe.

M. Pelletier a déploré que le ministère n'ait pas consulté l'Association pour connaître les réels besoins des handicapés mais il espère qu'il ne sera pas trop tard, lors de l'étude en commission, pour apporter des améliorations au projet de loi.

L'Association soumettra alors un mémoire où elle fera part de ses revendications.

L'Association aurait aimé que la Charte des droits et des libertés de la personne inclue la catégorie des personnes handicapées au même titre que la religion, la langue, la race au chapitre de la non-discrimination envers les citoyens.

En ce qui regarde le projet d'un Office de la personne handicapée, prévu dans le projet de loi 9, M. Pelletier dit qu'on lui attribue trop de pouvoirs et trop de tâches pour qu'il mène à bien ses objectifs.

Les intentions des législateurs sont assurément louables, a expliqué M. Pelletier, mais les moyens pour arriver à faire des handicapés des citoyens à part entière "laissent à désirer parce qu'on veut aller trop vite" et sans trop de consultation avec les principaux intéressés.

En outre, le projet de loi semble s'adresser davantage aux handicapés physiques qu'aux déficients mentaux et favoriser plus l'intégration au travail qu'à la société elle-même, selon M. Pelletier, qui compte beaucoup sur un rajustement du projet de loi pendant l'étude en commission parlementaire pour l'apprécier davantage.

Le président de l'Association ne croit pas que le fait de forcer des entreprises à embaucher des handicapés jusqu'à trois pour cent de leur personnel soit de nature à favoriser ces personnes. Il aurait préféré des mesures incitatives, comme des compensations fiscales pour les entreprises qui engageraient des handicapés.

La chaleur du soleil

Un spécialiste français de l'énergie solaire, M. Félix Trombe, est d'avis que dans 40 ans, la Colombie-Britannique pourrait suffire à tous ses besoins d'énergie à partir d'usines solaires qui seraient bâties dans les Rocheuses. M. Trombe, qui assiste à Vancouver à un congrès sur la mécanique appliquée, précise que la côte de la Colombie-Britannique est trop sujette à des périodes nuageuses pour permettre la construction d'usines scolaires, mais que les régions montagneuses sont suffisamment exposées au soleil pour rendre possible l'exploitation de cette source d'énergie.

Environnement: la SDJB doit donner l'exemple (Léger)

par André Tardif

La Société de développement de la baie James ainsi que sa filiale, la Société d'énergie de la baie James , à titre de sociétés d'État, doivent respecter la Loi sur la qualité de l'environnement afin de donner l'exemple aux entreprises privées qui opèrent dans les autres parties du territoire québécois.

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre délégué à l'Environnement, M. Marcel Léger, en rendant public un volumineux rapport déposé récemment par le Conseil consultatif de l'environnement, après plus de deux années d'audiences tenues par cet organisme sur l'impact environnemental du développement de la baie James.

Rappelant le contexte de partisannerie politique qui a entouré le lancement du "projet du siècle" en avril 1971, quand l'ex-premier ministre Robert Bourassa l'avait dévoilé devant un groupe de partisans, M. Léger a souligné que la moindre critique formulée à l'endroit de l'un ou l'autre des aspects du projet avait été automatiquement rejetée, "car c'était devenu l'affaire des Libéraux et qu'il ne fallait surtout pas en retarder l'aboutissement".

"L'intervention tardive et limitée des Services de protection de l'environnement dans ce dossier s'explique également par le fait qu'à l'époque, la population était encore peu sensibilisée aux problèmes de l'environnement.

"Mais ces temps sont révolus, et je prendrai les responsabilités que m'attribue la loi pour sévir contre les infractions commises par des sociétés d'Etat ou des entrepreneurs privés, autant de la baie James qu'ailleurs sur le territoire québécois".

Le ministre a indiqué qu'au cours d'une visite effectuée sur les chantiers en avril dernier, il s'était entretenu avec les dirigeants de la SEBJ et de la SDJB, qui lui avaient alors semblé nettement plus sensibilisés qu'auparavant à la nécessité de protéger l'environnement.

"Mais cette sensibilisation ne paraît pas s'être étendue aux niveaux subalternes. Les entrepreneurs privés ne respectent pas les clauses de leur contrat relatives à l'environnement, et les chefs de chantiers font peu de cas des rapports d'infraction rédigés par les inspecteurs à l'emploi du service d'environnement de la SEBJ".

A cet effet, M. Léger a révélé que les SPE, noyau de son futur ministère, venaient d'ajouter un deuxième inspecteur à la baie James — un territoire plus grand que la France — et que leur nombre serait porté à quatre au cours des prochains mois, ces inspecteurs étant dotés des pouvoirs nécessaires pour faire respecter la loi. De plus, il a confié au directeur adjoint des SPE, M. Réal L'Heureux, la tâche d'établir des contacts étroits et suivis avec la haute direction des deux sociétés afin de mieux coordonner les efforts déployés de part et d'autre pour protéger l'environnement du territoire.

"On commence à réaliser, à la SDBJ, que réparer le gâchis qu'on a fait en certains endroits peut coûter beaucoup plus cher que si on avait pris des mesures pour l'éviter au départ, a dit M. Léger. Ce n'est pas parce que ce territoire est peu populeux qu'on doive se permette de tout dévaster. Ça s'est produit à Rouyn-Noranda il y a 50 ans, et aujourd'hui, les citoyens de cette région doivent vivre avec des problèmes énormes de pollution et de dégradation".

Le ministre a par ailleurs rendu public un rapport des fonctionnaires des SPE sur un certain nombre de problèmes pour la solution desquels la SEBJ j'aurait offert une collaboration mitigée.

"Par exemple, en ce qui concerne la gestion des déchets liquides, et en particulier des huiles usées, les SPE réclament en vain depuis plus d'un an la présentation d'un plan global d'élimination de ces déchets. Notons que les chantiers de la baie James doivent disposer chaque année de près de 500,000 gallons d'huile usée, dont une partie seulement est stockée dans des réservoirs, le reste étant déversé dans la nature ou sur les routes pour abattre la poussière."

Les SPE éprouveraient également de nombreuses difficultés à faire modifier par la SEBJ certains systèmes d'alimentation en eau potable où on a constaté un risque grave de contamination. Le rapport mentionne en outre que la Société ne s'est jamais conformée à l'article de la loi qui prévoit l'obtention d'un certificat d'autorisation avant la réalisation d'un système d'approvisionnement en eau potable ou de gestion des eaux usées, non plus qu'à celui qui prévoit une demande d'autorisation pour l'exploitation des bancs d'emprunt tels que carrières et sablières.

Commentant enfin les recommandations du Conseil consultatif de l'environnement, M. Léger dit qu'elles répondent dans l'ensemble aux objectifs qu'il s'est lui-même fixés. Il s'est d'une part engagé à recommander l'application de celles formulées à l'endroit de la SEBJ et de la SDBJ auprès des organismes concernées, et d'autre part, il a indiqué que les recommandations s'adressant plus particulièrement aux SPE étaient déjà en application ou en voie de l'être.

L'intégration progressive des écoles privées

Paquette souhaite voir réaliser ce processus dans des délais courts

par Pierre O'Neill

A la question: "Est-ce la fin des écoles privées?", le député péquiste de Rosemont à l'Assemblée nationale, M. Gilbert Paquette, répond: "oui et non."

Parlant devant un groupe de professeurs et d'administrateurs du Cégep privé Marie-Victorin de Montréal, M. Paquette s'est efforcé d'expliquer hier que "l'école privée doit devenir publique et que l'école publique doit devenir privée."

Dans les termes qu'il a posé le problème et par la façon dont il a présenté les hypothèses de solutions de son gouvernement, M. Paquette s'est assuré la sympathie des uns et a suscité le scepticisme des autres qui lui ont reproché notamment de manquer de courage et de jouer sur les mots.

L'intervention du député de Rosemont s'est essentiellement inscrite dans la ligne tracée par le congrès national du Parti québécois, mettant l'accent sur la revalorisation du secteur public:

- décentralisation vers l'école en vue de lui donner suffisamment d'autonomie pour s'adapter aux besoins du milieu;
- réduction de la taille des institutions;
- personnalisation de l'enseignement et meilleure qualité de l'encadrement;
- participation des parents aux prises de décision de l'école;
- diversification des types d'écoles offerts aux choix des parents;

La résolution du congrès du PQ parle en outre "d'intégration progressive et de planification conjointe" entre le secteur public et le secteur privé. C'est un processus que M. Paquette souhaite voir réaliser dans des délais relativement courts. Les écoles privées qui refuseraient de s'intégrer au public verraient réduire leurs subventions sur une période de cinq ans, à zéro dans certains cas, à 15 ou 20% de leur budget, dans la plupart des cas.

Essentiellement, le député de Rosemont croit que toutes les caractéristiques "intéressantes" qui font le succès de l'école privée et qui promettent de rendre l'école publique "de plus en plus attrayante concurrentielle et revalorisée aux yeux de la population" devraient se retrouver dans le livre vert que le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, rendra public au cours des prochaines semaines.

Le représentant du gouvernement Lévesque s'est par ailleurs montré favorable aux conclusions du comité d'étude mis sur pied par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Ce rapport, qui doit être publié sous peu, propose à côté du maintien d'institutions privées non subventionnées, une révision du statut des institutions privées subventionnées.

Celles-ci seraient ainsi intégrées au système d'enseignement public subdivisé en deux catégories d'écoles: purement publique et associée. Ces deux catégories d'écoles seraient soumises à des normes communes notamment quant aux critères d'admission, et coordonnées par un comité paritaire régional. Les parents et les étudiants auraient le libre choix entre les diverses écoles de la région, les écoles associées n'étant cependant subventionnées qu'à 75%, les autres 25% étant défrayés par les parents ou les étudiants.

Même des mesures aussi "douces" qu'un gel de l'expansion du secteur privé ou encore le contrôle du secteur privé à l'aide des mêmes normes qui prévalent au public, en plus de ne rien régler, selon M. Paquette, seraient impopulaires en ce qu'elles priveraient la population de services, qu'à tort ou à raison, elle désire. Il imagine aussitôt le gouvernement accusé de s'attaquer au symptôme plutôt qu'à la racine du mal.

"Il faut une nouvelle approche", qui pourrait signifier la disparition du secteur privé dans le sens que la plupart des écoles devraient être éventuellement subventionnées à 100% et se coordonner avec les écoles publiques dans un seul et même réseau. Une nouvelle approche qui ne veut pas nécessairement dire la fin du secteur privé dans ce sens où les écoles continueront d'exister, de maintenir leurs caractéristiques pédagogiques les plus valables et d'offrir des services différents à la population.


LE VOICI!

LE
RABAIS GÉNÉRAL OGILVY
rabais de
10% a 33⅓ %
et même jusqu'à 50%
sur presque tout
dans les trois magasins
Centre-Ville · Fairview · Anjou
OGILVY

les tribunaux

Réal Garneau écope de deux ans de prison pour trafic de drogues

par Bernard Morrier

Le juge Émile Trottier, de la Cour des sessions, a imposé une sentence de deux ans de prison à Réal Garneau, après que celui-ci eut avoué sa culpabilité à une accusation de trafic de drogues. De plus, Garneau, âgé de 29 ans, a écopé d'un mois de prison additionnel, à être purgé concurremment, après avoir reconnu sa culpabilité à l'accusation d'avoir résisté à son arrestation. Une autre accusation de complot pour trafic de drogues qui pesait contre lui a été retirée.

L'arrestation de Garneau, survenue le 16 mai dernier, à Sainte-Thérèse, avait obligé les policiers de l'escouade des drogues et moeurs de la police de la Communauté urbaine de Montréal à employer la force nécessaire dans les circonstances.

Lors de sa comparution, le prévenu portait évidemment certaines marques à la figure, ce qui avait incité le juge Bernard Bilodeau à demander que certaines photos soient prises et que la section de la régie interne de la police de la CUM désigne un observateur, en l'occurrence le sergent Hubert, au moment où se dérouleraient les procédures judiciaires contre Garneau.

Toutefois, selon les faits mis en preuve à l'enquête sur cautionnement de l'accusé, celui-ci, qui semblait être lui-même sous l'effet d'une drogue quelconque, s'était tellement débattu lors de son arrestation que les policiers n'avaient pas eu d'autre choix que celui de le ramener à la raison par les moyens que l'on sait.

Garneau qui mesure cinq pieds et quatre pouces et pèse 116 livres, avait réussi, malgré sa petite taille, à avoir le dessus sur l'agent Pierre Rochon qui, pour sa part, mesure cinq pieds et huit pouces et pèse à peine 140 livres. C'est l'agent Jacques Breault qui avait dû lui porter secours, non sans lui-même recevoir un douloureux coup de pied aux parties génitales. La scène se passait après que Garneau eut présumément reçu une somme de $1,300 de l'agent Rochon en échange d'une livraison de drogues.

Une fois maîtrisé, Garneau aurait refusé de monter dans l'auto des policiers, obligeant ainsi ces derniers à le trainer sur une certaine distance.

Plus tard, alors que l'auto roulait en direction de Montréal, Garneau se plaignant que ses menottes lui faisaient mal, avait obtenu de se les faire enlever avec la promesse de se tenir tranquille. Sitôt dégagé, Garneau prit le chauffeur du véhicule à la gorge risquant ainsi de causer un accident sur l'autoroute des Laurentides. Un nouvel échange de coups devait encore survenir avant que les policiers ne réussissent à le maîtriser pour de bon.

A la suite de ces incidents, une rumeur voulait que Garneau se plaigne du comportement des policiers à la Commission de police du Québec, mais il semble qu'il ait laissé tomber ce projet en même temps qu'il décidait de reconnaître sa culpabilité.

Suite à sa comparution devant le juge Trottier, Garneau a immédiatement été conduit devant le tribunal de Saint-Jérôme, où, là encore, il a reconnu sa culpabilité à une accusation de trafic et usage de drogues. Le juge lui a imposé deux ans de prison, qu'il devra purger en même temps que la peine qu'il vient de recevoir à Montréal.

Selon les représentations faites à l'enquête sur cautionnement, le dossier judiciaire de Garneau remontait à 1964.

Feltrin: sentence reportée

Le juge Gérard Deslandes a reporté au 9 septembre la sentence qu'il doit prononcer contre Christian Feltrin, âgé de 35 ans, demeurant rue Montarville, à Longueuil.

En août dernier, Feltrin aurait aspergé son épouse de gazoline à deux reprises dans le but apparent de l'immoler. Mais il ne fit jamais craquer l'allumette qui aurait pu être fatale.

Devant d'abord faire face à une accusation de tentative de meurtre, devant un jury qui était d'ailleurs déjà choisi, Feltrin fit savoir qu'il était prêt à reconnaître sa culpabilité sur-le-champ si la poursuite consentait à modifier son accusation en celle de voies de fait.

Notant que son principal témoin, soit la victime, n'était ni dans la salle ni dans le hall voisin, le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, consentit donc à cette demande.

En reportant sa sentence, le juge Deslandes a autorisé Feltrin à regagner son domicile, puisqu'il semble que la paix soit revenue entre les conjoints.

Il faut souligner également que depuis les incidents de l'été dernier, l'accusé avait fait deux mois de prison préventive, en plus d'avoir reçu des traitements psychiatriques à Pinel. Il était en liberté au moment où son procès devait s'instruire hier.

Vol de viande: comparutions

Six personnes arrêtées au cours du week-end dans le cadre d'une enquête sur un vol de viande doivent comparaître ce matin à Montréal.

Il s'agit de Marc Beaulne, 26 ans, Jean-Claude Gunville, 28 ans, Jean-Claude Vinette, 42 ans, Michel Boudreau, 37 ans et Jean-Claude Hébert, 44 ans, lesquels devront tous répliquer à des accusations de complot et de vol, et Jean-Guy Brunet, 37 ans, lequel devra répondre à des accusations de recel.

Tous ces personnages sont connus de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Du reste, la police de la CUM recherchait depuis un certain temps Jean-Claude Gunville pour le vol d'une cargaison de margarine évaluée à $7,000. De plus, la Gendarmerie royale du Canada dans la région de Québec recherchait Marc Beaulne pour une affaire de trafic de drogues.

Vendredi dernier, aux petites heures du matin, des voleurs s'emparaient d'une cargaison de viande de la compagnie Hochelaga Western Beef, sise au 2840 est, de la rue Ontario.

Dans la même journée, les policiers repéraient le camion volé dans la région de Blainville. Samedi matin, les policiers ont arrêté six personnes au moment où elles déchargeaient la viande volée dans un marché d'alimentation sis au 1501 est, de la rue Marie-Anne à Montréal, à partir d'un camion loué.

Marchez régulièrement pour marcher longtemps.
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

Anjou QUÉBEC
Depuis 23 ans à votre service
Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Produits d'importation, fromages, pain français, bière
DES PRIX ! ! !
DE LA QUALITE ! ! !
SPÉCIAUX
CHAQUE SEMAINE
"Boeuf marque rouge, qualité A-1"
"Steaks B.B.Q."
"Brochettes de boeuf maison"
"Fondue bourguignonne"
"Veau extra"
"Agneau frais de l'ouest canadien"
"Brochettes d'agneau Maison"
"Côtelettes d'agneau B.B.Q."
"Merguez"
"Volaille, lapins, cailles, canards"
"Charcuterie fine exclusive"

"ASPERGES BLANCHES DU QUÉBEC"
"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"
Livraison à domicile 272-4065/86
807, est rue Laurier Métro station Laurier

VACANCES 77

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.
Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent LE DEVOIR au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES- CANADA $4.00
ÉTATS-UNIS $5.00

A ces tarifs, ajouter $1.50 pour chaque semaine supplémentaire

LE DEVOIR
à votre adresse de vacances.
AU MOINS 10 JOURS À L'AVANCE

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance
je le reçois par porteur ☐
je le reçois par la poste ☐

Nom.....
Adresse actuelle.....
.....
Adresse de vacances .....
.....
à compter du .....
reprise le .....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal Le DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9 (Québec)



Le CPQ et le projet de loi no 1

L'Office deviendra un "monstre administratif"

L'Office de la langue française proposé dans le projet de loi no 1, la Charte de la langue française au Québec, deviendra un "monstre administratif", selon le Conseil du patronat du Québec (CPQ).

C'est l'avertissement fourni au parrain du projet de loi no 1, M. Camille Laurin, dans le mémoire transmis par le CPQ à la commission parlementaire, où commence aujourd'hui l'étude de la législation linguistique du gouvernement péquiste.

"Nous ne pouvons accepter, lit-on dans le mémoire, que le législateur accorde autant de pouvoirs discrétionnaires à un organe administratif de l'État, comme l'Office de la langue française".

Les auteurs du mémoire s'élèvent contre deux dispositions particulières du projet de loi relativement à l'Office de la langue française: la préséance accordée à la réglementation de l'Office sur tous les autres règlements en vigueur au Québec et l'absence de droit d'appel des décisions de cet organisme.

"On peut se demander, ajoutent les auteurs du rapport, pourquoi le gouvernement, qui veut instituter un droit d'appel contre les décisions de la Commission des accidents du travail devant le tribunal des Affaires sociales (Bill 5), ne prévoit pas, au nom des mêmes principes, un tribunal d'appel dans les questions aussi importantes pour l'entreprise que celles soulevées dans la loi no 1."

Avant de détailler ses critiques, particulièrement sur l'absence de considération du projet de loi no 1 à l'endroit du monde des affaires en Amérique du Nord, le CPQ se dit d'accord avec l'intention du gouvernement Lévesque "d'inscrire dans la vie concrète du Québec une présence toujours plus active du français et des francophones".

Les auteurs du mémoire signalent quatre objectifs généraux que le CPQ est prêt à appuyer: droit de la majorité francophone de parler sa langue au travail, caractère fondamentalement français de l'État du Québec, nécessité de donner une image fidèle du Québec notamment par l'affichage et le respect des minorités.

Dans les moyens pour mettre en oeuvre l'obtention de ces objectifs, le CPQ devient cependant moins sympathique au projet de loi de M. Laurin, qu'il invite à une nouvelle rédaction de la Charte du français à la lumière des contraintes de l'entreprise québécoise, appelée à évoluer en compétition avec l'ensemble de l'Amérique du Nord.

La promotion du français ne peut, selon le CPQ, être considérée comme un absolu, mais elle doit plutôt être harmonisée avec d'autres objectifs, tels les conditions du développement économique, les relations commerciales et technologiques du Québec avec l'ensemble de l'économie nord-américaine ainsi que le droit des Québécois de conserver et de développer leur niveau de vie.

Tout en proposant des modifications à de nombreux articles de la Charte du français, les auteurs du mémoire présentent quatre recommandations jugées primordiales par le CPQ:

- il faut permettre aux cadres anglophones oeuvrant au Québec de façon transitoire d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise afin d'assurer le recrutement des compétences nécessaires à la gestion des entreprises québécoises, à la recherche et à l'innovation technologique;
- il faut éviter que l'obtention du permis, lié au certificat de francisation, soit conditionnelle à des considérations discriminatoires;
- il faut accorder une plus grande marge de manoeuvre, non seulement aux sièges sociaux mais également aux bureaux régionaux d'une entreprise, comme le siège canadien d'une entreprise étrangère ou le siège régional pour l'Est du Canada d'une société canadienne ou internationale;
- il ne faut profiter des "comités de francisation", pour introduire des principes de gestion contraires à la pratique nord-américaine.

Sur ce dernier point, le CPQ craint en effet une introduction, par le biais de la langue, d'un nouveau partage du pouvoir au sein des entreprises. Il suffirait, selon le CPQ, d'exiger que la direction des entreprises informe les employés de la progression des travaux de francisation au sein de l'entreprise.

Signalons enfin l'objection formulée par le CPQ à la rédaction de la première phrase du préambule de la Charte: "L'Assemblée nationale constate que la langue française est, depuis toujours, la langue du peuple québécois et que c'est elle qui lui permet d'exprimer son identité." Il faudrait plutôt écrire, selon le CPQ, que le français est la langue de la "majorité des citoyens du Québec".

QFHSA: le projet de loi no 1 ouvre la porte à des décisions dictatoriales

par Rodolphe Morissette

On devrait récrire à partir de zéro le projet de loi no 1 sur le français car ce dernier est "tout à la fois coercitif, restrictif, discriminatoire et, à maints égards, contraire à la constitution, voire dangereux, car il ouvre la porte à des décisions dictatoriales..."

Voilà la conclusion essentielle du mémoire que présentera en commission parlementaire la Quebec Federation of Home and School Association, un organisme qui regroupe cent comités de parents anglo-protestants du Québec. Le nouveau président de la Fédération, M. Alex Morris, accompagné de l'ex-présidente, Mme Betty O'Connell et de leur conseiller juridique, Me William Miller, ont présenté hier le mémoire, qui est le fruit d'une consultation provinciale. Celle-ci s'est faite surtout auprès des présidents des 100 comités de parents.

Le projet de loi n'est en rien une "charte", puisqu'il rogne sur les droits et privilèges des uns pour en accorder aux autres, disent les auteurs du mémoire. Et il y a plus ici qu'une loi sur la langue, poursuit-on: il s'agit de dispositions qui visent à transformer complètement la société québécoise, dans le sens d'un ghetto. Le mémoire reproche en outre au projet de loi de ne pas définir les termes "Québécois", "peuple québécois", "personnes intéressées", "connaissance satisfaisante", etc. On y dénonce de plus la séparation que tend à instituer la loi entre les Franco-Québécois et "les autres".

D'accord sur l'objectif ultime de la Charte, qui est de reconnaître la primauté de la culture et de la langue française au Québec, les auteurs du document estiment "rétrograde" le préambule de la Charte, qui ignore systématiquement la présence historique, depuis 200 ans, d'une minorité anglophone.

Le conseiller juridique de la QFHSA, Me William Miller, qui est l'un des auteurs principaux du mémoire, soutient que le projet de loi sur la langue est contraire à la constitution, notamment en ce qui touche la langue des tribunaux et des délibérations parlementaires. Il a déclaré que cinq autres avocats montréalais et lui-même se préparaient à contester devant les tribunaux la nouvelle loi, si du moins elle est votée dans sa forme actuelle.

En restreignant comme elle le fait les privilèges de la langue anglaise dans la plupart des secteurs de la vie humaine, la loi proposée va à l'encontre de la liberté de parole, d'expression, de presse et de choix de la langue d'enseignement. En somme, conclut le mémoire, la Charte s'oppose à celle des droits et libertés de la personne. Et voilà, a commenté Me Miller, "un acte immoral".

Quant à l'enseignement, on revendique le libre choix de la langue en se fondant sur le fait que le droit des parents en la matière prime sur celui de l'État. Ainsi, les articles 51 et 52 de la Charte violeraient l'Acte d'Union (1840), l'AANB, la Déclaration des droits de l'homme de l'ONU (1966) et le Pacte de l'Unesco contre la discrimination en éducation.

Dans un long préambule historique qui fait état de la dialectique du français et de l'anglais comme langues canadiennes depuis une centaine d'années, le document note que la politique de rattrapage qu'a voulu donner au Québec le gouvernement Lesage au début des années 60, a engendré une classe moyenne de francophones qui a tenté de recouvrer, à l'aide de l'appareil étatique, le pouvoir économique et social. Or voilà qui aurait provoqué parallèlement un recul considérable des droits des minorités non francophones ainsi qu'un déséquilibre sérieux des rapports entre la majorité et la minorité au Québec.

Enfin, la QFHSA refuse le "bilinguisme territorial" que préconise la Charte, soit la division du territoire canadien, à l'instar de celui de la Belgique, en deux terres unilingues. Car un tel principe irait à l'encontre du "bilinguisme personnel" mis en avant par la constitution et qui fait de l'anglais et du français les deux langues officielles sur tout le territoire canadien.

Quoi qu'il en soit, la Fédération n'a pu remettre aux journalistes une version française de son mémoire, le traducteur embauché s'étant désisté vendredi.

Les maisons victoriennes de la rue Drummond

Montréal est presque impuissante

par Clément Trudel

Montréal doit examiner les recours juridiques qui lui restent du fait que l'avis de classement de trois maisons victoriennes, rue Drummond, vient d'être retiré par le ministère des Affaires culturelles. C'est l'un des points qui occuperont les membres du comité exécutif à leur séance d'aujourd'hui, suivant ce qu'a laissé entendre hier le vice-président de ce comité, M. Yvon Lamarre.

M. Lamarre déplore que la ville ait à fonctionner suivant des règles du jeu qu'elle ne contrôle pas. Il signale une certaine contradiction entre l'attitude du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, qui veut déléguer aux villes certains pouvoirs de contrôle sur les démolitions et celle du ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, qui retire maintenant un avis de classement émis au printemps 1975, alors que Montréal a intérêt à protéger son patrimoine.

Depuis décembre 1974, la ville et la compagnie Jean Talon Fashion Centre Inc. se sont livrées une joute juridique, la ville refusant d'émettre un permis de démolition et JTFC réclamant ce droit ou devançant brutalement l'autorisation en coupant les services et en jouant du marteau-pilon, ce qui lui valut une amende de $10,000. M. Lamarre se demande même s'il y a intérêt à conserver les "ruines" présentes "ad vitam aeternam".

L'un des motifs avancés par la ville pour refuser un permis de démolition à JTFC était que ces immeubles se situaient dans un périmètre de 500 pieds de la maison Corby's (rue Sherbrooke) déjà classée maison historique. M. Lamarre soutient qu'indépendamment du sort fait à ces maisons "victoriennes", il faut faire en sorte que la ville puisse contribuer à la conservation du patrimoine. Il faudrait en ce sens exiger des dépôts en garantie de ceux qui sollicitent de tels permis et, surtout, créer une commission d'arbitrage qui, sur le modèle d'une commission formée pour l'application du code de logement, trancherait les cas litigieux.

Le référendum se déroule normalement à Outremont

Les piquets de grève ont fait leur apparition hier matin devant l'hôtel de ville d'Outremont et à quelques points de la ville où sont normalement dispensés des services, tel le centre d'arts et de loisirs. Comme il se déroule un référendum, jusqu'à 21 h aujourd'hui, ce sont des employés-cadres qui y travaillent en l'absence des syndiqués, soit de 125 cols bleus et cols blancs qui ont choisi d'exercer leur droit de grève, se disant insatisfaits des dernières offres monétaires faites par la ville.

Les trois écoles où les citoyens-propriétaires ont droit de vote à ce référendum ont été fréquentées modérément hier par les votants, qui avaient à voter une fois en tant que personne et "x" fois suivant la valeur de la propriété qui les rendait éligibles à ce référendum.

La question posée aux citoyens-propriétaires d'Outremont touche la rénovation d'une partie du quartier nord et le transfert de fonds ($720,000) déjà votés par deux règlements en 1973. Il est à prévoir que le résultat du référendum ne sera connu que mercredi matin, en raison de la complexité inhérente à un vote où l'on tient compte de la valeur des propriétés.

526 citoyens avaient approuvé la tenue d'un référendum sur le règlement 1103 qui marquerait le départ de la dernière phase d'un plan d'amélioration de quartier, dans le quadrilatère borné par les rues Van Horne, Bernard, Hutchison et Wiseman.

Le rôle d'évaluation d'Outremont a été fixé à $277.4 millions par la Communauté Urbaine de Montréal; une forte proportion de ce rôle vient du quartier sud, moins densément peuplé mais où les maisons unifamiliales atteignent des valeurs plus grandes que celles des "triplex" du quartier en rénovation où vivent quatre Outremontais sur 10.

Le mal des chaumes: 87 morts

BUENOS AIRES (AFP) — Le mal des chaumes a fait 87 morts en Argentine depuis le 1er janvier, annonce-t-on officiellement à Buenos Aires. Les autorités gouvernementales évitent de parler d'épidémie. La maladie, dont on constate la recrudescence depuis un peu plus de deux semaines, est provoquée par un virus encore mal connu. On indique, de source médicale, qu'il est transmis par les puces que portent les mulots et autres rongeurs qui se trouvent habituellement dans les champs de maïs au moment des moissons.

La période d'incubation est de l'ordre de deux à trois semaines, suivie d'une forte fièvre qui peut persister pendant plusieurs mois. Dans cinq ou six pour cent des cas, des complications hépatiques et pulmonaires se produisent, provoquant des hémorragies puis la mort.

Tous les travaux entrepris jusqu'à présent pour mettre au point un vaccin spécifique n'ont pas donné de résultat satisfaisant.

IMBATTABLE!
Le Super Solde
RIVE GAUCHE
1254 ouest, rue Sainte-Catherine

BACCALAURÉAT ET CERTIFICAT EN LINGUISTIQUE, 1er CYCLE

L'Université du Québec à Montréal offre deux programmes en linguistique au niveau du 1er cycle.

- *Baccalauréat en linguistique (B.A.)*

Ce programme a pour objectif de donner une formation de base en linguistique et une initiation à quelques-uns de ses champs d'activité. Il offre la possibilité d'études théoriques et pratiques, en particulier sur le français du Québec.

- *Certificat en linguistique*

Ce programme s'adresse aux professeurs de langue, aux personnes des champs divers de la communication, des bureaux de publicité ou de traduction et des organismes gouvernementaux, qui ont une formation linguistique incomplète. Comportant dix (10) cours (soit 30 crédits), il a l'avantage de pouvoir se compléter en un an.

Conditions d'admission
- Diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent.
- Cependant les candidats âgés d'au moins 22 ans peuvent être admis sans le DEC.

Date limite d'admission
Le 1er août 1977.

Pour plus de renseignements adressez-vous au directeur du programme: 282-7385
OU
Bureau du registraire, Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
1187, rue de Bleury, bureau 2930
Case postale 8888, succursale «A», Montréal, P.Q. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

PROGRAMME DU BACCALAURÉAT EN RECHERCHE CULTURELLE (B.A. 90 crédits·30 cours)

Ce programme vise à regrouper à l'intérieur d'un cadre théorique plus large, celui d'une science de la culture, l'étude des diverses pratiques culturelles, d'articuler l'étude du niveau culturel global aux niveaux économique et politique de l'ensemble social, de mettre la recherche culturelle en rapport avec les besoins réels de la société québécoise.

Conditions d'admission
- DEC ou être âgé(e) de 22 ans ou plus et posséder une *expérience* et des *connaissances pertinentes au champ d'étude du module.*
- Faire parvenir au Service de l'admission avant le *1er août 1977:*

a) le formulaire de demande d'admission dûment complété
b) un dossier complet
c) un chèque visé de $15 (non remboursable).

- Les personnes dont les candidatures auront été retenues, après examen du dossier, seront invitées à participer à une entrevue avec des étudiants et des professeurs du module.

Présentez-vous à l'adresse suivante: Bureau du registraire, Local 2930, 1187, rue de Bleury, Tél.: 282-7161

OU Envoyez votre demande à l'adresse suivante: Université du Québec à Montréal, Bureau du registraire, Case postale 8888, Succursale «A», Montréal, P.Q. H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

Obtenez-en moins pour votre argent

La toute nouvelle mini machine à dicter Stenorette en a beaucoup moins à offrir.
Moins grosse dans votre poche ou votre serviette.
Moins pesante que toutes les autres machines portatives du genre sur le marché.
Moins compliquée grâce à son cadran gradué unique.
Faites-en l'essai gratuitement. Téléphonez à NTI Equipement de bureau ltée à Montréal: (514) 866-1492.

Stenorette



Grandeur réelle (4⅛" x 3⅛" x 1")

Pub. Krohn

Un été rassurant à Radio-Canada

par Gilles Constantineau

La Société Radio-Canada offre cet été à la clientèle de sa télévision une programmation on ne peut plus vacancière, sans trop de relief mais d'un niveau de qualité assez élevé dans l'ensemble.

Quelques productions tentant de faire mentir le fait que la télévision estivale comporte inévitablement plus de reprises que de nouveauté. La première de ces tentatives, sur le plan de l'horaire, est un nouveau jeu-questionnaire que dès le 20 juin Pierre Marcotte (eh oui ravi au 10 pour l'été!) animera quotidiennement, à 13 h; titre: Sur des roulettes. Le jeu porte sur la langue française, et recrutera cet été ses participants dans les régions de Trois-Rivières, de Rouyn, de Jonquière, de Rivière-du-Loup et de Rimouski. Et puisqu'il est question de M. Marcotte, disons également un mot de madame: elle aussi recrutée par Radio-Canada, Shirley Théroux animera au sein des *Beaux dimanches* une émission de music-hall qui alternera avec d'autres spectacles. Titre de son émission: *T.D.H. Plus.*

Autre nouveauté... autre quiz. *Rétro-Spec*, le mardi, à 20 h., fera appel, chez les participants, à la mémoire des faits et des événements de tout ordre. Animation, Benoit Girard. Encore une, qui ne prendra personne par surprise: le célèbre téléroman *Rue des Pignons* offrira près d'une dizaine d'épisodes inédits durant tout l'été (ce qui en soi est un précédent), et marquera ainsi la fin de sa longue carrière (longue et valeureuse, inutile de le souligner: l'émission a presque constamment eu la première cote d'écoute de toutes les productions de Radio-Canada).

Moins étonnante encore sera la réinscription à l'affiche de l'émission **Consommateurs avertis.** Au nombre des sujets qui seront traités au cours des premières semaines, les climatiseurs d'auto, les ventes par la poste, les voitures à quatre roues motrices, les bikinis et autres. A propos des bikinis, l'animateur de l'émission, Simon Durivage, racontait hier (en donnant l'air de s'en scandaliser, nul ne sait pourquoi), sous les chapiteaux du restaurant où Radio-Canada annonçait son programme à la presse, qu'il était parvenu à se fourrer dix de ces présumés vêtements dans une seule main.

Nouvelle série policière également, pour ceux que le genre attire (et ils sont nombreux): le samedi noir, à 21 h 00, *Héli-patrouille.* Tout est dans le titre. Contentons-nous de citer les scribes de Radio-Canada selon lesquels les héros de la série "possèdent évidemment toutes les qualités du bon policier".

Et encore des nouveautés, d'un choix plus ou moins heureux — il faudrait voir pour s'assurer. Ainsi *Le nom des Français d'Amérique,* le lundi soir, à 22 h 00, appartient à une suite signée André Gladu et Michel Brault qui n'a guère encore eu de succès que d'estime.

Enfin pour le reste, la rassurante grille des émissions habituelles, suites ou autres, *Sur la côte du Pacifique* (jeudi soir, 19 h 00) ou *Marcus Welby* l'inépuisable (jeudi, 19 h 30), et le train habituel de l'information. Et au terme de la saison, du 6 au 18 septembre, une foule d'émissions spéciales qui marqueront le 25e anniversaire de la télévision de Radio-Canada.

L'unité est menacée ailleurs qu'au Québec

CHARLOTTETOWN (PC) — Il n'y a pas qu'au Québec que l'unité du pays est en danger, a affirmé, hier, le président de la Chambre de commerce du Canada, M. Bernard Panet-Raymond.

Prenant la parole au cours de l'assemblée annuelle de la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique, M. Panet-Raymond a déclaré que le Parti québécois constituait une menace évidente à l'unité nationale. Cependant, a-t-il ajouté, les affrontements entre les secteurs régionaux ou économiques comme le monde des affaires, le gouvernement, les syndicats, les consommateurs et les groupes de défense de l'environnement divisent également la nation.

Au moment où les petites nations du monde se regroupent pour former des unités économiques plus importantes à cause des avantages qui en découlent, nous avons tendance, au Canada, à bâtir des murailles et des clôtures entre nos diverses régions. Pour avoir une économie stable, nous devons créer un climat de compréhension entre les principaux secteurs. Pourtant, ces secteurs — les travailleurs, le gouvernement et les hommes d'affaires — sont incapables ou ne veulent tout simplement pas en arriver à une coopération fructueuse, a poursuivi M. Panet-Raymond.

Le fédéralisme canadien sied parfaitement à la situation prévalant au Canada où les principaux groupes linguistiques jouissent chacun d'une position dominante dans certaines régions du pays seulement.

Reconnaissant que la "confédération est la meilleure alternative pour nous" une révision constitutionnelle est probablement nécessaire, a dit M. Panet-Raymond.

Les affrontements entre les gouvernements fédéral et provinciaux ne seront peut-être jamais éliminés, mais pour en arriver à une réforme réaliste de la constitution nous devons mettre temporairement de côté notre provincialisme en faveur de notre pays, le Canada.

C'est pourquoi, selon M. Panet-Raymond, les modérés doivent devenir agressifs et faire entendre leurs voix aussi fort que les extrémistes car, trop souvent, une minorité insatisfaite et bruyante est parvenue à noyer la fierté d'une majorité silencieuse, a conclu M. Panet-Raymond.

Dernier hommage à Rossellini

ROME (AFP) — Une foule nombreuse et silencieuse a rendu hier à Rome, un dernier hommage à Roberto Rossellini.

Parmi les deux mille personnes, massées sur la Place de la consolation, bien peu appartenaient au milieu du cinéma, seuls les metteurs en scène Paolo et Vittorio Taviani, Cesare Zavattini, Luigi Zampa, Francesco Rosi et Giulano Montaldo étaient présents. En revanche aucune comédienne, aucun acteur ne s'étaient déplacés.

Cette absence remarquée contrastait avec la ferveur de la foule, réunie autour de la famille Rossellini, et composée essentiellement de personnes âgées qui vraisemblablement avaient découvert un "autre mode de vivre" avec les premières oeuvres du cinéaste, ainsi que l'a souligné le ministre du Spectacle M. Dario Antoniozzi dans son éloge funèbre.

Selon un économiste

Séparation signifie annexion

CHARLOTTETOWN — "Toute province séparée économiquement et politiquement du Canada serait irrémédiablement assimilée par la vaste union américaine et devrait très probablement se rendre à ses conditions", a déclaré hier M. Robert W. Baguley, économiste senior de la Banque Royale.

Cédant aux difficultés économiques à court et à moyen termes, la première province à se désaffilier du Canada pourrait bien devenir également la première à faire partie des Etats-Unis, a affirmé M. Baguley au cours d'une allocution prononcée devant les membres de la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique.

Il a signalé que l'entité économique que forme le Canada était dans une situation quelque peu précaire. "Avec une population de moins de 30 millions d'habitants, le fait même que nous puissions nous compter parmi les sept plus grandes puissances industrielles de l'Occident constitue en soi un exploit."

L'an dernier, le Canada, grâce à un produit intérieur brut de $8,000 par habitant, créait un précédent en supplantant les Etats-Unis, dont la production nationale de biens et de services se soldait par $7,900 par habitant.

Baguley a fait observer que, l'an dernier, le revenu réel par habitant aux Etats-Unis était encore de 11% supérieur à celui que l'on touchait au Canada. Or il y a six ans, le niveau de vie moyen des Canadiens était inférieur de 25% à celui de leurs voisins américains. "En l'espace de cinq ans, le fossé entre les niveaux de vie américain et canadien aura donc été comblé plus que de moitié", a-t-il déclaré, ajoutant qu'il était tentant de penser qu'avec des politiques valables et de la détermination, l'écart économique pourrait être entièrement supprimé au cours des cinq ou six prochaines années.

"Les perspectives économiques à long terme du Canada restent extrêmement reluisantes, plus peut-être que celles de bien d'autres pays, y compris les Etats-Unis, a déclaré Monsieur Baguley.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Appel de candidatures mixtes

Fonction publique Canada / Public Service Canada

L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

sollicite des candidatures de

PROFESSEURS EN ART DRAMATIQUE

FONCTIONS:

Enseignement dans les différents domaines de l'Art dramatique, responsabilité dans la supervision des productions publiques faites par les étudiants du département, participation au développement du département.

QUALIFICATIONS:

Maîtrise en art dramatique: les candidats détenant un baccalauréat seront aussi considérés. Intérêt marqué pour l'enseignement et l'animation théâtrale. Expériences pertinentes de la pratique théâtrale.

Adresser toute candidature à:

Monsieur Jean-Claude Marcus
Directeur
Département d'art dramatique
Faculté des arts
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

AVOCAT

Le candidat que notre compagnie désire intéresser est véritablement un chercheur dont l'esprit de synthèse aiguisé se double d'un sens analytique développé et d'une bonne maîtrise des communications verbales et écrites dans les deux langues. Relevant du secrétaire et conseiller juridique, il assumera progressivement la responsabilité de colliger la documentation nécessaire, d'en superviser la gestion et d'en surveiller l'évolution, de participer à la rédaction d'opinions ou déclaraions et de mener tout genre de recherches sur des sujets très diversifiés en rapport avec nos compagnies d'assurance-vie et générale.

Tout candidat intéressé, homme ou femme, comptant un minimum de 3 années d'expérience comme avocat, est prié de faire parvenir son curriculum vitae à:

GROUPE PRENOR

LES PRÉVOYANTS DU CANADA
801 est, rue Sherbrooke
Montréal
H2L 1K8
Attention: service du personnel

Santé nationale et Bien-être social
Direction des services médicaux
Régions : Manitoba et Saskatchewan

DIRECTEURS MÉDICAUX DE ZONE ET MÉDECIN DE DISTRICT

Directeurs médicaux de zone : $34 342 – $39 702
Médecin de district : $29 717 – $37 778
(Traitement en révision)
No de référence : 77-PSTP-WPG-1 (10)

Fonctions
Sous la direction générale du directeur régional, à Prince Albert, Saskatchewan ou à Thompson, Manitoba, le directeur de zone dirigera et coordonnera un programme entier de services de soins médicaux de traitement et d'hygiène publique dans plusieurs communautés situées dans ces zones du nord.

Le médecin de district à North Battleford, Saskatchewan agira en tant qu'expert conseil au directeur de la zone dans l'exécution des activités et programmes médicaux comprenant la santé publique, l'hygiène publique, la santé du milieu et les services médicaux destinés aux indiens inscrits dans la zone.

Conditions de candidature
Être diplômé d'une école de médecine reconnue et être éligible à exercer la médecine dans l'une des provinces du Canada. Un diplôme dans la santé publique ou une formation et une expérience équivalente est nécessaire. Pour les postes de directeur de zones, une expérience dans l'administration est aussi requise. La connaissance de l'anglais est essentielle pour ces postes.

On peut obtenir de plus amples renseignements auprès du Docteur Peter Warner, directeur régional intérimaire, Manitoba à (204) 985-4171 ou auprès du Docteur C.A. Bentley, directeur régional, Saskatchewan à (306) 569-5413.

D'autres postes équivalents seront peut-être comblés à partir de ce concours.

Comment se porter candidat

Faites parvenir un formulaire de demande d'emploi C.F.P. 367-4110, — on le trouve dans les bureaux de poste, les centres fédéraux de main-d'oeuvre, et les bureaux de la Commission de la fonction publique du Canada, — ou un résumé complet à :

Programme des professions scientifiques, libérales et techniques
Commission de la fonction publique du Canada
300 ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario) K1A OM7

Date limite : le 21 juin 1977

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Direction Ressources humaines

Cette fonction nouvellement créée s'adresse aux professionnels de la gestion des ressources humaines ayant acquis une solide expérience en personnel et qui veulent jouer aujourd'hui un rôle de premier plan au sein d'une importante institution financière du Québec.

Le titulaire aura la responsabilité de la fonction gestion des ressources humaines au siège social qui compte environ 700 employés dont 350 professionnels. Secondé par ses adjoints, il élaborera les politiques de gestion de son service et coordonnera entre autres les secteurs de la dotation, de la planification des ressources humaines, de la formation et de la rémunération.

Les candidats possèdent une formation universitaire et ils ont déjà oeuvré dans un service de personnel à titre de directeur ou de chef de service; il est préférable que leur expérience ait été acquise dans l'industrie des services. Souples et capables de travailler aussi bien en équipe que de façon autonome, ils pourront aider leur équipe à réaliser les nombreux objectifs du service du personnel. Le salaire offert se situe aux environs de $30,000; une voiture est fournie. Ce concours s'adresse également aux hommes et aux femmes. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean-Claude Lauzon, vous référant au dossier 890.

Rourke, Bourbonnais & Associés — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Personnel et relations de travail

jusqu'à $35,000.

Notre client, une importante institution financière, compte plusieurs milliers d'employés et joue un rôle prépondérant dans l'économie québécoise. À la suite d'une réorganisation, la fonction de directeur du personnel et des relations de travail vient d'être créée au siège social.

Le nouveau titulaire sera l'expert-conseil en matière de relations de travail et de gestion du personnel. Il sera secondé d'une équipe de spécialistes responsable de la négociation de conventions collectives, de la planification des ressources humaines et de l'évaluation des tâches. Il coordonnera également des projets de recherche et de développement visant à donner une nouvelle orientation au style de gestion des ressources humaines.

Les candidats sont des généralistes en personnel et ils possèdent une bonne expérience de la direction d'un tel service. Diplômés universitaires, ils retiennent tout particulièrement l'attention grâce à un esprit d'analyse développé, à un niveau élevé d'empathie et à une facilité de communication avec les gens. Leur style de gestion est souple et ils peuvent s'ajuster rapidement aux nombreuses situations auxquelles ils ont à faire face. En plus d'un niveau de rémunération fort intéressant, les candidats auront l'avantage d'une voiture fournie. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jean-Claude Lauzon, vous référant au dossier 891.

Rourke, Bourbonnais & Associés — Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

DIRECTEUR DU MARKETING SECTEUR MANUFACTURIER

JUSQU'À $30,000

Une société canadienne dynamique et en plein essor se spécialisant dans le secteur de la fabrication et de la commercialisation d'appareillage de distribution électrique, recherche un cadre supérieur pour assumer l'entière responsabilité de sa Division Marketing à Montréal.

Relevant du Président, le titulaire sera responsable de l'élaboration et de l'implantation des politiques et stratégies affectant la mise en marché et la distribution de tous les produits de la compagnie ainsi que les différents systèmes reliés à la moyenne et très haute tension. La gamme des produits fabriqués comprend les disjoncteurs, les transformateurs de différentes puissance, les circuits et consoles de contrôles utilisés dans les centrales électrique, les sous-stations et les industries autonomes dans le secteur de la génération électrique.

Il aura à collaborer étroitement avec une équipe technique très compétente et hautement Qualifiée et devra maintenir d'étroites relations avec les sociétés d'énergie hydro-électrique canadiennes et transiger fréquemment et à tous les niveaux de ces organismes. Il sera appelé à voyager environ 50% de son temps principalement dans le Québec et l'Est de l'Ontario.

Le mandat comporte des visites occasionnelles en Europe dans le but de se familiariser avec toute la gamme des produits industriels offerts par la société.

Le candidat idéal est de préférence un ingénieur ou un postulant ayant des antécédents techniques dans le secteur électrique et possédant une vaste expérience pratique dans la mise en marché. Il doit avoir occupé des postes de supervision et avoir démontré le dynamisme, l'initiative, l'entregent, l'envergure et le leadership nécessaires à assurer le développement et l'expansion rationnelle des ventes dans son territoire.

Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat et sera constitué d'un salaire de base et de d'autres compensations financières. Le bilinguisme est essentiel. Si intéressé veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilvert, vous référant au dossier MG-284.

G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES
400 Dorchester Blvd. West, Suite 1204,
Montreal, Quebec. H2Z 1V5,
Tel. (514) 861-9457
Consultants: Human Resources and Career Planning

PROFESSEURS

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois (CEUOQ), constituante de l'Université du Québec, recherche pour le campus de Rouyn des professeurs dans les domaines suivants:

Administration

Comptabilité (1 poste)
Administration du personnel (1 poste)

Nursing

(1 poste)

Exigences: Diplôme universitaire pertinent (2e ou 3e cycle ou l'équivalent)

Traitement: Selon les normes en vigueur

Date d'entrée en fonction: 1er août 1977

Lieu de travail: Rouyn

Date limite: Prière de faire parvenir votre candidature avant 17h00 le 15 juin 1977 à l'adresse suivante:

L'Adjoint au Directeur des études et de la recherche, Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
435, rue Gagné, case postale 700
Rouyn, Québec
J9X 5C6 **76-77-162**

Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois

LE DEVOIR Cahier 2 Montréal, mardi 7 juin 1977



M. Bulent Ecevit, président du Parti républicain du peuple, salue la foule qui l'acclame après sa victoire aux élections générales en Turquie.

(Téléphoto AP)

Vers un gouvernement minoritaire?

Turquie: victoire de Bulent Ecevit

ANKARA (AFP) — M. Bulent Ecevit, président du Parti républicain du peuple (PRP), social-démocrate, victorieux aux élections turques de dimanche, a déclaré hier que son parti était prêt à assumer le pouvoir.

M. Ecevit, s'adressant à Ankara à une foule de plus de 5,000 personnes, a précisé: "C'est nous qui avons gagné les élections mais c'est le peuple qui sera au pouvoir."

M. Ecevit a aussi promis, au cours d'une conférence de presse, de s'occuper en priorité de la sécurité et de l'économie.

Le président du PRP, qui souhaite un rapprochement avec la Grèce, désire, pour le faire, rencontrer le premier ministre grec, M. Constantin Caramanlis.

L'embargo par Washington sur les ventes d'armes à la Turquie ayant détérioré les relations entre les deux pays, son maintien pourrait remettre en question, selon M. Ecevit, la participation turque à l'Alliance atlantique (OTAN). Cependant, le dirigeant du PRP veut "continuer à être ami avec les États-Unis".

Sur le plan intérieur, sans promettre une légalisation éventuelle du parti communiste, M. Ecevit a déclaré vouloir faire annuler les articles du Code pénal limitant la liberté d'opinion et d'expression.

Enfin, le dirigeant du PRP a souligné qu'il n'avait aucune intention de former un gouvernement de coalition.

Alors que 14,4 millions de voix, soit environ 90 pour cent des suffrages, étaient dépouillées, hier soir, le Parti républicain du peuple obtenait 5,7 millions de voix, soit 41,5 pour cent, contre 5,5 millions au Parti de la justice, soit 37,3 pour cent.

M. Ecevit n'était cependant pas assuré d'atteindre les 226 sièges sur 450 qui lui donneraient la majorité à l'Assemblée. Mais les observateurs estimaient généralement que l'ancien premier ministre ramené au pouvoir par les électeurs trouverait l'appoint éventuellement nécessaire parmi les indépendants et quelques transfuges d'autres partis.

Selon ces résultats presque complets, le Parti du salut national, qui était membre de la coalition conservatrice du gouvernement Demirel, arrivait en troisième position avec 1,1 millions de voix, soit 8,1 pour cent.

M. Ecevit pourrait être obligé de recourir à une nouvelle coalition, comme lors de son passage de sept mois à la tête du gouvernement, en 1974, avec le Parti du salut national.

Le Parti républicain du peuple avait 188 sièges dans l'assemblée sortante. Le Parti de la justice disposait de 171 sièges, mais M. Suleyman Demirel, premier ministre sortant, avait pu former une coalition avec trois autres partis, ce qui lui donnait une majorité de 228 sièges.

Le Parti de la justice a cependant gagné des voix sur certains de ses propres alliés au sein de la coalition gouvernementale. En 1973, le parti de M. Demirel n'avait recueilli que 33 pour cent des voix.

Les gains les plus importants, relativement, sont obtenus par le Parti d'action nationale, de tendance néo-fasciste, dont les "commandos" ont été impliqués dans de nombreux incidents violents et qui passe de 3,4 pour cent à plus de 6 pour cent.

Quelles que soient les difficultés qui attendent le vainqueur, la Turquie a passé dans le calme l'épreuve de ces élections démocratiques après une campagne électorale qui pouvait faire craindre le pire.

Madrid libère 2 autres Basques

MADRID (d'après AFP et AP) — Alors qu'on entre dans la dernière semaine de campagne électorale en Espagne, le gouvernement a remis en liberté hier deux autres prisonniers basques qui avaient été condamnés lors des procès de Burgos, en 1970, à la détention à perpétuité.

Ils ont accepté de partir en exil et se sont envolés, pour une destination inconnue, à bord d'un avion militaire espagnol, a annoncé l'agence Cifra. On pense que leur destination serait la Norvège ou les Pays-Bas.

Les deux détenus sont Jose Antonio Garmendia, condamné en 1975 pour le meurtre d'un garde civil à Azpeitia. L'autre militant basque, Angel Otregui, condamné en même temps que lui, avait été exécuté. Le deuxième prisonnier expatrié est Xavier Izco de la Iglesia. Il avait été condamné à Burgos pour le meurtre d'un commissaire de police.

Ces deux libérations portent à huit le nombre des Basques bannis en vertu des récentes mesures d'amnistie (cinq en Belgique, un en Norvège). Il reste encore 16 prisonniers basques, détenus à titre préventif, qui attendent de bénéficier de ces mesures.

Depuis samedi, 20 attentats, en général à l'explosif, ont été commis en Espagne, alors que la campagne électorale entre dans sa phase finale. Les élections législatives auront lieu le 15 juin.

L'attentat le plus meurtrier a été commis samedi à Barcelone. Deux gardes civils ont été abattus devant leur caserne par un commando appartenant aux GRAPO (Groupes révolutionnaires antifascistes du premier octobre). Les attentats par explosifs ont été perpétrés contre des installations électriques ou de télévision. Ils ont été revendiqués pour la plupart, tant à Madrid qu'au Pays basque, par des éléments de l'organisation séparatiste ETA.

Le plus spectaculaire d'entre eux a été commis aux premières heures de la journée de samedi contre cinq pylônes de câbles à haute tension alimentant la capitale.

Rupture des pourparlers entre Tokyo et Ottawa

TOKYO (AFP) — Les pourparlers nippo-canadiens pour la révision de l'actuel traité de coopération nucléaire entre les deux pays, ont été interrompus à la suite d'une demande canadienne imposant au Japon l'autorisation préalable du Canada pour l'achat de minerai d'uranium enrichi destiné à être retraité par un pays tiers, a rapporté hier le quotidien japonais "Yomiuri".

Cette demande du Canada aurait été formulée au mois de mai lors de négociations tenues à Ottawa, précise Yomiuri, qui ajoute que les Canadiens auraient en outre proposé à cette occasion d'intituler désormais le traité de coopération "Traité nippo-canadien de sauvegarde nucléaire". Le quotidien estime que cette nouvelle appellation ne peut absolument pas être acceptée par le Japon.

On avait annoncé antérieurement que les deux pays étaient parvenus à un accord et qu'un nouveau traité de coopération nucléaire pourrait être signé à la mi-juin, au moment de la visite à Ottawa du ministre japonais des Affaires étrangères, M. Lichiro Hatoyama, dans le cadre de la première session de la commission économique nippo-canadienne.

Cette rupture des négociations porte un rude coup au Japon, qui importe du Canada 70 pour cent de l'uranium qu'il utilise. Le Canada a pour sa part interrompu depuis le mois de janvier dernier ses livraisons d'uranium au Japon, jusqu'à la conclusion du nouvel accord nucléaire.

Après le coup d'État

Un régime de gauche aux Seychelles?

VICTORIA (d'après AP et AFP) — Les nouveaux dirigeants de Seychelles ont maintenu l'état d'urgence dans l'archipel, où la situation semble calme après le coup d'État du weekend dernier qui a renversé le régime de M. James R. Mancham.

Le nouveau président de la république seychelloise, M. Albert René, dirigeant du parti progressiste SPUP (Seychelles People United Party) qui occupait le poste de premier ministre dans le gouvernement renversé, a pris ses fonctions après la désignation par les putchistes, tous militants de son parti, qui ont voulu conserver l'anonymat.

Les nouveaux dirigeants ont annoncé la création d'un comité chargé d'organiser de nouvelles élections avant la fin de 1979 et la suspension de la constitution et de l'Assemblée nationale.

À Victoria, capitale de l'archipel, M. René a démenti catégoriquement hier les déclarations faites à Londres par M. Mancham, qui a affirmé que l'Union soviétique était derrière le coup d'état à cause de la situation stratégique des Seychelles. Cette affirmation a également été démentie hier par l'agence soviétique Tass.

Le président déchu,qui se trouvait dans la capitale britannique pour participer à la conférence du Commonwealth, avait souligné dimanche, dans une conférence de presse, qu'il refusait d'accepter le coup d'État comme "un fait accompli". "Je suis prêt à retourner aux Seychelles, avait-il ajouté, si l'O.N.U. et l'O.U.A. prennent le contrôle du pays afin d'y organiser des élections libres."

Les nouveaux dirigeants seychellois ont, pour leur part, indiqué que les anciens ministres se trouvant à l'étranger pourraient rentrer au pays s'ils açceptent de reconnaître les nouvelles autorités à l'exception de M. Mancham, dont les biens personnels seront toutefois sauvegardés.

L'ancien président a indqué qu'il tenterait d'exposer son point de vue sur la situation dans l'archipel à la conférence du Commonwealth, ce qui risque de soulever certains problèmes diplomatiques.

On ignore si les nouveaux dirigeants ont l'intention d'envoyer une nouvelle délégation à Londres.

Aucune réaction officielle n'a encore été enregistrée à Londres ou parmi les délégations africaines présentes.

Seul le président Idi Amine d'Ouganda, qui a renoncé à participer à la réunion du Commonwealth après les réticences manifestées, a assuré le nouveau président des Seychelles de son "soutien révolutionnaire".

Selon des sources bien informées, deux policiers ont été tués et plusieurs autres blessés, dimanche matin, au début du coup d'État, lorsqu'un groupe d'hommes non identifiés s'est emparé de la caserne de la police à la périphérie de la capitale. Ce groupe a ensuite occupé la radio et a arrêté le président de la Cour suprême, M. O'Brien Quinn, ainsi que cinq policiers britanniques de haut rang qui s'opposaient au coup de force.

Mitchell et Haldeman iront en prison

WASHINGTON (AFP) – Les deux derniers condamnés de l'affaire du Watergate n'ayant pas encore purgé leurs peines, MM. John Mitchell et H.R. Haldeman, devront entrer en prison le 22 juin, après avoir épuisé, depuis plus de deux ans, tous les recours et appels possibles.

M. John Sirica, le célèbre juge de la Cour fédérale de Washington, qui les avait condamnés le 21 février 1975 à 2 ans et demi à huit ans de prison pour obstruction à la justice, dans leurs tentatives pour "étouffer" l'affaire, les a fait comparaître une dernière fois devant lui hier et leur a accordé deux dernières semaines pour mettre leurs affaires en ordre.

Haldeman, ancien "chef d'État-major" de la Maison-Blanche sous la présidence de Richard Nixon, pourra ainsi assister, avant de commencer à purger sa peine, à la remise de diplôme de sa fille, étudiante en droit. Mitchell, premier ancien ministre de la Justice américain à connaître la prison, va mettre à profit ces quelques jours pour préparer avec ses avocats une dernière pétition à la Cour suprême qui n'a, pense-t-on, guère de chances d'aboutir.

Ils seront envoyés dans des prisons fédérales à "sécurité minimum", où ils jouiront d'un certain confort, et bénéficieront très probablement assez vite de remises de peine pour "bonne conduite". John Ehrlichman, ancien conseiller de Nixon pour les affaires intérieures, condamné en même temps qu'eux, a, quant à lui, choisi de commencer dès octobre à purger sa peine.

L'envoi en prison de Mitchell et de Haldeman constitue le dernier épisode judiciaire du long drame du Watergate. Celui-ci avait retrouvé la première page en mai avec les interviews télévisées de Nixon, qui avaient d'ailleurs provoqué des réactions indignées de ses anciens collaborateurs n'ayant pas bénéficié, comme lui, de la grâce présidentielle accordée par le président Gerald Ford.



Le Complexe Desjardins a le vent dans les voiles. Du 6 au 11 juin, venez admirer les manoeuvres de voile d'un expert... dans un bassin spécialement monté. Venez admirer et vous renseigner. En plus de l'exposition de voiliers, des membres de la Fédération de Voile du Québec, de l'Association Régionale de Voile Lanaudière, de La Dérive, de l'Ecole de Voile Deux-Montagnes et du Club de Voile St-Sulpice vous attendent sur La Place. **Gagnez un voilier, d'une valeur de $1,500.00, gracieuseté de la firme Mistral.** Vous pourrez également vous mériter un cours de voile soit à l'école de Voile Deux-Montagnes ou à La Dérive. Le tirage au sort du voilier et des deux cours de voile se fera la veille de la fête des Pères, soit le 18 juin. Demandez vos coupons de participation dans les boutiques du Complexe: aucun achat n'est requis.

le Complexe Desjardins
on emmagasine du soleil

METRO Place des Arts



Des comptes en souffrance?
Encaissez-les, avec Téléforce.

C'est un fait qu'une lettre est plutôt impersonnelle . . . et facile à ignorer. C'est pourquoi plus de 1,000 compagnies ont déjà adopté le système Téléforce.*

Téléforce est un système d'utilisation maximale du téléphone qui peut, entre autres, vous aider à accélérer la perception des comptes.

Les spécialistes de Téléforce sont à votre disposition pour vous aider à concevoir des méthodes qui, en plus d'accélérer la perception des comptes, vous permettront aussi de réduire les coûts de représentation de l'entreprise, de reprendre contact avec d'anciens clients, d'en sélectionner de nouveaux . . . en somme de prendre de l'avance sur vos compétiteurs.

Vous cherchez l'efficacité?
Téléforce peut vous aider!

Pour plus de renseignements, appelez sans frais N. Girard, Contrôleur adjoint— Téléforce, à 1-800-267-8223 ou envoyez-nous le coupon ci-dessous.

Téléforce
Un nouveau service de Bell Canada.
*Marque déposée.

Téléforce, D-1-7-6 . 1 rue Nicholas, 4e etage, Ottawa, K1G 3N6
a/s N. Girard, Contrôleur adjoint.

J'aimerais savoir comment Téléforce peut profiter à mon entreprise.

☐ Veuillez expédier votre brochure Téléforce
☐ J'aimerais que l'un de vos spécialistes m'appelle

Nom _____ Titre _____
Compagnie _____
Nombre de représentants _____
No _____ Rue _____
Ville _____
Code postal _____
Prov. _____
Téléphone _____ (Code régional)

Bell Canada

les fêtes nationales

Les écoliers en rallyes historiques

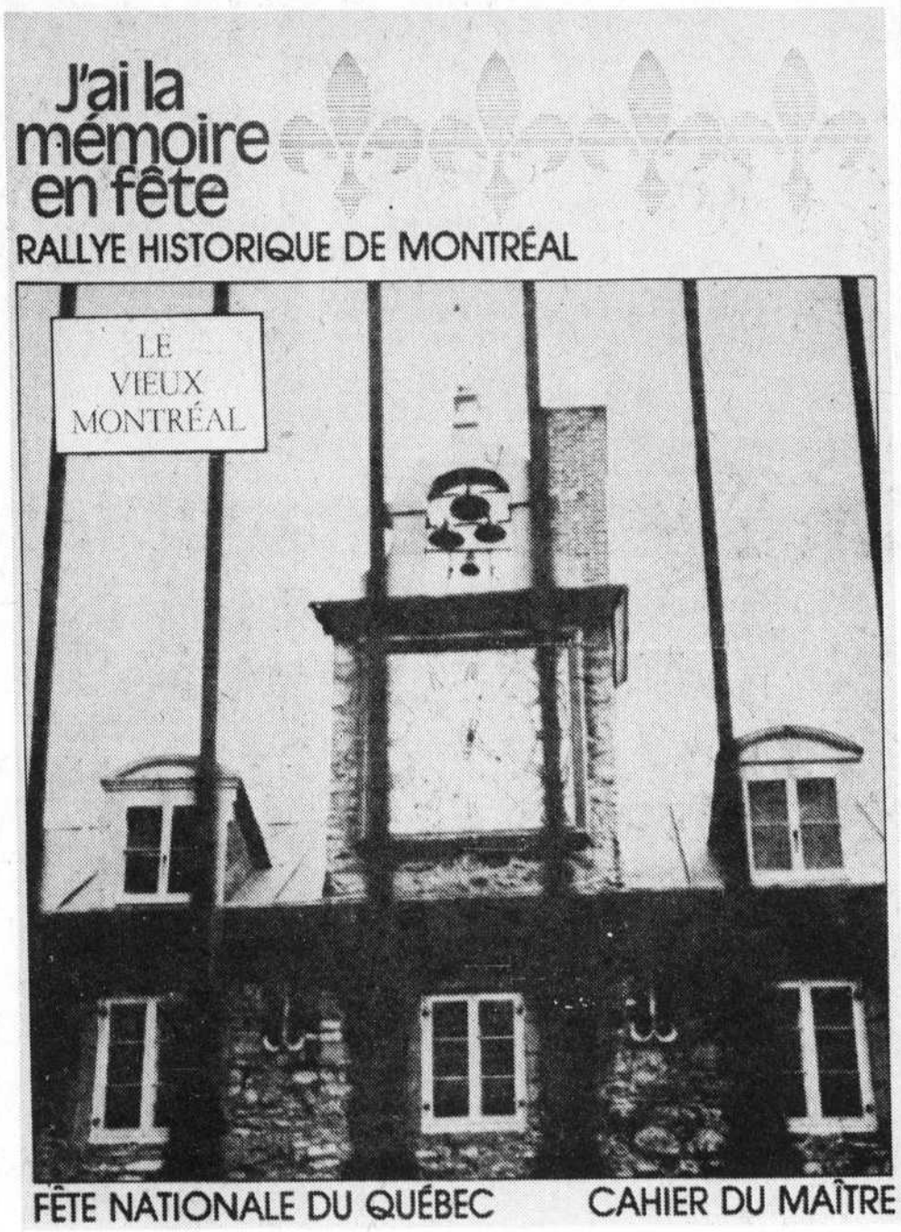
par Nathalie Petrowski

Quelque 8,000 élèves du niveau élémentaire iront à travers les rues des quartiers historiques de Montréal et de Trois-Rivières s'initier à l'histoire de leurs ancêtres. Ces promenades prendront la forme de rallyes historiques qui se dérouleront dans le cadre de la fête les 17, 20, 21 et 22 juin en ce qui concerne Montréal et du 31 mai au 20 juin à Trois-Rivières.

"Lorsque le Comité organisateur des fêtes a approché la CECM avec un projet visant à impliquer un grand nombre de jeunes, déclarait le Dr Luc Larivée, président de la CECM, c'est avec enthousiasme que nos services pédagogiques ont offert leur collaboration. Il s'agit pour nous d'une première dans le domaine de la participation de nos élèves aux fêtes nationales". A Montréal, les rallyes mobiliseront en tout 4,500 élèves qui pourront repérer les sites historiques et prendre conscience de la valeur de leur patrimoine. Chaque enfant aura en main au moment du rallye, un cahier de parcours à valeur d'outil pédagogique, préparé à la demande du Comité des fêtes. Serge Courville, coordonnateur de l'enseignement des Sciences humaines à l'élémentaire et Alain Johnson ont collaboré à la réalisation du cahier. L'élève devra compléter son cahier afin d'être éligible au tirage qui aura lieu le 23 juin. Les gagnants mériteront des bons d'achat de livres et des bicyclettes. Une classe complète pourra bénéficier d'un voyage en avion à la Manicouagan.

Initiative heureuse de la part du comité organisateur, les rallyes poursuivront à leur manière, la pénible tâche de décentraliser et de décommercialiser la fête en permettant à divers groupes sociaux d'y participer. C'est la première fois qu'on fait appel aux jeunes d'une façon aussi concrète en essayant de susciter chez eux aussi bien l'intérêt historique que la fierté nationale. C'est d'ailleurs une initiative, qui selon le Dr Larivée, devrait se prolonger dans les années à venir.

Outre les rallyes, on nous apprenait que l'organisation de la fête se porte bien et qu'elle grossit à chaque jour. Une dizaine de conférences de presse auront lieu d'ici la tenue des fêtes, conférences traitant de diverses activités comme les sports, le pavoisement, les spectacles, les lieux animés, les hommages et même les sonneries de cloches. Six centres de presse, dont les deux principaux au stade olympique, seront installés aux coins statégiques de la ville. D'ici quelques jours, une ligne téléphonique sera mise sur pied pour ceux qui désirent des renseignements complémentaires sur les activités. Les gens sont également invités à appeler au comité des fêtes s'ils veulent participer à la campagne de pavoisement et ne savent pas où se procurer les drapeaux et banderoles. A ce sujet, on murmure dans les couloirs que les usines de drapeaux sont débordées ces jours-ci et qu'on risque de connaître une disette de drapeaux si elles ne viennent pas à bout de leurs commandes québécoises, pour les fêtes nationales et, canadiennes, pour les fêtes du Canada. Espérons que ce conflit d'horaire ne saura pas brimer l'esprit patriotique de nos organisateurs...



musique

Une belle carrière attend l'organiste Hélène Panneton

par Gilles Potvin

L'été est arrivé et l'on ne sait rien encore de ce que sera la saison estivale sur le plan musical, principalement du côté de l'Orchestre symphonique de Montréal. L'on peut cependant compter sur un 2e Festival d'été au Grand Orgue de la cathédrale Marie-Reine-du-Monde, lequel débutait dimanche après-midi par un récital de la jeune organiste Hélène Panneton. Durant huit semaines consécutives, chaque dimanche après-midi, autant de jeunes organistes se succéderont au gros Casavant du boulevard Dorchester. Tous sont des Québécois sauf le 10 juillet, alors que l'on entendra l'organiste flamand Gerard Akkerhuis assisté du contralto Sylvia Schlüter. Outre Mlle Panneton, l'on entendra Keith Sadko (12 juin); Réjean Poirier (19 juin); Hélène Dugal (26 juin); Jacques Lecavalier (3 juillet); Pierre Grandmaison (17 juillet) et Christopher Jackson (24 juillet).

Organiste titulaire à l'église Saint-Viateur d'Outremont, Hélène Panneton obtenait récemment son premier prix aux examens de sortie du Conservatoire de musique de Montréal. Dans un programme difficile, où plusieurs écoles et styles étaient représentés, elle a affiché une constante maîtrise de son instrument et une registration pleine d'imagination, utilisant toutes les ressources de l'instrument. Les meilleurs résultats ont été obtenus avec les oeuvres destinées à l'orgue romantique, comme la monumentale *Fantaisie et fugue en ré mineur*, op. 135b de Max Reger, la tendre et sentimentale *Pastorale* de Franck ou encore la brillante *Toccate en si mineur* d'Eugène Gigout, un maître organiste français que l'on ne joue plus beaucoup mais qui enseigna à plusieurs Québécois au début du siècle.

Mlle Panneton avait ouvert son programme avec quatre extraits du *Gloria* de Nicolas de Grigny, incluant aussi le *Prélude et fugue en mi bémol* de Bach et le *Prélude et fugue sur le nom d'Alain* de Maurice Duruflé. L'organiste réussit à passer d'un style à l'autre avec une remarquable aisance, nonobstant quelques légères hésitations dans l'attaque. Mais voilà une jeune organiste sur qui l'on peut compter, dont la carrière s'annonce prometteuse.

* * *

Michel Franck, pianiste de 19 ans, de Québec, a été proclamé gagnant du Prix d'Europe, accordé chaque année depuis 1911 par l'Académie de musique de Québec. Ce prix de $8,000 est octroyé par le ministère des Affaires culturelles pour un stage d'études à l'étranger. Originaire de Saint-Joseph-de-Kamouraska, Michel Franck étudie depuis sept ans à l'école de musique de l'Université Laval avec Robert Weisz. Selon les organisateurs, la participation cette année, avec 21 candidats, a été la plus considérable dans l'histoire de ce concours prestigieux qui compte parmi ses lauréats Wilfrid Pelletier, Jean Dansereau et Lionel Daunais.

* *

Deux jeunes pianistes, étudiantes à l'École Vincent-d'Indy, Louise-Andrée Baril, 18 ans, et Insung Chun, 22 ans, ont remporté ex-aequo le premier prix lors d'un concours organisé par le Canadian Women's Club de New York. Chacune a reçu une bourse de $500 et s'est produite en récital au Carnegie Recital Hall à la fin du mois dernier.

la boîte à échos

La Société culturelle Québec/URSS lance aujourd'hui de midi à 16 h, le texte intégral *Helsinki* au 4570, rue Saint-Denis. Tenue du 30 juillet au 1er août 1975 à Helsinki, en Finlande, la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe a réuni les chefs de 33 pays européens ainsi que ceux des Etats-Unis et du Canada. Les résultats de cette Conférence et l'Acte final n'ayant pas été portés à la connaissance de larges milieux de l'opinion québécoise, la Société culturelle Québec/URSS a décidé d'en publier le texte intégral.

●

L'exposition annuelle des travaux des étudiants se tiendra au Centre des Arts Visuels, 350 avenue Victoria, du 9 au 30 juin 1977. Toutes les techniques enseignées au Centre seront représentées: céramique, tissage, batik, sérigraphies sur tissus, macramé etc... Le public pourra profiter de l'occasion pour visiter les ateliers et rencontrer professeurs et étudiants.

●

Gian Piero Brunetta, professeur d'histoire et de critique du cinéma à l'Université de Padoue parlera de *Mauro Bolognini: Cinema and Literature*, ce soir à 20 h 30 à l'Institut culturel italien, 1200, avenue McGregor. Cette causerie marquera l'ouverture de la rétrospective des films du cinéaste italien Mauro Bolognini, présentée au Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Concordia sous les auspices du ministère italien des Affaires extérieures, du 8 au 16 juin.

●

M. Nahum Ravel, Directeur du Centre Saidye Bronfman vient d'annoncer la nomination de M. Tom Paskal comme Directeur de l'école d'art du Centre Saidye Bronfman. M. Paskal succède à M. Georges Dyens, qui se consacrera dorénavant à la tâche de coordonateur des expositions au Centre Saidye Bronfman et à son enseignement à l'UQAM.

●

Les Editions Flammarion et la Régie de la Place des arts annoncent la tenue d'une exposition d'oeuvres esquimaudes dans le cadre des Expositions Flammarion de la Place des Arts du 7 juin au 10 juillet. Cette exposition regroupera 28 estampes provenant des collections du Musée des beaux arts de Montréal ainsi que plus de 40 sculptures provenant de la collection Rothmans de Pall Mall Canada Limitée.

●

Les Coryphées, troupe de ballet classique du Studio Blanchet présentera une soirée de ballet samedi prochain à l'auditorium du collège Marie-Victorin de Montréal-Nord à 19 h 30. Au programme, 19 pièces, ballets ou pas de deux sur des musiques de Ponchelli, Ravel, Strauss, Tchaïkowsky et André Gagnon.

●

La mise en scène et le jeu d'Albert Millaire dans la version anglaise d'une pièce de Victorien Sardou *Let's get a Divorce*, ont connu un important succès à Toronto et aujourd'hui à Ottawa au Centre National des Arts. Les représentations de la pièce se dérouleront jusqu'à samedi prochain, à Ottawa.

●

Le Bureau de Voyages des auberges de jeunesse organise chaque fin de semaine des voyages qui ont pour but de faire découvrir à un groupe, une région du Québec ou des Etats-Unis. Pour la fin de semaine du 11-12 juin, la visite aura lieu dans la région du Sud du Québec. Le départ se fera de l'auberge de Montréal (3541 rue Aylmer) samedi matin à 7 h 30. Le coût est de $27.00 pour le transport aller-retour, les transferts, la nourriture, l'hébergement et les services d'animateurs. Pour de plus amples renseignements: 842-9048.

●

Durant la dernière campagne électorale et surtout, le 15 novembre, une équipe de cinéastes a suivi les événements que l'on a par la suite qualifiés d'historiques. Il en résulte un film intitulé *15 Novembre*, réalisé par Hugues Migneault et Ronald Brault. Le film prendra l'affiche à Montréal au Cinéma Outremont du 16 au 21 juin.

Mime, théâtre, poésie

La scène québécoise en France cet été

par Renée Maheu, collaboration spéciale

(PARIS) — L'été dernier, le théâtre québécois a fait une poussée très remarquée en Avignon. Première conséquence: le directeur artistique, Paul Puaux, se rendait sur place, malgré la rigueur des tempêtes hivernales, tâter le poulx de la vie théâtrale au Québec. Révélation... il en revenait avec plein de projets pour son festival. Depuis, il est ouvert à toutes les suggestions audacieuses.

Le théâtre québécois sera en force l'été prochain et on ne peut que souhaiter un succès surpassant celui de l'été dernier. Succédant à Aude Nantais et J.J. Tremblay, le grand invité sera Marc Favreau — "Sol" — clown, poète.

Après Marcel Marceau, Milan Sladek, les Colombaioni, les Mummenschanz et Bob Wilson, la salle Benoît XII accueillera d'autres démarches du théâtre gestuel. Avignon 1977 en fait son orientation principale et en liaison avec la recherche entreprise à la chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon dans le cadre de l'Ecole d'Etat des Arts et Spectacles de traditions populaires qui offre aux stagiaires discussions, ateliers, projections et spectacles divers.

"La pantomime, affirme Paul Puaux, revendique la place qu'elle occupait dans toute l'histoire de l'art dramatique, celle du théâtre populaire, bien avant la commedia dell'arte. Depuis les périodes de recherches menées par Decroux, Barrault, Marceau et par Taïkov en URSS ou Kreutzberg en Allemagne, les mimes ne jouent plus seuls sur une scène vide devant un public restreint d'amateurs. Ils se regroupent, font de plus en plus souvent appel aux auteurs dramatiques et aux metteurs en scène, découvrent de nouvelles voies. Aujourd'hui, les mimes ressuscitent la commedia dell'arte et le mimodrame classique, s'inspirent des clowns et des marionnettes, se confrontent au théâtre dramatique, à la danse et aux traditions théâtrales chinoises, japonaises, indiennes, trouvent un équivalent scénique du cinéma muet, s'essaient au surréalisme, à l'abstraction, ou au contraire, s'engagent politiquement..."

Avec "Sol", que Michel Garneau présente comme un "écrivain québécois populaire" c'est-à-dire audible et r'gardable" viendra de Londres, Nola Rae, danseuse, mime, clown, avec une série de sketches aux personnages plein d'humour, Milan Sladek, mime tchécoslovaque qui présentera avec neuf acteurs, "Le Marchand d'habits", mimodrame baroque inspiré de Jean-Baptiste Deburau ("Les enfants du Paradis")... Kiran Segal, danseuse indienne de Bharat Natyam, le mime Cary Rick, et on parle de l'Italien, Dario Fo, ainsi que de plusieurs artistes et troupes qui seront annoncés d'ici la mi-juillet.

Au Cloître des Carmes, pendant une semaine, une soirée entière sera consacrée au théâtre québécois avec deux spectacles: "Le temps d'une vie" de Roland Lepage par le Théâtre populaire du Québec, huit tableaux qui racontent la vie de Rosanna Guillemette, Québécoise née sur une ferme au début du siècle et morte transplantée à la ville, et, "quatre destins de femmes" de générations différentes que raconte Michel Garneau dans "Quatre à quatre". Présenté dans une mise en scène de Gabriel Garran au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers l'automne dernier avec un succès "fort discuté", il est repris ces jours-ci dans la petite salle Gémier de Chaillot. En Avignon, ces personnages de la femme québécoise susciteront bien des commentaires... Etrange que l'homme québécois soit si souvent dans l'ombre...(!).

Avec le mime et le théâtre, la poésie québécoise aura sa soirée et déjà de jeunes comédiens songent à prendre la route du Sud, la route du soleil. Le Québec commence seulement à sortir de son village en dehors des sentiers battus et ainsi vouloir vivre la grande aventure universelle. Malgré les déceptions inévitables, il ne peut que s'en enrichir.

Depuis mon premier voyage au Québec, en 1950, racontait Paul Puaux, tout a évolué. Les jeunes sont plus ouverts — plus engagés — plus politisés... Les horizons semblent ouverts à toutes les expériences.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

6.55 Ouverture et horaire
7.00 Vingt-cinq ans de règne
10.00 Hou-hou
10.15 Minute Moumoute
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Francis aux paradis perdus
12.00 Les reporters de l'aventure
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma: "Le château de la dernière chance" (Comédie — Français 1947)■
4.00 Bobino
4.30 Nic et Pic
5.00 Nanny
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Le monde merveilleux de Disney: "Le secret du château de Lord Boyne"
8.00 Le travail à la chaine
8.30 Vedettes en direct
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Téléjournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Vingt-cinq ans de règne
12.05 Brigade spéciale
1.00 Téléjournal

CFTM 10

10.25 Horaire-bienvenue
10.30 Les p'tits bonshommes
10.45 Fanfan Dédé
11.15 Les p'tits bonshommes
11.45 Le 10 vous informe
12.00 Y'a du soleil
2.00 Une heure avec nous
3.00 Ciné-Quiz: "Le fils de Tarass Boulba" (aventures — Italien 1964)
5.00 Les tannants
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Chère Isabelle
8.00 Auto-patrouille
8.30 L'union fait la farce
9.00 A la canadienne
9.30 Hawaii 5-0
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Brigade criminelle
11.45 Coup de filet
12.15 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

15.30 Cher Eugène
16.00 Livraison spéciale
18.00 Nos épaulettes
18.30 Ambroise raconte: "Les femmes à gauche, les hommes à droite"
19.30 Histoire sur le vif: "La Chine"
20.30 Bien dans sa peau "L'engagement"
21.00 Si on s'y mettait: "P.O.P.I.R."
21.30 Portraits d'artistes: "Cézanne"

CBMT 6

7.00 Queen Elizabeth II Silver Jubilee Celebrations
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 In Touch
2.00 All in the Family
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's Your Choice
4.30 Hi-Diddle Day
5.00 Heritage: "Lunenburg foundry".
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
7.00 Laverne and Shirley
7.30 The Wolfman Jack Show
8.00 Barney Miller
8.30 M.A.S.H.
9.30 Jubilee Celebrations and Commonwealth Address
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.40 Mary Hartman
12.09 Ciné-six: "The gladiators" (drame 1969)
1.40 Station Closing

CFCF 12

5.59 Sign-on
6.00 University of the Air
6.30 Pots and Pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 Montreal Summer
10.30 Ed Allen
11.00 Doctor's Diary
11.30 The Art of cooking
12.00 Spiderman
12.30 Emergency
1.30 First Impressions
2.00 Alan Hamel
3.00 Another world
4.00 Celebrity Revue
5.00 Definition
5.30 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Bobby Vinton Show
7.30 Billy Graham Crusade
8.30 Julie
9.00 On Day at a Time
9.30 David Steinberg
10.00 Kojak
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Our man in Jamaica" (drame 1965).
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Slapshot" 12.30, 2.50, 5.00, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Airport 77" 7.00, 9.00.
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "Nasty Habits" 6.10, 7.50, 9.30.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "The opening of Misty Beethoven" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35 et "The image" 1.20, 4.10, 7.00, 9.55.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Le dimanche de la violence" 2.40, 6.10, 9.35 et "Le téléphone rouge" 1.05, 4.30, 8.00.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "The greatest" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Ain't misbehavin'" et "Tapestry of love" dès 10.30 a.m.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-6057 "Dracula père et fils" 1.35, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "L'arnaque" 1.10, 5.25, 9.25 et "Le lave-auto" 3.40, 7.35 (Salle II) "Carrie au bal du diable" 2.35, 6.10, 9.50 "Le vent de la violence" 12.50, 4.20, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "King Kong s'est échappé" 2.45, 6.10, 9.40 et "Les deux flibustiers" 12.50, 4.15, 7.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Tremblement de terre" 7.15 et "Les dents de la mer" 9.20.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Annie Hall" 7.15, 9.00.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Cours après moi que je t'attrape" 7.30 et "Une femme à sa fenêtre" 9.10.
COTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "The greatest" 7.00, 9.00 (Salle II) "Papillon" 6.30, 9.00.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "L'arnaque" 9.15 et "Le lave-auto" 7.30.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I): "L'affiche rouge" 12.45, 2.30, 4.20, 6.05, 7.55, 9.45 (Salle II): "J.A. Martin photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.30, 9.25 (Salle III): "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.40, 4.05, 6.30, 8.55 (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.30, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Jonas" 7.30, 9.35 et (Salle McLaren) "Un éléphant ça trompe énormément" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Noirs et blancs en couleurs" 7.00, 9.00, 11.00 (Salle Eisenstein) "Jours de fête" 7.00, 9.00, 11.00.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Seven beauties" 9.05 et "Swept away" 7.05.
LOEWS: (Salle I): "The van" 12.40, 2.30, 4.20, 6.10, 8.00, 9.50. (Salle II): "Cross of iron" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30. (Salle III) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10. (Salle IV): "Black Sunday" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00. (Salle V): "Cross of iron" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "L'or" 7.00 et "Papillon" 9.15.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Le dimanche de la violence" 8.00 et "Le téléphone rouge" 6.20, 9.45.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "The little girl who live down the lane" 2.45, 6.15, 9.40 et "To the devil a daughter" 1.00, 4.30, 8.00.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 7.00. "Infidélités" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Exit the dragon enter the tiger" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "La submersion du Japon" 2.55, 5.55, 9.25 et "Tueur à gage à Trinita" 12.45, 4.15, 7.45. (Salle II) "Main basse sur la T.V." 1.50, 5.45, 9.40 et "Femmes sans maris" 12.05, 4.00, 7.55. (Salle III) "L'héritage" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30. (Salle IV) "Revanche d'un homme nommé Cheval" 1.50, 5.45, 9.45 et "Le solitaire du Fort Humboldt 12.05, 4.05, 8.05. (Salle V) "Couple témoin" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "The sting" 7.00, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Island in the stream" 12.30, 2.20, 4.35, 6.50, 9.05.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Inheritance" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The bite" 12 h 00, 2 h 50, 5 h 40, 8 h 20 et "Oona" 1 h 30, 4 h 15, 7 h 00, 9 h 45.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 923-1139 "Casablanca" 7 h 30, et "Zachariah" 9 h 30.
SNOWDON: 5225 Décarie 842-1322 "The late show" 7 h 40, 9 h 45.
ST-DENIS: 1549 rue St-Denis 849-4211. "La grande casse" 1 h 25, 5 h 29, 9 h 32 et "Un génie, deux associés, une cloche" 3 h 09, 7 h 13.
VAN HORNE: Côte-des-Neiges 731-8243 "Jabber Wocky" 7 h 00, 9 h 00.
VERDUN: 2381 Wellington 769-2092 "La bataille de Midway" 9 h 15 et "Duel" 7 h 30.
VILLERAY: 8042 St-Denis 399-5577 "Colère froide" 6 h 15, 9 h 35 et "Flics aux trousses" 7 h 30.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "Listen to my story" 1 h 00, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "Fritz the cat" 1 h 00, 3 h 45, 6 h 30, 9 h 20 et "Nine lives of Fritz the cat" 2 h 30, 5 h 15, 8 h 00.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 Ste-Denis 844-8734. 3Hiroshima mon amour" (d'A Resnais — 1959) 7 h 30 et "Le huitième jour" (de M. Hamoun — 1959) 9 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349. "Brève vacance" (de Maisonneuve 879-4349. "Greve vacanze" (de

sur scène

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 rue Bleury 866-1964. Relâche.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Le trio Paul et Paul. Semaine et dimanche 21 h. 00 Samedi 20 h 00. 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: Relâche.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821. Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Ginette Reno. — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.
THEATRE EXPERIMENTAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306. "Finalement" 21 h 00.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. "Le Balcon" de Jean Genet de mardi au vendredi: 20 h 00. Samedi 17 h 00 et 21 h 00 dim.: 19 h 00.
THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "L'impresario de Smyrne" de Carlo Goldoni. Du mardi au samedi 20 h 00. Relâche. dim. et lun.

ELYSÉE
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS
POUR TOUS
"NOIRS BLANCS EN COULEURS"
GAGNANT DE L'OSCAR Meilleur Film Etranger 1977
SALLE EISENSTEIN
POUR TOUS
JACQUES TATI
JOUR de FÊTE

Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc.
ABONNEMENT DANSE 1977-78

ENTRE-SIX * Compagnie de danse	Sept. 15-16 20h30
BALLET NACIONAL FESTIVALES DE ESPANA ** Nouveau programme	Jeu., Oct. 13 20h30
DANSEURS & MUSICIENS DE BALI **	Ven., Nov. 25 20h30
BALLET du XXe SIÈCLE * MAURICE BÉJART "Molière"	Mar.-Mer. Jan. 24-25 20h30
BALLET DU XXe SIÈCLE ** MAURICE BÉJART "Notre Faust"	Jeu., Fév. 2 20h30
THÉÂTRE du SILENCE * Ballet de France Artiste invité: Michaël Denard	Jeu.-Ven. Avr. 13-14 20h30

* Théâtre Maisonneuve
** Salle Wilfrid-Pelletier

VOUS ÉCONOMISEZ 15% sur le prix régulier:

Parterre AA-P. Corb. A-D. Loges 2-10 $56.00/Part. Q-Z. Corb. E-J. Loges mezz. 11-20 $46.00/Mezz A-H $38.00/Balcon A-D: $28.00/ Balcon E.F.G. $23.00 / Enfants, étudiants et Age d'Or (avec preuve d'âge - No de carte) $27.00

COMMANDES POSTALES SEULEMENT:
Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc.
2090 ouest Sherbrooke, Suite 5, Montréal H3H 1G5
(pas de guichet à cette adresse)
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

PLACE DES ARTS

La critique européenne est unanime: Un des meilleurs films de l'année!
POUR TOUS
DOMINIQUE SANDA
ANTHONY QUINN
Un film de Mauro Bolognini
l'héritage
6e Semaine !
Le PARISIEN 3 486 STE CATHERINE O 866-3856
VERSAILLES 2 PLACE VERSAILLES 353-7880 Rafesson

LE CENTRE DES ARTS VISUELS
offre un
DIPLÔME EN ARTS APPLIQUÉS ET DESIGN
Programme de trois ans conduisant à l'obtention d'un diplôme en arts appliqués et design avec spécialisation en céramique ou textiles. Ce diplôme certifie que l'étudiant a complété avec succès un programme d'études d'au moins 1.170 heures et obtenu 39 crédits par année).
INSCRIPTION: Février à juillet pour l'année scolaire commençant en octobre 1977.
Pour de plus amples renseignements
(514) 488-9559
CENTRE DES ARTS VISUELS
350 AVE VICTORIA MONTREAL QUEBEC H3Z 2N4

À la conférence du Commonwealth

Trudeau relancera les discussions sur le nouvel ordre économique

LONDRES (PC) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau est arrivé à Londres hier pour participer aux célébrations du jubilé d'argent du règne de la reine Elizabeth II et assister à la conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth qui s'ouvrira demain.

Le gouverneur général Jules Léger et sa femme, accompagnés de l'ancien gouverneur général Roland Michener et de sa femme, se sont également rendus à Londres dans un autre avion pour assister pendant cinq jours aux fêtes du jubilé.

M. Trudeau est accompagné par l'ancien premier ministre John Diefenbaker et une suite de 25 adjoints et conseillers ainsi que par une quarantaine de journalistes. C'est la deuxième fois en un mois que M. Trudeau se rend à Londres pour prendre part à une réunion internationale.

Il avait assisté le mois dernier à la conférence au sommet de sept pays qui a discuté des tendances économiques mondiales et des relations entre pays riches et pays pauvres.

Ces questions figurent également en bonne place à l'ordre du jour de la conférence du Commonwealth. M. Trudeau aura notamment pour tâche de relancer les échanges de vues au sujet de la réforme des relations économiques entre riches et pauvres.

M. Trudeau fait maintenant figure d'aîné parmi ses collègues du Commonwealth. Il est en effet depuis neuf ans à la tête du gouvernement canadien.

Âgé de 57 ans et séparé de sa femme, il n'est certes plus le même Pierre Trudeau qui arrivait à Londres il y a huit ans et demi pour participer à sa première conférence des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth. C'était alors la première fois qu'il entrait pour vrai dans la politique internationale et il se plaignit alors amèrement des média.

Les années ont changé Trudeau, mais elles ont changé aussi le Commonwealth et la Reine.

Le 6 janvier 1969, Trudeau, qui n'était premier ministre du Canada que depuis neuf mois, s'envolait vers Londres pour participer, pour la première fois, à une conférence des dirigeants du Commonwealth. Il était célibataire. Les média parlèrent alors abondamment des relations qu'il avait à Londres avec l'actrice Jennifer Hales ainsi qu'avec une divorcée, la blonde Eva Rittinghausen.

Mais à cette conférence du début de 1969, Trudeau ne fut pas un point de mire uniquement sur le plan mondain. Au fait, le journaliste français Jean-Jacques Servan-Schreiber affirma alors, en parlant de Trudeau, qu'il était "la première personnalité politique vraiment moderne en Occident".

D'autre part, lors d'une manifestation assez rare d'unité, John Diefenbaker et Pierre Trudeau avaient partagé les deux couchettes d'un même compartiment à 40,000 pieds au-dessus de l'Atlantique, au cours de leur voyage à Londres, dans la nuit de dimanche à hier.

"Je suppose que c'est une de ces fois où la politique fait parfois d'étranges compagnons de chambre", a déclaré avec humour M. Diefenbaker.

M. Trudeau a invité Dief à partager la seule cabine de son avion militaire quand il a appris que l'ancien premier ministre, âgé de 81 ans, aurait été obligé de rester assis dans l'avion où il devait d'abord faire le voyage à Londres.

En effet, à l'origine, M. Diefenbaker devait prendre un autre avion militaire en compagnie du gouverneur général, M. Léger, et du prédécesseur de celui-ci, M. Roland Michener, tous trois invités par la reine Elizabeth pour les fêtes données à l'occasion de son jubilé.

Ainsi M. Trudeau et M. Diefenbaker ont dormi quelques heures dans une cabine à l'avant de l'avion, où on leur avait préparé de sommaires couchettes. M. Diefenbaker a déclaré qu'il avait passé une bonne nuit.

Un milliard de personnes — le quart de la population du globe — habitent dans les 36 pays membres du Commonwealth, organisation qui a succédé à l'Empire britannique et dont les représentants se réunissent à Londres du 8 au 15 juin.

La population de ces pays varie énormément — de l'Inde qui a 604,000,000 habitants à l'île de Nauru (Pacifique) qui en a 7,000 et qui, d'ailleurs, ne participe pas aux réunions des chefs de gouvernement.

Tous les pays membres reconnaissent la reine d'Angleterre comme "chef du Commonwealth". Vingt-et-un d'entre eux sont des républiques et 15 des royaumes. Elizabeth II est souveraine du Royaume-Uni et de 10 autres pays: Australie, Bahamas, Barbade, Canada, Fidji, Grenade, Jamaïque, Ile Maurice, Nouvelle-Zélande et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

LONDRES (d'après Reuter) — La radio ougandaise a annoncé hier soir que le président Idi Amine Dada quitterait Kampala aujourd'hui pour participer à la conférence du Commonwealth.

Citant une "source fiable", la radio a indiqué que le maréchal Amine "atterrirait probablement dans son avion privé dans un endroit non loin de l'Angleterre, d'où il pourrait se rendre à Londres par bateau pour la conférence".

L'heure exacte du départ du président n'a pas été révélée. Dimanche, la radio ougandaise avait laissé entendre que le maréchal ne se rendrait pas à la conférence. De nombreuses protestations s'étaient élevées contre l'éventuelle présence à Londres du président Amine, à qui on reproche l'assassinat de plusieurs milliers d'adversaires.



Le premier ministre Trudeau s'entretient ci-haut, à l'aéroport de Heathrow, près de Londres, avec Mme Judith Hart, ministre britannique du Développement outre-mer. De gauche à droite, on aperçoit également M. Paul Martin, haut-commissaire du Canada à Londres et l'ex-premier ministre John Diefenbaker. (Téléphoto CP)

Plusieurs signataires de la "Charte 77" émigreraient

PRAGUE (AFP) — Le départ de Ivan Binar, le premier signataire de la "Charte 77" à émigrer, n'est sans doute que le premier d'une série que les autorités tchécoslovaques souhaitent aussi longue que possible, estiment les observateurs à Prague.

Originaire d'Ostrava, M. Binar est arrivé il y a quelques jours à Vienne avec son épouse et ses deux enfants après avoir reçu les documents nécessaires il y a une quinzaine de jours.

M. Binar sera rejoint à Vienne à la fin de la semaine, vraisemblablement le 10 juin, par deux autres signataires beaucoup plus connus, M. Zdenek Mlynar, ancien membre du présidium du PC tchécoslovaque, et son épouse, Mme Irekan Dubska. Tous deux ont obtenu passeport et visa pour l'Autriche il y a une quinzaine de jours également.

L'exil "volontaire" de M. Mlynar est l'objet d'une assez large controverse parmi les signataires mêmes de la "Charte", apprend-on de source informée. Certains signataires estiment que le départ d'une personnalité aussi importante que M. Mlynar aura une influence démoralisante sur le mouvement et que peu à peu, d'autres signataires, aux prises avec les mêmes difficultés, imiteront son exemple.

Licencié de son emploi au Musée national de Prague à la fin du mois de janvier dernier, M. Mlynar n'a pu retrouver le moindre travail, et se trouve depuis trois mois sous une surveillance constante de la police qui ne le lâche pas d'un pas, jour et nuit.

D'autres signataires, au contraire, approuvent son départ en espérant que l'ancien compagnon d'Alexandre Dubcek, qui a gardé des contacts assez étroits avec certains partis communistes occidentaux, sera plus utile à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Quoi qu'il en soit, son exil constitue une nouvelle victoires des autorités sur la "Charte", qu'elles espèrent peu à peu priver de ses "têtes pensantes". Il y a quatre mois, elles avaient déjà proposé à huit signataires de premier plan, dont M. Mlynar, un passeport, avec, semble-t-il, la promesse de ne pas les priver de leur nationalité. Mais tous avaient alors refusé ce marché.

Les pressions administratives, multipliées depuis, ont commencé à avoir raison de l'obstination de certains signataires.

Plusieurs d'entre eux ont approché les autorités pour négocier leur départ. C'est notamment le cas à Ostrava (Moravie du Nord), pour quatre autres signataires dont l'un, M. Vratislav Valtr, a particulièrement retiré son adhésion au manifeste, sans doute pour faciliter ses démarches. Il a, apprend-on de source informée, maintenu sa signature sur la Charte elle-même, mais s'est désolidarisé des documents suivants.

Cette tactique était habile et n'a pas vraiment échoué.

L'affaire des Sud-Moluquois

Les otages se portent assez bien

GRONINGUE (d'après AFP et AP) — Les deux femmes enceintes libérées dimanche par les Sud-Moluquois qui détiennent encore une cinquantaine d'otages dans un train près de Groningue, aux Pays-Bas, ont déclaré hier que l'état physique et moral des séquestrés était "raisonnablement bon" bien qu'ils subissent une très forte tension psychologique.

Mme Nelly Ellenbroek, 25 ans, et Mme Brouwer Korf, 31 ans, ont révélé au cours d'une conférence de presse qu'elles n'avaient reçu, durant leur séquestration, aucune nouvelle de l'extérieur. La principale préoccupation des otages est de lutter contre l'ennui, ont-elles dit. Le matériel qui nous avait été livré en même temps que le ravitaillement ne nous permettait pas d'autre distraction que "des ouvrages de dames", ont-elles dit.

Les deux futures mères ont ajouté dans la déclaration écrite qu'elles ont lue à la presse, qu'elles ne voulaient pas révéler davantage de détails sur la vie à bord du train pour ne pas menacer la sécurité des personnes séquestrées.

D'autre part, un groupe de terroristes sud-moluquois est toujours retranché dans une école non loin du train avec quatre otages. Les négociations avec les deux commandos n'ont pas évolué depuis l'intervention, dimanche, des deux médiateurs.

Les 40,000 Sud-Moluquois vivant en Hollande, sont des Mélanésiens, originaires d'un archipel situé entre l'Australie et les Philippines. Leur région a été rattachée à l'Indonésie dont ils contestent l'autorité en réclamant la reconnaissance d'une "République libre des Moluques du Sud".

Le maréchal Tito ira en URSS, en Corée du Nord et en Chine

BELGRADE (AFP) — Le maréchal Tito, âgé de 85 ans, se rendra en août prochain successivement en URSS, en Corée du Nord et en Chine. Le chef de l'État yougoslave a fait cette révélation au ministre des Affaires étrangères d'Italie, M. Arnaldo Forlani, qu'il recevait hier matin à Belgrade.

Le voyage du maréchal Tito en Chine illustre les progrès enregistrés sur le chemin de la normalisation des rapports entre la Yougoslavie et la Chine.

Le président Tito sera reçu à Pékin en tant que chef d'État et non en tant que chef de parti, précise-t-on dans la capitale yougoslave. (Les relations entre les PC chinois et yougoslave demeurent bloquées en raison de leurs divergences idéologiques.)

Le voyage était prévu depuis longtemps. L'invitation faite il y a plusieurs mois au maréchal Tito à se rendre en Chine avait été réitérée en mai dernier par le vice-président de l'Assemblée, M. Sai Fu Din, lors de son séjour à Belgrade.

Les relations sino-yougoslaves, très réduites durant 11 années à la suite de violentes attaques de Pékin contre le "révisionnisme moderne", avaient connu une légère amélioration en 1969: Belgrade et Pékin avaient alors décidé de ramener leurs relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs.

Une nouvelle étape décisive avait été franchie en 1971 avec la visite à Pékin du secrétaire d'État yougoslave aux Affaires étrangères, M. Mirko Tepavac. L'hebdomadaire "Nin" avait à l'époque expliqué que l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie en 1968 et les affrontements sino-soviétiques sur l'Oussouri un an plus tard, avaient contribué à une réévaluation des politiques étrangères de Belgrade et Pékin.

En 1975, c'était au tour du premier ministre yougoslave, M. Dzemal Bijedic, de se rendre à Pékin. Il s'agissait alors du voyage au plus haut niveau jamais effectué dans les deux sens.

Avis Public

Ottawa, le 31 mai 1977

MODIFICATION DE L'AVIS PUBLIC 1977-51 du 26 AVRIL 1977.

CHANGEMENT DE DATE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

LE 21 NOVEMBRE 1977, OTTAWA (ONTARIO)

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes tiendra son audience publique au **Château Laurier, rue Rideau, Ottawa (Ontario)** à partir du **15 novembre 1977 à 9h00** et non le 21 novembre 1977 à 9h00 à l'Hôtel Skyline, rue Lyon, Ottawa (Ontario) tel qu'annoncé antérieurement.

Lise Ouimet,
Secrétaire général.

Avis Public CRTC 1977-65.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CHANGEMENT D'ADRESSE

Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui déménagent et qui portent **LE DEVOIR** à la semaine, faire parvenir votre nouvelle adresse au moins 10 jours à l'avance

LE DEVOIR

à votre adresse

6 FOIS PAR SEMAINE

Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance
je le reçois par porteur ☐
je le reçois par la poste ☐

Nom.....

Adresse actuelle.....

.....

Nouvelle adresse.....

.....

à compter du .....

reprise le .....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à Journal Le DEVOIR, Case postale 6033, Montréal H3C 3C9 (Québec)

Médaillon



Aucune cigarette n'est plus faible.

Comparez les chiffres.

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage—éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: "goudron" 1 mg. nicotine 0.1 mg.

annonces classées

ACHATS — VENTES

ACHAT-VENTE-ECHANGE: disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'Echange, 3706 St-Denis (métro Sherbrooke) Tél.: 849-1913 8-6-77

À VENDRE

CANOT, canot, canot. Voilier, camping (André Jamet) 1,000 Gouin ouest tél: 336-4797 1-8-77

AMEUBLEMENT À VENDRE

MOBILIER de salle à diner, ancien, une table, 6 chaises, buffet, vaisselier. Prix: $600. Demandez Mme Scott 677-3725 11-6-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

GOUVERNANTE demandée pour 2 filles: 4 ans et 1 an, 4 jours par semaine, Secteur Sherbrooke et Victoria. Tél.: après 6 heures 933-0965 11-6-77

ANTIQUITÉS À VENDRE

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, buffets, commodes, coffres, tables, armoires de coin et divers. Tél: 659-2651 17-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

OUTREMONT: 3½, moderne, panorama, sous-location immédiate. $225. Tél.: 645-8150 13-6-77

METRO SHERBROOKE: dans l'immeuble, 4½, libre immédiatement, tapis mur à mur, ensoleillé, piscine, garage, grand balcon. $325. Tél.: après 6:30h. 288-2199 14-6-77

LE VIEUX MONTREAL: appartements à louer, 849-2841 de 10 heures à 17 heures 10-6-77

OUTREMONT: demi-sous-sol, 2 pièces, meublées, salle de toilette, douche, très propre, homme sérieux seulement. Références. $135. Tél.: 731-3158 8-6-77

GOYER 2835: app 20, près Université de Montréal, 3½, chauffé, poêle et réfrigérateur fournis. $170. Libre immédiatement. Pour visite: 522-6495 13-6-77

COTE-DES-NEIGES: Un grand 3½, chauffé, poêle frigidaire fournis, $165 par mois, libre le 1er juillet. Tél: 731-4006 ou 253-8916 8-6-77

OUTREMONT. 4½ pièces, 1½ salle de bains, salle à manger, occupation juin ou juillet, $375 par mois. Sur rendez-vous C. Demers 735-2559 27-6-77

LONGUEUIL: près métro, 4½, 2 salles de toilette, garage intérieur, taxes, piscine, sauna, chauffage, électricité, poêle, réfrigérateur, moquette: $375. 1 mois gratuit si à partir du 1er juillet. Possibilité de bail de 2 ans. Tél.: 733-8705 8-6-77

COTE STE-CATHERINE Nelson, sous-louer juillet '77 à mai '78 (bail renouvelable) 4½, chauffé, 2 salles bains, balcons, porte-patio, vue superbe, équipé, lave-vaisselle. Piscine, sauna. $375. Tél: 271-2911 11-6-77

CÔTE-DES-NEIGES
Près Ridgewood, pas de côte à monter. Édifice bien aménagé, avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe, 2 chambres à coucher $375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher $215. Studio $190.
ALTITUDE 500
4760 chemin Côte-des-Neiges
739-5533
10-6-77

6280 DÉCARIE
et Van horne
complètement meublé
1½, 2½ et 3½
à partir de $180.
Bail court ou long
piscine, saunas, etc.
Castel blanc
342-0300
10-6-77

Meublé ou non, un des appartements prestigieux de Montréal
HADDON ARMS
1½, 2½, 3½ et 4½
Tarifs hebdomadaires, Mensuels ou annuels.
- À l'air climatisé
- Piscine, saunas
- Toit-jardin

2170 AV. LINCOLN
Près du Métro et Forum
935-9224
10-6-77

APPARTEMENTS À LOUER À L'ÉTRANGER

ESPAGNE: à louer appartement de vacances quatre personnes. Costa Brava-Rorada. Pour d'agréables vacances étrangères au bord de la mer. Tél.: 681-4545 8-6-77

ANIMAUX À VENDRE

JUMENT couleur B. 8 ans, grandeur: 16-1, demi-sang, chasseur. Tél: 627-3137 8-6-77

AUTOS À VENDRE

MERCURY, bob cat, 1974, "run about", 3 portes ouvrant, radio, 6 pneus radiaux, très bonne condition, doit vendre. Tél.: 651-9906 9-6-77

CHEVROLET Impala, station wagon, 454, 1976, servo-freins, servo-direction, automatique plus équipement. 10,000 milles, excellente condition. Doit vendre. Tél: 849-9261 de 9 à 4 p.m. 9-6-77

AUTOS À VENDRE

HONDA 74, 30,000 milles, mécanique excellente. Tél: 739-1833 8-6-77

FORD Econoline 1970, bonne condition, 40,000 milles équipé "camper", prix à discuter. Tél: 738-9194 après 18 heures 10-6-77

VOLVO, S-142, 1974, 25,000 milles, 4 pneus radiaux et 2 pneus d'hiver. Très bonne condition, automatique. Tél: 277-4601 surtout le soir 9-6-77

CHRYSLER New-Yorker, 1975, St-Régis, complètement équipée, comme neuve. 24,000 milles. Vendrais ou échangerais pour voiture moins récente. Tél: 256-7418 10-6-77

AUBAINE pour vente rapide, Jaguar 1968, propriétaire Serge Laprade, modèle "E", 4.2 de luxe, limousine dernière de sa catégorie, très bonne condition, pièces et millage authentiques prix et termes à discuter. Proposition sérieuse seulement. Information: Entreprise Laprade Ltée, laissez message à Daniel Arsenault 521-3111 10-6-77

BUREAUX À LOUER

PLACE JACQUES CARTIER, 2,500 p.c. ou plus. Tél: 861-0080 27-6-77

BUREAU ATTRAYANT, centreville, 500 à 40,000 pieds, près du métro, étage complet au choix, Ste-Catherine, Dorchester et Maisonneuve aussi sous-location à prix coupé. G.C. Gagnon F.R.I. Gagnon Inc courtier 9-6-77

CHALETS À VENDRE

REGION ST-GABRIEL: lac Deligny Tél: 6 P.M. 331-5469 8-6-77

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hivernisé, foyer, plage privée, piscine, tennis, $30,600. $246.07 mensuel. Occupation 15 juillet 844-8342 ou 430-0430. J.N.O.

CHALETS À LOUER

GRAND CHALET moderne. Plage accès trois lacs. Cadre superbe. 20 milles nord Lachute. Juillet, août. Tél.: 681-4545. Pour vacances typiquement laurentiennes. 8-6-77

FERME, petite, bien entretenue, près Victoriaville. Beau paysage, calme, eau pure, air sain. Possibilité jardinage. Juillet, août Tél.: 681-4545. Pour vraies vacances de détente. 8-6-77

STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine. 256-6825 ou 1-819-5836 1-7-77

COURS

COURS DE PIANO, classique, populaire et jazz, pour amateur et professionnel. Cours particulier ou de groupe. Tél: 935-0796 11-6-77

COMMERCES À VENDRE

BOISBRIAND: librairie, très bon chiffre d'affaires, clientèle scolaire, $13,500. plus l'inventaire des volumes, M.L.S. Pierre Hudon: 661-5117 ou 667-3333 DesRosiers, courtier 8-6-77

DEMANDES D'EMPLOI

RETRAITE...
Voudrait passer son temps. Santé, activités excellentes, comptabilité générale, travail bureau, dactylo. Tél: 337-4030, de 10h à 16h.
9-6-77

ÉDUCATION

PROFESSEUR PRIVÉ offre ses services pour étudiants du niveau primaire et secondaire. Tél: 738-8159 10-6-77

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

$6.50
Dorchester ouest
Espace à bureau
2 étages de 6,500 p.c. aussi espace 1,150 p.c. bâtisse de prestige.
- air climatisé
- tous les services
- stationnement
- bouche de métro
- partitions
- tapis mur à mur
- store vénitien

Guy Cossette 735-2761
LE PERMANENT
courtier
10-6-77

ÉCOLES

MIRABEL EQUESTRIAN CLUB ÉQUESTRE
CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE
POUR ENFANTS
Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux par instructeur diplômé
Brochures sur demande
CLUB EQUESTRE MIRABEL
1560, Côte St-Louis, Mirabel, P.Q.
Demandez
JACK CHARTON:
Tél.: 1-(514) 258-3728
(8-11 A.M. et 5-10 P.M.)
Réservez dès maintenant
Inscription limitées 8-6-77

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-7-77

FERMES À VENDRE

COTEAU DU LAC (Station) Vous cherchez un endroit paisible? Venez visiter une belle ferme non loin de Montréal. Ferme et bâtiments et le nombre d'arpents que vous désirez. Ghyslaine Marchand: 653-7841 ou 653-8959. Trust National, courtier 8-6-77

REGION VICTORIAVILLE: très belle maison traditionnelle, parfait état, 8 pièces, cave, garage double. 300 arpents vallonnés, érablière, cabane à sucre, boisés, rivière, ruisseau, cascade. Bâtiments de ferme. Prix: $50,000. Tél: 524-7888 après 18 heures 18-6-77

IMMEUBLES

EDIFICE A BUREAUX en béton avec entreposage, 10,000 p.c., climatisé, grand terrain, comptant $50,000. G.C. Gagnon FRI, Gagnon Inc. courtier 861-8395 9-6-77

LOGEMENTS À LOUER

C.D.N.: bas duplex, 5 pièces et haut duplex 6 pièces, poêle à gaz, eau chaude, chauffé. 5802 Trans Island 8-6-77

OUTREMONT: "townhouse", 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, 2 "powder-room", salle de jeu, garage, chauffage électrique. $625. 342-5776 15-6-77

OUTREMONT: Stuart et Ducharme, logement confortable, 6½, 1er étage, chauffé, eau chaude, tapis, $325. Libre juillet 667-5566 10-6-77

BOUL ST-JOSEPH: 6½ pièces, chauffé, libre 1er juillet. $275. Tél: 279-1078 13-6-77

LOGEMENTS À LOUER

ST-LEONARD, près Pie IX, luxueux bas de duplex, 5½, 1½ salle de bain, garage, très grande cour. Juillet $380. 326-2971 9-6-77

C.D.N.: près Université et hôpital Ste-Justine, haut duplex, 6 pièces chauffé, équipé, garage, très grande cuisine, 1 juillet, $375. mois. Jour: 282-6900. Résidence: 739-9501 21-6-77

OUTREMONT, haut de duplex, près Université. Luxueux 8½, très grandes pièces, boiseries en chêne, tapis mur à mur, 2 salles de bains, sorties pour lessiveuse et sécheuse, balcon, garage, disponible 1er juillet $800. S'adresser à dossier 302, Le Devoir C.P. 6033, Montréal, H3C 3C9. 13-6-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

DES MILLIONS
de propriétaires d'autos, de camions, fourgons, avions, bateaux, de véhicules-plaisir, recherchent un service unique d'entretien de véhicules à domicile. Ils sont prêts à payer $20. de l'heure. C'est une occasion pour un concessionnaire d'opérer dans plusieurs régions à travers le pays.
INVESTISSEMENT TOTAL MOINS DE $500.
Demandez notre brochure gratuite de 14 pages.
TIDY CAR INC.
1585 Britannia Road, E.
Unit A3,
Mississauga, Ontario
L4W 1S5
Tél (416) 671-0211 8-6-77

APPARTEMENTS À LOUER

La Cité enchantée
LaCité vous offre des appartements des plus modernes, conçus selon vos désirs les plus capricieux.
Visitez nos appartements-témoins, **au 3550, rue Jeanne-Mance,** de 10h à 21h, en semaine, et de 10h à 19h, les week-ends. Ou téléphonez-nous au **845-4173.**
Appartements La Cité
Luxe, Calme et Volupté
8-6-77

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, cottage rénové, très élégant, 3 chambres à coucher, salon, salle à manger séparée, foyer, cuisine équipée moderne. Libre juillet. $600. Le Dwelling 844-3941 courtier 9-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRETAIRE avec expérience dans bureau de notaire, près métro Jean-Talon Tél: 273-3611 13-6-77

SECRETAIRE JURIDIQUE, temps partiel avec expérience pour bureau d'avocat centreville. Tél.: 934-0841 21-6-77

GERANT(E) pour Galerie d'art. Doit être bilingue et connaître l'histoire et l'art. Ecrire à Dossier 415, LE DEVOIR, CP 6033, Montréal H3C 3C9. 13-6-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SNOWDON, $39,000 9 pièces, cottage semi-détaché ensoleillé tout isolé, grand jardin, sauna en bois de cèdre, 5224 Coolbrook. Tél. 482-9134 10-6-77

ST-BRUNO: Nouveau sur le marché. Beau bungalow, 4 chambres à coucher, sous-sol fini. Appelez ou venez nous voir. Basile Chiasson: 653-7841 ou 653-8038. Trust National, courtier 8-6-77

DUVERNAY: cottage attaché, 7 pièces, 1½ salle de bains, garage construction récente sur terrain paysager, patio, piscine, devant sous-bois, zoné parc, doit vendre, $37,500, tél: 661-8929 8-6-77

HULL-OTTAWA: résidence neuve d'une superficie totale de 3,000 pi.ca. 12½ pièces, terrain de 60,000 pi.ca. à 10 minutes des édifices parlementaires. Occupation 1er septembre. Tél.: 1-819-777-0084 5-7-77

COMMERCES À VENDRE

RECHERCHE LIBRAIRIE / MAGASIN DE DISQUES
Serais intéressé à l'achat d'une librairie avec ou sans comptoir de disques, dans la région de Montréal.
Écrire en fournissant les détails nécessaires à:
DOSSIER 420,
Le Devoir, C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9
10-6-77

COMMERCES DEMANDÉS

RECHERCHE AGENCE DE VOYAGES
Serais intéressé à **l'achat d'une agence de voyages** dans la région de Montréal ou de Québec.
Écrire en fournissant le plus de détails possible, à:
DOSSIER 419,
Le Devoir, C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9 10-6-77

OCCASIONS D'AFFAIRES

PLACEMENT INTÉRESSANT
Aurais besoin de $25,000. **pour achat d'une ferme** comprenant: maison, bâtiments et équipement, en excellente condition.
Prêt garanti par hypothèque sur propriété d'une valeur de $85,000.
Écrire en spécifiant détails à:
DOSSIER 418,
Le Devoir, C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9 10-6-77

OFFRES D'EMPLOIS

La Voie de l'Amérique (Washington)
recherche un:
"TRADUCTEUR-SPEAKER"
de langue française pour un contrat de 2 ans renouvelable.
- Une parfaite compréhension de l'anglais et une expérience radio-journalisme sont exigées.

Prière d'adresser curriculum vitae et indiquer numéro de téléphone à:
Voice of America
United States Information Agency
Personnel Division
1750 Pennsylvania ave North West.
Washington DC 20547
U.S.A.
8-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Rue Querbes. Cottage en brique de 4 ou 5 chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine rénovée, sous-sol fini, une salle de bain complète et une toilette. Boiseries en chêne.
OUTREMONT-EN-HAUT
Rue Maplewood, propriété de 5 chambres à coucher, 4 salles de bains complètes, 1 "powder-room", 2 salons, sous-sol fini. Jardin et piscine. Rénovation récente.
Stella Mongeau
849-4553 ou 342-5747
SHERBROOKE TRUST
courtier
11-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE: maison neuve, 5 pièces, brique et aluminium. terrain 100' x 100'. Prix: $30,000. Tél: 454-4793 16-6-77

DUVERNAY: Val des Arbres, grande propriété, luxueuse, 5 chambres, 2 garages, piscine, possibilité d'occupation rapide, faut voir. M.L.S. $97,500. Thérèse Laniel: 667-0902 ou 667-3333. DesRosiers, courtier 8-6-77

RICHELIEU: Face rivière, bijou de bungalow sur terrain de 75' x 100', près sortie 29, autoroute Cantons de l'Est. $38,000. Hélène DeSerres: 658-4117 ou 656-0660. DesRosiers, courtier 8-6-77

STE-FOY, bois de Vincennes, style canadien, bungalow 28 x 44; 8 pièces (4 chambres à coucher plus une au sous-sol). Terrain boisé, toutes taxes: $1,100. Prix: $60,000 (pas d'agent). Disponibilité 1er août. Renseignement: Montréal (514) 655-5858, Québec (418) 656-0452 10-6-77

ST-BRUNO: Site exceptionnel, cottage style Normand, 13 pièces, 5 salles de bains, piscine chauffée 18' x 36'. Terrain boisé avec ruisseau. Propriété de très grand luxe. Avis aux professionnels. Jocelyne Hébert: 655-3756 ou 656-0660. DesRosiers, courtier 8-6-77

WESTMOUNT: duplex exceptionnel, avec 3½ pièces, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, salon et salle à manger séparés, superbe cuisine. Garages. Condition et site excellents. Revenu annuel: $19,560. Frais d'administration hypothèque non incluse: $4,500. Propriétaire: 487-7171 ou 937-7751 8-6-77

LAC CHAMPLAIN: 45 milles de Montréal, résidence moderne, construction récente, climatisée, accessoires électriques modernes. Ameublements récent, tapis mur à mur, 3 chambres à coucher. Salon avec cheminée pierre, salle à manger, 2 salles de bains, piscine intérieure, patio, arbres adultes, potager, haie, quai ciment, bateau avec support. Renseignements: Dossier 302. Le Devoir, C.P. 6033. Montréal H3C 3C9. 13-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montréal Trust



ST-BRUNO
Magnifique cottage, 14 pièces, piscine intérieure, bain sauna, site de choix pour professionnel. Faut visiter pour apprécier. Inf: **Fernand Balade: 467-1120 ou 464-1262.**
courtier en immeuble 8-6-77

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER



LAVAL-SUR-LE-LAC
Au bord de l'eau. Une **villa de grande distinction,** 42,000 pi.ca. de terrain avec piscine. Mur en ciment, descente pour bateau. Toutes les pièces sont grandes avec balcons et terrasses. 4 chambres à coucher. Maison de qualité dans état impeccable. MLS. **Dora Brunet: 627-0348 ou 687-1010.** 8-6-77
L'immeuble, c'est notre seule affaire.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-HILAIRE
Propriété unique sur un immense terrain boisé, 2 foyers, garage double. A qui la chance? **Hélène Levasseur: 467-1120 ou 467-8722.**
Splendide canadienne, 12 pièces, planchers & rampes en chêne, air climatisé, alarme, terrain 32,900 pi.ca. boisé, piscine chauffée. Vue dominante sur Beloeil. Appelez **Fernand Balade: 467-1120 ou 464-1262.**
MONTRÉAL TRUST,
courtier 8-6-77

MONTRÉAL CENTRE
Idéal pour clinique médicale ou bureaux de professionnels. Comprend: 22 pièces communicantes. 7 salles de bains. Information: **Claire Gaulin: 679-8530 ou 672-0321 ou Suzanne Prévost: 671-3365 ou 672-0321.**
IMMEUBLES A.E. LePAGE
&
WESTMOUNT INC.
courtier 8-6-77

OUTREMONT
Face au Parc Pratt, **9 pièces,** 4 chambres à coucher, foyer naturel au salon, cuisine moderne, pièce familiale au rez-de-chaussée 19' x 20', salle de jeux au sous-sol. Garage. Bon terrain.
ADJACENT OUTREMONT
Sterling, près Université de Montréal, **cottage détaché de 8 pièces,** 4 chambres plus boudoir, cuisine moderne, salle de jeux et buanderie au sous-sol. Garage sur la rue. Propriété en excellente condition.
Roland Audette
273-3653, soir: 334-0119
AUDETTE & AUDETTE
courtier 8-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE OU À LOUER

OUTREMONT avenue Bloomfield, à vendre ou à louer-maison détachée, 11 pièces, 5 chambres, bureau, buanderie. Garage double. Jardin impeccable. Vente privée. Occupation immédiate. Tél: 274-9909 10-6-77

SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

TABLEAUX-PEINTURES

TABLEAUX de peintres canadiens, prix raisonnables. Riopelle, McEwen, Gervais, Hurtubise. Tél.: 274-3436 8-6-77

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD
Split-level, 8 pièces, 4 chambres à coucher, 2 foyers. Bien décoré, grand terrain, piscine. Appeler: **Lucette Brennan: 672-3098 ou 672-6450.**
MONTRÉAL TRUST,
courtier 8-6-77

BAIE D'URFÉE
20713 Bord du Lac
$53,900. magnifique site près du lac, vieille maison en très bon état, grand vivoir avec foyer, grande salle à manger séparée, grande chambre des maîtres, 2 autres chambres à coucher, 1½ salle de bain. Pour ceux qui aiment quelque chose de différent. Appeler: Mme Gibb: 457-6744 (bur) ou 697-1945 (rés) M.L.S.
CROWN TRUST
courtier 8-6-77

Trust Royal
Courtier

CENTRE
2 triplex, on demande dans les $30,000. 5 logements disponibles. Chacun excellent revenu. MLS. **Dorothy McNeil 933-2341 ou 487-9560.**
OUTREMONT
Excellente valeur. Cottage en pierre de 5 chambres à coucher, joli jardin. **Suzan Frankel 484-9591 ou 487-9560.**
courtier en immeuble
8-6-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER

FLORIDE
$29,500, 4½ pièces meublées, vente et location, 1,000 pieds de la mer.
Annett Lanoue
334-8336
CANADA PERMANENT
Courtier
6-6-77

TERRES À VENDRE

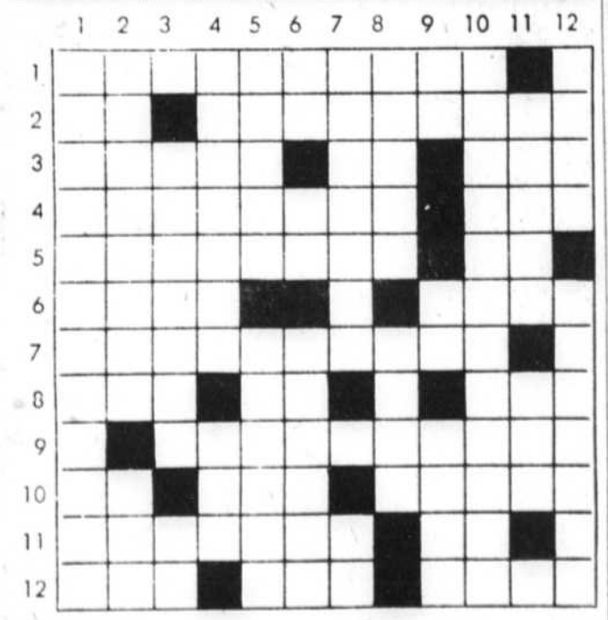
COTEAU DU LAC (Station) Terre à culture environ 150 x 780 arpents, non loin de la Transcanadienne. Beau site pour industrie aussi. Ghyslaine Marchand: 653-7841 ou 653-8959. Trust National, courtier 8-6-77

TERRAINS À VENDRE

A 58 MILLES du pont Champlain, autoroute des Cantons de l'Est, vue superbe, lac privé, plage, truite, 100 x 100 et plus 10 cents le pied, léger comptant, balance terme sans intérêt. Tél: 747-9673 13-6-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Lieu planté de peupliers.
2—Actinium. — Qui a l'esprit changeant.
3—Premier compartiment de l'estomac des ruminants. — Thorium. — Utilisa.
4—Exaltation violente. — Rivière alpestre d'Europe centrale.
5—Formée d'air. — Petit cube.
6—Myriapode. — À moi.
7—Donnerons aux terres un troisième labour.
8—Roi d'Israël. — Charpente du corps humain. — Trois fois.
9—Qui appartient au croupion des oiseaux.
10—Éminence. — Terre entourée d'eau. — Lassitude morale.
11—Officier public qui reçoit et rédige les actes, les contrats, etc. — Deux cents.
12—Ote la vie. — Pluie. — Poète grec de l'époque primitive.

Verticalement

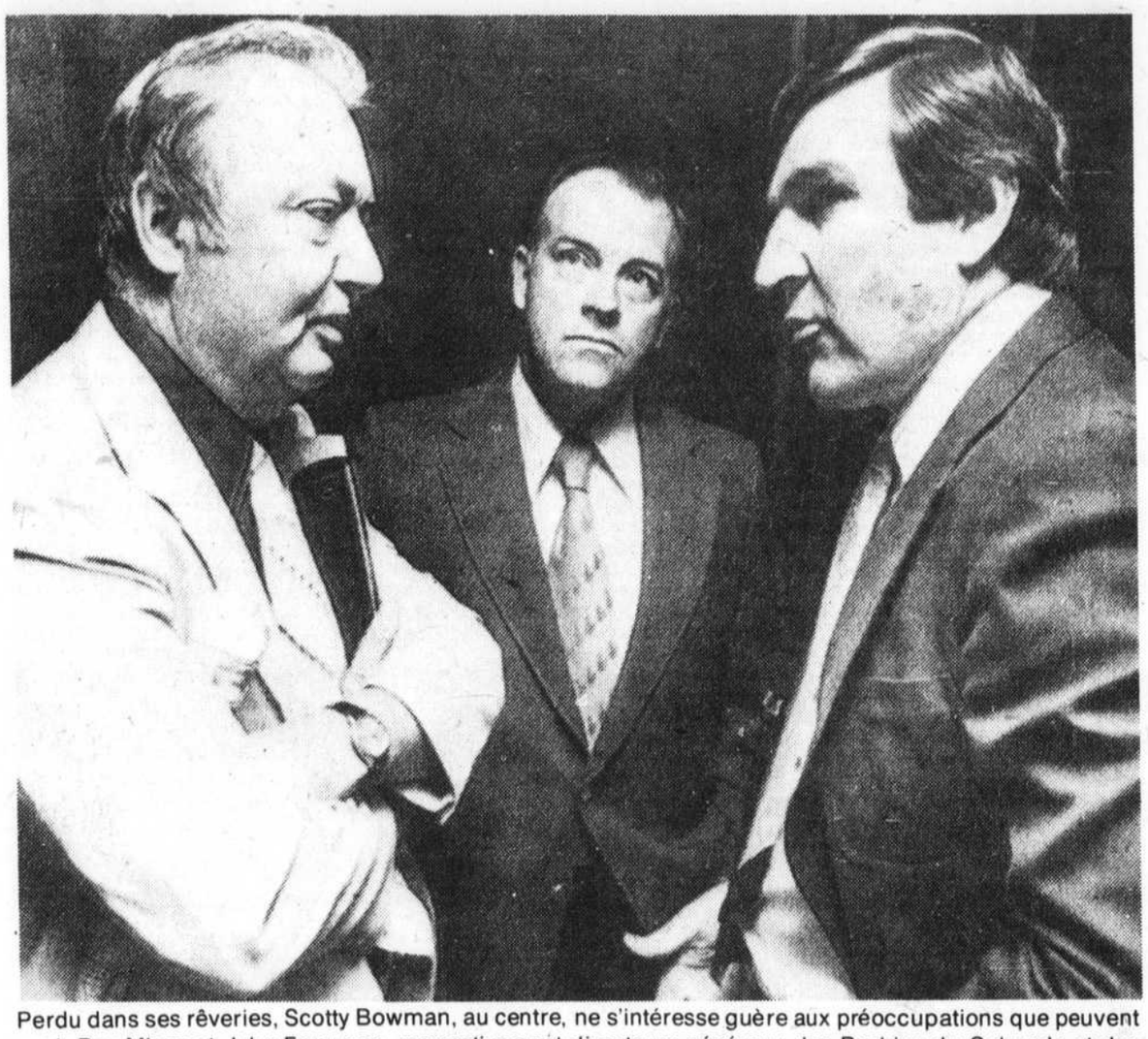
1—De façon parfaite.
2—Rongeur. — Sans consistance.
3—Petit merle. — Tellure.
4—Entier, complet. — Partie aval d'une vallée envahie par la mer.
5—En forme de croissant. — Travailleur asiatique.
6—Dans. — Étain. — Considéra ce qu'il désirait comme capable de se réaliser.
7—Passer un drap à la machine à friser. — Obtenu.
8—Qui nie l'existence de toute divinité. — Céréale.
9—Deux. — Manganèse. — Relatif aux Incas.
10—Qualité de ce qui est équidistant.
11—Lichen filamenteux. — Bienheureux.
12—Évangéliste. — Ver marin.

Solution d'hier



Aux assises de la Ligue nationale

Le "non" de Ballard pourrait faire boule de neige



Perdu dans ses rêveries, Scotty Bowman, au centre, ne s'intéresse guère aux préoccupations que peuvent avoir Ray Miron et John Ferguson, respectivement directeurs généraux des Rockies du Colorado et des Rangers de New York. (Photo CP)

Les assises annuelles de la Ligue nationale de hockey ont débuté hier à Montréal et même si cette première journée de pourparlers n'a pas apporté de solutions précises à des problèmes d'importance, on pouvait sentir que le climat était lourd et que des changements importants se préparaient dans l'ombre.

Le hockey majeur, et la Ligue nationale surtout, connaît des problèmes graves. Plusieurs concessions éprouvent de grandes difficultés financières, le hockey baisse en popularité, le calibre du jeu n'est plus ce qu'il était et la LNH se cherche un nouveau président.

On sait que certaines concessions ne pourront survivre, mais pourtant on parle ouvertement d'accepter certaines concessions de l'Association mondiale, pensant que cela va régler tous les problèmes.

Au cours de cette première journée de délibérations, certains, comme Harold Ballard, président des Maples Leafs de Toronto, ont protesté violemment contre l'acceptation dans la ligue de certains clubs de l'AMH et d'autres, comme Alan Eagleson, directeur-exécutif de l'Association des joueurs de la LNH, ont proposé des changements à l'intérieur même de la ligue, changements qui seraient susceptibles d'améliorer le produit et de ramener certains spectateurs dans les gradins.

Eagleson, qui revient tout juste de l'assemblée annuelle de l'Association des joueurs, avait quelques propositions à formuler, dont plusieurs semblent fort acceptables et qui devraient obtenir l'approbation des gouverneurs plus tard au cours de la semaine.

Eagleson a proposé quelques changements mineurs aux règlements. Il a également proposé deux changements majeurs. Il voudrait tout d'abord que les joueurs aient droit de veto sur tout échange d'un joueur qui porte les couleurs d'une même équipe depuis cinq ans ou d'un joueur qui est dans le circuit depuis 10 ans.

L'autre changement majeur proposé par Eagleson est un réaménagement du circuit en deux sections de neuf équipes. Les équipes seraient alors appelées à jouer moins de matches contre les équipes de l'autre section.

Eagleson a peut-être été critiqué par plusieurs dans le passé à cause de son omniprésence et surtout à cause de sa grande influence auprès des joueurs et de certaines personnes en autorité, mais ses propositions pourraient aider à solutionner certains problèmes majeurs.

"Nous pourrions retrouver de vieilles rivalités naturelles et réduire les frais de transports si Montréal, Toronto, Vancouver, Buffalo, Detroit, St. Louis, Minnesota, Los Angeles et Colorado faisaient partie d'une section, a mentionné Eagleson. L'autre section pourrait bien s'en tirer avec des équipes comme les Islanders, les Rangers, Boston, Chicago, Philadelphie, Atlanta, Washington, Pittsburgh et Cleveland".

Eagleson a mentionné par ailleurs que l'Association des joueurs n'était pas opposée à une expansion qui engloberait les équipes de l'Association mondiale. Il a cependant ajouté que l'association s'inquiétait beaucoup plus des problèmes d'actualité dans la LNH.

"L'expansion n'est qu'un des nombreux problèmes existant dans la LNH. Les joueurs et les propriétaires doivent travailler ensemble pour les solutionner. Des concessions comme Denver, Cleveland et St. Louis sont en danger et une centaine d'emplois pourraient être perdus si ces concessions fermaient leur porte. Ce n'est pas en créant 100 emplois nouveaux qu'on solutionnera le problème de façon définitive".

Ballard, qui dirige une des plus vieilles concessions de la LNH et qui a souffert de la venue de l'AMH, est totalement opposé à ce que les gouverneurs acceptent des équipes de la ligue rivale. Il prétend même qu'il n'est pas le seul à penser ainsi.

"D'après ma petite enquête personnelle, au moins sept propriétaires sont opposés à la venue de certaines équipes de l'AMH, a mentionné Ballard. On ne devrait pas s'associer en affaires avec des gens qui ont tenté de nous torpiller. L'AMH a volé aux Leafs 18 joueurs en plus de venir cueillir nos joueurs juniors sans demander la permission. L'AMH est dans une condition déplorable présentement et nous avons nos propres difficultés avec quatre ou cinq équipes dans notre propre circuit. Je parle comme un homme d'affaires. Les équipes qui veulent quitter l'AMH abandonnent leurs partenaires. Je ne voudrais jamais être associé à ces gens-là".

Ballard reconnait que plusieurs équipes de LNH connaissent beaucoup de difficultés et il prêt à les aider si les autres propriétaires y consentent également.

"Les Islanders de New York ont bâti une concession excellente en gardant leurs choix au repêchage. Maintenant, il est très difficile d'obtenir des billets pour les matches locaux des Islanders. Avec quelques bons joueurs en plus, certaines concessions pourraient remonter la pente. Je suis prêt à céder mes troisième et quatrième choix aux repêchage aux équipes plus faibles à conditions que les autres équipes fassent de même".

L'équipe d'étoiles

MONTRÉAL (d'après PC) — Cinq Canadiens ont été désignés hier soir pour faire partie des deux équipes d'étoiles de la Ligue nationale de hockey.

La première équipe est formée du gardien de but Ken Dryden, du défenseur Larry Robinson, de l'ailier droit Guy Lafleur et de l'ailier gauche Steve Shutt, tous des Canadiens, et du centre Marcel Dionne des Kings de Los Angeles ainsi que du défenseur Borge Salming des Maple Leafs de Toronto.

Dans la deuxième équipe on retrouve le défenseur Guy Lapointe, des Canadiens, le gardien de but Rogatien Vachon des Kings, le défenseur Denis Potvin des Islanders de New York, le centre Gilbert Perreault des Sabres de Buffalo, l'ailier droit Lanny McDonald du Toronto et l'ailier gauche Richard Martin des Sabres.

C'est la première fois depuis 1958 que quatre joueurs des Canadiens font partie de la première équipe d'étoiles.

4e victoire consécutive

Les Expos triomphent des Braves

MONTRÉAL (PC) — Limités à cinq coups sûrs par le droitier Jackie Brown, les Braves d'Atlanta se sont inclinés par 4-2 devant les Expos de Montréal, hier soir, dans une rencontre de la Ligue nationale de baseball.

Brown, qui a porté son palmarès à deux victoires contre quatre défaites, a tenu les frappeurs des Braves en échec pendant cinq manches deux tiers, avant d'accorder un simple à Barry Bonnell.

Gary Carter a procuré les devants aux Expos en deuxième manche avec son 16ème circuit de la saison. Larry Parrish a ensuite profité d'une erreur du troisième-but Junior Moore pour gagner le deuxième coussin et a croisé le marbre sur un simple de Brown. Il s'agissait pour ce dernier d'un premier coup sûr depuis 1971, époque à laquelle il portait l'uniforme des Senators de Washington, de la Ligue américaine.

Parrish a entrepris la quatrième manche avec un double et, deux retraits plus tard, a marqué sur un simple de Dave Cash. Kay Leon s'est présenté au monticule pour Atlanta et a donné des buts sur balles à Chris Speier et Ellis Valentine avant d'atteindre Tony Perez avec trois coussins occupés.

Les Braves ont répliqué à la huitième avec un simple d'un point de Bonnell. Après deux retraits à la neuvième, Biff Pocoroba a cogné son quatrième circuit de l'année.

Ailleurs dans la Ligue nationale, Rick Reuschel a bien lancé pendant 6 1-3 manches et Bruce Sutter a enregistré son 16e gain préservé alors que les Cubs de Chicago ont vaincu les Dodgers de Los Angeles 3-1.

Reuschel a dû céder sa place à Sutter après un retrait dans la 7e manche.

Il venait de retirer 16 rivaux de suite avant de commencer la 7e avec une avance de 2-0. Il a retiré un premier rival au bâton, mais une erreur, suivie d'un simple et d'un lancer erratique ont procuré leur seul point aux Dodgers.

Puis Reuschel a suivi avec un but sur balles et Sutter s'est amené pour mettre fin à la menace avec deux retraits d'affilée avant de limiter les Dodgers à un seul coup sûr pendant le reste du match.

Les Cubs ont marqué deux points dans la 3e manche, puis ont profité d'une erreur pour compléter leur total dans la 7e.

À Pittsburgh, Darrell Evans et Mike Sadek, en soutirant chacun un double d'un point au lanceur de relève Rich Gossage, en 12ème manche, ont procuré aux Giants de San Francisco une victoire de 3-1 contre les Pirates de Pittsburgh.

Après un retrait à la 12ème, Gery Thomasson a obtenu un but sur balles et a croisé le marbre sur le double d'Evans vers la gauche. Sadek a suivi avec un double vers la droite.

Gossage a subi sa deuxième défaite en six parties tandis que Gary Lavelle, qui a terminé le match pour les Giants, a récolté sa cinquième victoire, contre deux revers.

baseball

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 7, St-Louis 5
Cincinnati 14, Houston 4
San Francisco 10, Atlanta 9
Pittsburgh 5, Chicago 4
Los Angeles 4, San Diego 2
New York 6-3, Philadelphie 5-2

Hier
Los Angeles à Chicago
Atlanta à Montréal
Houston à Philadelphie
San Francisco à Pittsburgh
Cincinnati à New York
San Diego à St-Louis

Aujourd'hui
Los Angeles, John (6-2) à Chicago, Burris (7-5), 13 h 35
Atlanta, Messersmith (4-1) à Montréal, Rogers (7-4), 19 h 35
Houston, Bannister (1-5) à Philadelphie, Lonborg (1-0), 19 h 35
San Francisco, Barr (6-5) à Pittsburgh, Candelaria (7-1), 19 h 35
Cincinnati, Billingham (6-3) à New York, Koosman (4-5), 20 h 05
San Diego, Jones (4-5) à St-Louis, Dierker (1-1), 20 h 35

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Trillo, Chi.	165	61	.370
Parker, Pgh	193	70	.363
Ontiveros, Chi.	144	47	.326
Simmons, SL	166	54	.325
Rose, Cin.	194	63	.325
Smith, LA	171	55	.322
Luzinski, Pha	158	50	.316
Baker, LA	181	57	.315
Valentine, Mlt	176	55	.313
Brock, SL	154	48	.312

Circuits
Cey, Los Angeles, 14; Burroughs, Atlanta, Smith, Los Angeles, chacun 13.

Points produits
Cey, 51; Burroughs 44.

Lanceurs (6 décisions)
Denny, St. Louis, 7-0, 1.000; Candelaria, Pittsburgh, 7-1, .875.

Ligue Américaine

Dimanche
New York 8, Chicago 6
Boston 5, Minnesota 1
Kansas City 4, Baltimore 3
Toronto 7, Oakland 3
Seattle 6, Cleveland 1
Texas 7, Milwaukke 6
Californie 5, Detroit 1

Hier
New York à Texas
Boston à Kansas City
Chicago à Minnesota
Baltimore à Milwaukee
Cleveland à Oakland
Detroit à Californie

Aujourd'hui
New York, Figueroa (6-3) à Texas, Briles (2-2), 20 h 30
Boston, Jenkins (5-5) à Kansas City, Bird (2-1), 20 h 30
Chicago, Barrios (5-3) à Minnesota, Holly (2-2), 20 h 30
Baltimore, Grimsley (6-3) à Milwaukee, Augustine (6-6), 20 h 30
Détroit, Rozema (5-2) à Seattle, Abbott (2-5), 22 h 30
Toronto, Vukovich (2-4) à Californie, Simpson (3-4), 22 h 30

Les meneurs
(parties d'hier non comprises)

	pb	cs	moy.
Carew, Min	200	75	.375
Bailor, Tor	141	49	.348
Fisk, Bos	168	57	.339
Bostock, Min	179	60	.335
Soderholm, Chi	144	48	.333
Singleton, Bal	143	47	.329
Hisle, Min	187	61	.326
Chalk, Cal	157	51	.325
A. Woods, Tor	130	42	.323
Poquette, KC	127	41	.323

Circuits
Zisk, Chicago, 15; Nettles, New York, 13.

Points produits
Hisle, Minnesota, 47; Rudi, Californie, 42.

Lanceurs (6 décisions)
Tanana, Californie, 9-2, .818; Castro, Milwaukee, Alexander, Texas, chacun 6-2, .750.

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	30	18	.625	—
PITTSBURGH	29	18	.617	½
ST. LOUIS	28	22	.560	3
PHILADELPHIE	26	23	.531	4½
MONTRÉAL	21	28	.429	9½
NEW YORK	21	30	.412	10½

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	36	16	.629	—
CINCINNATI	25	25	.500	10
SAN DIEGO	25	31	.446	13
HOUSTON	22	30	.423	14
SAN FRANCISCO	22	30	.423	14
ATLANTA	20	34	.370	17

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	28	22	.560	—
NEW YORK	29	23	.558	—
BOSTON	27	23	.540	1
MILWAUKEE	26	27	.491	3½
CLEVELAND	22	25	.468	4½
DETROIT	20	28	.417	7
TORONTO	20	30	.400	8

Section Ouest

	g	p	moy.	diff.
MINNESOTA	31	20	.608	—
CHICAGO	28	21	.571	2
TEXAS	24	23	.511	5
CALIFORNIE	25	24	.510	5
OAKLAND	25	26	.490	6
KANSAS CITY	24	25	.490	6
SEATTLE	22	34	.393	11½

Le joueur de la semaine

Rogers en vedette

NEW YORK — Le lanceur droitier Steve Rogers, des Expos de Montréal, qui a réussi vendredi dernier un match d'un coup sûr, a été nommé le joueur par excellence de la semaine dernière dans la Ligue nationale de baseball. Rogers, qui avait permis aux Expos de battre les Cardinals de Saint-Louis 2-0 et qui avait réussi 10 retraits sur des prises, avait porté sa fiche à 7-4. Il mène présentement la Ligue nationale pour le nombre de manches lancées, 108, les matches complets, huit, et le plus grand nombre de retraits au bâton, soit 83. Il a également l'excellente moyenne de 1.92 point mérité.

●

VIENNE (AFP) — Le nageur sud-africain Jonty Skinner, détenteur du record mondial du 100m. nage libre ne pourra probablement pas participer, les 18 et 19 juin, au "tournoi des nations" organisé à Vienne, le ministère autrichien des Affaires étrangères ayant signifié à la fédération autrichienne d'appliquer pleinement la résolution de l'ONU 31/6 f sur "l'apartheid et le sport".

Dans ce contexte, le quotidien viennois "Die Presse" doute cependant du bien fondé d'une telle mesure dans le cas de Skinner qui, rappelle-t-il, vit aux États-Unis et dont le record a récemment été homologué par la fédération internationale de natation à Tokyo.

●

BOWLUS, Minnesota (AFP) — Le boxeur américain Rodney Bobick, frère aîné du "grand espoir blanc" Duane Bodick, s'est tué dans la nuit de dimanche à lundi dans un accident d'automobile près de sa ville natale de Bowlus, dans le Minnesota. La voiture de Bobick, qui était âgé de 25 ans, a percuté un poteau télégraphique de plein fouet. Le boxeur est mort peu après l'accident. Il était seul à bord. Poids lourd professionnel depuis 1972, Rodney Bobick, moins connu que son frère, comptait 38 victoires et sept défaites à son palmarès. Il avait récemment été le sparring-partner de Mohamed. Ali, champion du monde des poids lourds.

●

NEW YORK — Les White Sox de Chicago auront le premier choix lors du repêchage des agents libres amateurs qui se déroulera aujourd'hui. Les White Sox avaient également eu le premier choix en 1971, mais ils sont la seule équipe à ne pas avoir réussi à faire parapher un contrat à leur premier choix depuis les 12 années d'existence de ce repêchage.

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS
MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444, rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal-Québec
R.V. Barnett, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A. — M. Gamerand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à: St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori - Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
3901, Jean Talon Ouest, Suite 214
Montréal, Qué. H3R 2G5
Tél. (514) 731-7851

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Pomier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Édifice Le Cherrier
suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montreal - Sept-Iles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays.

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Vèleneuve, C.A.
Jean-Real Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation Internationale Douglas Fox Kidsons International

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Manville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à: Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés: Québec, Levis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2J4 879-9050

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
5340, 1ère Avenue
Charlesbourg, Québec G1H 2V4
(418) 623-5421

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Pineault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D'Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
7708, rue Édouard, LaSalle
H8P 1T2
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tyfer, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Alan B. Chandler, C.A.
Gerald A. Slan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Danchman, C.A. — Bram D. Levine, C.A.
Morris L. Fogelbaum, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Washington présente à la Cour d'appel un dossier étonnamment pro-Concorde

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement fédéral américain a présenté à la cour d'appel de New York un dossier étonnamment pro-Concorde, affirmant que l'interdiction du supersonique franco-britannique à l'aéroport Kennedy est "malheureuse et malavisée" et pourrait être en outre discriminatoire, dilatoire, arbitraire et déraisonnable.

La vigueur de ces adjectifs a surpris car depuis le matin, la presse New-Yorkaise affirmait que le dossier du gouvernement reconnaîtrait à l'autorité portuaire le droit d'interdire le Condorde. Cette fuite était exacte, car l'attorney du gouvernement M. James Moorman, a reconnu le droit d'un propriétaire d'un d'aéroport de refuser un appareil pour des raisons de bruit. Mais, ajoute-t-il, ce droit doit s'appliquer "d'une manière raisonnable et qui ne soit pas injuste ou discriminatoire".

Et c'est là que le gouvernement attaque énergiquement l'attitutde de l'Autorité portuaire de New York. Il lui reproche de ne pas avoir appliqué sa résolution de mars 1976 prévoyant une décision sur le droit d'atterrissage du Concorde à Kennedy Airport après l'étude des données obtenues durant les six premier mois d'exploitation sur l'aéroport international de Washington.

Le long document de 27 pages, bourré de références à la jurisprudence, reproche en outre à l'autorité portuaire de ne fournir aucune raison pour justifier son interdiction du Concorde. "Nous pensons donc que les pouvoirs de propriétaire de l'autorité portuaire pourraient avoir été appliqués de manière discriminatoire et, en outre, dilatoire, arbitraire et déraisonnable", dit-il. Il affirme que si la Cour annule l'interdiction d'atterrir imposée au Concorde, cela "serait conforme à la politique du gouvernement qui est de mener des essais équitables à la fois aux aéroports Kennedy et Dulles".

C'est le juge Irving Kaufman, président de la Cour d'appel du district de New York, devant qui l'autorité portuaire à fait appel d'une décision de première instance déclarant illégale son interdiction du Concorde, qui avait demandé au gouvernement de présenter ce dossier en "ami de la cour". Il avait précisément posé trois questjons à l'administration: le gouvernement fédéral a-t-il le droit d'empêcher l'autorité portuaire d'interdire le Concorde, la décision d'autoriser temporairement le Concorde aux États-Unis s'appuie-t-elle sur ce droit, l'attitude des autorités new-yorkaises viole-t-elle les traités internationaux.

Sur les deux premiers points, le gouvernement fédéral estime que "l'autorité locale a le droit de réglementer les niveaux de bruit sur un aéroport", ce qui donne en apparence raison à l'autorité portuaire. Mais il accuse clairement les gérants de l'aéroport Kennedy d'avoir fait un mauvais usage de ce droit, de priver les États-Unis d'une expérience unique dans l'étude de l'impact du Concorde sur l'environnement et de mettre en danger leurs relations avec leurs alliés. Il faut donc que le Concorde puisse atterrir à Kennedy pendant une période d'essai de 16 mois et que la décision du tribunal de première instance soit confirmée, estime l'administration fédérale.

Sur le troisième point, le dossier ne se prononce pas. Il affirme en effet qu'une prise de position sur la question des traités internationaux risquerait de nuire aux négociations pour le renouvellement des accords américano-britanniques sur les transports aériens qui se déroulent actuellement. Il ajoute que la décision du tribunal de première instance, rendue le mois dernier par le juge Milton Pollack, ne traitait pas de cet aspect du problème.

Le dossier souligne néanmoins que la "bonne volonté" des partenaires est indispensable pour la bonne santé des transports aériens internationaux. Il rappelle que le président Carter a affirmé aux gouvernements de Grande-Bretagne et de France son désir de régler l'affaire Concorde "d'une manière qui reflète l'étroite amitié entre nos pays". La décision de l'autorité portuaire ne reflète pas cet esprit et est par conséquent "malheureuse et mal avisée", dit-il.

L'autorité portuaire répondra demain aux arguments du gouvernement en remettant elle aussi un dossier au juge Kaufman, de même d'ailleurs que les compagnies Air France et British Airways qui, elles, mettront certainement l'accent sur le droit international. Le juge fera connaître ensuite sa décision qui, si elle était favorable au Concorde, donnerait au supersonique la possibilité de desservir New York sans clôture.

Les deux Viking n'ont pu percer le mystère

WASHINGTON (AFP) — Malgré plusieurs mois d'analyses faites à la surface de mars, les deux sondes américaines Viking n'ont pas répondu à la question de savoir s'il existe ou non une certaine forme de vie sur la planète rouge.

Les laboratoires biologiques des deux sondes ont été arrêtés définitivement cette semaine, sans avoir permis de déterminer si le sol de Mars recelait ou non des organismes vivants ou morts.

Un porte-parole du Centre spatial de Pasadena (Californie), d'où la mission est contrôlée, a souligné que "la majorité des chercheurs pensent que les sondes n'ont pas détecté de vie dans les échantillons de sol analysés". Une minorité reste toutefois de l'avis opposé.

Viking-I et Viking-II se sont posées respectivement à la surface de Mars les 20 juillet et 3 septembre 1976, la première dans le bassin Chryse, la seconde dans Utopia Planitia.

Dès l'atterrissage de chacune des deux sondes, le succès de la mission s'annonçait complet: tous les instruments, à une ou deux exceptions près, fonctionnaient parfaitement et le bras mécanique de chaque Viking commençait à ramasser des échantillons de sol et à les placer dans les laboratoires biologiques, trois pour chaque sonde.

Très rapidement les résultats des expériences plongeaient les responsables de la mission dans l'embarras. Si certains pouvaient laisser penser que des êtres vivants respiraient dans les petits laboratoires, les autres faisaient rejeter l'idée de la présence d'une vie actuelle ou passée.

Une chose seulement était sûre: les réactions chimiques ou autres obtenues étaient surprenantes pour tous les spécialistes.

M. Don Devincenzi, directeur de la division de biologie extra-terrestre de la NASA, a récemment souligné que les théories selon lesquelles on aurait observé des phénomènes uniquement chimiques sont sérieuses, mais ne sont pas corroborées par tous les résultats des expériences.

Et si toutes ces recherches échouent, les partisans de la théorie de la vie pourront toujours se dire que les sondes n'ont exploré qu'une infime portion de Mars et que le reste de la planète est peut-être peuplé. Ou ils attendront que les caméras des Viking, qui continuent de transmettre des photos, saisissent sur le vif un animal en quête d'eau ou de nourriture...

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
No: 500-05-011142-773

AVIS

AVIS vous est donné que le quinze juillet mil neuf cent soixante-dix-sept, une requête sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, Division de Pratique, chambre 2.16 à neuf heures trente de l'avant-midi (9:30 a.m.) aux fins de présenter une requête en prescription trentenaire par A.B.C. REALTY CORP. vs LA BANQUE DU PEUPLE et la Succession de CHARLES HENRI LETOURNEUX, contre le lot 8-Ptie 470 du Village Incorporé d'Hochelaga, requête en date du trente mai mil neuf cent soixante-dix-sept.

Francine Jasmin, Notaire.

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
500-05-010164-778

AVIS

AVIS vous est donné que le quinze juillet mil neuf cent soixante-dix-sept, une requête sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, division de Pratique, chambre 2.16 à neuf heures trente de l'avant-midi (9:30 a.m.), aux fins de présenter une requête en prescription trentenaire par M. PAUL LALLO, Dame ANDREE LIPPE, épouse de M. PAUL LALLO, M. JEAN JACQUES LUSSIER et Dame MICHELLE LAUZON vs M. ARTHUR DeGUISE et M. J. LAURENT COTE, contre le lot 61-237-24 Paroisse de Montréal, requête en date du dix-huit mai mil neuf cent soixante-dix-sept.

Francine Jasmin, Notaire.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-069669-772
DAME LOUSSAYK VARZABETIAN
Requérante
-vs-
PANAYOTTE KALPAKIAN
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Panayotte Kalpakian est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 1er juin 1977

Registraire

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500-12-069774-770
SARINA WERTHWEIN
Requérante
-vs-
WILLIAM WHEATLEY
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé William wheatley est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 1er juin 1977

Registraire

BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT
5311, avenue du Parc
Montréal, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mai, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES FOURRURES INTER INC. INTER FURS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26ième jour de mai 1977, sous le numéro 2783970. Ce 31ième jour de mai, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

AVIS

AVIS est donné par les présentes que EMMANUEL CHARLES PIERRE RIVEST, domicilié à 7841 De Nantilly, dans la Ville D'Anjou, District de Montréal, a l'intention de présenter une demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom de EMMANUEL CHARLES PIERRE RIVEST en PETER RIVERS.

Daté à Montréal, ce 1er juin, 1977.

TANNY & PRICE
PROCUREURS DU REQUERANT

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 31 mai, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Charles Haefelfinger et Serge Haefelfinger et Berthe Haefelfinger faisant affaires ensemble et partenaires sous la raison sociale PRECISION DIGITAL ENRG. - DIGITAL PRECISION REG'D a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de juin 1977, sous le numéro 2785878. Ce 3e jour de juin 1977.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis, est donné conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec qu'un contrat en date du 1 juin, 1977 dans lequel B & C TILE LTD. a vendu, cédé et transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs, à OLYMPIA & YORK DEVELOPMENTS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 juin, 1977 sous le numéro 2786242.

MONTREAL, le 3 juin 1977
SHAPIRO, GREEN & BEINHAKER
Procureurs de Olympia & York Developments Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 500-43-000214-77

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

MLLE X, requérante pour l'adoption de Patricia Laroche

AVIS A:
M. Michel Laroche, présentement d'adresse inconnue.

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption pour l'enfant Patricia Laroche sera présentée devant l'un des juges siégeant en chambre 100A de cette Honorable Cour de Bien-Etre Social, au 410 est, rue Bellechasse, en les cité et district de Montréal, jeudi le 14 juillet 1977 à 10:00 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu.

VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE.

MONTREAL, le 31 mai 1977.

JOHANNE DES LONCHAMPS
Procureur de la requérante.

Prenez avis que Autobus Centre-Sud Ltée., 1020, rue Fernand Rancourt, Cap-Rouge, P.Q. s'adressera à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis spécial l'autorisant à donner un service de transport aéroportuaire par autobus de catégorie régulière entre Québec et l'aéroport de Mirabel avec arrêts à Ste-Foy, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Berthierville et Repentigny via la route 138 et les autoroutes 40, 640 et 15 comprenant chaque jour trois (3) départs de Québec à 7 h 45, 12 h 45 et 17 h 45 et trois (3) départs de Mirabel à 12 h 45, 17 h 45 et 22 h 45 plus un départ supplémentaire les samedis et dimanches de Québec à 1 h 45 et de Mirabel à 7 h 15. Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec 585, boul. Charest, est, Québec.

Guy Marcotte
Procureur de la requérante

1ère publication: 6 juin 1977
2e publication: 7 juin 1977
3e publication: 8 juin 1977

"DAME EVA WALDBURG, ménagère, résidant dans les Cité et District de Montréal, épouse de ISTVAN DARAI, résidant dans les mêmes Cité et District, procédera à l'audition de son action en séparation de biens à la Cour Supérieure de Montréal, après l'expiration du délai de quinze (15) jours."

AVIS

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code civil, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de GUY VADNAIS INC. ayant sa seule place d'affaires en la Ville de Saint-Laurent, en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 11 décembre 1974, a été enregistré à Montréal le 12 décembre 1974 sous le numéro 2569254.

Banque Canadienne Nationale

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 26 de la loi des pouvoirs spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de fidéicommis comportant hypothèque, privilège, nantissement, cession et transfert, exécuté par Shawntex Fabrics Ltd, devant le notaire Abraham Polger, le 25 mars 1976, sous le numéro 5959 et enregistré au bureau du Registraire de la division d'enregistrement de Montréal, le 9 avril 1976, sous le numéro 2681784 (laquelle garantie s'étend aux dettes, droits et réclamations en faveur de Shawntex Fabrics Ltd en plus d'autres biens et actifs de la dite Compagnie) est devenue exécutoire.

MICHAEL S. PESNER
Fidéicommissaire pour Shawntex Fabrics Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-069810-772
Edith Potter, épouse de Arthur Morissette des Cité et District de Montréal,
requérante
-vs-
Arthur Morissette, rentier, d'adresse inconnue,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Arthur Morisette est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours, suivant la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention au bureau d'enregistrement des divorces de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, 2 juin 1977
Me Larry H. Gitman,
Suite 410,
1010 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H3B 1G2.
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

TRANSFERT — REGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que YVON BOUCHARD EXPRESS INC., 5760 rue Garnier, Montréal, P.Q. détenteur du permis no/ 135-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de céder la partie de son permis qui se rapporte au déménagement, soit la section B du permis ainsi que les clauses B1, B2, B3, B4, B5 et B6, à Emballage et Déménagement International Inc., 10555 Henri-Bourassa O., Ville St-Laurent, P.Q. qui détient déjà le permis 23559-V. De plus, la requérante-cessionnaire demande à la C.T.Q. de fixer les taux tels qu'ils apparaissent au dossier ou tout autre taux qu'elle jugera approprié.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère PUBLICATION: le 6 juin 1977
2ème PUBLICATION: le 7 juin 1977
3ème PUBLICATION: le 8 juin 1977
SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que LES PUBLICATIONS SEPT-JOURS INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 24ème jour du mois d'octobre 1969 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 5ème jour du mois de novembre 1969 sous le numéro 2173995. Daté à Montréal, Qué. ce 27ème jour du mois de mai, 1977. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-020988-775
J.-CLAUDE NOLIN
Demandeur
-vs-
DEESSE DEVELOPMENT LIMITED
Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est enjoint à DEESSE DEVELOPMENT LIMITED, à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication.

Montréal, le 31 mai, 1977
Jean CLaude Nolin, avocat, C.R.
240 ouest, rue St-Jacques, suite 201
Montréal H2Y 1M4

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-009096-775
DAME DOLORES NOLET-ARIAL; CLAUDE ARIAL; DIANE ARIAL;
Demandeurs
-C-
DENIS JACQUES ET YVES LAROUCHE
Défendeurs

ORDONNANCE

Il est, par les présentes, ordonné au défendeur, Denis Jacques de comparaître personnellement ou par le ministère de son procureur, au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, et ce, dans un délai de trente (30) jours à compter de la première publication du présent ordre dans: "LE DEVOIR & THE GAZETTE". Prenez avis qu'une copie du bref et de la déclaration a été déposée au dit Greffe à votre intention.

BUREAU DU PROTONOTAIRE
MONTREAL, LE 25 MAI 1977.
(S) CLAUDE DUFOUR
P.A.C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-061608-776

ANDRE MICHAUD, résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal
demandeur
-vs-
JEAN-GUY DROLET, résidant anciennement au 23 rue Meunier, Apt 3, Hull, Québec, présentement de lieux inconnus.
défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-GUY DROLET, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et Déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
Montréal, le 6 juin, 1977

MES PAGE DUCHESNE RENAUD
DESMARAIS & PICARD
500 Place D'Armes,
Suite 2260, Montréal, P.Q.
Procureurs du demandeur

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidéi commis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par GARWOOD DESIGNS LIMITED - DESSIN GARWOOD LIMITEE et JOHN SWIDLER comme fidéicommissaire devant le notaire Arnold Isaacson le 29 mars 1976 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 17 mai 1976 sous le numéro 2691488 est devenue exécutoire.

MONTREAL, le 2 juin 1977
JOHN SWIDLER
FIDEICOMMISSAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 705-12-000-600-77
DONALD ST-CYR, demeurant et résidant au 300, Grande Côte Ouest, Lanoraie, district de Joliette,
partie requérante,
-vs-
DAME HELENA OLCHA, d'adresse inconnue,
partie intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, Dame Hélène Olcha, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette à son intention. PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLIETTE, ce 18 mai 1977
Nicole Bourdon
REGISTRAIRE
Mes Landreville & Bourduas,
348, rue Notre-Dame,
Joliette.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

TRANSFERT — REGLEMENT 2 (1976)
ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que M. JOHN MATHIES de la Ville de Burlington, Ontario, qui contrôle JUMBO MOTOR EXPRESS LIMITED dont le siège social est à St-Jean, N.B. et ayant une place d'affaires au 200 rue St-Jacques, Mtl., détentrice du permis no: 20482-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer le contrôle de cette compagnie à John Donoval. Ladite compagnie est constituée de 14,343 actions communes lesquelles représentent toutes les actions émises du capital-actions autorisé. Le tout est sujet à l'approbation de la C.T.Q. en conformité de l'article 39 de la Loi.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère publication: le 6 juin 1977
2ème publication: le 7 juin 1977
3ème publication: le 8 juin 1977
SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

Avis est par les présentes donné que le 27e jour de janvier 1977, sous le no: 2576299, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Province de Québec, Montréal, Qué. un contrat de vente, cession et transport par Mundis International Importing and Exporting Ltée, à la Banque de Nouvelle Ecosse, une banque canadienne à Charte, de l'universalité des créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite firme.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571D du Code Civil de la Province de Québec. Ce 3e jour de juin 1977.

La Banque de Nouvelle-Ecosse.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE TROIS-RIVIERES

COUR SUPÉRIEURE
"En faillite"

Cour no: 400-11-000044-77
Ottawa No 011575

Dans l'affaire de la faillite de:
Camil BELIVEAU, vendeur
1575, boul. Rathier
Trois-Rivières, Qué.

Avis est par les présentes donné que Camil BELIVEAU, vendeur, de Trois-Rivières, Qué., a fait une cession le 31e jour de mai 1977, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16e jour de juin 1977, à 2 heures de l'après-midi, à l'Edifice Trust Royal, 1300, rue Notre-Dame, 2e étage, à Trois-Rivières, dans la province de Québec.

Daté de Victoriaville, Qué., ce 2e jour de juin 1977.

JEAN ROY, C.A.,
Syndic.

Bureaux du syndic:
142, rue Notre-Dame est
Victoriaville, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Permis 12238-V
Roberval Express Limitée
Chambord,
Cté Lac St-Jean, Québec
requérante

Avis est donné que Roberval Express Limitée s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CONTRAT — VEHICULES ISOTHERMES

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière Beaudette) à Montmagny, Rivière-du-Loup, Mont-Joli, Carleton, Newport, Chandler et Gaspé, pour le transport, par véhicules isothermes, de viandes, viandes suspendues, charcuterie, produits de salaison, oeufs, beurre, fromage, margarine, crème végétale, substituts de ces produits, produits de salaison cuits, fumés ou en conserve, graisses végétales, et substituts, fruits et légumes congelés, pour le compte de Canada Packers Limited, et retour avec marchandises avariées ou refusées.

Durée du permis 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la première publication du présent avis.

1ière publication 7 juin 1977
2ième publication 8 juin 1977
3ième publication 9 juin 1977

Corbeil & Dufresne,
Procureurs de la requérante.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 avril, 1977 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à W. L. M. Holding Corporation a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ième jour de mai 1977, sous le numéro 2780876. Ce 24ième jour de mai, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 mai, 1977, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Marceau Industrial Sales & Services Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 16ième jour de mai 1977, sous le numéro 2780875. Ce 24ième jour de mai, 1977. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1TA-330-01-001
Aménagment de La Grande Rivière

Fourniture et installation de blindages de conduites forcées LG-3

Date de fermeture: le 2 août 1977 à 15:30 heure de Montréal.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $50. pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $430,000. est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement

Pour information
appeler 844-3741 poste 308

Hydro-Québec

Séance d'information concernant la construction d'un centre administratif et de service pour la région Montmorency à Québec

Les personnes, sociétés, corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui seraient intéressées à construire le centre administratif et de service Montmorency de l'Hydro-Québec à Lebourgneuf dans la ville de Québec, selon la formule de bail emphytéotique, sont invitées à une séance d'information qui sera tenue le mardi 14 juin 1977, à 14 heures 30, à l'hôtel Holiday Inn, Rond-Point Sainte-Foy, près du pont Pierre Laporte.

Ce bâtiment d'une superficie totale brute de près de 450 000 pi² (42 000 m²), comprendra 100 000 pi² d'espaces à bureaux, 150 000 pi² d'ateliers et magasins, 83 000 pi² d'entrepôts et remises et d'autres espaces dépassant 100 000 pi². Ce projet comprendra également des aménagements extérieurs et paysagers. La superficie totale brute de la propriété de l'Hydro-Québec est de 2 245 917 pi² (208 653 m²).

Le but de cette rencontre est d'informer les personnes intéressées sur la nature du projet dans son aspect technique, aussi bien que dans la formule financière proposée. Cette séance d'information est préalable à la parution d'appel d'offres public.

Pour des raisons pratiques, le nombre de personnes représentant un groupe sera limité à trois (3).

Michel-André Demers
Secrétaire de la Commission

Hydro-Québec
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal H2Z 1A4

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1KA 650-01-001

Aménagement de La Grande Rivière
Exploitation et entretien de diverses installations à Caniapiscau, distribution de carburant

Date de fermeture: 28 juin 1977
à 15 h 30 heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de $50.00 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19ème étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de $1,000,000. est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.

Pour information
appeler 844-3741 poste 308

La Voie maritime
Transports Canada

The Seaway
Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées "SOUMISSION POUR LE CONTRAT No 12-1517" relativement au:

PEINTURAGE DES MURS
TUNNEL DE BEAUHARNOIS (1977),
VOIE MARITIME, RÉGION DE L'EST

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 312, Écluse de Saint-Lambert, B.P. 97, Saint-Lambert, Québec, J4P 3N7, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le mardi 21 juin, 1977. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00, montant qui sera remboursable sur réception desdits documents.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans lès documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire,
L.E. Béland.

L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT,
OTTAWA, le 7 juin 1977.

VILLE DE MONTRÉAL

Rôles d'améliorations locales

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville, que les rôles de cotisations pour la construction d'égoûts, de pavages de ruelles et de trottoirs aux endroits suivants ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, Service des Finances, suite 15 de l'Hôtel-de-Villle, 275 rue Notre-Dame est, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées conformément à l'article 1048 de la Charte de la Ville, jusqu'à jeudi le 23 juin 1977 à 15.00 heures.

ÉGOÛTS		
Marie-Rollet	Rue	D'un point situé à l'ouest de l'ave de Bois-de-Boulogne à l'ave Marcellin-Wilson.
Poncet	Rue	D'un point situé à l'ouest de la rue Jacques-Bizard à l'ave Marcellin-Wilson.
PAVAGE		
La Ruelle		Sise à l'est de la 10ème Avenue et s'étendant de la rue d'Hérelle à la rue Deville.
TROTTOIRS		
Old Orchard (2 côtés où requis reconstruction)	Ave	Entre le boul. de Maisonneuve et la rue Sherbrooke.
Peel (côté est, reconstruction)	Rue	De la rue Sherbrooke vers le sud.

Les contribuables ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles devront produire ces plaintes le ou avant la date ci-dessus mentionnée et le jeudi le 23 juin 1977, à 15.00 heures en son bureau, Service des Finances, suite 15 de l'Hôtel-de-Ville, 275 rue Notre-Dame est, le soussigné entendra les intéressés au sujet desdites plaintes.

Le Directeur des Finances
Fernand Denis, c.a.

Cabinet du Directeur des finances
Hôtel de Ville
Montréal, le 7 juin 1977.

Un gros client attendu à Mirabel

transport



par GUY DESHAIES

Parmi les quelque 200 passagers du vol 683 de la Société KLM qui arriveront à Mirabel cet après-midi il se trouvera M. Goedhert, probablement le passagers ayant payé le tarif le plus élevé chez KLM en une seule envolée. C'est que M. Goedhert arrivera avec son épouse, huit chevaux, tout son mobilier et matériel agricole en prévision de son emménagement dans une ferme qu'il vient d'acheter à Calgary. Le Boeing 747 Combi (c'est-à-dire mixte-cargo) ne se rendra pas aux entrepôts de Mirabel et les cheveux et autres effets de ce riche fermier seront descendus au satellite d'embarquement pour être immédiatement montés à bord d'un Boeing 737 de la compagnie Nordair qui a été loué par ce passager. L'avion de Nordair décollera ensuite avec son passager, sa femme et une jeune fille qui s'occupe des cheveux à destination de Calgary. Pour noliser un avion entre Montréal et Calgary (un 737 chez Nordair) il en coûte $17,000. Chez KLM on n'a pu préciser exactement le prix des billets achetés par M. Goedhert mais M. Melling, de la société néerlandaise, a déclaré que c'était très élevé compte tenu de la cargaison de cet inhabituel client.

Le Dash-7 vole... la vedette: Le plus gros appareil ADAC au monde, le Dash-7 construit au Canada par la Société De Havilland avec une capacité de 50 passagers, n'est pas passé inaperçu en fin de semaine au 32e Salon de l'aéronautique du Bourget à Paris. Décollant en moins de 2,000 pieds à faible vitesse, atterrissant au ralenti également sur une distance aussi courte et ne faisant à peu près pas de bruit l'avion aux couleurs oranges et jaunes a attiré l'attention des observateurs au cours de ses démonstrations et la presse française a qualifié l'appareil canadien "d'une des grandes vedettes du Salon". L'avenir de l'avion à décollage et atterrisssage court (ADAC) est cependant incertain et il faudra que De Havilland, une Société appartenant au Trésor public canadien, construise et vende 120 appareils avant de réaliser des profits. Jusqu'à présent une quinzaine de compagnies aériennes, la plupart régionales, ont pris des options. La semaine prochaine les constructeurs canadiens entreprendront une tournée en France, en Turquie, en Grèce, en Yougoslavie, en Norvège, au Danemark, en Suède et en Icelande pour promouvoir la vente du DASH-7 dont le prix à l'unité est de $3,750,000.

Le Challenger promet: Bien que seulement une maquette soit exposée au Salon du Bourget, un autre avion canadien, le Challenger, un bi-réacté d'affaires construit par Canadair, semble devoir obtenir un grand succès d'après les 80 commandes fermes déjà reçues même si l'avion prototype, non encore terminé, n'a pas encore volé. M. Harry Halton, vice-président de Canadair, a annoncé à Paris que le rythme de frabrication sera augmenté de manière à répondre à la demande. L'avion de douze passagers vole à une altitude optimale de 49,000 pieds à une vitesse de 560 milles à l'heures pour une autonomie de 4,600 milles. Le prix: $5,775,000.

Air Canada les pilotes négocient: Les négociations en vue du renouvellement du contrat de travail des pilotes d'Air Canada se terminent aujourd'hui à Montréal entre les représentant de la compagnie et du Trésor public et les représentants de la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA). Selon le sous-ministre fédéral du Travail, M. William Kelly, les pilotes ont accepté de se soumettre aux directives de la Commission anti-inflation au sujet des salaires et la Société Air Canada est disposée à leur verser les augmentations maximales prévues par la loi. La CALPA a demandé cependant des meilleurs horaires pour les pilotes qui font des trajets courts et doivent conséquemment décoller et atterrir plus souvent que leurs confrères des longs courriers. À Air Canada ont indique que la ronde de négociations prévue pour aujourd'hui sera la "dernière chance" de prévenir une grève des pilotes mais on ne révèle pas les points sur lesquels les pourparlers semblent achopper. L'an dernier tous les pilotes de la CALPA, y compris ceux d'Air Canada, avaient déclenché une grève de 9 jours pour protester contre l'implantation du français dans les communications aériennes au Québec.

Le téléphone du ciel: La Société aérienne ouest-allemande Lufthansa vient d'installer des téléphones à bord de certains de ses Boeing 747 SL à l'usage des passagers des premières classes qui peuvent ainsi téléphoner où bon leur semble en plein ciel. C'est l'ingénieur de vol qui achemine les appels via une station spéciale en Suède de sorte que les tarifs sont calculés à partir de la Suède où que se trouve l'avion. Sur les routes Chicago-Franckfort, Los Angeles-Francfort et Sydney-Franckfort ce nouveau service est déjà installé. Il en coûte $24.40 pour les trois premières minutes d'un appel aux États-Unis. On pense que les hommes d'affaires puissent surtout avoir recours à ce téléphone du ciel.

Aviation-Québec: Les publications plein-air Inc viennent de lancer la revue Aviation-Québec qui se consacre aux pilotes québécois tant privés que commerciaux et aux diverses activités de l'aviation au Québec. Il s'agit de la première publication de langue française du genre chez nous. Le numéro de juin sera consacré au Salon de l'aéronautique du Bourget.



Le Challenger dont les premières parties de fuselage sont en production à la Canadair et dont les 80 premiers appareils qui seront construits d'ici 1981 sont déjà vendus dans le monde.

Le métro sur pneus, quelques précisions

La rubrique des transports publiée le 31 mai dernier dans cette page sous le titre "Le métro sur pneus, une erreur coûteuse" comportait un certain nombre d'imprécisions que relève M. Jean-Claude Lasserre, du Centre de recherche sur les transports de l'Université de Montréal, qui était l'auteur de ce rapport intitulé: "De l'utilisation du réseau ferroviaire actuel pour le transport des personnes dans la région de Montréal."

M. Lasserre précise que son travail n'était pas le fruit d'un rapport préparé par une équipe d'experts mais une étude conduite par lui seul et n'engageant que lui-même. Les trois autres auteurs de rapports connexes ont également préparé individuellement leurs travaux de sorte que chaque tranche de l'étude de ce projet doit être prise séparément.

M. Lasserre tient également à dire que l'étude n'avait pas été "commandée" par le ministère fédéral des Transports mais a été soumise à une agence du ministère fédéral des Transports dans le cadre d'un projet d'encouragement à la recherche universitaire.

Enfin, en ce qui concerne les pneus de notre métro, l'auteur fait remarquer qu'il soulignait l'impossibilité de faire circuler des voitures pneumatiques en surface durant l'hiver. Mais M. Lasserre estime qu'il s'agissait là d'un aspect seulement de son rapport. Ses conclusions globales telles que rapportées le 31 mai étaient que la région de Montréal devrait avoir sans délai un organisme indépendant et autonome ayant autorité sur la planification des transports, que les deux lignes ferroviaires de banlieue ne devraient pas être abandonnées mais modernisées et que la planification des transports ne pouvait se faire indépendamment de l'aménagement du territoire.

Le choix du métro pneumatique que M. Lasserre estimait regrettable fait l'objet de controverses. A la lecture du compte rendu de ce rapport l'ingénieur J.-E. Laframboise, du Centre de recherche et de développement du ministère fédéral des Transports, a écrit au DEVOIR pour se demander pertinemment pourquoi l'auto ou l'autobus sur pneus pouvaient circuler l'hiver et que le métro ne le pourrait pas. Il y a la question d'accélération et de ralentissement mais M. Laframboise rappelle que le pneu a un coefficient de traction cinq fois plus élevé que la roue d'acier sur rail et une pression de contact cent fois moins élevée. La question reste ouverte.

(G.D.)

La petite voiture importée bat tous les records aux EU

DETROIT (AFP) — Les ventes de voitures étrangères continuent à battre tous les records aux États-Unis où les automobilistes américains se tournent de plus en plus vers les petites voitures importées d'Europe et surtout du Japon.

Selon les statistiques préliminaires publiées à Detroit, les constructeurs étrangers ont vendu quelque 219,600 voitures en mai sur le marché américain, soit un total record qui surpasse de 74 pour cent le chiffre de mai 1976 et bat facilement le précédent record mensuel établi en avril 206,200. Les automobiles étrangères ont pris le mois dernier 21 pour cent du marché automobile américain.

De leur côté, les constructeurs de Detroit ont vu leurs ventes progresser de seulement cinq pour cent le mois dernier pour atteindre 833,393 unités. Au total, environ 1,052,993 voitures ont été vendues le mois dernier aux Etats-Unis soit 14.5 pour cent de plus qu'en mai 1976.

Depuis le début de l'année, les ventes de voitures aux Etats-Unis ont porté sur 4,698,884 unités, soit 12 pour cent de plus qu'au cours des cinq premiers mois de 1976. Mais les ventes des constructeurs américains n'ont augmenté que de six pour cent à 3,817,984 alors que celles de voitures étrangères ont progressé de 54 pour cent au niveau record de 880,900 unités, ce qui leur a permis de prendre 19 pour cent du marché contre 14 pour cent l'année dernière pour cette periode.

Il semble que, depuis le message sur l'énergie du président Jimmy Carter, un certain renversement de tendance se manifeste sur le marché automobile américain où les acheteurs reviennent actuellement aux petites voitures "made in USA", demeurent à un niveau médiocre. Detroit, notent les experts, n'a toujours pas réussi à sortir de petite voiture économique et bon marché susceptible de concurrencer les automobiles japonaises ou européennes.

Les ventes des trois premiers vendeurs étrangers sur le marché américain: Toyota, Datsun et Honda ont atteint de nouveaux records en mai. Celles de Toyota ont augmenté de 67 pour cent à 55,312 unités, celles de Datsun de 82 pour cent à 46,633 et celles de Honda de 143 pour cent à 25,097. Volkswagen, qui vient au quatrième rang 25,002 enregistre d'autre part à l'heure actuelle un bon redressement de ses ventes après avoir connu plusieurs années désastreuses.

Ces quatre constructeurs battent largement le quatrième constructeur automobile américain American Motors 17,855, pourtant un spécialiste des voitures de petite taille, et dont les ventes ont baissé de 28 pour cent au cours des cinq premiers mois.

dividendes

Alberta Gas Trunk Line: classe A 18.36 cents; priv. C $1.1875; priv. D $1.34375; 7 3-4 pour cent priv. 48.4375 cents; 9 3-4 pour cent priv. 60.9375 cents; 9.76 pour cent priv. 61 cents; tous payables le 15 août, aux inscrits le 29 juillet.

Algoma Central Railway: 19.5 cents; le 1er septembre, aux inscrits le 10 août.

Canadian Industries: 32 cents, le 29 juillet, aux inscrits le 30 juin; priv. 93.75 cents, le 15 juillet, aux inscrits le 15 juin; priv. 93.75 cents, le 14 octobre, aux inscrits le 15 septembre.

Canadian Pacific Investments: 33.5 cents; semi-annuels; le 28 juillet, aux inscrits le 15 juin.

Harding Carpets: classe A quatre cents; classe C quatre cents; tous payables le 4 juillet, aux inscrits le 20 juin; classe B 3.4 cents; classe D 3.4 cents; tous deux payables le 4 juillet, aux inscrits le 20 juin.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION AU MANOIR VERDUN

La Société d'Habitation de Verdun Inc. (Manoir Verdun), invite tous les citoyens de Verdun à une assemblée d'information publique, lundi le 27 juin 1977 prochain, de 20.00 heures à 22.00 heures (8.00 heures à 10.00 heures du soir), en accord avec l'article 89 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Cette assemblée aura lieu dans la salle communautaire du Manoir Verdun, au 5500 du boulevard LaSalle, à Verdun.

BIENVENUE À TOUS !

Directeur d'un bureau de placements en valeurs mobilières

Nous sommes à la recherche d'un vendeur dynamique, possédant de l'expérience dans le commerce des valeurs mobilières, qui occupera le poste de Directeur en permanence de notre bureau dans la Ville de Québec.
Le candidat choisi assumera l'entière responsabilité de la direction de notre bureau de Québec et il lui sera loisible de se créer une clientèle qu'il pourra servir personnellement.
Nous assurerons au candidat choisi:

- L'appui de notre Service des Etudes qui jouit aussi bien de l'estime de l'industrie que de celle des investisseurs.
- L'accès à une diversité de marchés boursiers et de moyens de placement, à l'échelle mondiale, y compris les titres d'actions, d'obligations, opérations à terme sur les matières premières et les denrées et sur les options.
- L'usage d'un réseau mondial de communications entièrement intégré, d'un service électronique de renseignement des cours, d'un service privé de transmission des nouvelles et d'un système d'ordinateurs.
- Un plan de rémunération concurrentiel et proportionnel à la compétence du titulaire.
- D'excellents avantages sociaux, y compris un plan de pension de retraite, un plan d'assurance santé, un plan de maintien du paiement du traitement, plans d'assurance-vie et d'assurance accidents collectives.

Si vous croyez posséder les qualités requises pour occuper ce poste, téléphonez ou écrivez à;

Paul Marceau, Directeur
Richardson Securities of Canada
Suite 1540–1155 rue Metcalfe
Montréal, Québec H3B 2V6
Téléphone: (514) 871-1115

Toute candidature est traitée confidentiellement.

RICHARDSON SECURITIES OF CANADA
FILIALE DE JAMES RICHARDSON & SONS, LIMITED FONDÉE EN 1857
TRENTE-TROIS BUREAUX À TRAVERS LE CANADA
CHICAGO NEW YORK ILE GRAND CAIMAN LONDRES GENÈVE FRANCFORT HONG KONG TOKIO

HÔPITAL MARIE ENFANT

AVIS PUBLIC

La séance publique d'information de l'hôpital Marie Enfant prévue en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux aura lieu au 5200 rue Bélanger est, Montréal.

Le mercredi 22 juin 1977 à 16 heures (4.00h. P.M.)

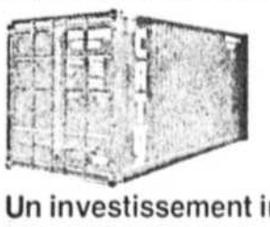
Mathieu Vaillancourt
Directeur général

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H3B 1T9
ASSOCIÉS RÉSIDENTS
H. M. CARON — G. E. M. CUMMINGS — M. L. DAIGNAULT
G. A. GAGNON — J. M. A. LACHANCE — C. LEMIEUX — J. D. MORRISON
QUÉBEC — OTTAWA — TORONTO — HAMILTON
KITCHENER — LONDON — WINNIPEG — CALGARY
EDMONTON — VANCOUVER — VICTORIA
Membres de l'Association canadienne des conseillers en administration



SPÉCIAL DE LA SEMAINE
Chaise Sténo — Dossier à tension
Prix de Détail Suggéré $65.00 ch.
Prix Spécial Pour un temps Limité $32.50 ch.
Quantité de 2 chaises par client
Visitez notre salle de Montre en ville pour un choix de fournitures de bureau
600 LAGAUCHETIÈRE OUEST
Coin Côte Beaver Hall
Cie Canadienne d'Équipement de Bureau Ltée
5990 Côte de Liesse H4T 1V7

Achetez un CONTAINER CATU



Un investissement international à haut rendement offert par la société suisse CATU CONTAINERS S.A.
Exploitant une flotte de 25,000 containers dont 15,000 appartenant à des investisseurs privés
- réception de revenus fixes trimestriels en dollars U.S
- avantages fiscaux
- possibilité d'un investissement minimum de U.S. $6,400

Envoyez ce coupon à: CONTAINERS CATU CANADA LTÉE.
1155 ouest, rue Sherbrooke, bureau 302,
Montréal, H3A 2N3 Tél.: (514) 281-1606
Nom
Adresse
Tél (bureau) (résidence)

CDC corporation de développement du canada
Afin de remplir son rôle qui est de développer et maintenir des corporations fortes et contrôlées par des Canadiens dans le secteur privé de l'économie, la Corporation de développement du Canada, ayant un actif de plus de $1.5 billion a investi dans les secteurs de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, des mines, des soins de la santé, et des capitaux de risque. La CDC acquiert des participations dans des entreprises solides et rentables promises à une croissance vigoureuse. Elle s'intéresse aux projets d'envergure, notamment ceux qui sont reliés à la mise en valeur des richesses naturelles, qui reposent sur une technologie poussée, ou qui raffermissent l'influence commerciale du Canada à l'étranger.
Obtenez votre exemplaire gratuit
veuillez remplir le coupon ci-dessous et le poster à:
CDC—Rapport annuel
Case Postale 51, 200, rue Granville,
Vancouver, Colombie Britannique V6C 1S4
Nom:
Adresse:
(imprimez, s.v.p.)
6

toronto

Baisse des cours

Les cours ont marqué hier une baisse modérée à la Bourse de Toronto où la séance était peu animée.

Parmi les quatre groupes les plus importants, les produits industriels ont perdu 11.32 à 883.76. Les métaux et minéraux ont perdu 4.70 à 1,036.14 et les pétroles et gaz .75 à 1,087.53, tandis que les services financiers ont gagné seulement 0.03 à 864.62.

L'immobilier et la construction, de même que les produits de consommation marquaient la tendance chez les sept perdants des dix autres groupes de l'indice général de 14 compartiments. Les services, les communications et médias et les aurifères ont été les seuls gagnants.

Fluctuations: sur 627 actions observées hier, on signalait 176 gains, 213 reculs et 238 valeurs inchangées; vendredi, on signalait 215 gains, 160 reculs et 243 titres stables, pour un total de 618 actions.

Le volume des transactions a totalisé 1.70 millions d'actions évaluées à $21.57 millions, soit une baisse par rapport aux 2.07 millions d'actions valant $27.46 millions transigées vendredi.

Parmi les industrielles, Moore Corp, a perdu 1 1-8 à $30 7-8; Jannock Corp. A, 3-4 à $13 3-4; Cominco, 3-4 à $33 1-4; Reichold Chemicals, 5-8 à $22 1-4 et Chrysler Corp. 1-2 à $17 1-8.

West Indies Plantation A a gagné 95 cents à $2.45 sur un virement de 700 actions; Bell Canada, 5-8 à $52 1-2; Alcan 1-8 à $28 7-8; Noranda Mines A, 1-8 à $27 1-8 et IU International, 1-8 à $13 1-8.

Falconbridge Copper a perdu 3-8 à $5; Hudson Bay Mining A, 3-8 à $16 1-4 et Liberian Iron Ore Ltd., 1-4 à $13. Kerr Addison A a gagné 1-8 à $13 7-8 et Cassiar Asbestos, 1-8 à $9 1-8.

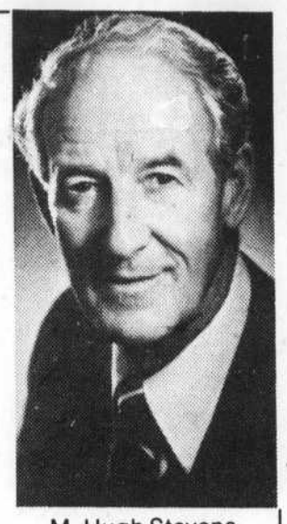
Parmi les pétroles, Canadian Merrill a perdu 5-8 à $13 3-8; Ranger Oil Canada 5-8 à $26 1-4 et Chieftain Development, 3-8 à $11 1-4. Ram Petroleums a gagné 3-8 à $9 3-8 et Bridger Petroleum, 3-8 à $8 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Aby Gln w	2400	59	59	59	
Abitibi	4775	$9⅞	9¾	9⅞	
Abitbi 10	810	$54	53¾	54	+ ¼
Acklands	400	$11½	11½	11½	
Acme Gas	1000	5½	5½	5½	
Afton Min	100	$7	7	7	
Agnico E	2950	$5½	5¼	5½	
Agra Ind A	2800	$5¼	5¼	5¼	
Akaitcho	z100	72	72	72	
Albany	2000	40	37	40	− 1
Alt Energy	7050	$13⅞	13¾	13¾	+ ⅛
Alta Gas A	0650	$14¾	14⅜	14¾	+ ⅛
Alta G C p	z40	$66	66	66	
Alta G F	200	$28⅞	28¾	28¾	− ¼
Alta G 9.76	475	$28½	28⅜	28⅜	+ ⅛
Alta Nat	z15	$34⅝	34⅝	34⅝	
Alcan	3630	$28⅞	28⅝	28⅞	+ ⅛
Algo Cent	560	$12¾	12⅝	12⅝	− ¼
Algoma St	1925	$16½	16⅜	16½	
AStel p	906	$27½	27	27	− ¼
All-Can B	1500	310	305	310	+ 5
Allarco Dv	200	$14⅞	14⅞	14⅞	− ⅛
Alminex	5735	$8⅞	8¾	8¾	
Alumin 4pr	z80	$16	16	16	
Am Bonza	5550	$11¾	11⅝	11¾	− ⅛
Am Larder	1500	16½	16½	16½	
Am Eagle	7100	43	40	43	+ 2
Am Leduc	9000	7	7	7	
Andres W	z50	$8	8	8	
Ang U Dev	z200	66	66	66	
Aquitaine	400	$15½	15½	15½	
Argosy	1000	7½	7½	7½	
Argus B pr	175	$33¾	33¾	33¾	+ ¾
Argus C pr	150	$11¼	11¼	11¼	+ ⅛
Asamera	2300	$12⅜	12⅛	12¼	− ⅛
Asbestos	482	$23½	23	23½	+ 1
Ashland C	3200	$11½	11½	11½	+ ¼
Atco A	8400	$17¾	17½	17¾	+ ¼
Auric Res	2000	24	24	24	
BC Sugar	451	$26	25⅞	26	+ ¼
BP Can	2280	$13	12¾	13	
Bad Boy	800	200	200	200	
Banister C	200	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅜
Bank BC	151	$24½	24½	24½	
Bank Mtl	9430	$14¾	14½	14½	− ⅛
Bank N S	4079	$19	18¾	18⅞	− ⅛
Bankeno	800	138	138	138	− 7
B Cdn Nat	1175	$14½	14¼	14½	+ ¼
Bar E A	z20	$25⅛	25⅛	25⅛	
Barfaco	750	165	165	165	+15
Bathrst p	100	$11¾	11¾	11¾	− ¼
Becker B p	1300	$5⅜	5½	5½	− ⅛
Bell Canad	4150	$52½	51⅞	52½	+ ⅜
Bell A pr	z11	$51⅞	51⅞	51⅞	
Bell B pr	900	$53	52½	52¾	+ ¾
Bell D pr	1080	$53	52½	52⅞	+ ⅜
Bell 2.28	4975	$28	27⅞	27⅞	
Bell 1.80	2067	$22	21¾	22	+ ⅛
Bell Can W	78524	$7⅜	6¾	7½	+ ⅜
Beth Cop A	110	$12½	12½	12½	− ⅛
Biltmore I	1200	265	265	265	
Black P A	1300	425	415	425	+10
Blakwod A	300	350	350	350	−20
Block Bros	3350	$6½	6⅜	6⅜	− ⅛
Bombdier	z50	$6	6	6	
Border C	500	232	232	232	− 3
Bovis Cor	11050	68	63	64	− 3
Bow Valy	9975	$19⅝	19½	19½	+ ¼
Bralor Res	4877	355	350	350	−10
Bramalea	2300	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Brameda	800	128	124	124	− 1
Brasco' A	10468	$13⅛	12⅞	12⅞	− ¼
Brscn 8½	370	$26⅞	26⅞	26⅞	
Brenda M	685	$9	9	9	
Bridger	14300	$8½	8¼	8½	+ ⅜
Bright A	z55	$6	6	6	
Brinco	460	340	340	340	
Br Am Bnk	z6	$18	18	18	
BCFP	z51	$23	23	23	
BCFP pr	100	$38¾	38¾	38¾	−1½
BC Pack A	100	$27½	27½	27½	+2⅜
BC Phone	4675	$13⅞	13⅝	13⅝	− ⅛
BCPh 4.84	600	$15⅛	15	15	− ½
BCPh 6.80	100	$21⅜	21⅜	21⅜	
BCP 10.16 p	880	$28¾	28½	28½	− ¼
BCP 2.32 p	560	$29⅞	29¼	29¼	− ¾
Broul Reef	2000	23	23	23	+ 3
Brunswk	2600	465	460	465	
Budd Auto	955	$7⅜	7½	7⅜	+ ⅛
Budd A w	600	170	166	170	+ 5
CC Yachts	1312	360	335	350	+10
CAE A	200	$8⅞	8⅞	8⅞	− ⅛
Cad Frv	300	$9¼	9⅛	9⅛	− ¼
Cal Pow A	2243	$33¾	33⅝	33⅝	− ⅛
Cal P 7 p	1400	$85	84½	84½	− ⅛
Cal P 10 p	90	$112	112	112	+ 1
Cal P 9.80	80	$10⅜	109	109	
Cal P 9.75	170	$110½	110½	110½	+3¼
Cal P 2.36	8875	$28½	28⅛	28⅜	− ⅛
Cal P 8¾	150	$107½	107	107	+ ¼
Calvert	1000	12	12	12	− 3
Camflo	2100	$11¼	10⅞	11	
Can Malt A	300	305	300	305	− 5
C Nor West	2500	$7¼	7⅛	7⅛	
C Pakrs C	160	$16⅝	16⅜	16⅜	+ ⅛
CPerm 6¾	500	$26⅛	26⅛	26⅛	
CS Pete	6200	250	240	250	+ 1
Can Trust A	435	$22	22	22	
C Trust 7¼	1725	$20½	20½	20½	
C Tung	2600	$10	9¾	9¾	− ¼
C Cablesy	170	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
C Cable w	1000	76	76	76	+ 1
Cdn Cel	2945	$7	7	7	
CC Man A	290	$24	24	24	+ ¼
C Curtis	z100	46	46	46	
CGE	605	$22½	21⅞	21⅞	− ⅛
C Hidrogas	2400	169	166	166	+ 1
C Homestd	3200	$5⅞	5¾	5⅞	
C Hydro	10875	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
CI Bk Com	6565	$22¾	22½	22¾	+ ⅛
CIL	550	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
CI Powr A	500	$20¾	20½	20¾	
CLI Pete	z90	34	34	34	
C Marconi	400	350	350	350	
C Merrill	1700	$13¾	13⅜	13⅜	− ⅜
CNat R	1300	385	375	375	−15
C Ocdental	600	$13⅜	13¼	13⅜	
CP Inve	1150	$17¾	17⅝	17⅝	− ⅛
CP Inve pr	460	$35¼	35¼	35¼	
CP Ltd	10157	$18¼	18⅛	18⅛	
C Reserve	4116	$6	5¾	6	− ⅛
Cdn Sup O	6402	$45½	45¼	45¼	− ¼
Cdn Tire	z20	$36	36	36	
Cdn Tire A	19608	$36	35½	35¾	− ¼
C Utilties	1720	$13¾	13½	13⅝	− ⅛
CU 10¼	700	$29	29	29	− ⅜
C Util 9.24	1200	$28¼	28¼	28¼	+ ⅛
C Util w	260	450	450	450	− 5
CWN G 4 p	350	$9⅜	9¾	9¾	
Canray	1000	95	95	95	− 1
Canron	725	$23	22½	23	+ ½
Capit Div	11200	45	43	45	+ 5
Carl OK	5427	289	281	286	+ 1
Carl A p	100	$24	24	24	− ½
Carl B p	740	$29¼	28⅝	29	− ⅜
Carma A	300	$7½	7½	7½	− ⅛
Carrier JD	1000	130	125	130	+11
Cassiar	11691	$9¼	9	9⅛	+ ⅛
Celanese	14700	330	330	330	
Cent Pat	300	100	100	100	− 5
Centurion	100	410	410	410	+10
Chib Kay	1500	9	9	9	
Chieftan D	1900	$11½	11¼	11¼	− ⅜
Chieftain p	210	$57	57	57	+ ½
Chrysler	1400	$17¾	17⅛	17⅛	− ½
CHUM	450	$6½	6½	6½	
CHUM B	350	$8	8	8	
Cockfield	300	365	365	365	− 5
Coin Lake	z100	5	5	5	
Coles Book	1925	$10¾	10¼	10¾	+ ½
Cominco	2555	$33¾	33¼	33¼	− ¾
Cominco A	400	$28½	28½	28½	
Com Cap	600	425	410	410	−15
Conduit A	200	335	335	335	+ 5
Con Chm A	1225	$8¾	8⅜	8⅜	+ ¼
Con Bath A	985	$23¼	22½	22⅝	− ⅜
Con Bath p	450	$17¾	17½	17¾	
Con Bldg	2200	285	282	285	+ 5
Con Fardy	200	295	295	295	+ 5
C Durham	1000	79	79	79	− 1
C Marben	1000	60	60	60	
C Morisn	300	138	138	138	− 2
Cons Pipe	z75	485	485	485	
C Rexspar	4500	95	93	95	− 1
Con Textle	3437	175	158	165	−10
C West P	100	390	390	390	−10
Con Distrb	800	288	284	284	+ 3
Cons Gas	4625	$15⅜	15⅛	15⅛	− ¼
Con Gas A	z30	$66	66	66	
Con Gas B	z15	$66¾	66¾	66¾	
Con Gas D	325	$23	23	23	− ¼
Control F	500	210	210	210	−10
Conwest	1800	440	425	425	−15
Cooper C	z50	450	450	450	
Corby B	100	$17½	17½	17½	+ ⅜
Cornat Ind	350	$5	5	5	
Corp Food	100	$14	14	14	− ⅜
Coseka R	4250	445	435	435	−10
Costain R	1200	$12	12	12	+ ⅛
Costin R w	200	430	430	430	+ 5
Craigmt	200	$5½	5½	5½	− ¼
Crain R L	700	$8⅛	8⅛	8⅛	− ⅜
Crwn Life	400	$47	47	47	− 1
Crow Nest	100	$36⅞	36⅞	36⅞	+ ⅞
Crush Intl	z50	$7½	7½	7½	
Cuvier M	2500	67	65	65	
Cyprus	1350	$9¾	9½	9½	− ¼
Dalmy C	400	375	375	375	+ 5
Daon Dev	500	$13½	13½	13½	
Daon A	z50	$6⅜	6⅜	6⅜	
D Aragon	3000	24	23½	23½	− ½
Decca R	1100	$7½	7⅜	7½	
D Eldona	1000	50	50	50	
Delhi Pac	1000	15	15	15	− 1
Denison	z70	$49½	48½	49	
Dicknsn	1400	385	375	385	+10
Doman I	4000	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Dome	1030	$48	48	48	
Dome Pete	2055	$39⅛	38⅞	38⅞	− ¼
D Bridge	300	$21¾	21½	21½	− ¼
Dofasco A	1569	$23½	23¼	23¼	
D Scotish p	z50	$25¾	25¾	25¾	
Dom Store	1935	$14¾	14½	14½	
D Textie A	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Domtar	1770	$14	13⅝	13⅝	− ⅜
Dunde Pal	2000	35	35	35	
Dustbane	100	$5½	5½	5½	+ ¼
Dylex Ltd	z21	$6⅞	6⅞	6⅞	
Dylex L A	507	$7	7	7	
E-L Fin	412	$6¾	6¾	6¾	
E-L Fin w	2050	21	21	21	
East Mal	111	214	214	214	− 1
East Sul A	4480	110	105	105	
Estn Prov	550	220	220	220	+45
Ego Mines	42000	91	87	87	+ 2
Electro K	4000	51	50	50	−10
Electro A	300	225	225	225	+10
Emco	1100	$5	5	5	− ⅛
Emco w	300	105	105	105	−10
Extndcar	230	$7⅞	7¾	7¾	− ¼
Falcon C	3580	$5¼	5	5	− ⅜
Flbrg Nik A	6235	$33	32½	33	+ ⅜
Fed Ind A	z50	$5⅝	5⅝	5⅝	
Fireco SA	100	280	280	280	+ 5
F Mar	700	44	44	44	
Foodex S	400	$6⅛	6	6⅛	
Ford Cnda	450	$94	94	94	− ½
F Seasons	300	245	245	245	
Francana	1700	$7¼	7⅛	7⅛	− ⅛
Fraser A	z25	$23¼	23¼	23¼	
G&H Steel	700	260	260	260	+ 5
G M Res	525	330	315	315	−10
GSW Cl B	500	$5¾	5¾	5¾	
Gaz Metr	1800	$6⅛	6⅛	6⅛	
G Distrb A	400	6	6	6	+ ¼
GMC	z13	$69	69	69	
Genstar L	1550	$23⅜	23⅛	23¼	
Gnstar L w	1100	$7½	7⅛	7⅛	− ⅜
Giant Yk	z4	$5¾	5¾	5¾	
Gibraltar	1900	$5¾	5⅝	5⅝	
Goldund M	2000	27	27	27	+1½
Goodyear	z5	$12	12	12	
Granduc	2400	100	100	100	+ 3
Granisle	z25	$7¾	7¾	7¾	
GL Paper	1100	$25½	25	25½	+ ½
GL Pap w	4400	460	455	460	+ 5
GN Fin	200	122	122	122	− 3
Gt W Life	1050	$53	53	53	
G West wt	1750	65	65	65	− 5
Guar Trst	115	$8⅛	8¼	8¼	
Gulf Can	2480	$25⅛	24⅞	25	
Gulfstrem	3000	35½	35	35½	+ ½
Hambro C	660	375	375	375	−10
Ham Tr	100	$16	16	16	
Hardee	z100	82	82	82	
Hard Crp A	900	350	350	350	−10
Hard Crp C	400	320	320	320	
Harlequin	200	$16¾	16¾	16¾	− ⅛
Harris J A	200	375	375	375	+15
Hawker A	1962	$5¼	5⅛	5⅛	
Hayes D A	z50	$5⅜	5⅜	5⅜	
Holinger A	150	$30¾	30¾	30¾	− ¼
Home A	1350	$29¼	29	29	− ½
Hud Bay A	3960	$16⅝	16⅛	16¼	− ⅜
Hud Bay B	400	$15⅞	15⅞	15⅞	
H Bay Co	400	$14¼	14¼	14¼	
HB Oil Ga	1400	$36	35½	35½	− ½
Husky Oil	3775	$26⅞	26¾	26¾	+ ¼
Husky E w	1100	$9	8¾	9	
Hydra Ex	3320	20	19	19	+ 2
IAC	14715	$16	15⅞	16	
IU Intl	15426	$13⅛	13	13⅛	+ ⅛
IWC Com	700	146	146	146	− 2
Imasco A	4540	$25	24¾	24¾	+ ⅛
Imp Oil A	7525	$20	19⅞	20	+ ¼
INCO A	10129	$28⅜	27⅝	27⅞	− ⅜
Indal	1816	$8⅝	8½	8⅝	+ ⅛
Inglis	100	$12¼	12¼	12¼	
Inland Gas	1760	$11	10⅞	10⅞	
Inland G p	275	$12⅛	12⅛	12⅛	− ¼
Inlnd G 10p	400	$28½	28½	28½	− ½
Inter-City	6250	$6⅜	6¼	6¼	+ ⅛
Inter C B p	z75	$18⅛	18⅛	18⅛	
Inter C B w	4350	365	360	360	
Intrmetco	700	$6	6	6	
IBM	127	$261	260	261	+ 1
Int Mogul	500	245	240	240	− 5
Interpool	3700	$19½	19⅛	19⅛	+ ¼
Int Pipe A	6079	$14¾	14⅝	14⅝	+ ⅛
Ipsco	1900	$15¼	15	15	− ¼
Inv Group	150	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Inv Grp A	480	$6⅞	6⅞	6⅞	− ⅛
Iron Bay T	100	$5¾	5¾	5¾	
Irwin T A	100	225	225	225	−10
Island Tel	100	$13	13	13	+ ¼
ISO	1500	120	115	120	− 1
Jannock	5700	$9	8⅞	8⅞	− ⅛
Jannock A	605	$14⅛	13¾	13¾	− ¾
Jannock B	1149	$13⅞	13⅝	13⅞	− ¼
Joutel	14000	18	18	18	+ 1
Kaiser Re	6500	$14	14	14	+ ¼
Kaps Tran	500	67	67	67	− 3
Keen Ind	1400	56	56	56	+ 1
Kerr A A	2372	$14	13¾	13⅞	+ ⅛
K Anacon	z366	13	13	13	
Koffler A	400	$5	5	5	
La Luz	500	$7½	7½	7½	
Labatt A	2600	$18⅛	18	18	− ¼
Lab Min	130	$33½	33½	33½	− ½
Lacana	1700	420	415	415	−10
Laidlaw A	800	$7	7	7	
Laidlaw B	100	$5⅞	5⅞	5⅞	
Ldl 9¾	200	$11	11	11	+ ¼
LOnt Cem	577	335	335	335	
L Shore	100	216	216	216	+10
Lau Fin	450	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Lau F 1.25	z75	$15½	15½	15½	
Lau Fn 140	180	$17½	17½	17½	− 1
Lau F 2.00	300	$25	25	25	− ¼
Leigh Inst	4000	320	315	315	− 5
Liberian	4200	$13⅛	13	13	− ¼
LL Lac	z22	138	138	138	
Livingsto	100	$13⅛	13⅛	13⅛	− ⅛
Lob Co A	700	350	345	345	− 5
Lob Co B	150	345	345	345	+ 5
Lob Co pr	110	$26⅛	26⅛	26⅛	+ ⅛
Lob Ltd Ap	z85	$16⅞	16¾	16⅞	
Lob Ltd Bp	100	$18⅛	18⅛	18⅛	− ¼
Lochiel	7600	132	125	126	− 7
Loeb M	500	425	420	420	
Lost Riyer	10200	119	110	119	+ 1
Lytton M	z30	30	30	30	
MEPC	2300	$10⅜	10¼	10⅜	
MICC	100	$8¾	8¾	8¾	+ ⅛
MICC A	100	$27⅜	27⅜	27⅜	
Maclarn B	z50	$30	30	30	
MH Cable	z100	$10⅞	10⅞	10⅞	
Mclan H A	400	$7⅜	7⅜	7⅜	
MB Ltd	2510	$20½	20¼	20⅜	
Madeline	2005	85	85	85	− 1
Madsen	2500	53	53	53	
Magna A	200	$16½	16½	16½	+ ⅛
Magnason	800	176	171	176	
Magnetcs	1100	55	55	55	
Majstc Wil	6325	267	260	267	+ 9
M Lf Mills	2850	$35¾	35⅜	35¾	+ ⅜
Maplex M	100	350	350	350	+30
Maritime	1591	$20⅜	20½	20⅜	
Martim A	300	$9¼	9	9	− ½
Mar T 860	300	$10¾	10¾	10¾	− ⅜
Mar T 940	100	$11¼	11¼	11¼	− ¼
Markel F	150	$5	5	5	− ½
Mass Fer	7191	$21⅜	21¼	21¼	
Mas F A	1825	$28¼	27⅞	28¼	+ ⅜
Mas F B	800	$28¾	28¼	28½	+ ¼
Matgmi A	z70	$13	13	13	
Mc Adam	3000	25	25	25	− 1
Mc Intyre	960	$33½	32¾	32¾	− ¾
McLaghin	2800	$5	5	5	
Melcor	150	$6¼	6¼	6¼	− ⅛
Mentor	3400	275	270	270	
Mercantil	8840	$12¼	12	12	− ¼
M L—O E	3000	455	450	450	−10
Met Stor A	13000	$11¼	11¼	11¼	
Met Stors p	z20	$14½	14½	14½	
Midcon	200	146	146	146	
Mindustrl	300	$6⅛	6⅛	6⅛	
Minrl Res	500	140	135	140	+ 5
Moffat A	200	$9⅜	9⅜	9⅜	
Molson A	7250	$16¾	16⅝	16⅝	+ ⅛
Molson B	400	$14⅜	14⅜	14⅜	− ⅛
Monenco A	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Moore	11304	$31¾	30¾	30⅞	−1⅛
Mt Wright	1625	16	15	15	
Multi Acc	544	290	290	290	
Murphy	500	$7⅞	7¾	7¾	− ½
Mymar M	z222	67	67	67	
NBU Mine	2300	110	110	110	− 5
NaChrs I	200	$5⅝	5⅝	5⅝	− ⅛
Nat Drug p	200	$7½	7½	7½	+ ¼
N Hees Ent	300	225	225	225	− 5
Nat Pete	3550	42	42	42	+ 2
Nat Trust	100	$15½	15½	15½	− ⅛
Nemco	2500	194	190	194	+ 2
NB Tel	6548	$19¼	19⅛	19⅛	− ⅛
NB Tel 1.8	100	$21⅞	21⅞	21⅞	+ ½
N Goldvue	2000	8	8	8	+ 1
N Kelore	12500	19	18	19	+ 1
N Provid Dz	100	13	13	13	
N Que Ragi	200	154	154	154	− 6
N Senator	4000	9	9	9	+ 1
N York Oil	2767	125	122	125	+ 2
Nfld LP A	1000	$13	12¾	12¾	− ¼
Nfld Tel	900	$7¾	7¾	7¾	
Nfld Tel A	100	$17½	17½	17½	− ⅛
Nfld Te 975	210	$22	22	22	− ¼
Nfld Te 885	300	$21⅛	21⅛	21⅛	− ⅜
Nick Rim	1000	11	11	11	− ½
Noranda A	9436	$27⅛	26⅞	27⅛	+ ⅛
Norcen	13119	$11⅛	10⅞	11	
Norcen B	352	$19¼	19	19¼	+ ¼
Norcn 150	700	$19⅛	19	19	
Norlex	2000	8	8	8	
NC Oils	100	$8⅝	8⅝	8⅝	
Nor Ct 270p	100	$33½	33½	33½	+1⅛
Nor Tel	407	$31¼	31	31¼	
NTecm B	w2350	$11⅞	11¾	11¾	− ¼
Northgat	3300	435	425	425	
Northld	3000	9	9	9	
Nowsco W	100	$24¾	24¾	24¾	− ¼
Nu-Wst A	100	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
Nudlama	z125	15	15	15	
Numac	1600	$11	10⅝	10⅝	− ¼
OPI A	125	$7¼	7¼	7¼	
Oakwood P	1100	137	135	135	− 1
Obrien	14600	115	108	115	+ 7
Occdntl Pt	100	$29⅝	29⅜	29⅜	− ⅛
Oceanus I	4200	50	50	50	
Ocelot A	300	$8½	8½	8½	+ ⅛
Ocelot B	7020	$8½	8⅜	8½	
Orchan A	1500	216	215	216	− 2
Oshawa A	64751	$5	465	470	−20
Oshawa w	z100	6	6	6	
Oxford A	1400	$12⅝	12⅝	12⅝	
Pac Coper	2000	123	123	123	
Pac Nth G	200	300	300	300	+20
Pac Pete	1700	$28	27¾	27¾	
Page Pet	1366	260	260	260	
Paloma P	100	300	300	300	
Pamour A	500	320	320	320	
Pan Centr	7300	55	53	53	− 7
Pancana I	500	92	92	92	− 8
PanCan P	225	$26¼	26¼	26¼	− ¼
Patino N V	3701	$20	19½	19⅞	+ ⅛
Paulin A	400	310	300	300	−10
Pe Ben O	2200	315	305	305	−15
Pembina	497	400	400	400	
Penningtn	3900	$7⅞	7¾	7¾	− ⅛
P Dept S	1000	$7	7	7	+ ⅛
Petrofina	z4	$16⅜	16⅜	16⅜	
Petrol	400	201	200	200	− 1
Peyto Oils	7600	$6½	6⅛	6¼	− ⅜
Pine Point	1185	$32⅜	32	32	− ⅛
Pitts C	700	$5⅛	5	5	− ⅛
Placer	300	$18⅛	18	18	
Plysr 840	300	$26½	26½	26½	
Pop Shops	8875	$6¾	6⅝	6¾	
Pow Corp	250	$8	7⅞	8	+ ¼
Pow C 4¾	z12	$29⅜	29⅜	29⅜	
Precamb	1000	77	75	75	− 4
Preston	20100	$14½	14½	14½	
Price Co	130	$8⅞	8⅞	8⅞	
Prov B Ca	550	$12¾	12⅝	12¾	+ ⅛
Q Brdcast	z

Hugh Stevens

Nouveau président des manufacturiers



M. Hugh Stevens

Le nouveau président de l'Association des manufacturiers canadiens, M. J. Hugh Stevens, président du conseil, président et premier directeur général de la Canada Wire and Cable Company, a établi hier une priorité pour les manufacturiers canadiens: redevenir concurrentiels.

L'Association, a-t-il déclaré, devrait déployer ses efforts, dans les prochains mois, vers quatre domaines:

- la recherche d'une série de mécanismes et de politiques propres à assurer que le Canada évite une recrudescence de l'inflation lors de l'abolition des contrôles;
- la lutte contre la nouvelle structure de concertation qui prend naissance au Canada, notamment le tripartisme que recherche le CTC. Les décisions politiques dans les domaines sociaux et économiques appartiennent au gouvernement, soutient M. Stevens.
- obtenir que les négociations du GATT, qui doivent aboutir dans les prochains 12 mois, rapportent des avantages considérables aux Canadiens par le truchement de l'expansion de l'industrie canadienne, de la création d'emplois et l'assurance de prix concurrentiels à la consommation.
- Enfin, promotion de l'unité canadienne, où le secteur manufacturier peut jouer un rôle clé, notamment en portant une attention accrue au défi que pose la réponse aux aspirations économiques et culturelles des Québécois.

MM. J. Taylor Kennedy, directeur des Ciments Lafarge du Canada et W.J.A. Bulman, du Bulman Group de Winnipeg, ont été élus à la vice-présidence de l'Association. Le trésorier, M. V.C. German, président de Pilkington Brothers, de Toronto, a été reconfirmé dans ses fonctions.

Le président sortant, M. Rodrigue Bilodeau, dans son discours d'adieu, avait souligné que le récent budget fédéral avait mis en évidence l'intention du gouvernement de créer un milieu propice à l'industrie.

Il faut le considérer donc comme un défi, qui nous laisse la responsabilité de la concurrence, des investissements et de la création d'emplois.

Pour combler les besoins de l'économie

L'industrie manufacturière devra créer un demi million d'emplois

par François Barbeau

Il incombe à l'industrie manufacturière canadienne de sortir de sa torpeur puisque c'est sur ses épaules que repose le fardeau de créer un demi-million d'emplois d'ici dix ans.

Ce cri d'alerte a été lancé hier devant les membres de l'Association canadienne des manufacturiers réunis en assemblée générale annuelle à Montréal par M. Douglas D. Peters, vice-président de la banque Toronto-Dominion, en présence du ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, à qui M. Peters a fait remarquer qu'à moins de mesures draconiennes de la part du gouvernement, cette création d'emploi par le secteur manufacturier, au lieu d'augmenter comme elle le devrait, pourrait aller en diminuant.

Dans dix ans, a expliqué M. Peters, le marché du travail comptera 2.5 millions de nouveaux arrivants. L'industrie des services, tant publics que privés, pourra obserber de ce nombre 1.8 millions d'employés, et l'industrie de la construction quelque 200,000 ouvriers. Il restera à combler 500,000 postes que seule l'industrie manufacturière pourrait pourvoir, mais à condition de sortir de sa léthargie actuelle, puisqu'elle n'emploie en 1977 que 22% des effectifs actifs de la main-d'oeuvre alors que cette proportion était de 27% en 1949. L'industrie manufacturière ne fonctionne plus qu'à 80% de sa capacité, a souligné M. Peters.

Pour en arriver à créer des emplois, il faudrait que le gouvernement lui donne un coup de pouce, par l'entremise de diverses mesures: abattements fiscaux, maintien du taux de change à son niveau actuel de 95 cents par rapport au dollar américain, abolition ou réduction de la taxe de vente fédérale.

Le défi est de taille: pour y arriver, il faudra que le taux de croissance de l'emploi passe à 2.6% par année, près du double de ce qu'il est à l'heure actuelle; que le taux de croissance de la productivité passe à 4% par année pour permettre la concurrence. Globalement, pour atteindre l'objectif établi par M. Peters, il faudrait que l'industrie manufacturière canadienne double sa productivité d'ici dix ans.

Le ministre des Finances, M. Macdonald, venait justement de constater devant les manufacturiers une certaine amélioration de leur position et prédit un accroissement de la production canadienne pour l'année en cours et 1978.

"Ces possibilités disparaîtront toutefois, a fait remarquer M. Macdonald, si les Canadiens considèrent la fin des mesures de contrôle comme l'occasion de se rattraper et de chercher à obtenir des rétributions excessives sur le plan des salaires ou des prix.

Le secteur manufacturier a une responsabilité particulière à cet égard, celle de faire preuve de modération lorsqu'il envisage des changements dans les prix, a poursuivi M. Macdonald, qui a réitéré l'intention du gouvernement d'abolir par étapes les contrôles des prix et des salaires et de mettre sur pied un organisme de surveillance de l'évolution des coûts et des prix.

Mais, d'ajouter le ministre des Finances, on ne peut envisager la conjoncture économique future sans ignorer l'incertitude qu'ont créés les récents événements survenus au Québec.

M. Macdonald, ne cache pas son pessimisme quant à l'avenir économique d'un Québec indépendant, qui pourrait mettre en danger les 30 à 40% de l'emploi dans le secteur manufacturier qui correspondent aux ventes sur le marché canadien.

Un autre membre du cabinet, le président du Conseil du trésor, M. Robert Andras, n'a pas caché non plus son inquiétude à ce sujet, qui va, a-t-il souligné, au-delà des répercussions économiques, aussi graves et dures qu'elles soient.

M. Andras s'est attaché à défendre le gouvernement qui, selon lui, n'est pas responsable du double problème de l'inflation et du chômage.

Ce sont les administrations locales et provinciales, a déclaré M. Andras, qui ont utilisé la majeure partie des fonds supplémentaires au fur et à mesure que la part du secteur public augmentait dans le PNB.

Mais le gouvernement se préoccupe de cette situation, a freiné ses dépenses, sans oublier toutefois que même en période de restriction, il fallait apporter de l'eau au moulin du développement et du soutien économique.

Préoccupés de l'avenir du Canada, les membres de l'Association canadienne des manufacturiers se sont fait lancer un autre défi par le directeur du DEVOIR, M. Claude Ryan, qui après leur avoir expliqué que les nationalistes et les fédéralistes québécois existaient depuis avant la Confédération, a souligné le fait que ces forces étaient, malgré leur opposition, vitales à la survie du Canada et du Québec.

"L'histoire nous invite maintenant à reconquérir le Canada, à le reconstruire, et il ne faut pas y voir une tragédie qui nous laisse impuissants, mais un défi à relever".

Citant à titre d'exemple les deux pétitions qui ont été signées ces jours derniers, l'une protestant contre la loi 1, l'autre l'approuvant sans réserve, M. Ryan a fait observer aux manufacturiers que les signataires de l'une et de l'autre étaient tout aussi fiers d'être Canadiens français.

Mais l'ambivalence ne peut continuer, de dire M. Ryan, sans nuire à l'essence même de la nation.

La séance de l'après-midi s'est déroulée sous le thème des relations employés-employeurs. Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bud Cullen, a fait remarquer que si, la plupart du temps, on voyait comme une confrontation les relations patronales-ouvrières, il n'en demeurait pas moins que les patrons et les employés avaient bien des choses en commun: la survie de l'industrie, sa productivité, etc. et a rappelé l'existence de services de son ministère qui ont justement pour objectif de rapprocher patrons et employés.

Le ministre du Travail, M. John Munro, a déclaré de son côté que la réalisation des objectifs, individuels et nationaux, ne dépendait pas seulement de l'action gouvernementale, mais aussi de la décision et des efforts des invidus et des institutions du secteur privé. Il a fait état également des diverses mesures que le gouvernement préconise pour favoriser la consultation avec le monde des affaires, celui du travail et les autres groupes d'intérêt de la communauté économique.

CHRYSLER CANADA LTÉE.



J. J. Julien

M. J. Closs, Vice-président, Marketing, annonce la nomination de M. J.J. Julien au poste de directeur de la Publicité chez Chrysler Canada Ltée. M. Julien sera responsable de toute la publicité pour les véhicules et les pièces.

Originaire de Verdun, au Québec, M. Julien est bachelier en commerce, diplômé de l'Université Loyola. Au service de Chrysler Canada Ltée depuis 1966, il a occupé des postes d'importance dans les Finances et la division du Marketing. M. Julien quitte le poste de directeur du Bureau régional du Québec, à Montréal.

Le président de Soquem aurait remis sa démission

QUEBEC (PC) – La nouvelle politique d'exploration minière dans le Nord-Ouest mise de l'avant par le gouvernement péquiste a entraîné la démission de M. Côme Carbonneau, président fondateur de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM).

M. Carbonneau a fait parvenir sa démission au premier ministre René Lévesque il y a trois semaines, mais ce dernier aurait refusé de l'accepter.

Il a toutefois été impossible hier d'obtenir les commentaires du bureau du premier ministre à ce sujet.

M. Carbonneau a quitté Québec en fin de semaine pour un sejour de deux semaines en Iran ou il participe à la mise sur pied d'une société nationale d'exploration minière.

Avant son départ, le PDG de Soquem a confirmé la nouvelle de sa démission à un journaliste d'un quotidien québécois mais il n'a pas écarté la possibilité qu'il puisse revenir sur sa décision.

A son retour de l'Iran, M. Carbonneau doit avoir de nouvelles discussions avec le premier ministre et le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé.

Le conflit qui sépare le président de Soquem de la nouvelle direction du ministère des Richesses naturelles tient au rôle de mandataire du gouvernement que la nouvelle administration veut faire jouer à la société d'Etat.

"Le programme du Nord-Ouest est la goutte qui a fait renverser le vase", a déclaré M. Carbonneau. "Je ne peux accepter que le MRN nous dédouble et se serve de nous en même temps. Non seulement il y a double emploi, mais antagonisme".

M. Carbonneau soutient que les amendements à la Loi des mines contenus dans le projet de loi 27 auront pour effet de restreindre l'autonomie de Soquem et d'en faire un instrument du ministère des Richesses naturelles.

Des quelque $8 millions que le Québec doit investir cette année pour relancer l'exploration et l'industrie minière du Nord-Ouest, $3 millions doivent provenir de la Société minière Louvem, première filiale de Soquem.

Or, selon M. Carbonneau, cette société n'ayant pas ces $3 millions depuis l'achat de la mine et du concentrateur adjacent de la Manitou Barvie Mines, c'est le gouvernement qui devra subventionner Louvem, faisant du coup de la filiale de Soquem son principal mandataire dans le programme de relance.

Hausse des mises en chantier de maisons

Le rythme de la construction domiciliaire au cours du mois de mai a été plus élevé qu'en avril mais était néanmoins plus faible que l'an dernier.

D'après les chiffres préliminaires que la Société centrale d'hypothèques et de logement a communiqués hier, les mises en chantier au cours du mois de mai, compte tenu des facteurs saisonniers, représentaient un taux annuel de 244,700 logements pour toutes les régions. Le taux définitif pour le mois d'avril était de 230,800.

Le nombre réel de logements commencés au cours du mois de mai dans les régions urbaines s'est élevé à 20,491 soit dix pour cent de moins que le total de 22,799 enregistré pour le même mois de l'année précédente.

Les mises en chantier de maisons unifamiliales au cours du mois de mai ont atteint le chiffre de 9,327 par rapport à 9,579 pour la période correspondante de 1976. Le nombre d'habitations groupées dans des bâtiments multifamiliaux s'est chiffré par 11,164, une baisse de seize pour cent par rapport au chiffre de 13,220 pour la même période de l'an dernier.

PLACEMENTS DE TOUT REPOS

Obligations autorisées pour les biens des Mineurs et pour les compagnies d'assurance.

Intérêts payables tous les 6 mois

1 an	8.50%
2 ans	9.00%
3 ans	9.25%
4 ans	9.50%
5 et 6 ans	9.75%
7 à 10 ans	10.00%

RAYMOND CAMUS INC.

Courtiers en Valeurs Mobilières
500, Place d'Armes, ch. 1020
Montréal, tél. 842-2715

les devises

Afrique du Sud	Rand	1.2143
Allemagne O.	Mark	.4480
Antilles ang.	Dollar	.4003
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.1690
Autriche	Schilling	.0630
Bahamas	Dollar	1.0852
Belgique	Franc	.0293
Bermudes	Dollar	1.0852
Brésil	N. Cruzeiro	.0774
Chili	Escudo	.0568
Colombie	Peso	.0289
Danemark	Couronne	.1754
Egypte	Livre	2.7393
Espagne	Peseta	.0155
Etats-Unis	Dollar	1.0536
Finlande	Mark	.2612
France	Franc	.2135
Grèce	Drachme	.0295
Haïti	Gourde	.2317
Hollande	Florin	.4286
Hong Kong	Dollar	.2255
Indes	Roupie	.1201
Iran	Rial	.0152
Israël	Livre	.1180
Italie	Lire	.001192
Jamaïque	Dollar	1.1800
Japon	Yen	.003814
Maroc	Dirham	.2423
Mexique	Peso	.0506
Nicaragua	Cordoba	.1527
Norvège	Couronne	.2013
Nouvelle-Z.	Dollar	1.0185
Pakistan	Roupie	.1085
Pérou	Sol	.1038
Philippines	Peso	.1443
Porto-Rico	Dollar	1.0536
Portugal	Escudo	.0275
Royaume-Uni	Livre	1.8095
Suède	Couronne	.2402
Suisse	Franc	.4239
Tchécoslovaquie	Couronne	.2001
Turquie	Livre	.0602
U.R.S.S.	Rouble	1.4128
Venezuela	Bolivar	.2465

Le dollar canadien

Le dollar américain a clôturé hier en hausse de 9-50 à $1.0552 par rapport au dollar canadien. La livre sterling a gagné 19-50 à $1.8133.

A New York, le dollar canadien a perdu 4-25 à $0.9477 et la livre sterling a gagné 3-50 à $1.7184.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

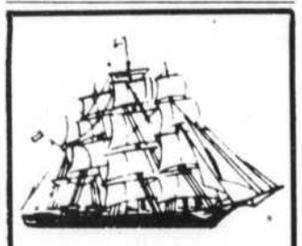
ALAN SWABEY & CIE
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

JEAN CHARLEBOIS & ASSOCIÉS
RÉDACTEURS-CONSEILS
4386, avenue Old Orchard
Montréal — Tél.: 484-8029

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

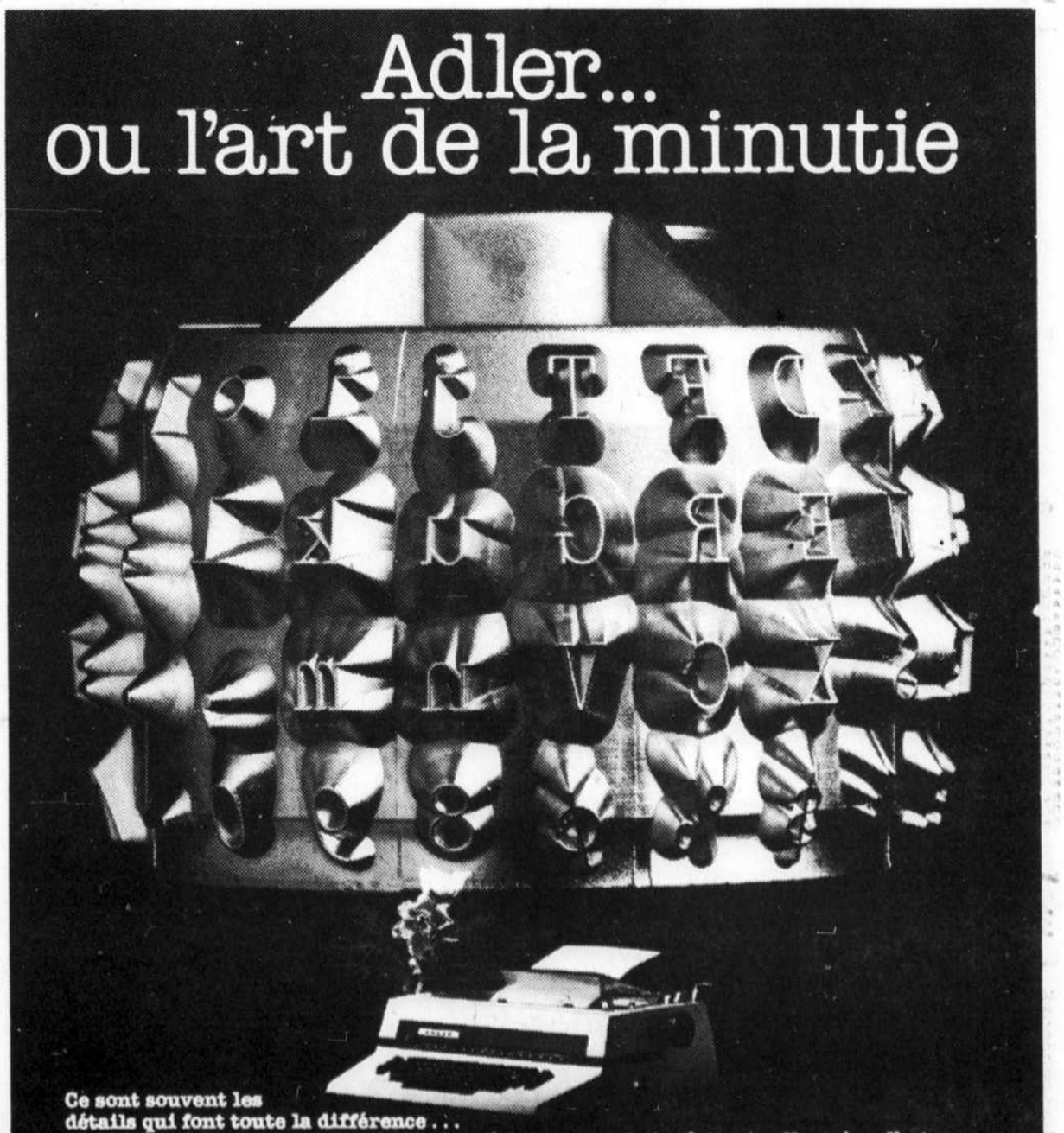
Les notaires
PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941

Bisson et Lapierre
notaires
1253 McGill College, suite 250, Montréal
Me Georges B. Bisson 866-8689
Me Francine Lapierre 843-7358
succursale: 480 est Mont-Royal, Montréal



Le Pavillon de l'Atlantique
BAR-SALON
MOBY DICK
FRUITS DE MER FRAIS
chowders, soupes, étouffés de homards et sandwiches
Repas complet tous les jours
Bière, grogs et autres boissons
À LA SALLE À MANGER
SABRE ET ANCRE
Table d'hôte complète
Lunch et dîner tous les jours
Nous offrons un des plus gros choix de fruits de mer et poissons frais au Canada
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A, rue PEEL
285-1636

Adler... ou l'art de la minutie



Ce sont souvent les détails qui font toute la différence . . .
La différence entre une machine qui est à la hauteur de la tâche et celle qui ne l'est pas tout à fait.
Adler excelle dans l'art de soigner les détails. La machine à écrire SE 1000 à tête d'impression en est un exemple frappant: en effet, à cause de la fragilité de l'engrenage d'une tête d'impression, nous avons pris soin de disposer le nôtre à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur.
Ce n'est là qu'un menu détail dont vous pourrez assurément bénéficier . . . Mais entrons encore plus dans le détail: nous avons également pensé à vous offrir quatre sortes de rubans-cartouches, un levier automatique pour l'éjection du papier et la garantie de qualité dont fait foi notre excellente réputation internationale.

ADLER
NTI Equipement + planification de bureau ltée.
700 St-Jacques H3C 1G1 Tel. 866-1492
☐ J'aimerais faire l'essai gratuit de la SE 1000. ☐ Veuillez me faire parvenir de plus amples renseignements
Nom — Titre
Compagnie — Adresse
Ville — Prov. — Tél.
Pub. Krohn.

FIDUCIE PRÊT ET REVENU
Siège social,
850, Place d'Youville, Québec
692-1221
Siège régional,
225 ouest, rue St-Jacques, Montréal
288-1221
Succursale,
940, Notre-Dame, Trois-Rivières
376-1221
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôt du Québec.

9 1/2 %*
*Taux sujet à confirmation
DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS
Minimum $500.00
Intérêts payés annuellement
ON A INTÉRÊT À MIEUX SE CONNAITRE

des quatre coins du MONDE

Atmosphère de kermesse à Londres

LONDRES (AFP) — A quelques heures des grandes cérémonies du jubilé d'argent de la reine Elizabeth, Londres vit, lundi, dans une atmosphère de kermesse sans précédent.

Cinq millions de touristes, dont deux millions venus de l'étranger, ont pris d'assaut les hôtels de la capitale qui tous affichent complet.

Pour être sûr de voir mardi matin la reine dans son carrosse doré se rendre du palais de Buckingham à la cathédrale Saint Paul, des jeunes Anglais se sont installés dès lundi après-midi sur le parcours du cortège royal, avec sacs de couchage et thermos de thé. Ils seront rejoints dans la soirée par des centaines de personnes qui passeront, comme eux, la nuit à la belle étoile.

Dans le centre de Londres, près du palais de Buckingham et des fontaines de Trafalgar Square, des milliers de badauds ont profité de la journée de lundi, chômée en Grande-Bretagne, pour repérer en famille les meilleurs emplacements pour voir passer la reine mardi matin.

A Fleet Street, grande artère de la presse londonienne, où passera le cortège royal, des employés des services municipaux ont donné un dernier coup de pinceau aux poteaux de signalisation tandis que les inspecteurs de Scotland Yard visitaient les bâtiments donnant sur la rue.

Le congrès de protozoologie

NEW YORK (AFP) — Le cinquième congrès international de protozoologie se tiendra à New York du 27 juin au 2 juillet prochain, sous la présidence du Prof. William Trager, de l'Université Rockefeller.

Parmi les nombreux pays qui y seront représentés, figurent les Etats-Unis, la France, le Mexique, le Brésil, l'Argentine, la Colombie, le Venezuela, Costa Rica, l'Union Soviétique, le Royaume Uni, le Japon, le Canada, l'Allemagne fédérale, la Belgique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark, Israël, la Suisse, l'Italie, l'Irak, l'Espagne, la Roumanie, l'Inde, le Nigeria et le Kenya.

Au programme du congrès sont inscrites diverses tables rondes. L'une d'elles portera sur l'environnement et la pollution: les effets des polluants sur les protozoaires feront l'objet de plusieurs communications. Un symposium sera consacré aux effets économiques et sociaux des protozoaires.

Mariée à une autre femme

FORT RUCKER, Alabama (AFP) — Une jeune femme-soldat de 23 ans, Marie Sode, risque d'être renvoyée de l'armée pour "tendances homosexuelles". Les autorités de Fort Rucker, dont elle dépend, ont en effet découvert qu'elle était mariée, le plus légalement du monde, à une autre femme, Kristian von Hoffburg, 30 ans.

Les deux femmes avaient été mariées en novembre dernier par le juge James Sawyer qui a reconnu s'être laissé prendre à la supercherie. Le "mari", Kristian von Hoffburg, avait les cheveux courts, a-t-il dit, et il n'a pas pensé un instant qu'il s'agissait d'une femme. Pour sa part, le procureur adjoint de l'Etat d'Alabama a indiqué que la loi de cet Etat n'interdisait pas aux femmes de se marier entre elles. La loi, a-t-il précisé, exige uniquement que les deux parties soient adultes et consentantes.

Quant à Mlle von Hoffburg, qui était elle aussi sous les drapeaux jusqu'en 1975, elle a déclaré prendre des hormones et envisager une opération qui lui permettrait de changer de sexe.

Un tribunal local devrait se prononcer sur cette affaire dans les prochains jours.

Une seule Miss Afrique du Sud

JOHANNESBURG (AFP) — Pour la première fois, l'apartheid ne sera pas appliqué pour l'élection de Miss Afrique du Sud.

Contrairement aux années précédentes où deux jeunes filles — l'une blanche et l'autre noire — défendaient les couleurs de l'Afrique du Sud dans la course au titre de Miss Monde, une seule candidate sera choisie cette année. Celle-ci sera élue par les deux principaux quotidiens du dimanche d'Afrique du Sud, le Sunday Times et celui en afrikaaner. Les candidates au titre de Miss Afrique du Sud n'ont pas d'autres obligations à remplir, en dehors de leurs mensurations, que celles d'être âgées de 17 à 24 ans.

L'année dernière, la présence de deux Miss Afrique du Sud au concours de Miss Monde avait provoqué un scandale, certaines candidates d'autres pays d'Afrique ayant considéré cette double candidature comme une "démonstration raciste".

Lise Payette reproche à certains lobbyistes d'avoir abusé de la bonne foi de leurs clients

BAIE-COMEAU (PC) — Des lobbyistes auraient abusé de l'ignorance et de la bonne foi de certains individus ou groupes désireux de participer à la tournée de consultation entreprise par le ministre responsable de la réforme de l'assurance-automobile, Mme Lise Payette.

C'est que le ministre a lui-même laissé entendre hier matin au cours d'une rencontre avec la presse régionale, à Baie-Comeau, avant-dernière étape de la tournée entreprise à Jonquière au début du mois de mai.

Mme Payette n'a signalé aucune illégalité, mais elle a vivement reproché à certains lobbyistes qu'elle n'a pas identifiés, d'abord d'avoir exigé le paiement d'honoraires pour mettre leurs clients en contact avec les organisateurs de la tournée, ensuite d'avoir exagéré les difficultés de participer à cette opération consultation.

Pressée d'identifier les lobbyistes qu'elle dénonce, le ministre des Consommateurs a répondu: "Ils ne sont pas nombreux et vous les connaissez".

Mme Payette, qu'une chute malencontreuse subie en soirée dimanche a conduite dans un centre hospitalier de Hauterive où elle a dû être traitée pour une déchirure de ligaments à la cheville droite et d'où elle est sortie en s'appuyant sur une canne, a profité de sa rencontre avec la presse locale pour dresser le bilan de la tournée qui l'a successivement amenée à Jonquière, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Rouyn, Montréal, Québec, Hauterive et Sept-Îles.

Le ministre aura entendu entre 175 et 200 mémoires dont la moitié, précise-t-elle, lui sont venus de simples citoyens consommateurs d'assurance-automobile.

"Cela, a-t-elle observé, aura été un exercice de démocratie parce que tous ont été sur un pied d'égalité. Chacun disposait du même temps de parole et devait s'inscrire à Communication-Québec".

Mme Payette a résumé les découvertes que sa tournée lui a permis de réaliser:

— Les milieux connexes de l'assurance-automobile ont profité du fouillis qui y régnait.

— Les opérations, dans ce secteur, ont donné lieu à un coulage d'argent incroyable.

"J'ai tous les morceaux du puzzle", a-t-elle dit après avoir observé que "cet argent qui coule, il faut bien que quelqu'un le paie".

Le ministre a bien sûr rappelé les bienfaits qu'apportera la réforme proposée:

— Indemnisation généreuse des dommages corporels.

— Encadrement sévère et rigoureux de l'entreprise privée dans ses opérations de compensation des dommages matériels.

— Fin de l'hémorragie financière qu'entraîne la réparation des véhicules accidentés.

— Fléchissement probable par la réduction des coûts d'administration et celui du nombre d'accident des primes d'assurance.

Mme Payette a donné à entendre que les premières expériences de la Régie de compensation des dommages corporels entraînés par les accidents d'automobile permettront "d'étendre plus vite qu'on ne le pense cette compensation aux autres types d'accident".

"Celui qu'on a appelé le père de l'étatisation, en Saskatchewan et au Manitoba, M. John Green, nous a donné raison", a-t-elle dit.

O'Neill verrait d'un bon oeil la création d'une agence de presse pour le Québec

QUEBEC (PC) — Le ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Louis o'Neill, pense qu'il conviendrait peut-être d'implanter une agence de presse au Québec afin d'assurer une cueillette et une diffusion de l'information dans tous les coins de la province.

S'adressant aux délégués au 45ème congrès annuel des Hebdos régionaux, à Québec, en fin de semaine, le ministre a insisté tout particulièrement sur l'urgente nécessité de fournir à toutes la population du Québec les moyens matériels de se tenir au courant de l'actualité, de s'informer et de se former intellectuellement et socialement.

"Nous sous-utilisons ce que nous avons en main en terme de véhicules d'information et de possibilités. Nous sommes bien équipés, mais il manque la rentabilité sociale, qui va générer automatiquement la rentabilité économique", a-t-il affirmé.

M. O'Neill a souligné que les hebdomadaires étaient les seuls à desservir une immense proportion de la population au Québec.

Il s'est également dit inquiet de la baisse significative du niveau de ces quotidiens.

A Montréal, où cette baisse est la plus prononcée, 37 pour cent des adultes ne lisent aucun journal, alors qu'il y a cinq ans cette proportion était de 26 pour cent.

"Si, comme en bien d'autres choses, cette tendance se généralise au Québec, il y aura lieu de s'inquiéter: il faudra en tout cas se demander si les gens délaissent la lecture pour s'informer ailleurs ou bien s'ils ne s'informent plus du tout", a-t-il précisé.

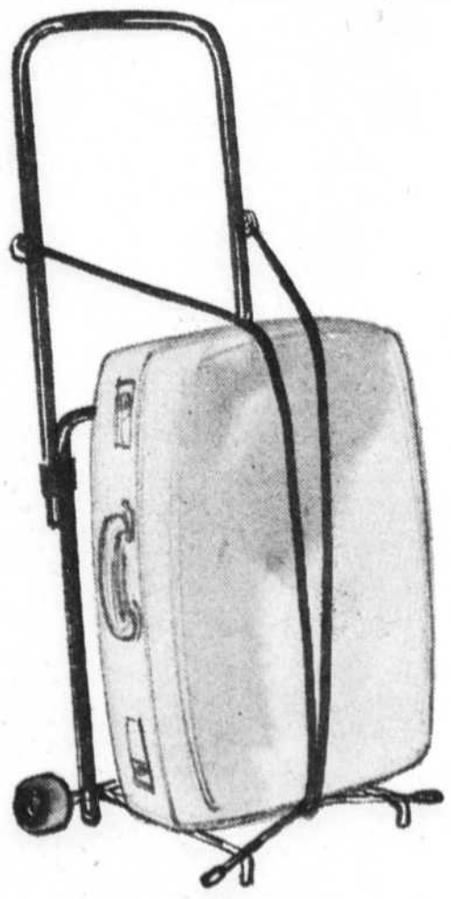
Faisant état des principales constatations d'une étude sur la presse écrite au Québec que son ministère a fait entreprendre, M. O'Neill a déploré l'absence d'un quotidien national qui serait lu dans toutes les régions et qui traiterait de toutes les régions du Québec.

Face à ces carences dans la diffusion de l'information, le ministre croit que l'Etat devra se doter d'une politique à long terme concernant la presse écrite pour assurer aux citoyens l'exercice permanent de leur droit à l'information.

Il a indiqué que l'Etat devait assumer un rôle de suppléance quand l'entreprise privée ne rencontre pas les grands objectifs et s'est défendu de vouloir instaurer une forme de contrôle de l'information.

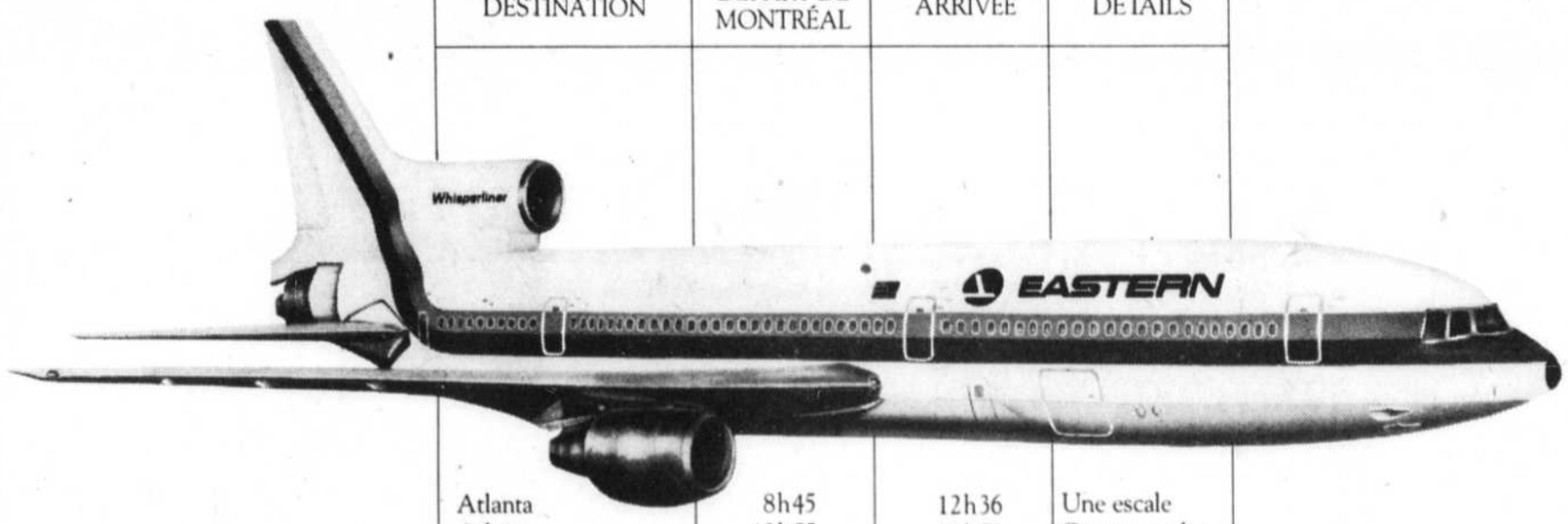
"On fait confiance à la presse du Québec, et on n'a pas en vue ni agence Tass, ni journaux de l'Etat", a-t-il précisé.

OGILVY



Porte-valise
pour un bon voyage
15.95
moins 10% pendant le rabais général!
Finie la corvée des valises encombrantes ! Le porte-valise "Speedy" de confection robuste vous sera d'une grande utilité dans les aéroports et ailleurs. De rangement facile, il est idéal pour la maison, le jardin, le bureau et à l'heure des achats.
Vous ne pourrez vous en passer !
Écrivez ou composez 842-7711
Ogilvy, Les Menus Articles, au rez-de-chaussée
Centre-ville, Fairview et Anjou
OGILVY

Les États-Unis.
On y va...beaucoup plus!



DESTINATION	DÉPART DE MONTRÉAL	ARRIVÉE	DÉTAILS
Atlanta	8h45	12h36	Une escale
Atlanta	12h55	16h50	Correspondance
Atlanta	15h15	19h19	Une escale
Atlanta	18h16	21h44	Une escale
Atlanta	19h14	23h31	Correspondance
Baltimore	7h00	9h10	Une escale
Charleston	15h15	20h18	Correspondance
Charlotte	8h45	13h45	Correspondance
Charlotte	12h55	17h58	Correspondance
Charlotte	16h52	21h13	Correspondance
Columbus	15h15	20h50	Correspondance
Corpus Christi	15h15	21h29	Correspondance
Dallas/Ft.Worth	8h45	14h20	Correspondance
Dallas/Ft. Worth	15h15	21h12	Correspondance
Ft. Lauderdale	7h25	12h51	Correspondance
Ft. Lauderdale	15h15	20h13	Correspondance
Ft. Lauderdale	19h14	23h34	Correspondance
Houston	8h45	14h15	Correspondance
Houston	12h55	17h00	Une escale
Houston	15h15	21h15	Correspondance
Houston	18h16	23h30	Correspondance
Nouvelle-Orléans	7h25	11h05	Une escale
Nouvelle-Orléans	18h16	23h02	Correspondance
New York (Lga.)	7h25	8h30	Sans escale
New York (Lga.)	8h45	9h51	Sans escale
New York (Lga.)	12h55	13h58	Sans escale
New York (Lga.)	15h15	16h19	Sans escale
New York (JFK)	16h52	18h11	Sans escale
New York (Lga.)	19h14	20h22	Sans escale
New York (Lga.)	21h15	22h17	Sans escale
Philadelphia/Wlmgtn.	18h16	19h30	Sans escale
San Antonio	8h45	14h30	Correspondance
San Antonio	15h15	21h30	Correspondance
San Antonio	18h16	0h35	Correspondance
Washington	7h25	11h00	Correspondance
Washington	8h45	12h00	Correspondance
Washington	12h55	15h59	Correspondance
Washington	15h15	19h02	Correspondance

Vous allez vers le Sud?

Si vos affaires vous appellent aux États-Unis, allez-y par Eastern. Car il y a de fortes chances pour qu'Eastern se rende là où vous allez. De Montréal, Eastern dessert plus de centres d'affaires américains que toute autre ligne aérienne, soit plus de 45 villes tous les jours.

Eastern vous offre le seul vol sans escale vers Philadelphie. Vers New York, Eastern est seule à vous offrir des vols quotidiens sans escale vers La Guardia, l'aéroport le plus près de New York. La prochaine fois que vous irez vers le Sud pour vos affaires, rappelez-vous qu'Eastern met tout en oeuvre pour faciliter vos voyages. Nous en faisons notre affaire!

Pour vous renseigner ou réserver, appelez Eastern à Montréal à 931-8211 ou, si vous êtes de l'extérieur de Montréal, en composant sans frais 1-800-361-8530. Ou appelez votre agent de voyages.

"Vous avez le droit de vous faire servir vite et bien, et c'est ce que je fais tout le temps."
— Anne Brisson, préposée aux billets.



Vous allez vers le Sud? Allez-y par Eastern.

EASTERN
LES AILES DE L'HOMME